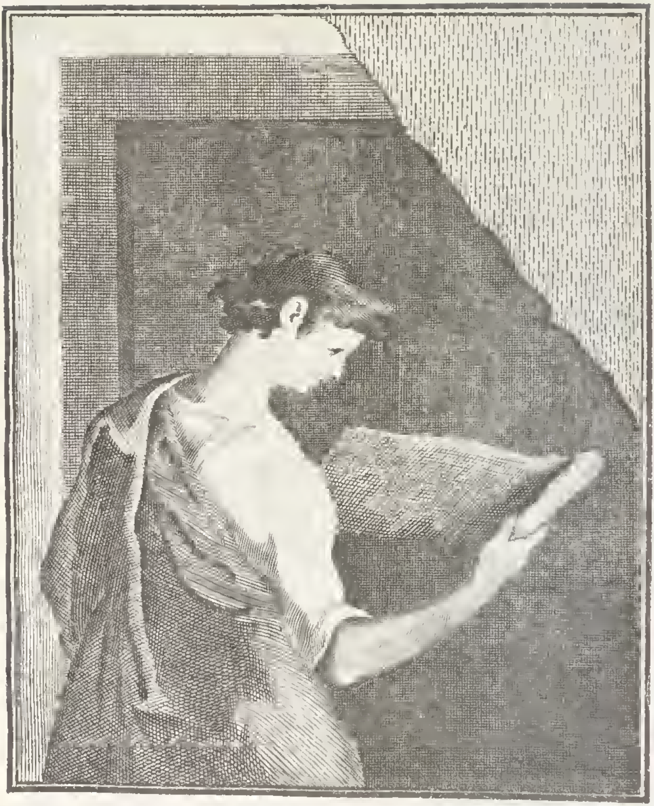

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1732unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. *à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le* DUC DU MAINE.

Avril 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc ; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	4. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1732.

ARTICLE XXIX.

L'ARGENIS DE BARCLAY, traduction nouvelle. Par M. l'Abbé Josse, *Chanoine de Chartres. 3. T. in 12. 1. T. pp. 382, sans compter la Préface & l'Epître dédicatoire. 2. T. pp. 392. 3. T. pp. 423. A* Chartres, *chés* Besnard 1732.

CET Ouvrage, quoique d'ailleurs si fameux, n'est pas pourtant aujourd'hui aussi connu qu'il le mérite, parcequ'il a été composé en Latin.

Il eſt vrai que peu de tems après ſa naiſſance, on en a fait pluſieurs traductions, en François, en Anglois, en Italien, en Allemand, & en Eſpagnol; mais la Françoiſe, qui eſt de 1623. ne peut plus attirer l'attention d'un Lecteur, qui cherche autant le ſtile que les choſes mêmes. C'eſt donc pour faire revivre parmi nous ce chef d'œuvre de *Barclay*, que M. l'Abbé *Joſſe* a voulu l'habiller à la Françoiſe,& conſerver dans la traduction, autant qu'il lui a été poſſible, toutes les beautés de l'original.

Jean *Barclay*, fils de Guillaume *Barclay*, Ecoſſois, naquit à Pontamouſſon en 1583, il y fit de grands progrès dans les ſciences : car dés 1601, il publia un commentaire ſur la Thébaïde de Stace : bien-tôt après ſon pére le mena à Londres auprès du Roi *Jacques*, parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. En 1603. il fit paroître un poëme Latin ſur le couronnement de ce Prince, à qui il dédia auſſi la premiére partie de ſon *Euphormion*. Il ne fut pas long-tems ſans repaſſer en France avec ſon pére,

qui craignit qu'on ne l'engageât à abjurer la Foi Romaine. Il se maria à Paris après la mort de son pére, & retourna à Londres où il étoit dés l'année 1606. Là il publia plusieurs Ouvrages, entre autres un traité de *potestate Papæ* composé par son pére, où l'indépendance des Rois est vivement soutenuë : un autre de lui intitulé, *pietas*, en réponse au Cardinal *Bellarmin* qui avoit écrit contre l'Ouvrage de Guillaume *Barclay* : un autre enfin, sous le tître d'*Icon animarum*. En 1616. il revint à Paris, d'où il alla bien-tôt à Rome, attiré par le Pape *Paul* V. Il y publia un Livre de controverse intitulé, *parœnesis ad sectarios* : & il y mourut le 12. Août 1621, pendant que son *Argenis* s'imprimoit en France.

Ce grand homme se fait mieux connoître par son *Argenis*, que par tout ce qu'on en peut dire d'ailleurs. Ainsi nous croïons faire plaisir au Lecteur, que d'en donner un précis fidéle. C'est un Roman, mais qui est allégorique, & où l'Auteur semble vouloir en termes couverts expliquer

tout ce qui s'étoit passé dans la France, depuis Henri II. jusqu'à son tems, par rapport au gouvernement. Le Cardinal de *Richelieu*, qui connoissoit toute la beauté & tout le prix d'un pareil Ouvrage, l'avoit sans cesse entre les mains. „ Quelques critiques, dit M. l'Abbé *Josse*, ont voulu trouver des défauts dans la conduite de ce Roman : mais les sentimens délicats que l'on y voit par tout ; cette variété de sujets, qu'il fait si bien succéder l'un à l'autre ; ces passions représentées d'une maniére vive & pathétique ; ces descriptions fleuries, & toutefois naturelles ; ces incidens si bien amenés, cette politique si sensée ; enfin le vice marqué des plus noires couleurs, & toûjours puni ; la vertu au contraire couronnée après mille traverses, pourroient contrebalancer des défauts même essentiels „.

Le Traducteur a certainement du génie, de la vivacité, & de l'élégance dans son stile. Il s'est appliqué à chercher le juste milieu, entre ces traductions qu'une exactitude trop

scrupuleuse rend languissantes ; & celles qui par des traits hardis & empruntés défigurent l'original. Pour ce qui est de la Poësie qu'on trouve souvent dans l'*Argenis*, M. l'Abbé Josse a plûtôt considéré le but de *Barclay* que ses paroles : & parmi les vers François de ce traducteur on en trouve un grand nombre, qui ne feroient point deshonneur aux maîtres de l'art. Il a crû encore, pour donner plus de proportion à ses trois volumes, devoir diviser en six les cinq Livres de *Barclay* ; mais il a indiqué, par une main placée à la marge, le commencement de ceux de son Auteur. Enfin il a été si exact, qu'il a traduit même l'Epître de *Barclay* à *Louis* XIII.

Après avoir ainsi rendu compte du travail du traducteur, nous ne pouvons nous dispenser de faire voir tout ce Roman, comme en perspective. Il y a certainement une clef : mais où la trouver ? Voici une partie de celle que nous a donnée un Sçavant, son contemporain & son ami. *Meleandre*, c'est Henri III. *Argenis*, c'est la race des

Valois,qui manque en Henri III., ou la monarchie même. *Poliarque*, c'eſt Henri IV., & ſes partiſans. *Arcombrote*, c'eſt un Prince ſoûmis au Roi de France. *Seleniſſe*, eſt la Reine mére. *Timandre*, eſt Jeanne d'Albret mére de Henri IV. *Licogéne*, ce ſont les Chefs de la guerre civile. *Radirobane*, c'eſt le Roi d'Eſpagne. *Aneroëſte*, c'eſt Clement VIII. *Arſidas*, c'eſt le Duc de Bouillon. *Cleobule*, c'eſt Villeroi. *Commindorix*, c'eſt le Duc de Savoie. *Dunalbe*, c'eſt le Cardinal Ubaldin. *Eurimede*, c'eſt le Marêchal de Biron. *Gelanore*, c'eſt le Vicomte de Turenne. *Gobrias*, c'eſt Harlay, Sançai. *Hianiſbé*, c'eſt la Reine Eliſabeth. *Iburrane*, c'eſt Barberin, Urbain VIII. *Timonide*, c'eſt la maiſon d'Aubignac. *Ulican*, c'eſt Calvin. *Nicopompe*, qui paroît partout comme le Seigneur de la Cour le plus verſé dans toutes ſortes de ſciences, c'eſt *Barclay* lui-même. Entrons maintenant dans un détail intéreſſant.

Avant que la Sicile fût ſous la domination de Rome, un jeune Seigneur étranger y aborde, ſous le nom

d'Arcombrote. Ce Roïaume étoit gouverné par Meleandre, qui avoit une fille nommée Argenis : il étoit actuellement en guerre contre un de ses Sujets appellé Licogéne, homme puissant & d'une haute naissance, homme d'expédition & de conseil, qui après avoir gagné le Roi par son adresse, & rempli la Cour de ses créatures, n'aspiroit à rien de moins, qu'à monter sur le Trône. Il s'étoit donné une bataille où Meleandre secondé par un brave étranger, nommé Poliarque, avoit vaincu son ennemi : mais le rébelle étoit encore assés fort pour traiter trop avantageusement avec son Souverain. Telle étoit la situation de la Sicile à l'arrivée d'Arcombrote qui l'ignoroit. A peine y a-t'il mis le pied, qu'une Dame en pleurs, dont le nom est Timoclée, vient implorer son secours en faveur de Poliarque attaqué par cinq assassins dans la forêt voisine. Il monte à cheval : mais bien-tôt il apperçoit ce Poliarque, qui après avoir donné la mort à trois des assassins, poursuivoit vivement les autres. Ces deux Seigneurs,

qui avoient à peu près le même âge, le même port, la même vivacité, la même grace, les mêmes qualités du corps, du cœur, & de l'esprit, deviennent amis en peu de tems, jusqu'à se livrer entiérement l'un à l'autre. Ils vont passer la nuit dans la maison de Timoclée : & en chemin Poliarque raconte sa derniére avanture à Arcombrote, qui de son côté dit seulement, qu'il est d'Afrique, & qu'il est venu en Sicile à dessein de connoître par lui-même les grands hommes de la Cour de Meleandre. A cette occasion on lui apprend la situation du Roïaume, la trop grande facilité de Meleandre & son aveuglement pour d'indignes favoris, les prétentions de Licogéne, qui avoit déja voulu enlever la fille du Roi, sa rébellion, sa défaite, & le traité avantageux qu'il est encore en état de faire. Poliarque ajoûte, que pendant qu'on dressoit les articles d'un si pernicieux traité, il étoit parti du camp, & que dans sa route il avoit été attaqué par cinq hommes.

A peine les deux nouveaux amis se

sont-ils retirés pour se reposer, que Timoclée toute effraïée les réveille. Un domestique envoïé à la ville prochaine rapporte, que Poliarque est accusé du crime de léze Majesté, & qu'on le cherche partout, pour lui trancher la tête. Saisis d'une juste indignation, les deux amis éclatent; mais il faut sauver Poliarque. Timoclée le fait entrer dans un long soûterrain pratiqué sous sa maison par ses ancêtres, connu d'elle seule, & qui par trois détours avoit une triple issuë dans la campagne. Tout ceci donne lieu aux mouvemens les plus intéressans, aux plus charmantes descriptions, & aux réflexions les plus solides sur les favoris des Princes. Pour mieux cacher tout ce mistére, on renvoïe Gelanore, domestique fidéle de Poliarque, avec ordre de dire partout, que son maître en voulant s'enfuir, s'est noïé dans un fleuve; afin que sur ce faux bruit, il ait effectivement plus de liberté pour sortir de Sicile: l'on avertit partout de ne rien cacher à Arsidas, l'homme de toute la Cour en qui Poliarque a le plus de

confiance. Perſonne n'avoit connoiſſance de ce qui venoit de ſe paſſer dans la maiſon de Timoclée, hormis cette Dame & Arcombrote.

Pendant que Poliarque reſté ſeul dans ſa caverne, s'abandonne à ſon chagrin & à ſa colére, Gelanore en approchant du camp du Roi rencontre Timonide à qui il apprend la mort ſuppoſée de ſon maître, & bien-tôt après il inſtruit Arſidas de tout le ſecret. Meleandre informé de ces nouvelles par Timonide, en eſt vivement touché : mais obſedé par les amis de Licogéne, il contraint ſes ſentimens, & affecte dans ſon air une indifférence, qui n'étoit pas dans le cœur. Bien-tôt le bruit de la mort de Poliarque ſe répand à Magella, où Argenis étoit en attendant le retour de ſon pére. Quelle eſt la douleur de cette Princeſſe infortunée ! Rien n'eſt plus touchant, plus animé, mieux exprimé : peut-être ici, comme en bien d'autres endroits, le Traducteur n'eſt-il point au deſſous de ſon original. Seleniſſe gouvernante d'Argenis peut à peine l'empêcher de ſe donner la

mort. „ Elle se jetta sans perdre tems
„ sur la Princesse desesperée, & arrê-
„ tant d'une main tremblante le bras
„ dont elle alloit se percer, elle cher-
„ cha, mais en vain, les reproches
„ qu'elle devoit lui faire sur cette fu-
„ reur précipitée. Trop sensible elle-
„ même à ce funeste spectacle, elle
„ ne peut que verser un torrent de
„ larmes. Ces deux personnes éplo-
„ rées demeurent du tems dans cette
„ situation : Argenis n'avoit pas la
„ force de pousser le fer, ni Selenisse
„ celle de l'arracher. Elles étoient sans
„ mouvement, leurs regards étoient
„ fixes „. Enfin Selenisse lui aïant fait entendre, que peut-être le bruit qui s'étoit répandu, étoit faux, prenant un visage plus serein, elle va trouver son pére nouvellement arrivé. Ce Prince l'entretient des affaires de son Roïaume, des perfides qui sont à la Cour, de la révolte de Licogéne, des conditions qu'il exige même après sa défaite, dés députés que lui avoit envoïés ce rébelle, de la mort qu'ils avoient reçû par les mains de Poliarque, comme ils retournoient vers leur maître

chargés des articles du traité, & de la nécessité où il avoit été réduit de proscrire ce Héros, dans la crainte d'une nouvelle sédition. Mais désqu'-il annonce la mort de Poliarque, Argenis soûpire, change de couleur, & tombe évanouïe.

Cependant Gelanore suivi d'Arsidas retourne chés Timoclée. Tous trois accompagnés d'Arcombrote ils descendent secrettement dans la caverne où étoit Poliarque. Là Arsidas, après l'avoir informé de la part que les plus honnêtes gens prenoient à son malheur, lui propose de se rendre à Messine sous un habit extraordinaire, pour passer de là en Italie : il l'accepte, & se retire dans son soûterrain. Arsidas & Arcombrote restés seuls ont un entretien admirable sur le vrai mérite, & sur le malheur des Rois qui épuisent leurs trésors en vaines dépenses, au lieu de s'en servir pour attacher à la Cour par leurs bienfaits ceux qui excellent dans les sciences, dans les arts, & dans les armes. Ils étoient à table, quand vers le milieu de la nuit une troupe de Païsans, per-

ſuadée que Poliarque étoit caché chés Timoclée, vient enfoncer les portes de la maiſon. Voïant Arcombrote jeune, bienfait, & avec un habit étranger, ils ſe lancent ſur lui pour le ſaiſir. Celui-ci veut ſe défendre en déſeſperé : mais à la perſuaſion d'Arſidas il conſent d'être conduit au Roi le lendemain matin. Arſidas pour dévancer les Païſans, part au point du jour : il ſe rend à l'appartement d'Argenis, pour l'informer de la ſituation de Poliarque, & de l'avanture d'Arcombrote qui avoit lié une ſi étroite amitié avec lui. A peine avoit-il quitté la Princeſſe, qu'Arcombrote arrive eſcorté comme un priſonnier : le Roi qui pour lors étoit avec Arſidas & Eurimède, reconnoît la mépriſe ; charmé de l'air & des diſcours du priſonnier, il lui donne mille marques de bontés, & renvoïe les Païſans faire excuſe à Timoclée, après avoir loüé leur zéle & leur fidélité. Nouveau ſujet d'inquiétude : le même jour le bruit ſe répand encore que Poliarque eſt arrêté. Argenis plus animée de ſon courage qu'accablée de ſa

douleur, se résout à aller trouver son pére. Arcombrote, Iburranne, & Dunalbe, étoient avec lui, & prenoient déja hautement la défense de Poliarque. Mais quelle surprise ! Le prisonnier qu'on améne est Heraléon, dont la folie étoit de se croire Poliarque, & que des Païsans avoient effectivement pris pour lui. Il y a dans cet endroit une dissertation physique sur la folie, qui est d'une beauté à faire plaisir.

On renvoïoit cet homme, lorsque Licogéne se confiant en la bonté du Roi, & fier des forces de son parti, vient presque seul trouver le Roi. Ne seroit-ce point ici la témérité de Henri de Guise ? La clemence de Meleandre rend à ce rébelle son audace naturelle : de sorte qu'après s'être legérement excusé sur la nécessité, où il s'étoit vû réduit d'avoir recours aux armes, pour prévenir les mauvais desseins de ses ennemis, il ajoûta qu'il ne devoit espérer de véritable paix, que quand il seroit à couvert de leurs entreprises. Le Roi dissimule tout : Licogéne se met à table avec

les principaux Seigneurs : & là on agite l'importante queſtion, ſçavoir quelle eſt la forme de gouvernement la plus raiſonnable & la plus naturelle ? Tous les différens Etats ont leurs partiſans ; le Democratique, l'Ariſtocratique, & le Monarchique ſont mis en parallelle : mais on conclut pour le Monarchique ; & peut-être que Barclay n'a fait paroître nulle part plus de ſolidité & de vraïe politique. Licogéne veut un Roi, mais qui ſoit électif : il en apporte les raiſons les plus plauſibles : mais elles ſuccombent ſous le poids des raiſons que Dunalbe allégue en faveur du Roi héréditaire. On ne peut lire ce morceau, ſans en être frappé. L'extraire, ce ſeroit l'anéantir. Pendant ce tems-là Poliarque ſort enfin déguiſé de ſa caverne. Avant que de ſe rendre à Meſſine dont Arſidas eſt Gouverneur, il a la conſolation de voir Argenis dans le Temple de Pallas, où elle faiſoit l'office de Grande-Prêtreſſe dans une cérémonie fort extraordinaire, dont on trouve ici un détail curieux. Meleandre & Licogéne devoient ſe rendre au Tem-

ple, pour y jurer une paix éternelle au milieu de l'appareil d'un ſacrifice : mais la Princeſſe agitée de mille mouvemens de crainte & de joie à la vûë de Poliarque, & feignant une eſpéce de fureur prophétique, fait entendre que Pallas irritée quitte la Sicile, & qu'elle ne veut plus de pareils ſacrifices. De là elle ſe retire dans ſon appartement, où elle reſte ſous le prétexte d'une indiſpoſition, juſqu'à ce que par les lettres d'Arſidas elle apprenne que Poliarque & lui ſont heureuſement arrivés en Italie. Ici finit le premier livre de Barclay.

Licogéne choqué de ſçavoir ſon ennemi en ſûreté, recommence ſes cabales. Le Roi encouragé par Argenis ſe retire avec elle à Epeireté, fortereſſe avantageuſe ſituée ſur le bord de la mer. Là ſur les avis de la Princeſſe, de Cleobule, d'Eurimede, & d'Arcombrote, il prend la réſolution de faire arrêter les Chefs de la révolte ; & de députer en même tems à Poliarque une perſonne de confiance, avec des préſens, pour l'engager à revenir en Sicile. Argenis étoit au comble de

ſes vœux : mais Arcombrote devenu rival de Poliarque paroît s'oppoſer à ſon retour. Nouveaux embarras. Cependant Licogéne attentif à tout, entretient des intelligences avec les Hiperéphaniens, nouvelle Religion introduite depuis peu dans le Roïaume. Ce ſont les Calviniſtes : leur Auteur eſt déſigné par le nom d'*Ulican*, qui eſt celui de Calvin renverſé : leurs dogmes impies ſont expoſés avec toute l'habileté poſſible ; & Iburrane qui en fait le détail à Arcombrote, conclut par un morceau achevé de politique, ſur la maniére dont les Rois en doivent uſer à l'égard des nouvelles ſectes, qui s'élévent dans leurs Etats, & ſur la prudence & la force qu'il faut emploïer alors ſelon les diverſes circonſtances.

Tout étoit en rumeur de part & d'autre : Meleandre & Licogéne cherchoient à ſe ſurprendre mutuellement. Les inquiétudes d'Arcombrote s'augmentoient au ſujet du préſent qu'on devoit envoïer à Poliarque, de la part d'Argenis. C'étoit un braſſelet tiſſu de ſoye, & entrelaſſé de pierres

fines de différentes couleurs. Timonide jeune homme qui avoit la confiance de Poliarque étoit chargé de le porter en ſecret : mais Eriſthéne, Sur-intendant de l'épargne du Roi & attaché à Licogéne, avoit empoiſonné le braſſelet par le conſeil de Licogéne & d'Oloodéme, un des chefs des factieux. Tandis que Timonide eſt en route, Licogéne dépêche un de ſes domeſtiques à Poliarque, avec une lettre où il lui mandoit que le préſent avoit été empoiſonné par ordre du Roi : ce domeſtique ne devoit arriver que huit jours après Timonide. Cependant Meleandre commençant d'agir avec plus de vigueur, fait arrêter Eriſthéne & Oloodeme, mais il manque Licogéne qui refuſe de venir à la Cour.

Timonide arrêté plus long-tems qu'il n'avoit crû par les vens contraires, s'embarque enfin à Meſſine. Bientôt ſur les débris d'un vaiſſeau ſubmergé il trouve un Pilote, qui lui raconte qu'il a fait naufrage dans le tems qu'il conduiſoit un jeune Seigneur dans la Gaule, & qui lui apprend que ce Seigneur étoit ſauté dans

l'esquif avec son valet & deux Matelots. Timonide effraïé se fait conduire à Rhége chés Arsidas : qui reconnoît le Pilote à qui il avoit confié Poliarque. Ces deux courtisans accablés de douleur s'embarquent pour retourner vers Meleandre : mais quelle surprise, quand à la descente du vaisseau ils retrouvent Gelanore, qui avoit déja raconté son avanture au Roi ! Poliarque, selon ce rapport, avoit été reçû dans un vaisseau Corsaire, où on avoit voulu le mettre aux fers : mais avec le secours de son domestique & des deux Matelots, après avoir tué la plus grande partie des Corsaires qui étoient au nombre de treize, il avoit fait enchaîner les autres. Un des forçats condamnés à la rame avoit dit à Poliarque, que ce vaisseau lui appartenoit, que ces Corsaires après l'avoir pris, venoient d'enlever le trésor de la Reine de Mauritanie ; & qu'on le trouveroit encore tout entier. Poliarque lui avoit promis la restitution de son vaisseau, pourvû qu'on le conduisit d'abord en Mauritanie : on étoit déja en route ; & comme on jet-

toit à la mer les corps de ceux qui venoient d'être tués, on avoit trouvé sur l'un d'eux cette lettre de Licogéne à Poliarque, où il étoit parlé du brasselet empoisonné. Poliarque frappé d'étonnement étoit arrivé en Mauritanie chés la Reine Hianisbé, qui étoit moins affligée de la perte de son trésor, que de celle d'une petite cassette, dont dépendoit la destinée de son fils. Poliarque se présente à elle (c'est toûjours le récit de Gélanore) & lui fait rendre la cassette chérie: tandis qu'on accable le maître d'honneurs, on fait partir le domestique pour la Sicile. Celui-ci aborde près de Panorme, & se rend à un Temple d'Apollon, dont Anténore étoit Grand-Prêtre. Là il trouve Nicopompe & Hieroléandre, Secretaire d'Argenis, qui l'instruisent de la situation de la Sicile; mais ausquels il se contente de dire que Poliarque vivoit en Italie. Au milieu de leur entretien Nicopompe déclame un peu vivement sur l'état présent du Roïaume.

Comme son discours est le plan même de l'Ouvrage de Barclay, nous

 en

en rapporterons ici l'eſſentiel : il ſervira encore à faire juger du ſtile du Traducteur, que le détail de tout ce Roman nous empêche de faire remarquer auſſi ſouvent que nous le ſouhaiterions. „ Je veux écrire, dit Nicopompe, & avec liberté. Je ferai „ voir en quoi le Roi lui-même a „ manqué, & quelle eſt dans ce commun naufrage l'ancre ſalutaire que „ nous préſente l'Hiſtoire des ſiécles „ paſſés. Je veux démaſquer tous ces „ gens de parti, afin que le Peuple „ n'y ſoit plus trompé. Je ferai connoître quel peut être le fondement „ de leurs eſpérances ou de leurs „ craintes ; ce qu'il convient de faire, „ ou pour les rappeller à leur devoir, „ ou pour les accabler, s'ils demeurent obſtinés... Je ne prétens pas „ d'abord par des plaintes trop vives „ traiter de coupables ceux qui troublent l'Etat ; le projet les révolteroit : mais je ſçaurai les conduire „ par differens détours au point de ſe „ regarder comme criminels ſous des „ noms empruntés : ils auront même „ du plaiſir à l'avoüer... Je dreſſerai

„ une espéce d'histoire, dans laquelle
„ je veux insérer plusieurs faits extra-
„ ordinaires : on y verra se succéder
„ l'un à l'autre, & comme par un
„ pur effet du hazard, des combats,
„ des mariages, des cruautés, des ré-
„ joüissances. . . Quand on aura pris
„ goût pour cette potion, je dois y
„ faire entrer les herbes salutaires;
„ c'est-à-dire, je dois toucher quel-
„ que chose des vertus & des vices,
„ distribuant aux uns les récompen-
„ ses, & aux autres les peines qui leur
„ sont dûës. Le Lecteur, dans le cours
„ de cette Histoire, aura d'abord de
„ l'estime ou du mépris pour les per-
„ sonnes différentes qui y paroîtront
„ sous des noms supposés : ouvrant
„ ensuite les yeux, il s'y reconnoîtra
„ lui-même, comme dans un miroir
„ qui lui représentera ses propres dé-
„ fauts. Peut-être aura-t'il quelque
„ consolation de voir, qu'il joüe un
„ role qu'il a lui-même condamné
„ dans cette Fable. . . J'attaquerai les
„ vices, sans attaquer les hommes; &
„ personne n'osera s'offenser de ce
„ que j'avancerai, qu'il n'avoüe en

„ même tems qu'il eſt coupable des „ crimes qu'on y reprend „.

Le lendemain de cet entretien Gelanore s'étoit rendu à Epeireté, pour apprendre au Roi ſon avanture, & ſur-tout pour lui remettre la lettre de Licogéne à Poliarque; enſuite il avoit été parler à Argenis. Depuis deux jours on recherchoit les Auteurs de cette lettre injurieuſe, quand Arſidas & Timonide arrivérent pour informer Meleandre du naufrage de Poliarque, & lui rendre la boëte où étoit le braſſelet. Euryſthéne & Oloodéme convaincus par leur propre aveu d'une ſi indigne trahiſon, ſont condamnés à périr par le poiſon. Licogéne craignant pour lui-même, ſe remet à la tête de quelques troupes, débauche preſque toutes les Villes, & ne craint point d'uſurper les droits & les marques de la Roïauté. Alors paroît à la Cour un homme qui ſe dit verſé dans l'Aſtrologie judiciaire : le Roi veut l'interroger ſur le ſuccès de la guerre. Nicopompe choqué des vains raiſonnemens du charlatan, les renverſe avec tant de ſolidité ; il montre

avec tant de précision & de force l'extravagance, l'imposture, & l'impiété de cette science prétenduë, que dans les livres de la plus belle & de la plus nouvelle Philosophie, on n'a jamais rien dit de plus parfait sur cette matiére. Cependant Licogéne marchoit avec une nombreuse armée : le Roi est obligé de se retrancher sous la ville d'Epeireté. Assiégé en quelque sorte dans son camp, il ne sçait à quoi se déterminer, quand il apperçoit en mer une flotte qui s'approche. C'est Radirobane qui vient avec de nombreuses troupes au secours de Meleandre. Le rivage & la Ville retentissent de cris de joie : les deux Rois après s'être embrassés, traversent la Ville pour se rendre au Château, tandis que les Sardes vont se joindre aux Siciliens : Arcombrote & Timonide étoient au camp, pour les recevoir. La consternation s'étoit répanduë dans l'armée de Licogéne : il dispose sur le champ ses troupes en bataille, il harangue ses Soldats en grand homme, jamais il n'avoit parû

plus intrépide. L'arrivée d'un Héraut, qui de la part du Roi annonce une amnistie générale à tous ceux, qui se rendroient à son camp avant la fin du jour, augmente le desordre parmi les troupes des factieux. Acegoras avec quarante Soldats, & bien-tôt après quinze mille hommes abandonnent Licogéne pour se joindre à Meleandre : mais le chef des rébelles ne se décourage point, & médite de grands desseins. Les deux Rois qui les ignorent, sont tranquilles, & passent le reste du jour à s'entretenir sur les merveilles de la Sicile, sur les Cyclopes ses premiers habitans, sur les flammes du mont Etna, & sur tout ce que la Fable a dit de cette Isle si féconde en prodiges. Il faut remarquer qu'avant l'arrivée de Radirobane, Meleandre mal prévenu par Arcombrote, toûjours secret rival de Poliarque, avoit renvoïé Gelanore vers son maître, en lui marquant beaucoup d'indifférence : mais Argenis l'avoit chargé de plusieurs présens & d'une lettre pour Poliarque, parlaquelle elle le conju-

roit de ſe rendre au plûtôt en Sicile. Ici finit le ſecond Livre.

Voyés le mois prochain.

ARTICLE XXX.

ANALYSE ASTRONOMIQUE de l'hypothéſe lunaire de M. de la Hire. *Par le P. J. M.* Mahoudeau *D. L. C. D. J.*

J'Entreprens ici de faire d'abord la découverte de l'exacte durée moïenne du mois lunaire de M. *de la Hire* : d'en former enſuite les véritables révolutions, & les véritables Epactes ; enfin de mettre en évidence & de rectifier, tout ce qui eſt, ſoit expreſſément contraire, ſoit peu conforme à l'hypothéſe lunaire de cet illuſtre Aſtronome, dans ſa Table XXVIII. de l'Edition de Paris 1702. Au reſte, quant à la recherche du véritable mois lunaire de M. *de la Hire*, je ſuivrai la même méthode, qu'au mois d'Avril de l'année derniére 1731. dans mon *Analyſe de l'hypo-*

théſe Solaire du même Aſtronome. Commençons.

I. M. *de la Hire* donne à la nouvelle Lune ſept jours, dix-neuf heures, quarante-deux minutes, & trente-huit ſecondes d'Epacte, ou d'anticipation, ſur cinq cens années Juliennes. C'eſt-à-dire, que ſelon M. *de la Hire*, 500. années lunaires, y compris les mois intercalaires, ſont de 7. jours, 19. heur. 42. min. & 38. ſec. plus courtes que 500. années Juliennes. Or cinq cens années Juliennes ſont au juſte de 182625. jours. Retranchant donc de ce nombre de jours entiers, les 7. jours, 19. heures, 42. m. & 38. ſ. d'Epacte, le reſte exprimera l'exacte durée de cinq cens années lunaires, qui ſont par conſéquent de 182617. jours, 4. h. 17. m. & 22. ſ. dans l'hypothéſe de M. *de la Hire*.

Diviſant enſuite par 19. le nombre de 500. années lunaires ; le Quotient fait connoître, que ce nombre d'années contient au juſte 26. cycles entiers, & ſix années lunaires. Or chaque cycle lunaire de 19. ans, eſt

de 235. mois lunaires, & par conséquent 26. cycles contiennent 6110. mois lunaires. Outre cela, les six années restantes au delà des cycles entiers, sont toûjours de 74. mois lunaires, à raison de deux mois intercalaires qui s'y rencontrent. Joignant donc ces 74. mois aux 6110. précédens, on trouve 6184. mois lunaires, en cinq cens années.

Il ne reste plus qu'à diviser par le nombre de 6184. mois, l'entiére durée de 500. années lunaires, laquelle est ci-dessus, de 182617. jours 4. h. 17. m. & 22. s. & le Quotient de cette division, sera l'exacte durée du mois lunaire de M. *de la Hire*.

Voila de quelle maniére nous avons découvert que le mois lunaire de ce sçavant Astronome, est précisément de 29. jours, 12. h. 44. m. 3. s. 7. t. & 5. quartes. C'est là l'exacte racine de tout le calcul moyen des nouvelles lunes, & le premier principe de toute la construction des Tables de cette belle hypothése. Aussi, bien loin de nous éloigner de cette durée moïenne du mois lunaire, comme l'a souvent

fait M. *de la Hire*, soit à dessein, soit par négligence; nous nous y sommes par tout conformés avec toute l'exactitude possible; & dans le calcul, jusqu'aux quartes; & dans l'expression, jusqu'aux tierces. Avançons.

II. Le premier usage qu'il faut faire du mois lunaire, est d'en former les révolutions, c'est-à-dire, de calculer jusqu'aux quartes, & d'exprimer jusqu'aux tierces, la durée d'un, de deux, de trois mois lunaires, & ainsi de suite, jusqu'au nombre de douze: car il n'est pas ici nécessaire d'aller plus loin. On voit bien que ces révolutions se forment de l'une à l'autre, par une addition continuelle du mois lunaire. En voici la Table.

RÉVOLUTIONS DU MOIS Lunaire de M. de la Hire.

Révol.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
I	29	12	44	3	7
II	59	1	28	6	14
III	88	14	12	9	21
IV	118	2	56	12	28
V	147	15	40	15	35
VI	177	4	24	18	43
VII	206	17	8	21	50
VIII	236	5	52	24	57
IX	265	18	36	28	4
X	295	7	20	31	11
XI	324	20	4	34	18
XII	354	8	48	37	25

Ce ſont-là les révolutions du véritable mois lunaire de M. *de la Hire* ; quoiqu'à la fin de ſa Table XXVIII. il leur en ait ſubſtitué d'autres, notablement plus grandes ; pour dérober au commun des Sçavans la connoiſſance de ſon hypothéſe & de ſa racine lunaire, comme nous le dirons dans

la ſuite. Au reſte dans l'expreſſion des révolutions précédentes, je n'ai eû nul égard aux quartes juſqu'à la cinquiéme révolution; dont le nombre des quartes eſt encore au deſſus de 30. mais depuis la ſixiéme révolution, où le nombre des quartes eſt déja de trente, & devient enſuite plus grand, j'ai mis à la place des quartes une tierce pleine; c'eſt ainſi qu'on en doit toûjours uſer dans la conſtruction des Tables. La douziéme révolution eſt ici la ſeule ſans excès & ſans défaut d'aucune quarte, comme il eſt évident: puiſque les cinq quartes du mois lunaire, n'en font au juſte ſoixante, qu'à la douziéme révolution. Elle eſt d'ailleurs de toutes, la plus importante; & il eſt néceſſaire d'en connoître exactement la quantité, d'où dépend toute la juſteſſe du calcul des épactes des années Juliennes.

III. On ſe ſert des révolutions précédentes pour former les épactes lunaires des mois Juliens: c'eſt-à-dire, pour déterminer la quantité d'anticipation moïenne des nouvelles lunes,

à la fin des mois de toute l'année Julienne, les uns après les autres, depuis Janvier accompli jusqu'à la fin de Décembre. En voici la méthode.

Il faut d'abord remarquer le nombre des jours accomplis depuis le commencement de Janvier, jusqu'à la fin du mois dont on cherche l'épacte. On choisit ensuite dans la Table précédente, la plus grande révolution qu'on puisse retrancher de ce nombre de jours, qu'on a trouvé d'abord; & on en retranche la révolution, que je viens de dire. Le reste de cette soustraction est l'épacte lunaire du mois Julien proposé; ou ce qui revient au même, ce reste marque l'âge de la lune à la fin du mois en question. On forme de cette sorte l'une après l'autre, les épactes lunaires de tous les mois de l'année Julienne, en commençant par ceux de l'année ordinaire, dont Février n'est que de 28. jours, qu'il suffit pour former l'épacte de Février d'ajoûter à celle de Janvier. Mais pour Février bissextil,

qui eſt de 29. jours, on en doit former l'épacte à l'ordinaire; parceque ces 29. jours, avec les trente un de Janvier en font 60. dont on peut retrancher la ſeconde révolution. Aux autres mois de l'année biſſextile, les épactes ſont ſimplement plus grandes d'un jour, qu'aux mois de l'année ordinaire, à la réſerve toutefois de Janvier, dont l'épacte eſt la même de part & d'autre. Ces inſtructions m'ont parû néceſſaires, pour apprendre aux moins habiles la conſtruction de la Table ſuivante, & pour leur en faciliter l'intelligence.

EPACTES DES MOIS JULIENS aux années ordinaires.

Mois.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
Jan.	1	11	15	56	53
Fev.	29	11	15	56	53
Mars.	1	9	47	50	39
Avr.	1	21	3	47	32
Mai.	3	8	19	44	25
Juin.	3	19	35	41	18
Juil.	5	6	51	38	10
Août.	6	18	7	35	3
Sept.	7	5	23	31	56
Oct.	8	16	39	28	49
Nov.	9	3	55	25	42
Dec.	10	15	11	22	35

Aux années Bissextiles.

Fevr.	0	22	31	53	46

Pour les mois suivans ajoûtés un jour aux épactes précédentes.

Telles sont les véritables épactes des mois Juliens dans l'hypothése de M..

de la Hire. Elles ſont ici réduites aux tierces, aprés avoir été calculées juſqu'aux quartes. L'épacte de Décembre eſt la ſeule, qui ſoit ſans défaut, & ſans excès de quartes, comme la XII^e. révolution, dont elle eſt le complément, à l'égard des jours accomplis à la fin de Décembre. Nous verrons ci-après la différence de ces épactes, d'avec celles de la Table XXVIII. de M. *de la Hire*. Paſſons aux épactes des années.

IV. L'épacte de Décembre, que nous venons de déterminer, ſert à former toutes les épactes lunaires des années Juliennes, à commencer par la premiére des trois années ordinaires de 365. jours : en cette ſorte.

L'épacte de la premiére année eſt préciſément, comme celle de Décembre, de 10. jours, 15. h. 11. m. 22. ſ. & 35. tierces.

Ajoûtant cette épacte à elle-même, on a pour épacte de la ſeconde année Julienne 21. jours, 6. h. 22. m. 45. ſec. & 10. tierces.

Joignant enſemble les deux épactes précédentes, la ſomme eſt de 3. jours,

21. h. 34. m. 7. ſ. & 45. t. Et parceque cette ſomme eſt plus grande que le mois lunaire, on en retranche juſqu'aux quartes le mois lunaire tout entier : & le reſte fait connoître, que l'épacte de trois années Juliennes, eſt au juſte, de 2. jours, 8. h. 50. m. 4. ſec. 37. t. & 55. quartes.

On ajoûte enſuite à l'épacte précédente, celle de Décembre de l'année biſſextile, parceque la quatriéme année, dont on cherche l'épacte, eſt biſſextile : & l'on trouve pour épacte de quatre années Juliennes, 14. jours 0. h. 1. m. 27. ſec. 12. t. & 55. quartes.

Voila de quelle maniére ont été formées les épactes des vingt premiéres années de la Table ſuivante. Enſuite de quoi, l'épacte de 20. ans ſert de racine juſqu'à 100. ans : & celle de cent ans juſqu'à cinq cens ans, dont l'épacte eſt l'exacte moitié de celle de mille ans.

EPACTES DES ANNÉES JULIENNES.

Années.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
1	10	15	11	22	35
2	21	6	22	45	10
3	2	8	50	4	38
B. 4	14	0	1	27	13
5	24	15	12	49	48
6	5	17	40	9	16
7	16	8	51	31	51
B. 8	28	0	2	54	26
9	9	2	30	13	54
10	19	17	41	36	29
11	0	20	8	55	57
B. 12	12	11	20	18	32
13	23	2	31	41	7
14	4	4	59	0	35
15	14	20	10	23	10
B. 16	26	11	21	45	45
17	7	13	49	5	13
18	18	5	0	27	48
19	28	20	11	50	23
B. 20	10	22	39	9	50

	Années.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
Toutes	20	10	22	39	9	50
	40	21	21	18	19	41
	60	3	7	13	26	24
	80	14	5	52	36	15
	100	25	4	31	46	5
Bissextiles.	200	20	20	19	29	3
	300	16	12	7	12	1
	400	12	3	54	54	59
	500	7	19	42	37	57
	1000	15	15	25	15	54

J'ai calculé juſqu'aux quartes, toutes les épactes de la Table précédente ; quoique depuis l'épacte de cent ans, le calcul des quartes n'y ſoit pas néceſſaire. La raiſon eſt, que cette épacte aboutit à cinq tierces préciſes, ſans aucune quarte de plus ou de moins. D'où il s'enſuit, qu'en négligeant aux quatre centaines ſuivantes, les cinq quartes du mois lunaire, & omettant d'en faire la ſouſtraction à l'ordinaire : l'épacte de 500. ans n'en devient plus grande que de vingt quartes ; excès de nulle valeur au

bout d'un ſi long terme. On doit donc ici regarder comme pleines toutes les tierces, auſquelles aboutiſſent les épactes des centaines d'années. M. de la Hire lui-même s'eſt trouvé contraint d'en uſer ici avec beaucoup plus de liberté. Car en bornant ſa Table à l'expreſſion des ſecondes, il n'a pû y fixer l'épacte de 500. ans, qu'en lui donnant 3. tierces & 20. quartes au delà du calcul ; ce qui rend ſon épacte de mille ans, de ſix tierces plus grande que la nôtre, dont l'excès n'eſt que de 40. quartes. Mais au bout d'un ſi long terme, un excès quatre ou cinq fois plus grand, que celui de M. *de la Hire*, ne ſeroit pas repréhenſible. Ces ſortes de Tables dans la forme ordinaire ſont ſuffiſamment exactes, dès là qu'il ne s'y rencontre nulle part, ni défaut, ni excès de 30. tierces ou d'une demi ſeconde. Mais pour juger ſûrement, ſi elles atteignent à ce degré de juſteſſe, il faut les calculer ſoi-même dans toute l'étenduë de la racine juſqu'au terme fixe de l'hypothéſe ; & ne borner qu'aux tierces toutes les expreſſions.

des différens termes, comme nous venons de le faire.

V. Rien n'est donc maintenant plus aisé que de vérifier les épactes de M. *de la Hire*, & de rectifier celles qui ne sont pas assés exactes, en les comparant avec les nôtres. Voici le catalogue des fautes que j'ai ainsi remarquées dans la Table XXVIII. de l'Edition de Paris, 1702. Je placerai dans le catalogue suivant, dabord les années, ensuite les fautes des épactes, puis leurs corrections; enfin les différences de calcul des unes aux autres, qui justifient les corrections: tout cela sur la même ligne vis-à-vis l'un de l'autre.

Fautes et Corrections des Epactes de M. de la Hire.

Ann.	*Fautes.*	*Correct.*	*Differ.*
1	22 S.	23 S.	35 T.
3	4 S.	5 S.	38 T.
5	49 S.	50 S.	48 T.
7	31 S.	32 S.	51 T.
9	13 S.	14 S.	54 T.
11	55 S.	56 S.	57 T.
12	18 S.	19 S.	32 T.
13	40 S.	41 S.	67 T.
14	0 S.	1 S.	35 T.
15	11 M.	10 M.	1 M.
19	51 S.	50 S.	37 T.
60	27 S.	26 S.	36 T.
80	37 S.	36 S.	45 T.

Mois.	*Fautes.*	*Correct.*	*Differ.*
Mars.	50 S.	51 S.	39 T.
Avr.	47 S.	48 S.	32 T.
Sept.	31 S.	32 S.	56 T.
Oct.	28 S.	29 S.	49 T.
Nov.	25 S.	26 S.	42 T.
Dec.	22 S.	23 S.	35 T.

De toutes ces fautes qui se rencontrent dans les épactes de la Table XXVIII. de M. *de la Hire*, il y en a d'impression ; plusieurs viennent de négligence, ou de quelque inadvertance dans le calcul ; & les autres enfin sont de l'Auteur même & de dessein formé. C'est ce qu'il faut ici soigneusement distinguer.

Ce n'est en premier lieu, qu'à pure faute d'impression, qu'on peut attribüer les onze minutes de l'épacte de l'année 15. au lieu de 10. minutes que le calcul demande. Car cet excès d'une minute précisément pleine, n'altére en rien, ni le nombre des secondes de la même épacte, ni les minutes des épactes suivantes : & l'épacte de l'année 16. où l'on ne voit chés M. *de la Hire* que 21. min. suffit, elle seule, pour faire appercevoir cet excès de l'épacte précédente, ou de l'année 15. à quiconque est instruit de la maniére de former les épactes d'une année à l'autre. Je l'ai ci-dessus enseignée à l'Article précédent.

Je n'attribuë en second lieu, qu'à l'inadvertance de l'Auteur, ou peut-

être encore à celle de ſon Imprimeur, l'excès d'une ſeconde à l'épacte de 19. ans, & aux deux épactes conſécutives de 60. & de 80. ans : car cet excès ne paſſe pas outre, & les épactes de 20. & de 100. ans ne s'en reſſentent pas.

Mas le défaut d'une ſeconde, dans les épactes de 3. de 5. de 7. de 9. de 11. de 12. de 13, & de 14. ans, vient manifeſtement de négligence dans le calcul des tierces. Car ce défaut d'une ſeconde, ſe communique d'une épacte à l'autre, d'abord de deux en deux ans, & régne enſuite durant quatre années ſans interruption. Ce qui ne peut être attribüé qu'à une omiſſion, plus ou moins grande de quelques tierces dans le calcul de ces épactes.

Enfin, c'eſt de deſſein formé & nullement par erreur de calcul, que M. *de la Hire* a fait d'une ſeconde trop courtes, ſes épactes de Mars, d'Avril, de Septembre, Octobre, Novembre, Décembre ; & celle de la premiére année, qui eſt toûjours la même que celle de Décembre. Car toutes ces épactes ſont exactement

conformes aux révolutions du mois lunaire, qui ſont à la fin de la Table XXVIII. Ce n'eſt donc ici, qu'à ces révolutions, qu'il faut attribüer l'irrégularité ou le défaut de ces ſix ou ſept derniéres épactes. Ces révolutions ſont en effet toutes notablement plus grandes, que celles du véritable mois lunaire de M. *de la Hire*, dont nous avons ci-deſſus découvert la durée, qu'il a jugé à propos de tenir cachée aux Sçavans de ſon âge ou de ſon tems.

VI. Il ne reſte donc plus, qu'à déterminer au juſte, de combien le mois lunaire dont M. *de la Hire* a repréſenté les révolutions, ſurpaſſe ſa véritable racine. C'eſt ici la derniére & la plus aiſée de nos découvertes. Une ſimple & courte diviſion y eſt ſuffiſante en cette maniére.

La douziéme & principale révolution des mois lunaires, dans la Table de M. *de la Hire*, eſt de 354. jours, 8. h. 48. m. 38. ſ. & 10. t. Diviſant donc cette quantité par le nombre des 12. mois; le Quotient fait connoître, que dans cette Table l'exacte durée de la

 premiére

première révolution, ou du mois lunaire, est de 29 jours, 12 h. 44. m. 3 s. 10 t. & 50 quartes, ni plus ni moins. C'étoit depuis long tems du moins à quelques quartes près, l'hypothése des plus célébres Astronomes, dont M. *de la Hire* ne vouloit pas paroître s'être autant écarté qu'il l'a fait; prenant pour racine de ses épactes d'années Juliennes, un mois lunaire plus court de trois tierces & quarante-cinq quartes. Car comme je l'ai démontré, dés le commencement, & dans toute la suite de cette Analyse, le véritable mois lunaire de M. *de la Hire*, n'est que de 7 tierc. & 5 quartes, au delà des 3 secondes ordinaires.

Et qu'on ne dise pas, qu'une si legére différence, ne mérite pas l'attention des Sçavans; puisque l'épacte de 500 ans, dans l'hypothése de M. *de la Hire*, en devient plus grande de six minutes, & vingt-sept secondes: & son épacte de mille ans, plus grande du double; c'est-à-dire, de 12 min. & 54 sec. plus grande, que dans l'hypothése, dont il a représenté les

révolutions, & qu'il n'a ſuivie que dans ſes ſeules épactes des mois Juliens, & de la premiére année Julienne; où la différence de la fauſſe racine, d'avec la véritable, n'eſt encore que de 45 tierces, ou des trois quarts d'une ſeconde. Après quoi dés la ſeconde année, il commence, & continuë aux années ſuivantes, d'en conformer les épactes à ſa véritable racine, à quelques négligences près, que j'ai ci-deſſus indiquées, & dont la plus grande n'eſt que d'une ſeconde toute entiére : ce qui n'eſt, dans l'uſage de pareilles Tables, d'aucun ſenſible ou conſidérable préjudice.

Certainement, M. *de la Hire* ne pouvoit pas mieux s'y prendre, pour cacher au commun des Sçavans la véritable racine de ſon hypothéſe, ou l'exacte durée de ſon mois lunaire. Et il y a ſi bien réüſſi, que de très habiles gens de ma connoiſſance, n'ont pas voulu m'en croire, il y a cinq à ſix ans, non plus que les derniers éditeurs des mêmes Tables; quand j'ai dit à ceux-là, & fait avertir ceux-ci, que dans la Table XXVIII. de M.

de la Hire, les révolutions du mois lunaire, n'étoient pas conformes aux épactes des années Juliennes. C'est ce qui m'a obligé d'entreprendre de le démontrer. Et si j'en suis venu à bout, comme j'ai quelque lieu de le croire; j'espére que la plûpart des Sçavans ne m'en sçauront pas mauvais gré.

VII. Bien loin au reste, que M. *de la Hire*, ait appréhendé que son véritable mois lunaire ne fût d'une trop courte durée; qu'il n'a fait au contraire aucune difficulté d'en retrancher les cinq quartes, auxquelles cette durée aboutit, pour dresser ou plus aisément, ou plus exactement, sa Table XV. des moyens mouvemens de la Lune, dont le mois lunaire est la premiére racine. Ainsi, M. *de la Hire*, ne s'est pas mis en peine qu'on jugeât de l'exacte durée de son mois lunaire sur ses épactes, ou sur ses mouvemens moyens; quoique selon ceux-ci, son mois lunaire soit plus court de cinq quartes. En voici la preuve.

Le mouvement solaire de 500. ans Table XI. est précisément de 3 degr.

49 min. & 10 secondes. L'épacte lunaire de 500 ans Table XXVIII. est de 7 jours, 19 heur. 42 min. 38 secondes. Le mouvement solaire, qui répond à cette épacte, exactement calculé suivant la Table XI, est de 7 degr. 42 min. 32 sec. & 34 tierces. Et cette quantité de mouvement solaire étant retranchée de celle de 500 ans; reste pour le lieu du Soleil, au moment de la conjonction moyenne, onze signes, 26 degr. 6. min. 36 sec. & 26. tierces. On cherche ensuite & de la même maniére, le lieu de la Lune, par le moyen de la Table XV.

Le mouvement lunaire de 500 ans, dans cette Table; est de trois sign. 9 degr. 10 min. & 5 secondes; Et le mouvement lunaire qui répond à l'épacte, est de 3 sign. 13 degr. 3 min. 22 sec. & 52 tierces. Et ce mouvement lunaire étant retranché de celui de 500 ans, reste pour le lieu de la Lune onze signes, 26 deg. 6 min. 42 sec. & 8 tierces.

Comparant enfin, le lieu du Soleil à celui de la Lune, on trouve qu'elle

eſt plus avancée de 5 ſec. & 42 tierces : c'eſt-à-dire, que la Lune a 5 ſec. & 42 tierc.de mouvement moyen plus que le Soleil, au moment de la conjonction indiquée par l'épacte de 500 années Juliennes. Or cela ne peut être ainſi, & cet excès de mouvement lunaire n'auroit pas ici lieu; ſi la Racine des mouvemens moyens de la Lune, n'étoit pas de cinq ou ſix quartes plus courtes que celle des épactes. Car le mouvement lunaire ne ſçauroit ſurpaſſer celui du Soleil, au moment de la conjonction indiquée par l'épacte, que le mois lunaire, d'où les mouvemens de la Lune tirent leur détermination, ne ſoit plus court que celui, d'où naiſſent les épactes.

Puis donc que l'excès de mouvement lunaire, eſt ici de 5 ſec. & 42 tierces, & que cette quantité de mouvement répond, Table XV. à 10 ſec. & 23 tierces de tems; ce ſont dix ſecondes & 23 tierces de diminution, à repartir aux 6184 mois lunaires exactement accomplis avant la ſuſdite épacte de 500 ans. Et cette

repartition ſe réduit à ſix quartes pleines ; le ſurplus n'étant que de deux à trois cinquiémes.

Mais,comme de ces ſix quartes , il en faut manifeſtement rejetter une ſur quelque leger excès, que demandoit la commodité du calcul des mouvemens moyens,dans la conſtruction de leur Table; n'étant pas probable que M. *de la Hire* en ait fait aboutir la racine à 6 tierc. & 59 quartes, au lieu de ſept tierces pleines , & beaucoup plus commodes. Auſſi n'ai-je attribué à cet illuſtre Aſtronome, que d'avoir retranché de deſſein formé , les cinq quartes du mois lunaire , qu'il avoit pris pour racine de ſes épactes ; & de l'avoir réduit à ſept tierces préciſes , au delà des trois ſecondes ordinaires , avant que d'en extraire ſes mouvemens moyens de la Lune ; croïant très vraiſemblablement les rendre par ce moyen d'une exactitude plus grande , que s'il les eût formés ſuivant l'entiére durée du mois lunaire de ſa premiére détermination , à l'uſage de ſes épactes. En quoi certainement il

ne s'eſt pas trompé; car il n'y a qu'environ quatre ans, que par une voye beaucoup plus ſûre, & plus certaine, que les plus exactes obſervations, j'ai découvert que la vraie durée moyenne du mois lunaire, n'eſt que de ſix tierces & trente & une quartes, au delà des trois ſecondes ordinaires. Durée encore plus courte de vingt-neuf quartes, que celle qu'a ſuivi M. *de la Hire*, dans la détermination de ſes moyens mouvemens de la Lune.

On ne peut toutefois aſſés admirer, qu'à force de travail & d'exactitude dans ſes obſervations, M. *de la Hire* ſoit parvenu à s'éloigner ſi peu de l'hypothéſe luniſolaire, la plus ancienne du monde. Il s'en faut beaucoup que ſon hypothéſe ſolaire ne ſoit d'une auſſi grande juſteſſe. Car comme je l'ai démontré dans les *Mémoires* du mois d'Avril dernier, l'année ſolaire de cet Aſtronome, eſt de vingt & quatre tierces au delà de 50 ſecondes, précédées de 48 minutes; au lieu que ſelon l'ancienne & primitive hypothéſe, la durée moyenne de l'année ſolaire n'eſt que de trente-trois

quartes au delà de 50 ſecondes : durée plus courte de vingt-trois tierces, & vingt-ſept quartes, que celle de M. *de la Hire*.

On ſouhaiteroit ſans doute que j'expliquaſſe plus en détail, les deux anciennes & primitives hypothéſes, dont je viens d'aſſigner le mois lunaire, & l'année ſolaire. C'eſt à quoi je ſatisferai le plûtôt qu'il me ſera poſſible.

ARTICLE XXXI.

MEMOIRES SUR LA GUERRE, où l'on a raſſemblé les maximes les plus néceſſaires dans les opérations de l'art militaire, ſervant de tome 4e au Code Militaire de M. de Briquet. *A Amſterdam*, *&* *ſe vend* à Paris, *chés* P. Gandouin, *Quai des Auguſtins.* 1731. *In.* 12. *pp.* 434. *ſans compter la Préface & la Table.*

L'Auteur de cet Ouvrage n'eſt pas trop connu. Son nom n'y eſt pas marqué : on le dit de M. le Comte de Feuquieres. L'Auteur de la Préface fait entendre qu'il ne l'eſt pas

de l'ouvrage, ſans déclarer de qui il eſt, ni qui il eſt lui-même. On dit cependant que cet ouvrage a paſſé par les mains de M. le Chevalier *Folard*; & l'on ſeroit tenté de le croire Auteur de la Préface, * s'il n'y étoit auſſi exceſſivement loüé qu'il l'eſt, & mis en paralléle avec *Xenophon, Céſar, la Noüe*, le Duc *de Rohan*, *Montecuculli*, & le Marquis *de Santa-Cruz*.

Que l'on ſeroit heureux, dit cette Préface, s'il n'y avoit que ces grands capitaines, *& des Follards qui écriviſſent ſur cette ſcience! Il n'y auroit point à choiſir*. Le Public paroît pourtant décidé ſur le choix, entre ces Auteurs.

Mais pourquoi faire ainſi le Procès à des Hiſtoriens & à d'autres bons Auteurs, qui ſans avoir fait le métier de la guerre, en parlent ſoit hiſtoriquement, ſoit même par maniére de ſcience & de raiſonnement, après avoir fait une étude ſuffiſante de leur ſujet, & de tout ce qui concerne la ſcience & l'art de la guerre?

Il y a bien des choſes à dire ſur cette querelle intentée avec chaleur,

* Voyés Mémoir. de Trev. Jan. 1731. p. 171.

par le nouveau commentateur de Polybe à tous les gens de lettres, qui n'ont pas été soldats ou Capitaines. Mais en général on pourroit repliquer qu'il faut donc avoir été General comme *Cesar, Montecuculli*, & le Duc *de Rohan*, pour écrire sur la conduite générale des armées : & les Ecrivains seroient pour le moins aussi bien fondés à dire, qu'il faut avoir fait toute sa vie le métier d'Ecrivain pour écrire sur quelque sujet que ce puisse être, que les militaires peuvent l'être à prétendre qu'il faut avoir été guerrier toute sa vie pour écrire sur la guerre. Car on écrit avec la plume, & on fait la guerre avec l'épée. Un Ecrivain qui n'est qu'Ecrivain, fait son métier lorsqu'il écrit sur la guerre : au lieu qu'un guerrier fait le métier d'Ecrivain & non son propre métier sur quelque sujet qu'il écrive.

Mais tout cela sont des chicanes qui devroient être inconnuës aux militaires, nés pour une toute autre sorte de guerre. Qu'ils fassent seulement de belles actions dignes d'être écrites, ils ne manqueront pas d'Ecrivains.

pour les écrire & les exalter, à moins qu'ils ne veuillent aussi se réserver le droit de se bien exalter eux-mêmes: car il n'y a qu'eux qui connoissent le prix de tout ce qu'ils ont fait.

Cette Préface fait un long & juste éloge du Marquis *de Santa-Cruz.* Celui du Chevalier *Folard* vient tout de suite : on l'y donne comme un homme d'une expérience *subordonnée à celle des plus grands Capitaines, mais supérieure à celle du General médiocre,* & sur tout *d'une probité inaltérable & d'une sincérité véridique, qui lui fera toûjours des ennemis à la Cour où tout est déguisement,* &c.

Il est assés singulier qu'on donne cet Ouvrage, qui ne regarde que la pratique & le métier de la guerre, comme une suite du Code Militaire de M. de *Briquet*. Ce Code est une affaire de Jurisprudence, militaire à la vérité, mais qui n'a rien de commun avec les opérations purement militaires. L'Ouvrage de M. de *Briquet* a réüssi, & est entre les mains de tout le monde. Les libraires ont apparemment voulu s'assûrer du débit de ce-

lui-ci, qui n'eſt en vérité qu'un détail de maximes aſſés diſparates, médiocrement traitées, & la plûpart fort communes.

L'Auteur donne d'abord une idée générale des Etats de l'Europe; & cette idée ſe réduit à les partager en Monarchies ou en Républiques, dont les chefs aiment le repos ou la belle gloire. Les maximes d'un Prince paiſible ſont de bien vivre avec ſes voiſins, de ſe contenter de ce qu'il a, & d'avoir ſes places en bon état, & ſes arſenaux bien munis, avec un corps de troupes prêt à voler par tout. Au dedans il doit ſe faire aimer & reſpecter. Les maximes d'un Prince ambitieux, ſont d'être toûjours bien armé, de tenir ſes troupes toûjours en haleine & en mouvement, d'être très attentif à tout ce qui ſe paſſe au dehors. L'Auteur ajoûte ici des maximes dignes d'un Prince ambitieux, qui n'a que l'ambition pour régle, & par là indignes d'être données ſous le nom de maximes & de devoirs. Le vrai & unique devoir d'un Prince ambitieux eſt de n'être point ambitieux, de ſe tenir en repos & d'y laiſſer le genre humain. C'étoit là le devoir d'un *Alexandre*,

d'un *Charles XII.* Roy de Suede, &c. Cet Auteur prétend au contraire que toutes les maximes des Républiques doivent tendre au repos. Elles le doivent comme les Princes, & les Princes comme les Républiques: car du reste ce qu'il dit que toutes les Républiques qui ont aimé le mouvement se sont perduës, est démenti par la République Romaine.

Un Prince doit être fort attentif à former ses Generaux: pour cela il doit s'instruire des jeunes Officiers qui se distinguent, & qui promettent, les suivre de l'œil, leur donner de l'émulation, nourrir leurs esperances, les élever par degrés, les récompenser avec justice & avec discernement.

Les qualités du bon General, sont la fidélité & le zéle pour son Prince, le courage, la fermeté d'esprit, l'expérience, la prudence, la justice & la sobriété. L'Auteur se jette tout de suite sur les fonctions du Lieutenant General, du Maréchal de camp, des Aides de camp, des Brigadiers, du Maréchal des logis de l'armée, du Major général de l'infanterie, du Maréchal des logis de la cavalerie, & du Major général des dragons, du

Commandant de l'artillerie, &c. On trouve tout cela un peu mieux détaillé dans l'hiſtoire militaire de Loüis XIV. & ailleurs.

La vingt-ſixiéme maxime eſt ſur la diſcipline militaire : l'Auteur en fait ſentir la conſéquence en deux mots ; car tous ſes articles ſont courts ſans être cependant trop ſententieux. La vingt-ſeptiéme eſt plus étendue : il y eſt queſtion des troupes qui compoſent une armée ; infanterie, cavalerie & dragons, diſtribués par bataillons ou eſcadrons, ſubdiviſés en compagnies. L'Auteur ne voudroit pas tant de Regimens, & il voudroit les Regimens de plus d'un bataillon; il voudroit auſſi quatre ou cinq Eſcadrons par Regiment de cavalerie : les Eſcadrons de quatre compagnie, comme ils le ſont, mais les compagnies de 50. maitres comme autrefois. Il trouve auſſi qu'il y a trop de dragons, qu'ils ſont trop bien montés, que leurs fuſils ſont trop longs, & que la genoüilliére leur manque à la botte ; que les carabiniers ſont un bon corps, étant l'élite de la cavalerie : & que la maiſon du Roy & la gendarmerie

ont été augmentées fort à propos, des troupes ſenſibles à l'honneur ne pouvant être en trop grand nombre dans une armée. Il vient à l'armement & à l'habillement du ſoldat, & à la monture du cavalier. Il voudroit des habits juſtes ſans ſuperflu, un ceinturon moins peſant ; il applaudit à la ſuppreſſion des piques contre l'avis de M. *Folard*, & aux cuiraſſes qu'on a redonnées à la cavalerie. Il parle des munitions, ſubſiſtances, fourages, patures, pain, viande, vin : du thréſor, des hopitaux, des bagages, des guides, des eſpions.

Dans la quarante-deuxiéme maxime, l'Auteur paſſe aux différentes eſpéces de guerre : il en diſtingue cinq, l'offenſive, la défenſive, celle qui ſe fait entre des Puiſſances égales ; celle de ſecours qui ſe fait hors de l'Etat, & la guerre civile. Il commence par la défenſive. Elle eſt, dit-il, toute dans la prudence & dans l'eſprit de prévoyance de celui qui la conduit. Il faut jetter l'infanterie dans les places, & mettre la cavalerie en campagne, toûjours à portée d'une re-

traite. Il veut qu'on dépoüille le plat païs & qu'on l'abandonne à l'ennemi: qu'on le harcéle continuellement, & qu'on ait recours à toutes les ruses d'une petite guerre pour le lasser, & l'affoiblir en détail.

La guerre offensive doit être méditée à loisir. Le secret avant qu'elle éclose, & l'ordre dans les entreprises, dés qu'elle aura éclaté, sont les deux parties qui en rendent le succès heureux. Les précautions à prendre au dehors sont les alliances, & les sûretés pour faire son coup sans être troublé, les levées de troupes, les munitions de guerre & de bouche: il faut sur tout être attentif d'abord à profiter des fausses mesures, que la surprise & la précipitation feront prendre à l'ennemi.

La guerre entre des Puissances égales, est sans doute rare & de peu de durée. Un équilibre indivisible, ni même constamment alternatif, n'est pas une chose fort pratiquable dans un mouvement comme celui de la guerre, & tôt au tard, ou même bientôt, il faut que la balance panche

tout-à-fait d'un côté. Cependant tout est possible.

La guerre de secours doit se faire, ou à raison d'une alliance & d'un traité qu'il faut religieusement observer, ou par des raisons d'intérêt, & pour ne pas laisser un voisin s'agrandir plus qu'il ne convient au repos commun.

La guerre civile est toûjours malheureuse pour le Prince qui la soutient : il doit sagement en retrancher les causes, adoucir les esprits, ôter les pierres de scandale, sacrifier quelques victimes, relâcher un peu de la rigueur de ses droits, écarter toute nouveauté en fait de gouvernement & de religion.

L'Auteur passe aux dispositions & aux projets de guerre. Ces dispositions sont de deux sortes : l'une regarde le Plan général, qu'on doit former à loisir de la guerre qu'on veut faire ; l'autre consiste dans les préparatifs convenables pour l'exécution de ce Plan, le secret & la connoissance du Païs sont nécessaires.

L'assemblée des armées demande

bien des attentions, pour la faire au point juste de tems & de lieu, que le besoin ou quelque dessein particulier exige. Les marches doivent se régler sur l'ordre de campement, de même que le campement se régle sur l'ordre de bataille. Si le païs est ouvert, il faut marcher en bataille, non pas de front, mais en colonne, par aîle, celle de cavalerie couvrant le corps de l'infanterie, les gros & menus bagages étant protegés par les colonnes, ou les suivant, & l'artillerie étant toûjours à portée de l'infanterie. Si l'ennemi est prêt, il ne faut pas trop désunir ses colonnes; à la tête des colonnes il faut toûjours des travailleurs pour racommoder les ponts, ouvrir les passages étroits, & racommoder les mauvais pas. Un General doit dans un camp avoir toûjours plusieurs marches dessinées devant lui, pour choisir la meilleure selon l'occurrence des besoins ou des desseins. Si on marche vers l'ennemi, & qu'on s'y prenne de loin, on peut alors multiplier les colonnes pour faire plus de diligence, tandis qu'on est loin. Un corps

de cavalerie doit prendre les devans, pour batre le païs & éclairer la marche. Si on marche en arriére pour éviter le combat : on commence par faire marcher le campement, les bagages, l'artillerie, & des travailleurs pour couvrir les défilés, laissant toûjours quelque artillerie pour les besoins de l'infanterie. On pose des corps d'infanterie avec quelque artillerie aux têtes des défilés & des passages suspects. Pendant ces préparatifs l'armée est toute en bataille:cela fait, elle marche par la seconde ligne à colonne renversée. Quand la seconde ligne a passé le défilé, elle se retourne & se met en bataille, pour attendre & soutenir la premiére ligne. Si au lieu d'un défilé, il y avoit une riviére à passer, il faut enfermer l'armée dans de bonnes lignes qui en couvrent les flancs jusqu'à la riviére, de l'autre côté de laquelle, en dehors des flancs, il faut établir de bonnes redoutes pleines de canon & d'infanterie : il faut faire une seconde ligne qui couvre tous les ponts, & qui soit ouverte de distance en distance à côté

des ponts, pour laiſſer le paſſage libre à la cavalerie, dont la retraite eſt toûjours plus difficile que celle de l'infanterie , lorſqu'il y a des ponts à paſſer. Dans ce ſecond retranchement il doit y avoir un bon corps d'infanterie. L'Auteur pouſſe fort loin cet article des marches , & en donne de bonnes maximes , ſuivant les campemens. Le Maréchal de camp après avoir aſſigné la droite & la gauche du camp , va poſer les gardes : il obſerve qu'il y ait un eſpace pour y mettre l'armée en bataille ; il appuye les aîles à des villages , bois , ruiſſeaux ou riviéres , & les aſſûre le mieux qu'il peut ; il marque le terrain pour l'artillerie au centre & à la tête de l'infanterie , & pour les vivres entre les deux lignes au centre. Le quartier général eſt auſſi au centre , mais jamais à la tête des lignes. La diſtance d'une ligne à l'autre eſt de 300 pas, & la diſtance d'une troupe à l'autre dans la même ligne ſe régle ſur le terrain total , & le nombre des troupes : il ſuffit qu'entre deux troupes une pareille troupe puiſſe paſſer. Le

choix des postes régle les campemens. Les communications doivent être libres avec les places voisines. Dans les camps de séjour il faut par des postes d'infanterie, & quelquefois de cavalerie & de dragons entourer toute l'armée. Dans les camps de passage il ne faut pas tant de précautions.

L'Auteur traite ensuite des gardes soit générales autour du camp, soit particuliéres dans le camp; des fourages, des convois, des partis de guerre, des combats particuliers, des surprises en général, des surprises particuliéres, des places, des postes, des enlévemens de quartiers, de convois, de fourages; des surprises de passages ou de riviéres, des enlévemens des gardes, des bagages; des surprises dans les marches, des surprises d'une armée entiére.

Il vient à l'attaque d'une armée, aux escarmouches, aux embuscades, & à l'attaque des lignes qui couvrent un païs. L'usage de ces lignes est tout moderne; on a voulu par là couvrir un païs contre les contributions, se les donner dans le païs ennemi, fa-

ciliter la communication ſûre des places voiſines. L'Auteur fait voir l'inutilité de ces lignes à tous ces égards. Il va juſqu'à en faire voir le mauvais.

L'ennemi qui approche de ces lignes, a la liberté de tous ſes mouvemens , au lieu que vous qui les gardés, vous ne pouvés aller à lui qu'en défilant. Autre inconvénient : une armée eſt trop déſunie dans ces lignes , & avec un peu d'adreſſe de la part de l'ennemi , il attaque toûjours la ligne à l'endroit le plus dégarni. Des lignes aſſés courtes & bien précautionnées ſont d'uſage quelquefois; mais dans la derniére guerre on les faiſoit immenſes : auſſi toute ligne attaquée a été forcée.

Il s'agit après cela de l'attaque des lignes de circonvallation , & puis des batailles : l'un & l'autre aſſés au long. Suit l'attaque des places , dont l'Auteur traite aſſés en détail , mais un détail aſſés ſec & aſſés peu détaillé lui-même.

Le blocus, l'inveſtiture, les lignes, ſont les premiéres opérations d'un ſiége. Enſuite on vient à l'attaque

ouverte, à l'ouverture de la tranchée, aux travaux des nuits ſuivantes, à la ſape, demi ſape, batteries, logemens ſur le glacis, attaque des ouvrages extérieurs, des contreſcarpes, des chemins couverts; au paſſage des foſſés, aux mines, brêches; aux retranchemens intérieurs, aux aſſauts, aux capitulations.

La défenſe des places a ſon tour; la maniére de les garder, & les diverſes fonctions d'un Commandant de place ont leur détail. Les quartiers d'hyver, les contributions terminent l'ouvrage, qui parle un peu de tout, & aſſés bien de certains points particuliers qui en valent la peine.

ARTICLE XXXII.

EL POLITICO DON FERNANDO, el Catholico.... *Le politique Dom* Ferdinand *le Catholique; traduit de l'Eſpagnol de Baltaſar* Gracien, *avec des notes. Vol. in 12. pp. 183. ſans la Préface*, &c. A Paris, *chés* Rollin *Fils, Quay des Auguſtins; à S. Athanaſe.* 1732.

Avril 1732.

IL a paru en 1730. une traduction Françoiſe de cet Ouvrage, intitulée : *Réflexions politiques de Baltaſar Gracien ſur les plus grands Princes, & particuliérement ſur Ferdinand le Catholique : avec des notes critiques & hiſtoriques*, &c. Ce titre n'eſt point celui de l'original, tout lecteur le voit aſſés ; & il ne le ſçauroit être, tout lecteur ne voit pas pourquoi : car afin d'être inſtruit ſur cela, il faudroit avoir lû l'Ouvrage en Eſpagnol, qu'il n'eſt pas facile à tout le monde, d'entendre. Le deſſein précis de Gracien, eſt de faire le panegyrique de Ferdinand, héros politique & catholique tout enſemble : *El Politico Don Fernando, el Catholico*. Rien n'eſt plus ſimple que cette annonce, qui renferme néanmoins l'éloge le plus complet d'un Prince Chrêtien : double héroïſme dans lui, l'un par rapport à la politique, l'autre par rapport à la Religion. Si Ferdinand eût au ſouverain degré ces deux qualités, il fut ſans doute, au nombre des plus grands Princes qui ayent occupé le trône.

 Or

Or c'eſt-là le but de Gracien , de montrer que Ferdinand ſurpaſſa la plûpart des Princes , & dans l'art de régner , & dans le zéle pour la foi catholique. Le Panégyriſte convaincra-t'il tous les eſprits ? C'eſt de quoi nous n'avons garde de nous faire garans.

Gracien réduit à quatre principaux articles tout l'éloge de Ferdinand. 1mt, il fonda la plus auguſte Monarchie, 2mt, il ſoutint cette même Monarchie après l'avoir fondée. 3mt, il l'étendit & l'agrandit. 4mt, il la perfectionna en tout généralement. Cette diviſion d'éloge paroît ſenſible , bien que l'on accuſe toûjours *Gracien* d'une obſcurité impénétrable. Mais ne s'accuſera-t'on jamais ſoi-même, ou de pareſſe, ou d'impatience en le liſant? Quoi qu'il en ſoit: chaque article renferme, 1mt, les qualités requiſes pour réüſſir: 2mt, un paralléle ſuivi de Ferdinand avec les grands Princes qui eûrent ces qualités : 3mt , un contraſte perpétuel avec les Princes dépourvûs de ces qualités. Quel fonds de réflexions politiques , quelle ſcience de l'hiſtoi-

re, & ancienne, & moderne, tout cela ne demande-t'il point? C'eſt apparemment, ce paralléle, ce contraſte, & ce vaſte champ de réflexions politiques, qui ont fait perdre de vûë, le plan du Panegyrique perſonnel de *Ferdinand*, quand on lui a donné le titre que nous avons cité: *Réflexions politiques ſur les plus grands Princes*, &c.

D'abord Gracien n'appelle point fondateur d'une Monarchie, celui qui y a donné quelque commencement très imparfait; mais celui qui y a donné la forme. Le puiſſant Empire des Turcs doit beaucoup au valeureux *Ottoman* pour l'avoir commencé, pour s'être ſignalé par de grandes victoires ſur les Grecs; mais il doit beaucoup plus, il doit ſa grandeur ſuprême au conquérant *Mahomet* qui l'établit dans Conſtantinople, & qui le laiſſa auſſi célébre qu'étendu. Le brave *Pharamond* jetta quelques fondemens de la Monarchie Françoiſe: Mais *Clovis* la forma, la mit en régle, ayant été oint de l'huile céleſte; & par ſes vertus chrêtiennes,

plus que par tout l'éclat des *Lys*, il rendit ſa couronne illuſtre à jamais.

Gracien pour relever le mérite de ſon héros fondateur, compare la Monarchie d'Eſpagne avec celle de France, celle-ci facile, & l'autre très difficile à établir ſelon lui. Il y a, dit-il, une grande différence entre fonder un Royaume particulier & comme *Homogéne*; & compoſer de nations diverſes un corps d'Empire. Dans le premier Etat, l'uniformité de loix, la reſſemblance des mœurs, une langue unique, un ſeul climat, tout cela l'unit à lui-même. Telle eſt la France. Mais dans la Monarchie d'Eſpagne, il y a des Provinces étrangéres les unes aux autres, des nations différentes, des langues diverſes, des mœurs oppoſées, des climats contraires: quelle habileté ne faut-il point pour faire de tant de membres différens, un ſeul corps? Sans rien ôter à Ferdinand de ſa gloire; le contraſte de l'Eſpagne n'étoit pas exact du tems même de Gracien; & l'eſt encore moins depuis les conquêtes de Loüis XIV. En France, auſſi bien qu'en Eſpagne, n'y-a-t'il

pas des nations, des mœurs, des langues diverſes, le Languedocien, le Bas-Breton, &c.

Venons maintenant en ligne directe au premier article du Panégyrique de Ferdinand : Gracien prouve que ce Prince fut vray fondateur d'une auguſte Monarchie: donc ce Prince eut les hautes qualités que l'on admire dans tous les autres fondateurs. En effet „ dans Ferdinand ſe raſſem„blérent tous les dons de la nature, „toutes les faveurs de la fortune, & „tous les applaudiſſemens de la Re„nommée„. Eloge magnifique, éloge complet en trois mots. Sur quoi eſt-il fondé ? ſur la naiſſance diſtinguée, ſur l'éducation heureuſe de Ferdinand, & ſur l'uſage non interrompu qu'il fit de ces avantages, les uns naturels, les autres acquis. Le Panégyriſte fait ici ſur les fondateurs d'Empires, ce que la Rhétorique nomme un *lieu commun*, & ce que les mauvais connoiſſeurs appellent quelquefois un écart. Les qualités éminentes ſe trouvérent toûjours réünies dans les fondateurs des Empires : car ſi

tout Roi pour être le premier des hommes, doit être le plus parfait des hommes ; pour être le premier des Rois, il doit être le plus parfait, le plus grand des Rois. Les faits de tous les fondateurs ont été communément ſi prodigieux, que l'on en a jugé les récits plus propres du poëme que de l'hiſtoire : leurs ſujets les ont crus quelque choſe de plus que des hommes; juſqu'à les ériger en Dieux; les étrangers donnant dans une autre extrémité, les ont regardés comme des héros fabuleux... Xenophon conſacra ſa plume élégante au glorieux régne de Cyrus, chef de l'Empire des Perſes ; & il prit ſi haut ſon vol, qu'il perdit toute créance : la poſtérité a cru qu'il avoit écrit non point ce que Cyrus étoit, mais ce qu'il faut pour être un Monarque parfait...... Romulus fut un prodige d'habileté & de valeur, pour fonder la Monarchie Romaine, ſi étenduë par la multitude de ſes conquêtes, & par le nombre des ſiécles qu'elle compte ; dans ſon nom qu'elle retient encore aujourd'hui, Romulus laiſſa aux ſiens

comme les ſemences de ſa capacité & de ſa bravoure ; pour s'emparer de la meilleure partie de l'univers... Mais entre ces qualités héroïques, les principales ſont bien plus des faveurs que le Ciel juge à propos de départir, que les fruits de l'induſtrie & des ſoins de l'homme. Ainſi Conſtantin, & Charlemagne, tous deux égaux & comme *jumeaux* en héroïſme, furent deſtinés par un choix céleſte & ſuprême à fonder les deux Empires chrêtiens, l'un en Orient, & l'autre en Occident.... Que tous les ſiécles célébrent l'aſſemblage des grandes qualités réünies dans le vrai Geryon de l'Eſpagne; dans les trois fondateurs de ſes trois Royaumes catholiques, Dom Garcias Ximenés de Sobrarbe, Dom Pelage des Aſturies, Dom Alonſe Enrique de Portugal. Ces Provinces, par une noble émulation s'étendant chacune de leur côté en différentes parties du monde, devinrent enfin des Royaumes. *Ce lieu commun* eſt-il un écart d'imagination ſans régle, comme il plairoit à quelques gens de le traiter, ainſi que tant

d'autres endroits de l'éloge de Ferdinand ? Non : il confirme directement la propoſition de Gracien , ſçavoir que ſon héros fut doüé de toutes les qualités extraordinaires, puiſqu'il fut fondateur d'une auguſte Monarchie.

A l'égard de la naiſſance de Ferdinand ; être iſſu d'un ſang , ou d'un autre , c'eſt ce qui ne contribuë pas peu , ou qui nuit beaucoup ſelon *Gracien* , à l'élévation d'un Prince. „Philoſophie à nous inconnuë , ou „plûtôt ouvrage viſible de la ſouveraine Providence plus favorable „aux uns qu'aux autres... Il ſemble „que l'on hérite des bienfaits ou des „diſgraces de la nature & de la fortune... Les *Valois* en France furent „toûjours malheureux,& les *Bourbons*, „toûjours des héros„. En confirmation de ce que dit-ici nôtre Auteur touchant l'étoile de la naiſſance, qui influë ſur le bonheur ou ſur le malheur des Princes , ajoûtons que la diſtinction du mérite comme héréditaire dans la maiſon d'Aragon ,

ne leur eſt refuſée par aucnn hiſtorien.

A l'égard de l'éducation de Ferdinand, elle fut toute *guerriére*, & toute *politique*. Les arts les plus vulgaires demandent des inſtructions, du travail & un tems d'apprentiſſage pour y réüſſir, dit Gracien; l'art de régner, ce premier des arts, ſeroit-il le ſeul dans lequel on pût exceller ſans principes, ſans application, ſans eſſays? Enſuite, viennent des faits d'hiſtoire pour montrer plus ſenſiblement l'importance de l'éducation propre des Rois. Combien ſe ſont perdus, manque de cette éducation convenable, ou de s'y être conformés, après l'avoir receuë? combien au contraire ſe ſont ſignalés, parce qu'ils avoient été élevés d'une maniére digne de leur rang? „ Alexandre croiſſoit en „âge, non point parmi le tumulte „des fêtes & des divertiſſemens; mais „au milieu du bruit des exploits de „Philippe ſon pere: c'étoit pour lors „qu'augmentoit ſa noble envie, que „ſon émulation redoubloit d'ardeur. „Il fut fils du plus grand Roi de la Gré-

„ce,& éléve du plus grand personnage „du monde, pour devenir lui-même „le premier Monarque, *Grand* par „excellence. Au contraire, faute d'é- „ducation, Dom *Sanche* second de „Portugal, conçoit une horreur ex- „trême pour le Gouvernement, & ce „qui est encore pis, une défiance ou- „trée de lui-même. Ainsi se déchar- „geant de tout pour se livrer aux „douceurs de la vie, bientôt il n'a „plus du Roi que le nom, que même „il ne conserve pas long-tems „.

Nôtre Panégyriste rabat ici sur l'éducation de son héros, soit pour la guerre, soit pour la politique. Ce Prince enfant se vit assiégé, dit-il, dans le Château de Gironne avec la Reine Jeanne sa mere, cette Amazone de Castille, qui commanda des armées dans la Navarre, dans l'Aragon, dans la Catalogne.... Il sembloit pour lors, que toutes les Puissances eussent conspiré contre le petit Ferdinand, pour le réduire sans peine, quand il seroit un homme fait... Néanmoins il sortit triomphant sous la conduite d'une mere aussi habile

dans la guerre, que les plus expérimentés Capitaines... „Une éducation „héroïque fait un héros. La bonne „ou la mauvaiſe odeur d'une liqueur „miſe dans un vaſe neuf, dure long-„tems. L'aigle éprouve aux plus purs „rayons du Soleil ſon aiglon, pour „qu'il devienne le Roi des oiſeaux„. L'éducation de Ferdinand pour la politique, ce fut d'aſſiſter avec la Reine ſa mere à tous les conſeils... „Plus jeune qu'Alexandre encore élé-„ve de Mars, Ferdinand préſida aux „Etats d'Aragon à Saragoce : ſon ha-„bileté déja égale à celle d'un politi-„que conſommé, ſupplée au petit „nombre de ſes années „.Gracien termine ce point de l'éducation d'un Roi par les obſtacles que quelques Princes apportent eux-mêmes à celle de leur ſucceſſeur. Charles VIII. de France, avant que de ſe connoître fut enſéveli dans les flatteuſes délices, où il reſta deſormais comme un Roi mort.. Le ſoupçonneux Loüis XI. ſon pere le tint enfermé dans le Château d'Amboiſe, où il ne penſa guéres à la Couronne qui l'attendoit. De-

crainte que Denis de Sicile n'aſpirât de bonne heure au Gouvernement, on l'éleva comme pluſieurs autres, qui dans la ſuite demeurérent toûjours incapables de gouverner : de Roi il devint maître d'école, & mourut dans cette profeſſion, qui lui ſeyoit moins mal que le Sceptre.

Second article. 1^{mt}, Ferdinand fondateur d'une auguſte Monarchie, la ſçût après cela ſoutenir ; parce qu'il eût conſtamment une capacité, une bravoure & les autres qualités proportionnées à la grandeur de cette même Monarchie, &c... Malheur extrême qu'un Roi ceſſe de pouvoir porter le poids de ſa Couronne, manque d'habileté, ou manque de courage, ou manque de l'union de l'une avec l'autre, &c... Bonheur extrême qu'un Roi par ſon mérite perſévérant égale toûjours ſes Etats, quelque étendus qu'ils ſoient. Gracien rapporte à ce ſujet, les ſources de la décadence, & de la perte même des Empires les plus ſolidement établis. Ces ſources ſont la corruption des mœurs, l'inconſtance naturelle à l'homme, &

quelquefois un deſſein ſecret de la divine Providence. Le Monarque aſſis aujourd'hui ſur le trône de la Chine, (c'étoit l'ayeul du Prince actuellement régnant,) avoit commencé ſon régne avec la prévention la plus avantageuſe pour lui, avec des qualités ſupérieures à l'attente même de ſes Sujets, ſi attentifs à l'obſerver. Mais bientôt on a corrompu ſes mœurs; ceux-ci pour une fin, ceux-là pour une autre : en ſorte que l'on eſt parvenu à dégrader, & la perſonne du Souvérain, & la dignité de l'Empire... La premiére ardeur naturelle, par laquelle s'eſt formé le corps politique d'un Empire, ſubſiſte quelque tems; il dure quelque tems ce fonds de valeur, de conduite, & de puiſſance. Qui put arrêter l'impétuoſité, avec laquelle ſe montra d'abord la proſpérité Ottomanne, croiſſant toûjours juſqu'à l'heureux *Soliman*? Elle déchut dans *Selim* ſecond, cette même puiſſance attaquée à l'aide d'un ſouvérain Pontife, réprimée par un Monarque catholique.... C'eſt la divine Providence & non point une fortune

aveugle, qui est l'arbitre des Empires : c'est elle qui les établit & qui les détruit, qui les éléve, & qui les abbaisse selon ses vûës, les Empires chrêtiens pour être les trônes de sa gloire, les Empires idolâtres pour le zéle ou pour le châtiment des premiers ; l'harmonie merveilleuse de sa sagesse & de sa puissance éclate toûjours dans les uns & dans les autres... La Monarchie d'Espagne n'éprouva point ces révolutions sous Ferdinand, Prince réglé dans ses mœurs, ferme dans ses principes de Gouvernement, & protégé du Ciel favorable au zélateur de la Foi Catholique.

2mt, Ferdinand régna dans l'accroissement de la Monarchie ; ce qui aide fort à rendre illustre un Monarque. „ L'élévation ou l'abbaissement „d'un Roi dépendent beaucoup de la „situation où se trouve la Monarchie; „& il y a une grande différence en„tre régner dans son accroissement, „ou régner dans son déclin......Qu'un „Prince est à plaindre, de trouver „une Monarchie bouleversée ; où la „valeur n'est plus, où régne l'oisive-

„té, d'où la vertu eſt exilée, où le „vice domine, où les forces ſont „épuiſées, où la réputation eſt tom„bée, où la fortune a changé, où „tout a dépéri! C'eſt comme un „vieux édifice menacé de moment à „autre d'une ruine entiére, &c„.

Le ſort de *Ferdinand* ne fut pas tel: il trouva la Monarchie d'Eſpagne accrüe en toute ſorte d'avantages, pour la ſoutenit établie: mais cet accroiſſement, auſſi bien que la fondation, avoit été l'ouvrage de Ferdinand même avant ſon retour dans l'Aragon, à la mort de la Reine Iſabelle. C'eſt ici le lieu de faire obſerver trois différentes ſituations du Roi catholique: ſans quoi le Panégyriſte ſeroit encore accuſé d'être obſcur, où il ne l'eſt que pour ceux qui ignorent l'hiſtoire de ſon héros; auſſi bien que celle de tant de Princes auxquels il eſt comparé.

Il faut d'abord conſiderer Ferdinand, comme Roi d'Aragon, qu'Iſabelle de Caſtille contre le gré des Eſpagnols épouſa pour ſes rares qualités, tout jeune qu'il étoit. Ferdinand

ne tarda pas à remplir la haute eſtime, que la Princeſſe la plus éclairée avoit conçûë de lui. Non ſeulement il gagna par ſa dextérité tous les Seigneurs, mécontens du choix d'Iſabelle ; mais il commença à établir & à étendre la domination Caſtillane par ſes ſages & heureuſes entrepriſes. Premiére ſituation. Iſabelle étant morte, les Eſpagnols ne voulurent point pour Régent du Royaume, un Prince tel que l'étoit Ferdinand, lequel ſe vit contraint de retourner en Aragon. Seconde ſituation ; durant laquelle les Eſpagnols éprouvérent que la gloire de la nation étoit malaſſûrée entre les mains de Philippe d'Autriche leur nouveau Roi, qui avoit épouſé *Jeanne la folle*. Enfin Philippe n'ayant pas long-tems ſurvécu au départ de Ferdinand, & *Jeanne la folle*, ayant été releguée dans le Portugal, les Eſpagnols ſollicitérent le Roi d'Aragon de revenir en Caſtille les gouverner : démarche glorieuſe aux Eſpagnols & à Ferdinand, lequel ſe rendit ſans beaucoup de peine à leurs ſollicitations empreſſées. C'eſt à ces

trois ſituations différentes que l'on doit diverſement appliquer pluſieurs endroits de *Gracien*, lequel a ſuppoſé par honneur que l'on étoit aſſés au fait ſur le fameux régne du Roi catholique, parcequ'il y étoit lui-même..

Troiſiéme Article. Gracien expoſe les ſources de l'agrandiſſement de la Monarchie fondée & ſoutenuë par ſon héros. 1^mt^, Ferdinand commença jeune à régner. 2^mt^, perſonne ne ſçut mieux que ce Prince profiter de l'occaſion. 3^mt^, ce Prince fut ſans ceſſe occupé des moyens d'agrandir ſa Monarchie, juſques-là qu'il avoit projetté la conquête d'un nouveau monde. Ferdinand employa le tems de ſa jeuneſſe à la guerre & à conquérir... Les âges ont leurs fonctions ; la jeuneſſe, celles de la valeur ; & la vieilleſſe, celle de la prudence... Dans l'âge vif & boüillant les armes ſe manient avec plus de legéreté & avec plus de ſuccès tout enſemble : Axiome de l'illuſtre Marquis *de Marignan*.... Trajan envioit à Alexandre d'avoir commencé jeune à régner,

& il le lui envioit, non point par la passion de régner, mais par le desir d'un pareil avantage de l'âge.... Les armes demandent un grain de témérité, laquelle ne quadre point avec la maturité : les attentions redoublées de l'âge avancé tiennent comme en bride le courage, & la hardiesse martiale en suspens.... Alexandre avec sa témérité fit seul plus de conquêtes, que tous les Rois ensemble avec leurs longues réflexions. Le déterminé Cesar, par son audace extrême triompha de la prudence extrême du Senat.... Il importe encore pour des raisons solides que la jeunesse soit occupée aux armes : par-là elle se sauve des vices si ordinaires à cet âge, ou du moins elle ne tombe point dans une indigne nonchalance, &c. L'attrait du plaisir est puissant, le vice entraine avec violence ; & bien qu'un Prince, un *Magne* II. de Suede ait une ame noble, & Neron une éducation de héros, ils sont transformés par les plaisirs qui peu à peu les corrompent, les dégradent, eux & leur Empire même, &c.

2^mt^, Ferdinand, dit Gracien, n'eut jamais ſon pareil pour connoître l'occaſion d'une entrepriſe, le tems propre à une négociation, la ſaiſon de chaque choſe convenable à l'agrandiſſement de ſa puiſſance... „Son caractére diſtinctif ; c'étoit de „faire toûjours la guerre avec de la „*poudre ſourde* : c'eſt-à-dire ſans le „bruit inutile & dangereux ; qu'il „armoit ſans aucune marque éclatan„te de quelque entrepriſe ; ces ſortes „de préparatifs avertiſſent les enne„mis, alarment les Princes neutres, „&c.... Sans faire le Prince entrepre„nant, il attaquoit une Place en A„frique, une Iſle ſur l'Océan, une „Ville en Italie ; & tout cela avec la „vîteſſe d'un lion „. Le Panégyriſte n'avoit garde de dire que c'étoit avec de la *poudre ſourde*, que Ferdinand s'empara de la Navarre : ce fait n'eſt pas honorable pour ſon héros ; & s'il le cite ailleurs, ce n'eſt qu'en termes couverts. Néanmoins nôtre Auteur a bien ſenti, & fait aſſés ſentir aux lecteurs que la *poudre ſourde*, eſt le point délicat à toucher pour la gloire

du Roi catholique. „ Les étrangers, „dit Gracien, en hommes intéressés, „ont exaggeré dans Ferdinand quelques circonstances legéres ; comme „s'il étoit coupable de s'en être prévalu ; & que leurs Princes à eux „fussent excusables de les lui avoir „abandonnées. Si Ferdinand faillit, „ce ne fut point à dessein, ce fut „pour ajuster les événemens à l'oc„casion ; non par quelque mauvais „détour, le tems les amenoit & les „offroit ces événemens„. Mais la confession de Ferdinand même est une réponse contre ce discours flatteur & partial de son Panégyriste. Loüis XII. Roi de France, Prince loyal & généreux, s'étoit plaint aux Ambassadeurs des Rois de Castille, du peu de droiture de leur Maître: le Secretaire *Quintana* rapporta la chose à Ferdinand, auquel il ajoûta que Loüis l'accusoit de l'avoir trompé deux fois : *deux fois*, reprit Ferdinand, *par Dieu il en a bien menti l'yvrogne, je l'ai trompé plus de dix.* Voila la *poudre sourde* éventée ; & la solution d'un autre endroit énigma-

tique, où il est dit à l'honneur de Ferdinand : *Il prévint toûjours les François.*

Mais comme c'est ici l'endroit épineux pour l'éloge de Ferdinand, *Gracien* prend à tâche de le justifier, en proposant les choses dans un tour séduisant, & en y répondant d'une maniére propre à faire illusion. „ Il y „a de la contradiction, dit nôtre Au- „teur, que les étrangers lui imputent „tout mal, (à Ferdinand) & „que les Espagnols lui refusent tout „bien; que les premiers le surchar- „gent de mauvais procedés, & que les „seconds lui disputent, lui ôtent tous „les succès„. Ces deux propositions générales, *imputer tout mal* & *refuser tout bien*, à un Prince digne en effet de très grandes loüanges, sont des ressources de l'art oratoire, qui outre quelquefois les choses, afin que l'on n'en croye rien du tout, ou que l'on n'en croye à peine la moindre partie: c'est encore une figure de Rhétorique, de mettre dans la bouche d'autrui ce qu'il ne pense, ni ne dit, pour éviter de dire soi-même au juste ce qui

eſt. Ramenons les choſes à leur valeur naturelle. De l'aveu propre de Ferdinand, les plaintes des étrangers ſur ſon compte étoient communément bien fondées; il avoit *trompé plus de dix fois* le ſeul Roi de France: combien de fois avoit-il trompé ſes autres antagoniſtes? Nous ne les compterons point d'un ton affirmatif; parcequ'il n'en a pas fait lui-même ſa confeſſion. Ferdinand étoit ſeul ſon conſeil, ainſi que nôtre Loüis XI. étoit le ſien; il ne ſortoit de ſon cabinet que de la *poudre ſourde*, c'eſt-à-dire, que des coups imprévûs, & auſquels on n'avoit pas lieu de s'attendre. Maintenant, les Eſpagnols avoient-ils tort de ne pas attribuër à Ferdinand ſeul tous les ſuccès? Ferdinand projettoit; mais Gonzalez de Cordoüe exécutoit: la gloire du deſſein, lorſqu'il étoit équitable, étoit dûë au Monarque, & celle de l'éxécution revenoit au General de ſes armées. Après tout, ce n'eſt point une hiſtoire qu'écrit Gracien, c'eſt un éloge qu'il fait, & un éloge enfin d'un très grand Roi.

Cette Apologie de Ferdinand, nô-

tre Auteur la termine par une queſtion ; ſçavoir,ſi le Prince „ doit être „en perſonne , ou bien par ſon habi„leté communiquée à ſes Generaux, „dans toutes les actions militaires. „Entre les deux extrémités, dit-il, „Ferdinand ſuivit un milieu : il n'é„toit ni comme *Adrien*, toûjours en „mouvement, ni comme *Galien*, „toûjours en repos „. Il ne fixa pas même ſa Cour dans aucune Ville d'Eſpagne, ayant ſur ce point ſa politique particuliére. Le Panégyriſte montre d'une maniére indirecte, qu'il n'eſt pas tout-à-fait du ſentiment de ſon héros à cet égard. „ Cependant „nous ne connoiſſons point de grande „Monarchie, dit-il, qui n'ait pas eû „ſa ville capitale, comme le centre „de l'autorité ſouveraine„. Les preuves naturelles de ce qu'il avance, ſont les citations des Empires, & les deſcriptions courtes de leurs capitales que chaque Prince illuſtroit à l'envi, ainſi que la montre & l'abregé de ſa Puiſſance.

3^mt^, Ferdinand travailla toûjours à de nouveaux moyens d'agrandir

ſa Monarchie. „ Un Roi doit ignorer „le loiſir , & paſſer ſans ceſſe d'une „occupation à une autre , toûjours „utile... La pareſſe dans un Prince „eſt un vice au deſſus de tous les autres.... Pluſieurs ont été de grands „Rois , moins par leurs grandes qualités, que par leur attention,par leur „préſence continuelle à tout... Ferdinand régna quarante années, dont „il n'y en eût pas une ſeule de vuide, „pas une ſeule de perduë.

„La nature ſage attend chaque „année un fruit de ſes plantes , la „renommée en attend plus de ſes „héros..... Un figuier ſtérile occupe „vainement le terrein ; & un Prince „oiſif, le trône : il ne ſert que d'obſ„tacle à un autre, dont le bras fécond „en lauriers rempliroit de gloire le „Royaume... Alcide attachoit tous „les ans un trophée au portail du „temple de la Renommée ; tantôt „c'étoit un lion , tantôt une hydre, „&c. Ferdinand le Catholique par „ſes belles actions , en plus grand „nombre que ſes jours, fut l'Hercule véritable. Il gagnoit chaque année

„un Royaume : il eût celui d'Aragon „par héritage ; celui de Caſtille par „dot, par ſa valeur celui de Grenade, „les Indes par ſon bonheur, Naples „par induſtrie, la Navarre par Reli- „gion ; & le tout par ſa grande capa- „cité.... Pendant les quarante années „qu'il régna, il fit plus que quarante „Rois enſemble„.

Combien de choſes à rabbattre dans ce magnifique récit ! Le Panégyrique, il eſt vrai, peut recevoir quelques traits de reſſemblance avec le poëme ; mais cette reſſemblance ne doit jamais aller juſqu'à la *fiction*. Le zéle de nôtre *Baltaſar* pour ſa patrie & pour ſon héros, lui a fermé les yeux ſur deux articles; qui ſont d'attribuër à *l'induſtrie*, la priſe de Naples ; & à la *Religion*, la poſſeſſion de la Navarre : l'une fut une ſupercherie indigne, & l'autre une uſurpation criante. Quant à Naples: dans le tems que ſur la parole de Ferdinand l'on négocioit pour régler les limites d'Italie entre les François & les Eſpagnols, ceux-ci attaquent bruſquement les premiers, les repouſſent étonnés,

& les chaſſent d'Italie. C'eſt le grand Capitaine qui fut l'inſtrument de cette expédition, qu'il plaît à *Gracien* de nommer *induſtrie.* C'eſt ainſi que ſelon le même : *Ferdinand attaquant les François, il les vainquit toûjours.* Quant à la Navarre : Ferdinand avoit ſuſcité une guerre à la France par Henry VIII. Roi de la grande Bretagne : tandis que celui-ci embarraſſoit le Roi Très-Chrétien, Ferdinand le Catholique ſe rendoit maître par ſurpriſe, du Roïaume de Navarre. Toute l'Europe ſçait que Ferdinand tâcha de juſtifier ſon uſurpation par une Bulle du Pape : néanmoins jamais uſurpation ne fut plus réelle : les Hiſtoriens mêmes Eſpagnols ont deſeſpéré enfin de perſuader que l'invaſion de la Navarre fût légitime.

Gracien traite maintenant à fonds une matiére importante, qui n'avoit été que comme effleurée : c'eſt de ſçavoir ſi le Prince doit ou non commander en Chef ſes armées. De fortes raiſons & des exemples conſidérables favoriſent l'une & l'autre conduite.

Tous les Princes entreprenans &

qui ont fait de grandes choſes, ont parû en perſonne dans les entrepriſes. Alexandre le Grand en dix années, réduiſit la Gréce, aſſervit la Perſe, domta la Scythie, ravagea l'Inde, conquit l'Orient, remplit de terreur l'Univers, & de ſon nom la poſtérité... Jules Ceſar obtint cinq triomphes... Annibal à vingt ans força Sagunte, vainquit cinq Generaux & trois Conſuls Romains, & à la bataille de Cannes quatre-vingt-dix Senateurs... Auguſte termina heureuſement cinq guerres civiles, réduiſit douze Nations barbares... Charlemagne établit ſa Tétrarchie, & ceignit de trois couronnes, ſes cheveux blancs... Mahomet conquit deux Empires & douze Roïaumes, &c. Dom Jayme le conquérant donna & gagna trente batailles en raſe campagne... Othon I. fit la guerre pendant trente années, triompha des Princes d'Allemagne, de Bohéme, &c. Tamerlan appellé la terreur du monde, ravagea toute l'Aſie, déſola en trois ans l'Albanie, l'Iberie, la Perſe, la Meſopotamie, l'Egypte, & c'eſt ainſi, reprend Gra-

cien, que tous les Princes héros, tous ceux qui se sont distingués, ont commandé leurs armées en personne. Et c'étoit un proverbe de politique parmi les premiers Ottomans ces belliqueux renommés ; que la victoire n'étoit point compléte, où le grand Seigneur ne se trouvoit pas... » Les regards » d'un Roi sur ses soldats sont des ré- » compenses, & sa présence vaut une » seconde armée.... Sardanapale » perdit sa Monarchie opulente en » restant avec ses femmes à filer dans » ses infâmes apartemens... Galien, » plûtôt que de perdre une fleur dans » ses jardins, se laisse enlever vingt » Provinces, & souffre que trente ty- » rans se soulévent.... Roderic se » perd dans les délices d'une paix... » Le négligent Constantin attend dans » son Palais l'ennemi, & l'ennemi » qu'il ne veut pas aller chercher, » vient le chercher à Constantinople.. » Le repos qui n'est point le fruit de » l'action nécessaire, ne fut jamais » un véritable repos ». *Gracien* conclut pour le premier sentiment, à ce que le Prince soit à la tête de ses ar-

mées. „ Les deux Loüis, dit-il, l'un „ de Pologne & l'autre de Hongrie „ ont fait aux Princes un grand tort ; „ auquel Dom Sebaſtien de Portugal a „ mis le comble par ſa fin tragique : „ leur imprudence a rendu trop ſages „ d'autres Princes. Ce qu'ils perdirent par une excès d'audace, fait „ que bien d'autres le perdront par „ un excès de crainte „.

Nous abregeons pour venir au ſentiment oppoſé. „ La fonction d'un „ Roi, dit *Gracien*, eſt d'ordonner, „ & non point d'exécuter. Sa ſphére „ eſt le dais, & non point la tente. Il „ eſt la tête ; & le moindre reptile „ pour conſerver la ſienne, expoſe „ piéce à piéce tout ſon corps. Qui „ eſt-ce qui approuvera qu'un Prince „ expoſe ſa vie, ſon Roïaume, ſa „ gloire à un caprice du ſort ; après „ tant d'exemples & anciens, & récens que nous avons ſur cet Article? „ Un Valerien Empereur ſert d'eſcabeau des pieds au barbare Sapore ; „ Un Bajazet priſonnier de Tamerlan „ eſt mis dans une cage d'or ; punition dûë à ſa fierté. Un Ladiſlas

„ malheureux, joüet de la fortune, „ malconſeillé des ſiens, eſt haché en „ morceaux par les cimeterres des Ja- „ niſſaires. C'eſt à la bataille de Var- „ nes que ce grand Roi de Pologne „ fut tué, après avoir remporté des „ avantages conſidérables ſur Amurat. „ Toute l'Europe regreta ce Prince „ plein de courage, de Religion, de „ piété, & ſi digne d'un meilleur „ ſort... Almanzor conquit l'Eſpa- „ gne par ſes Capitaines... Charle- „ quint remporta plus de victoires ab- „ ſent que préſent, &c. „. Enfin les qualités du Souvérain, le caractére de ſes Sujets, la ſituation de ſon Etat, les circonſtances, l'occaſion, la néceſſité, ſont les déciſions ſur les deux points propoſés.

Gracien met fin à ce troiſiéme Article par une maxime, qui eſt de la derniére conſéquence pour les Princes. „ Un ſeul homme, dit-il, ne „ ſuffit pas au grand emploi de ré- „ gner : il le partage entre ſes Miniſ- „ tres, qui ſont comme autant de Rois „ après lui. Qu'importe donc que le „ Souvérain ſoit parfait en lui-même,

„ si ses substituts le décréditent. . . Si „ Ferdinand ne présidoit pas à tout en „ personne, il y présidoit par sa di- „ rection confiée à de fameux Capi- „ taines, à de prudens Vicerois, à „ de sages Ambassadeurs, formés de sa „ main. Stenon II. de Suede étoit un „ Roi illustre; mais ses indignes Vi- „ cerois en firent un Prince obscur... „ Charles d'Anjou étoit un Prince „ aimable par ses qualités personnel- „ les, mais si odieux par l'iniquité de „ ses Ministres, que le Roïaume de „ Sicile lui fut enlevé dans une soirée „ bien mémorable. . . Tout le mal ou „ tout le bien retombe sur la tête de „ l'Etat. Il s'est trouvé des Rois en „ quelque sorte subordonnés, qui n'a- „ voient de leur chef aucun mérite, „ & qui par celui de leurs Ministres „ très-habiles ont été élevés en hon- „ neur : au contraire il s'en est vû „ d'éminens en mérite, & malheu- „ reux par les Ministres de leur puis- „ sance. . . . Il est triste que la haute „ réputation du grand Charles d'Es- „ pagne tombe, non par sa faute, il „ ne manqua en rien de son côté,

„ mais par la cupidité de ſes Miniſ-
„ tres avides „. Il s'agit de la levée du ſiége de Mets que nôtre Panégyriſte, auſſi bon Eſpagnol qu'en France nous ſommes bon François, rejette ſur l'avarice des Miniſtres de Charlequint, &c.

Quatriéme & dernier Article. „ La
„ Monarchie étant fondée, aſſûrée,
„ agrandie, Ferdinand fut attentif à
„ la perfectionner en toute maniére,
„ à l'orner, à l'embellir, à lui don-
„ ner toutes les formes du gouverne-
„ ment le mieux policé „.

Tout ce que les Rois enſemble firent ſucceſſivement pour la République Romaine, Ferdinand ſeul le fit pour la Monarchie d'Eſpagne. Romulus fonda la premiére, mais le tems de la perfectionner lui manqua. Numa introduiſit la Religion (quoique fauſſe) comme la baſe de tout gouvernement. Tullus Hoſtilius donna une forme à la milice, ajoûtant la diſcipline à la valeur. Ancus embellit la ville d'édifices, fonda des colonies, &c. Priſcus illuſtra la Majeſté Roïale, & la dignité des Magiſtrats par des diſtinctions marquées. Ser-

vius établit des revenus de la République, des impôts, des octrois. Ces droits modérés, dit nôtre Auteur, ſont comme les nerfs de l'Etat, & excessifs, ils en ſont la ruïne, &c.

Ferdinand rendit ſa Monarchie plus religieuſe, en la purgeant de l'Héréſie & de l'Idolatrie : il la rendit guerriére, en commettant le grand courage des Eſpagnols avec les nations étrangéres, &c. Il la rendit plus majeſtueuſe, en relevant l'autorité Roïale, auparavant mépriſée. Il la rendit riche, non point par des tributs, mais par ſes flottes ; intariſſables ſources d'or, d'argent ; de perles, de toutes ſortes de richeſſes qui viennent chaque année des Indes : il la rendit ſçavante, en y attirant des hommes habiles, dans les lettres divines & dans les lettres humaines ; enfin il la rendit heureuſe en tout genre de bien, honnête, utile & agréable. Auſſi, reprend nôtre Auteur, c'étoit avec beaucoup de raiſon que le prudent Philippe, pour honorer le portrait de Ferdinand, y ajoûtoit toûjours ces paroles : *c'eſt à lui que nous devons tout.*

Au reste Ferdinand ne travailla pas tellement à perfectionner en tout la Monarchie, qu'il ne travaillât aussi à sa perfection personnelle, & à se corriger de ses défauts. „ Ferdi-
„ nand avoit coûtume de se déposer
„ de sa dignité de Roi, pour prendre
„ le personnage d'un Juge sévére à
„ son égard. Mais s'il est difficile à
„ tout Particulier de se connoître;
„ combien ne l'est-il point à un Roi?
„ Se connoître par soi-même, c'est ce
„ que l'amour propre ne lui permet
„ point : se connoître par les avis des
„ autres, c'est à quoi leur adulation
„ est un obstacle insurmontable. . . . .
„ Quelle ressource donc? De quelques
„ personnes simples & vraies, plu-
„ sieurs Princes très-sages en ont fait
„ des oracles de vérités pour eux. . . .
„ Ces gens-là rapportent avec naïve-
„ té, ce que l'on a dit en leur pré-
„ sence sans discrétion. Ferdinand
„ emploïoit ce moïen, préférable-
„ ment à tous les autres, bien qu'il
„ ne les négligeât pas non plus „.

Ferdinand mourut à la soixante & sixiéme année de son âge précieux,

& à la quarantiéme de son heureux régne. Grand bonheur pour une Monarchie, que ses Rois, quand ils sont des héros, terminent agés leur carriére.... „ Ferdinand vêcut peu par „ rapport à la félicité des Espagnols, „ & vivra éternellement par leurs re- „ grets... Les Rois ne meurent point ; „ la Renommée n'admet point de mi- „ lieu pour eux, & donne toûjours „ dans l'une ou dans l'autre extrémi- „ té ; elle les fait connoître à la posté- „ rité, ou comme très-bons, ou com- „ me très mauvais, tels qu'ils furent. „ Les uns ont été des prodiges de ver- „ tus, les autres des monstres d'hor- „ reur, &c. „.

Un contraste & un paralléle terminent le Panégyrique de Ferdinand : l'un est un portrait en racourci des Princes, dont la mémoire sera éternellement en abomination pour leurs vices ; l'autre est un portrait en racourci des Princes, dont la mémoire sera éternellement en vénération pour leurs vertus : dans le Roi catholique nul trait de ressemblance avec les pre-

miers, & tous les traits de ressemblance avec les derniers.

A l'égard de la conclusion de l'Ouvrage; c'est un éloge de la Maison d'Autriche; ainsi qu'un Ecrivain François seroit celui de la Maison de Bourbon dans un Panégyrique de Loüis XV. nôtre Monarque.

ARTICLE XXXIII.

FILOSOFIA DI PAOLO Mattia Doria con la quale si schiarisce quella di Platone, &c. *Traité de Philosophie où on éclaircit celle de Platon, par M.* Doria. *Volume 1er. contenant une introduction à la Philosophie, les notions de Logique & la Métaphysique divisée en trois parties. Volume 2d. contenant la Morale, & une Morale théorique & pratique en deux parties. Deux vol. in 4°. 1er. vol. de 730. pages, le 2d. de 744. A Amsterdam 1728.*

CET Ouvrage méritoit que nous le fissions connoître plûtôt au Public; mais dans un si grand nom-

bre de Livres nouveaux, il eſt difficile qu'il n'en échappe quelqu'un à nôtre attention, ſurtout parmi les Livres étrangers. Ceux qui ſe donneront la peine de lire celui-ci, reconnoîtront aiſément dans M. *Doria* beaucoup de ſubtilité, de réflexions, d'invention & d'érudition. La netteté & la clarté ſemblent caractériſer ſon ſtile, beaucoup plus que la préciſion & la juſteſſe; & ſi on lui trouve d'ailleurs un peu trop de prévention pour ſes opinions, il faut en accuſer l'eſprit philoſophique. Car il n'eſt que trop ordinaire que les Philoſophes, qui donnent aux autres de ſi belles leçons pour ſe défaire de tous les préjugés, ne les obſervent pas trop bien eux-mêmes. On ne peut pas après tout trouver mauvais qu'un Cartéſien ſoit Cartéſien, ni qu'un Platonicien ſoit Platonicien; mais l'un & l'autre devroit poſer pour premier principe, que ſon ſyſtême n'étant fondé tout au plus que ſur des vraiſemblances & non ſur des démonſtrations, c'eſt pécher contre les premiéres régles du raiſonnement, que de le don-

ner pour la vérité même. Rien ne ſeroit plus loüable qu'un Philoſophe, qui donneroit ſes opinions préciſément pour ce qu'elles valent, & qui fixeroit à chacune ſon degré précis de certitude ; mais on n'en a point encore vû. Chacun croit avoir tiré la vérité du puits, & c'eſt le vrai moïen de perſuader qu'elle y eſt encore. Ceci ſoit dit ſans aucune application particuliére à M. *Doria*.

Son Ouvrage eſt diviſé en ſix parties, qui ſont précédées d'une ample introduction, & d'une Logique abregée. La Métaphyſique fait le ſujet des trois premiéres parties. La quatriéme partie traite de ce qu'il appelle la Morale, & la cinquiéme & ſixiéme traitent de ce qu'il appelle la Morale théorique & pratique. Chaque partie eſt diviſée en chapitres & les chapitres en ſections.

Dans ſon introduction après avoir rendu compte de l'occaſion & de la façon, dont il s'y eſt pris pour s'appliquer à l'étude de la vérité ; 1mt, il recherche quelles ſont les cauſes ou les obſtacles, qui détournent les hommes

de l'étude de la Philoſophie. Il en trouve ſix inſurmontables, la difficulté de démêler le vrai du faux, l'aſſujettiſſement de l'homme à ſes ſens, la pareſſe naturelle à tous les hommes, la mauvaiſe éducation qu'on donne à la jeuneſſe, la mauvaiſe méthode que l'on ſuit d'apprendre la Logique avant que d'avoir appris la Géométrie, non pas, dit-il, une Géométrie corrompuë & défigurée par l'Algébre & les nouvelles méthodes, mais la vraie Géométrie, la Géométrie d'Euclides. Enfin le plus grand de tous ces obſtacles ſelon lui, & la ſource de tous les autres, ce ſont les mauvais Maîtres à qui on confie le ſoin des études de la jeuneſſe. 2.mnt, il entreprend de prouver que de toutes les Sectes des anciens Philoſophes, le Platoniſme eſt la plus conforme aux principes de la lumiére naturelle, & par conſéquent la moins éloignée de la Religion Chrétienne, à laquelle elle peut même ſervir de préparation. (Cette expreſſion demande d'être interprétée favorablement.) Les Epicuriens, ajoûte-t'il, les Stoïciens & tout

le reste des Philosophes ont été, ou assés méchans pour vouloir détruire par leurs systêmes toute Religion, ou assés ignorans pour le faire sans le vouloir. Des Sectes anciennes il passe à l'examen des écoles modernes de Philosophie : elles sont trop opposées au Platonisme, dont M. *Doria* fait profession, pour être de son goût. Il en veut particuliérement à *Lock*, qui sans s'attacher à aucune Secte particuliére, lui paroît réünir les erreurs de toutes les Sectes. Il se plaint que ce Philosophe combatte les idées *innées* de Platon sans les connoître, & il en apporte la preuve. M. *Lock*, dit-il, donne pour exemple d'une idée *innée* ce principe : *une chose ne sçauroit en même tems être & n'être pas.* Or dans les principes de Platon, ce n'est point là une idée innée. En effet selon Platon les idées *innées* sont celles que les ames voyent dans Dieu, avant que de venir habiter un corps. Ces idées se terminant à Dieu ne comprennent que l'être en général, le vrai, le bon & d'autres attributs semblables du souverain Etre. L'ame dans Dieu n'a

donc point l'idée du néant ou de la non existence des choses ; & cependant le principe donné pour idée *innée* par M. *Lock*, comprend l'idée d'existence & de non existence. Ce n'est donc pas une idée *innée* selon Platon. Pour ce qui est de *Mallebranche*, M. *Doria* le met bien au dessus des autres Philosophes modernes, & il ne sçauroit manquer de l'estimer beaucoup, puisque sa Philosophie & ses principes ne sont guéres différens sur certains points ; mais, afin peut-être qu'on ne le soupçonne pas de l'avoir pris pour guide, il ne laisse pas de lui faire à son tour d'assés grands reproches. Il lui paroît que les lumiéres de ce grand génie étoient bien obscurcies par les sens, & qu'il a manqué des vrais principes de Métaphysique. Enfin M. *Doria* après avoir parcouru rapidement les divers systêmes, rapproche les anciens des modernes ; il les compare ensemble, & l'antiquité remporte tout l'honneur de la comparaison. Les variations des nouveaux systêmes lui paroissent une preuve de leur peu de solidité. Il les regarde même comme pernicieux,

parceque les chemins prétendus courts & faciles, par lesquels les modernes prétendent conduire à la vérité, ne servent qu'à égarer ceux qui la cherchent, en leur persuadant qu'ils y sont parvenus, quand ils en sont encore fort éloignés.

Ce que M. *Doria* appelle notions de Logique, ce sont des principes de raisonnement; qu'il croit devoir établir avant que de commencer son traité de Métaphysique, qui est le principal objet du 1^er. volume. Voici en abregé quels sont ces principes. On ne peut former de raisonnement que sur quelque hypothése; en sorte que pour se déterminer même à douter de tout, il faut supposer quelque chose, sçavoir son existence. Car, comment douter sans exister? Par conséquent, comment supposer que l'on doute sans supposer que l'on est? Des raisonnemens appuïés sur un tel principe en sont-ils moins propres à découvrir la vérité? Non. Car voici la route que tient ou au moins que doit tenir l'esprit dans cette recherche. Il veut s'assûrer si une chose dont il a l'idée,

existe réellement, & de plus si elle existe de la maniére que son idée la lui représente; pour cela il commence par la supposer véritablement existante de la maniére qu'il se la représente, & il trouve que cette supposition ne se contredit & ne se détruit point elle-même. Ce n'est point encore assés: il suppose que cette même chose n'existe point: si cette seconde supposition ne se détruit point, non plus que la premiére, il est douteux si la chose existe ou n'existe pas; mais si cette seconde supposition se détruit & se réfute par elle-même, l'existence qui n'étoit au commencement que supposée, devient par là démontrée & certaine. Enfin un dernier pas achéve la découverte; car en supposant que la chose en question existe d'une maniére différente de celle que représente l'idée, on voit tout d'un coup si cette nouvelle supposition renferme quelque contradiction. Si cela est, l'idée que l'on avoit est vraie, tant par rapport à l'existence que par rapport à la maniére d'exister.

Voila selon M. *Doria* la formule

générale de tout bon raiſonnement, & l'unique voie pour arriver à la vérité ; d'où il eſt aiſé de conclure que les raiſonnemens métaphyſiques, quoique très-certains, ſont bien différens des raiſonnemens géométriques. Voici le principe de cette différence. Que la quantité exiſte ou n'exiſte pas, le Géométre détermine toûjours avec une égale certitude les propriétés, qui conviennent à cette quantité, ſelon l'idée qu'il s'en forme : au lieu que le Philoſophe eſt obligé de fonder ſes raiſonnemens ſur l'exiſtence réelle & prouvée des choſes, ſur leſquelles il raiſonne. Il s'enſuit de là qu'une hypothéſe ſur une matiére de Phyſique, par exemple les atomes d'Epicure, ne peuvent conduire à la connoiſſance d'une vérité démontrée, parceque les autres hypothéſes ſur la même matiére ne renferment point de contradiction évidente. Ainſi cette eſpéce de ſuppoſition ſe termine à la probabilité. Elle ne rend pas un ſentiment abſolument vrai : elle peut ſeulement le rendre plus vraiſemblable que les autres.

Le ſyllogiſme eſt parfait, lorſque

les trois propoſitions qui le compoſent, forment un ſeul tout. Car la *Mineure* n'eſt autre choſe que la *Majeure* renduë particuliére & appliquée à quelqu'une de ſes eſpéces, & la conſéquence n'eſt qu'un *extrait* de la Majeure & de la Mineure. Ainſi ce ſyllogiſme eſt bon. L'*homme doit aimer tout ce qui eſt véritablement bon : or la vertu eſt quelque choſe de véritablement bon : donc l'homme doit aimer la vertu.* On voit que la Majeure eſt un principe inconteſtablement vrai : la Mineure n'eſt que l'application de ce principe à une des eſpéces du vrai bien, ſçavoir la vertu : enfin la conſéquence ne fait que réünir la Majeure & la Mineure,en appliquant à *quelque choſe* qui eſt véritablement bon, ce qui eſt dit de *tout* ce qui eſt véritablement bon. Il y a donc trois ſources de fauſſeté dans un ſyllogiſme. 1°. ſi la Majeure n'eſt pas un axiome général & inconteſtable. 2°. ſi la Mineure n'eſt pas l'application de cet axiome à une de ſes eſpéces. 3°. ſi la conſéquence ne réünit pas l'axiome général & ſon eſpéce, ou ſi en les

réünissant elle y ajoûte quelqu'autre chose.

Tous les hommes font des syllogismes sans s'en appercevoir. Leur raison s'exerce sans qu'ils y fassent attention ; mais ces raisonnemens naturels ne conduisent qu'à la connoissance des premiers principes. Il faut toute une autre attention pour descendre dans le détail des vérités, soit de la Morale, soit des Sciences. On ne parvient à ces vérités que par l'enchaînement de plusieurs syllogismes, qui ont leur fondement dans les premiers principes, & qui dépendent toûjours des vérités déja prouvées. On rend ces vérités fertiles en les prenant pour Majeures d'un syllogisme, & en les appliquant dans la Mineure à quelque chose de particulier, ce qui produit dans la conséquence une vérité nouvelle, qui aussitôt devient elle-même le principe d'un autre syllogisme, & la source d'une infinité d'autres vérités.

Malheureusement l'erreur n'est pas moins féconde que la vérité : en sorte que deux idées fausses combinées dans

l'eſprit forment un axiome faux, qui devient lui-même une ſource intariſſable d'erreurs. Quelle attention ne doit-on donc pas avoir, pour prévenir ou pour corriger dans un âge encore tendre les fauſſes idées, que les hommes pourroient ſe former ſur diverſes matiéres ?

Tout le monde connoît la méthode ſynthetique & l'analytique. La méthode d'*excluſion* eſt moins uſitée. Voici comme l'explique M. *Doria*. Une choſe eſt faite, & il n'y avoit par exemple que trois moïens de la faire. Je démontre qu'on n'a pas pû ſe ſervir de deux de ces moyens : je conclus qu'on a donc employé le troiſiéme : vérité que je découvre en excluant deux choſes de trois. Mais pour que cette méthode ſoit certaine, il faut que le nombre des moïens poſſibles ſoit fixé avec juſteſſe, & que l'excluſion que l'on donne à tous, excepté à un, ſoit fondée ſur des principes inconteſtables.

Comme il y a bien des choſes, ſoit dans la Morale, ſoit dans la Politique, ſoit dans les Sciences, que l'on

ne peut jamais connoître avec une entiére certitude, il faut alors s'attacher au plus probable. De deux opinions probables on reconnoît celle qui a le plus de probabilité, en les comparant toutes deux aux principes généraux & aux vérités déja connuës. Celle de deux opinions qui s'accorde le mieux avec ces principes & ces vérités, est la plus probable, & c'est celle qu'un Philosophe doit embrasser.

Toute cette doctrine est contenuë en neuf chapitres ou notions, qui renvoïent souvent aux Ouvrages que M. *Doria* a déja donnés au Public. Suit la Métaphysique divisée en trois parties : mais comme nous serions accablés par l'abondance de la matiére ; nous allons nous resserrer dans des bornes plus étroites.

La premiére partie a pour but de démontrer l'existence d'une substance pensante dans l'homme, & celle d'un Etre infiniment parfait. L'Auteur fait pour arriver à ce but un chemin qui paroîtra à bien des Lecteurs trop long, trop détourné, & peut-être inutile ; les Géométres ne trou-

veront pas bon qu'il avance, que nous pouvons nous tromper dans les idées des vérités qui ſemblent les plus évidentes, comme ſont les axiomes de Géometrie & les propriétés des nombres. Ces vérités, dit-il, ſuppoſent l'exiſtence des corps : or les corps peuvent ne pas exiſter. Ces vérités prétendües peuvent donc être des erreurs. Quelle conclusion ! lui diront les Géométres : aſſûrer l'exiſtence des corps & la ſuppoſer ſimplement, ſont deux choſes bien différentes. Or nous ne l'aſſûrons jamais : nous ne faiſons que la ſuppoſer, & dés-là nos axiomes ne ſçauroient nous tromper. La démonſtration qu'il donne de l'exiſtence de Dieu, ne trouvera peut-être pas plus de partiſans, quoiqu'elle paroiſſe tirée de S. Auguſtin, ou que S. Auguſtin l'ait tirée lui-même de Platon. Nous avons, dit-il, un grand nombre d'idées de *formes corporelles* exiſtantes hors de nous. Or ces formes corporelles ne pouvant exiſter par elles-mêmes, ſont néceſſairement dépendantes d'un Etre ſouvérain qui les a produites. Donc il y a un Dieu.

Si les Platoniciens veulent bien se contenter d'une telle démonstration, on le leur permet ; mais il faut avoüer que les modernes dont M. *Doria* fait si peu d'estime, sont un peu plus difficiles à contenter, & trouveroient bien des choses à opposer à sa démonstration. Une objection qui se présentera d'abord à l'esprit de tout le monde, c'est qu'il est bien vrai que nous avons l'idée de diverses formes ou substances corporelles, mais l'existence actuelle de ces substances n'est point renfermée dans leur idée. L'idée générale que nous en avons, ne nous les représente ni comme existantantes, ni comme non existantes ; mais seulement comme possibles. Si nous assûrions que ces substances existent, nous nous exposerions à nous tromper, selon M. *Doria* ; & c'est pour cela qu'il prétend que les vérités les plus claires de la Géométrie sont sujétes à l'erreur. Sur quoi donc peut-il appuïer la démonstration qu'il nous donne de l'existence de Dieu ? Car, comme il ne connoît l'existence de dieu que par la dépendance que les

ſubſtances corporelles, dont nous avons l'idée, ont néceſſairement d'un Etre ſouverain & Créateur : ſi on ne peut pas démontrer l'exiſtence réelle de ces ſubſtances, on ne peut pas démontrer l'exiſtence de Dieu.

La ſeconde partie traite des attributs de Dieu. Dans la troiſiéme M. *Doria* raiſonne ſur le monde, & ſur la création des eſprits & de la matiére. On trouvera dans l'une & dans l'autre des choſes ſingulières, dans le goût de celles que nous avons déja remarquées, beaucoup de ſubtilités & de Métaphyſique. Ceux qui aiment à ſe repaître d'idées abſtraites, y trouveront pleinement de quoi ſe ſatisfaire. Nous rendrons compte du ſecond volume dans un ſecond extrait.

ARTICLE XXXIV.

FILOSOFIA DI PAOLO MATTIA Doria, &c. *Traité de Philoſophie par M.* Doria. *Volume ſecond contenant la partie IV. qui traite de la Morale, & les parties V. & VI. qui*

traitent de la Morale théorique & pratique.

Suite de l'Article précédent.

NOus ne donnons communément le nom de *Morale*, qu'à la ſcience des mœurs ; & ce que nous appellons un traité de Morale, c'eſt un traité des principes & des régles des mœurs. Mais M. *Doria* ſans s'aſſervir à l'uſage commun, a mieux aimé donner plus d'étenduë à ſon objet. Le but de la premiére partie de ſa Morale, eſt, comme il avertit dans le tître, de faire voir que la ſageſſe humaine n'eſt point contraire à la révélation divine. A cette occaſion il approfondit le myſtére de la création du monde dans le tems & de rien, & de là il eſpére qu'on conclura que les vertus humaines, non ſeulement ne ſont pas contraires aux vertus chrétiennes, mais qu'elles ſervent même comme d'échelle pour s'y élever.

Il commence par la grande queſtion de la création du monde ; & pour prouver que le monde tiré du

néant & créé dans le temps, n'eſt point une idée qui ſe contrediſe, il fait voir que cette idée eſt beaucoup plus favorable que toute autre à la toute-puiſſance de Dieu & à ſes autres perfections ; & que c'eſt en partie pour cela que les Chrétiens ont de Dieu une idée beaucoup plus ſublime & plus parfaite, que n'en ont eû tous les Philoſophes Payens, ſans en excepter Platon, *qui eſt celui d'eux tous qui lui paroît avoir le plus approché des lumiéres de la Religion chrêtienne.* C'eſt encore, dit-il, de cette différence de ſentimens ſur la création du monde, que naît la différence infinie qui ſe trouve entre quelques principes de la Religion chrétienne & ceux des Payens, ſur la nature de l'homme, ſur ce qui doit lui arriver dans l'autre vie, ſur le péché d'Adam, l'incarnation du Verbe, &c. Tout ceci eſt déduit fort au long. Mais n'eſt-ce pas ſuppoſer une imperfection dans le premier Etre que de lui attribüer tout à la fois de pouvoir faire & ne pas faire, de vouloir faire dans un temps ce qu'il ne veut pas faire dans un autre ? Non, répond-il ; car l'im-

perfection consisteroit à hésiter de faire ou de ne pas faire : or cette hésitation, ce doute ne se trouve point dans Dieu. Pour ce qui est de Platon, M. *Doria* avoüe qu'il s'est grossiérement trompé sur ce point. Car en quoi, dit-il, pourroit consister la Puissance de Dieu, si tous les Etres étoient, non des effets de sa volonté, mais des parties de sa substance, ou du moins si ces Etres dépendoient tellement de la volonté de Dieu, qu'il fût nécessité à vouloir qu'ils existassent, & qu'ils existassent de la façon qu'ils existent & non d'une autre ?

L'utilité & la nécessité de la Philosophie parmi les Chrétiens fait le sujet du 2[d]. chapitre, & la raison que M. *Doria* apporte de cette prétenduë nécessité, paroîtra fort singuliére ; c'est que sans la Philosophie les Chrétiens seroient Idolâtres ; parceque ne jugeant de Dieu que par des images sensibles, ils se le représenteroient comme un Prince puissant, un grand Seigneur, mais toûjours sous une idée bornée, qui par conséquent n'exclurroit pas la pluralité. Il ajoûte qu'on

n'auroit que des idées confuſes des vertus. Car, dit-il, c'eſt Dieu, ſource de ces vertus, qui en met les idées dans l'eſprit humain; mais c'eſt l'étude de la Philoſophie qui les développe. Sur ce pied-là les Apôtres eurent grand tort de ne pas commencer par apprendre la Philoſophie aux hommes, avant que d'en faire des Chrétiens. Car nous voïons au contraire qu'ils ne faiſoient pas beaucoup de cas de cette ſcience, & qu'ils déclarent expreſſément qu'ils ſont bien éloignés de fonder la Religion qu'ils prêchoient *in perſuaſibilibus humanæ ſapientiæ verbis*.

Quant à ce que M. *Doria* ajoûte que ſans la Philoſophie les Chrétiens n'auroient que des idées confuſes des vertus, c'eſt une propoſition pour le moins auſſi inſoutenable que la premiére. Car s'il ne parle que des vertus purement morales & humaines, ſon principe ne regarde pas plus les Chrétiens que tous les autres hommes : s'il parle des vertus propres des Chrétiens, rien n'eſt plus contraire aux principes de la foi, que de croire que

ſa Philoſophie entre pour quelque choſe dans la connoiſſance, que nous avons des vertus ſurnaturelles, comme la charité, l'eſperance & la foi. Non : M. *Doria* n'y a pas bien penſé ; la Religion chrétienne n'a rien de commun avec la Philoſophie profane : elle puiſe ſes lumiéres dans une ſource bien plus ſublime. La Philoſophie n'apprend à l'homme qu'à douter & à raiſonner ſur des hypothéſes : elle ne lui montre que des vraiſemblances, tout au plus quelques lueurs obſcures de vérité. La foi lui apprend à croire fermement contre toutes les fauſſes lumiéres de la Philoſophie humaine. Comme elle ne connoît point de vraiſemblances, elle exclut auſſi tous les doutes ; elle ne propoſe que des faits certains, des vérités conſtantes qu'un Chrétien quel qu'il ſoit, Philoſophe ou non, doit croire, non pas par le ſecours de la Philoſophie, mais par ſa foi toute ſeule. Il en eſt de même des vertus chrétiennes ; elles n'ont preſque rien de commun avec les idées de vertu que la Philoſophie nous donne ; & ce n'eſt pas rendre ſervice

à la Religion, que de vouloir rapprocher les unes des autres, comme ont fait par un zéle peu éclairé quelques Auteurs avant M. *Doria.*

Le 3^e^. chapitre est destiné à combattre les *Sophistes*, qu'il divise 1^mt^, en Sophistes de bonne foi, mais ignorans, qui ayant assés d'esprit pour trouver des raisons apparentes de divers sentimens, n'en ont pas assés pour comparer ces raisons & s'attacher à la meilleure. 2^mt^, en Sophistes *mal-intentionnés*, qui de dessein formé s'efforcent de rendre tout problématique. Il fait voir ensuite le tort que les Sophistes ont fait à la Religion, le Sophisme étant, dit-il, le principe de toutes les Héréſies. En effet la plûpart des Hérétiques n'ont refusé de croire quelque partie des dogmes révélés, comme contraire à la raison, que sur le principe faux & sophistique, que ce qui ne se comprend pas est contraire à la raison. Mais la réfutation de ce Sophisme est, que ce qui ne se comprend pas, peut être au dessus de la raison, sans lui être contraire. Autre Sophisme qui conduit

à l'erreur : c'eſt celui de Grégoire d'Arimini qui, parceque depuis le péché d'Adam l'homme ne peut plus mériter par lui-même ni par ſes actions, conclut que toute action qui n'a pas pour principe la charité, eſt un péché. Fauſſe conſéquence, dit M. *Doria* ; il falloit ſeulement conclure qu'une telle action n'eſt pas méritoire pour le ſalut.

Si on en croit M. *Doria*, toute la Religion payenne étoit l'ouvrage de la politique ; & il explique ſuivant ce ſyſtême les principaux dogmes des Payens ; mais il n'a peut-être pas aſſés conſulté l'hiſtoire ancienne pour établir ce ſyſtême. Il nous ſemble que tout ce qu'il dit ſur les principes du culte, qu'on rendoit à la plûpart des fauſſes Divinités, n'eſt pas exactement conforme aux lumiéres qu'on trouve ſur cela dans les anciens Auteurs, & dans les Ouvrages des modernes qui ont le plus approfondi cette matiére. Quoiqu'il en ſoit, l'abondance de la matiére ne nous permet que de parcourir rapidement les principaux ſujets que traite M. *Doria*, &

le grand nombre d'objets différens qu'il mêle lui-même preſque à chaque ſujet particulier qu'il traite, ne nous laiſſe pas la liberté de le ſuivre dans un détail exact.

Après ce premier traité que M. *Doria* appelle *Morale*, il en donne un autre qu'il nomme *Morale théorique & pratique*; & qui eſt diviſé en deux parties. Dans la premiére qui fait la 5e. de tout l'Ouvrage, il ſe propoſe de rechercher l'origine & l'eſſence des puiſſances de l'ame, celle des ſens, & des paſſions, celle des vertus & des vices: vaſte champ pour un génie ſubtil & métaphyſique: dangereuſe carriére pour l'eſprit humain, lorſqu'il veut percer au delà des bornes que Dieu a preſcrites à ſes foibles lumiéres: écüeil déja fameux par le naufrage de pluſieurs Philoſophes, qui ne nous ont donné que des mots pour des choſes, & des choſes qu'on ne conçoit pas pour des vérités claires. Nous ne ferons ici qu'indiquer les ſentimens de l'Auteur, parceque le détail des raiſonnemens nous méneroit trop loin: encore n'eſt-il pas aiſé

de rendre ſes propoſitions bien fidélement, par la raiſon que le langage philoſophique Italien n'eſt pas tout-à-fait ſemblable au nôtre.

Après avoir traité ſon ſujet en général, M. *Doria* établit cinq propoſitions : la 1ere. que la lumiére naturelle nous apprend que la faculté intellectuelle de l'ame eſt un acte ſpirituel de penſer, propre de l'ame & inſéparable de l'ame. C'eſt dire, à ce qu'il nous ſemble, que la faculté de penſer eſt la penſée actuelle, ce qui pourtant paroît devoir être diſtingué en Métaphyſique. Les paſſions, ajoûte-t'il, ſont de la même maniére, des propriétés de l'ame & inſéparables de l'ame ; mais cela n'empêche pas que la faculté intellectuelle & le ſentiment ne ſoient deux actes de l'ame, ou deux maniéres de penſer entiérement différentes & diſtinctes.

Seconde *propoſition.* La connoiſſance que l'ame a des impreſſions, que font ſur elle les choſes ſenſibles, (la ſenſation) eſt une propriété de ſa faculté intellectuelle. Cette connoiſ-

ſance de l'ame eſt entiérement dégagée des ſens, & elle n'a rien de commun avec les ſubſtances corporelles, ni avec les mouvemens des corps, qui produiſent ou qui occaſionnent les ſenſations dans l'ame.

Troiſiéme *propoſition.* De la conſidération des choſes ſenſibles naiſſent dans l'ame les perceptions, c'eſt-à-dire les idées des choſes ſenſibles ; & enſuite ces idées font naître dans l'ame deux puiſſances, ſçavoir la fantaiſie matérielle, (l'imagination) & la mémoire matérielle ; & de plus chaque idée ou perception des choſes ſenſibles eſt accompagnée d'un acte de *volonté matérielle*, terme tout-à-fait nouveau.

Quatriéme *propoſition.* Les ſens matériels excitent l'ame à vouloir refléchir ſur ſes propres ſens : cette volonté ſe nomme intellectuelle & ſenſible : elle excite dans l'ame la puiſſance de refléchir ſur les choſes ſenſibles, & delà naît dans l'ame la mémoire intellectuelle, & le raiſonnement ſur les choſes ſenſibles formé par le ſecours des ſens même. Ce raiſonnement eſt appellé intellectuel,

sensible & pratique. De ce raisonnement naît dans l'ame la puissance de l'imagination.

Proposition V. L'imperfection que l'ame rentrant en elle-même apperçoit dans son raisonnement intellectuel & sensible, excite dans elle les *reminiscences* du vrai, & le desir des connoissances purement intellectuelles. Ainsi l'ame se forme à elle-même un raisonnement purement intellectuel, & une imagination purement intellectuelle, deux puissances dégagées des sens dont naît la science.

Ces cinq propositions sont suivies de quelques réflexions sur l'origine & le progrès des puissances de l'ame, sur le Philebus de Platon, & les erreurs de quelques Philosophes modernes, sur ce feu, cette chaleur de génie ou cet éguillon qui excite les puissances de l'ame, appellé *Æstrum* par les Latins, & auquel les François ne se sont point encore avisés de donner un nom. M. *Doria* définit à cette occasion le caprice, l'enthousiasme: la fureur Poëtique. Il donne une grande étenduë aux effets de l'*Æstre.*

C'eſt ce qui fait, ſelon lui, les grands Capitaines, les Héros, une eſpéce même de ſainteté, toutes les vertus humaines & naturelles; mais il ne manque pas de faire ſentir la différence eſſentielle, qui diſtingue ces vertus des vertus chrêtiennes & ſurnaturelles, beaucoup plus parfaites ſans comparaiſon.

Toute cette matiére occupe le premier chapitre de la premiére partie de la Morale théorique & pratique; & on trouvera peut-être qu'elle occupe trop de place; car il ſemble que ſi l'Auteur l'avoit plus reſſerrée, elle y auroit gagné du côté de la netteté & de la juſteſſe. Le ſecond chapitre eſt employé à traiter des paſſions bonnes & mauvaiſes, & il les traite dans un aſſés grand détail. On y trouvera de fort bonnes réflexions, mais peut-être trop de digreſſions & de ſuperfluités. C'eſt en général le défaut dominant de cet Ouvrage.

Enfin la ſeconde partie de la Morale théorique & pratique, diviſée en chapitres & en pluſieurs ſections, traite de l'origine, de la nature, de

l'eſſence, des propriétés & des effets des vertus en général & en particulier. La juſtice, la force, la temperance & la prudence font la matiére de pluſieurs chapitres. Mais l'amitié eſt traitée avec plus de détail & de diſcuſſion. M. *Doria* en recherche les diverſes eſpéces, & il en déduit tous les devoirs que l'amitié exige. Ces matiéres abſtraites ſont ſi peu du goût de la plûpart des Lecteurs, que nous avons mieux aimé nous contenter de les indiquer ſuperficiellement, que les expoſer dans le détail. Elles ſont d'ailleurs ſujétes à beaucoup de chicanes & de diſputes, de ſorte que ſi nous avions ſuivi M. *Doria* avec plus d'exactitude, nous aurions eû infailliblement quelques conteſtations enſemble, ce que nous faiſons profeſſion d'éviter avec tous les Auteurs, ſurtout avec des Auteurs auſſi célébres que M. *Doria*, qui mérite par lui-même & par ſon érudition, l'eſtime de tous les gens de Lettres.

ARTICLE XXXV.

MEMOIRES DE LITTERATURE tirés des Régistres de l'Académie Royale des Inscriptions & belles-Lettres. Depuis l'année 1718. jusques & compris l'année 1725. Tome sixiéme, vol. in 4°. pages 770. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1729.

CE sixiéme volume des Mémoires de l'Académie des belles-Lettres contient, comme les précédens, un grand nombre de dissertations plus ou moins intéressantes, selon les matiéres & le goût particulier de chaque Lecteur. Nous allons d'abord en faire l'énumeration.

Il y en a une de *M. l'Abbé Anselme*, sur les monumens qui ont servi de Mémoires aux premiers Historiens. Deux de *M. de Poüilly* : la premiére sur l'incertitude de l'histoire des quatre premiers siécles de Rome : la seconde est intitulée, nouveaux essais de critique sur la fidélité de l'Histoire. Six de *M. l'Abbé Sallier* : la pre-

miére, ſur les premiers monumens hiſtoriques des Romains. La ſeconde, ſur la certitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome, ou réflexions générales ſur un traité qui ſe trouve parmi les Œuvres morales de Plutarque ſous ce titre : *Parallele des faits Grecs & Romains.* La troiſiéme, ſur la certitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome. La quatriéme, Réflexions critiques ſur le caractére de quelques hiſtoriens Grecs comparés avec les hiſtoriens Romains. La cinquiéme, Remarques ſur la Tragédie de Sophocle, intitulée l'*Oedipe Colone*. La ſixiéme, Recherches ſur la vie de Q. Hortenſius. Trois de *M. Freret :* la premiére, Réflexions ſur l'étude des anciennes hiſtoires & ſur le degré de certitude de leurs preuves. La ſeconde, Remarques ſur la bataille donnée à Thymbrée, entre les armées de Cyrus & de Créſus. La troiſiéme, Réflexions ſur les principes généraux de l'art d'écrire, & en particulier ſur les fondemens de l'écriture Chinoiſe. Une de *M. l'Abbé Couture*, ſur les Cérémonies de Religion pour leſquel-

les on a eû recours à la Dictature, c'est-à-dire, sur les clous sacrés & les Feries Romaines. Deux de *M. l'Abbé Gedoyn*, la premiére, de l'Urbanité Romaine : la seconde, Description de deux tableaux de Polygnote, tirée de Pausanias. Deux de *M. Racine* : la premiére, sur l'utilité de l'imitation & de la maniére dont on doit imiter: la seconde, sur l'essence de la poësie. Trois de *M. l'Abbé Fraguier* : la premiére, qu'il ne peut y avoir de poëmes en prose : la seconde, Mémoire sur l'élégie Grecque & Latine: la troisiéme, la gallerie de Verrés. Deux de *M. l'Abbé Massieu* : la premiére, Odes olympiques de Pindare, traduites en François avec des remarques : la seconde, Odes Isthmiques du même. Une de *M. Boivin le cadet*, sur la tragédie de Sophocle intitulée, *Oedipe Roi*. Deux de *M. l'Abbé Banier*: la premiére, Réflexions sur la Cyropedie & sur l'histoire de Cyrus : la seconde, sur la durée du Siége de Troye. Une de *M. Hardion* : histoire du berger Daphnis. Deux de *M. l'Abbé Sevin* : la premiére, sur Hecatée

de Milet : la ſeconde, recherches ſur l'hiſtoire de la vie & des Ouvrages de Nicolas de Damas. Une de *M. Falconnet*, ſur les Bœtyles. Une de *M. de Boze*, ſur les Roîs du Boſphore Cimmerien. Deux *du P. Dom Bernard de Montfaucon* : la premiére, ſur le Phare d'Alexandrie, ſur les autres Phares bâtis depuis, & particuliérement ſur celui de Boulogne ſur Mer, ruiné depuis environ 80. ans. La ſeconde, ſur la plante appellée *Papyrus*, ſur le Papier d'Egypte, ſur le papier de Coton, & ſur celui dont on ſe ſert aujourd'hui. Troîs de M. *Lancelot:* la premiére, Recherches ſur *Gergovia* & quelques autres Villes de l'ancienne Gaule. La ſeconde, explication d'un monument de Guillaume le Conquérant. La troiſiéme, Diſcours ſur les ſept merveilles du Dauphiné. Une de *M. Secouſſe* : hiſtoire de Julius Sabinus & d'Epponina ſa femme. Une de *M. de Foncemagne* : Mémoire pour établir que le Royaume de France été ſucceſſif héréditaire dans la premiére Race. Une de M. l'Abbé de *Vertot*, ſur l'établiſſement des Loix

ſomptuaires parmi les François.

Voila comme on voit beaucoup de matiéres différentes, de ſorte qu'il eſt difficile que chaque Lecteur n'y trouve quelque morceau de ſon goût. La plûpart ſeroient fort du nôtre, & nous nous ferions un plaiſir de les extraire, ſi la choſe étoit poſſible dans les bornes qui nous ſont preſcrites. Mais après avoir donné les titres de toutes les Diſſertations, il faut, malgré nous, nous borner à donner l'extrait de quelques-unes, ſans que ce choix doive faire croire que ce ſoit par une préference d'eſtime, que nous donnons l'extrait des unes plûtôt que celui des autres.

Les premiéres Diſſertations qui ſe préſentent dans ce volume, ſont ſi intéreſſantes par le ſujet, par les réflexions & l'érudition dont elles ſont remplies, que nous ne ſçaurions mieux faire que de nous y arrêter pour ce premier extrait. Elles roulent ſur la certitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome. Peut-on faire quelque fonds ſur ce que rapportent les hiſtoriens Romains, Latins,

& Grecs, des quatre premiers siécles de Rome ; ou doit-on regarder ce qu'ils racontent comme de pures fables ? Peu de gens ont assés d'érudition pour décider cette question avec connoissance de cause, & parmi les Sçavans il y en a peu qui se défient assés de leur jugement, pour ne point passer les bornes d'une décision judicieuse. Ce seroit aussi trop présumer de nos lumiéres, que d'entreprendre de décider entre les deux sçavans Académiciens, qui ont traité cette question : ainsi nous nous contenterons de faire l'extrait de leurs Dissertations.

Sur l'incertitude de l'histoire des quatre premiers siécles de Rome.

M. de *Poüilly* persuadé qu'il est utile de porter le flambeau d'une sévére critique dans toutes les annales des Peuples, quelque difficile que soit l'entreprise, ose néanmoins la tenter. Il commence par l'histoire Romaine, & il essaye de faire voir qu'elle est incertaine jusqu'au tems des guerres de Pyrrhus. Les raisons

ſur leſquelles il ſe fonde, ſont 1^{mt}, que „ceux qui l'ont écrite, n'ont pû s'en „inſtruire : 2^{mt}, qu'ils contrediſent „ſouvent des Ecrivains, dont le té„moignage doit au moins balancer le „leur : 3^{mt}, qu'ils ont fait honneur „aux Romains de pluſieurs événe„mens qui appartenoient à des hiſtoi„res étrangéres. 4^{mt}, qu'enfin ils re„connoiſſent eux-mêmes l'incertitude „de ce qu'ils racontent„. M. *de Poüilly* tire la preuve de la premiére propoſition, de ce que les premiers hiſtoriens Romains n'ont vêcu qu'environ cinq cens ans après la fondation de Rome. Ils n'ont donc pû emprunter ce qu'ils racontent, que des traditions & des monumens publics, des Régiſtres des Prêtres, des livres des Magiſtrats, ou des hiſtoires étrangéres, autant de ſources défectueuſes ſelon M. *de Poüilly*. Pourquoy ? Parceque, dit-il, „ les hiſtoires qui ne ſont „confiées qu'à la mémoire des hom„mes, s'altérent dans la bouche de „chacun de ceux qui ſucceſſivement „ſe les tranſmettent : plus elles s'é„loignent de leur origine, plus elles

„ſe groſſiſſent de circonſtances étran-
„géres ; & ſouvent ce qu'elles ont de
„vrai, diſparoît & n'eſt remplacé
„que par des fictions. Tel fut, con-
„tinuë-t-il, le ſort des traditions de
„Rome..... & ſi l'on a dit d'Athénes
„qu'on n'y marchoit que ſur des mo-
„numens célébrés par l'hiſtoire : on
„peut dire de Rome qu'on n'y apper-
„cevoit que des monumens illuſtrés
„par des fables „. Ce principe géné-
ral pourroit paroître extrêmement
dangereux par les conſéquences, qui
ſemblent en réſulter contre toutes les
Traditions ; mais M. *de Poüilly* a
ſoin d'écarter dans une Note les
ſoupçons, qu'on pourroit ſe former
de ſes ſentimens par rapport aux tra-
ditions authentiques & vraiment reſ-
pectables. Il n'applique ici ſon princi-
pe qu'à l'hiſtoire des quatre premiers
ſiécles de Rome, & il prouve la ju-
ſteſſe de cette application par un
grand nombre de traits évidemment
faux, donc cette hiſtoire eſt pleine.
Telle eſt la chapelle renduë inacceſſi-
ble aux inſectes de l'air par un ſacri-
fice au Dieu Myagre, (*preneur de*

mouches.) Tels sont les murs sacrés qui conservoient la mémoire de *Curtius*, la pierre coupée avec le rasoir *d'Attius*; le figuier sous lequel Remus & Romulus avoient été allaités par une Louve; le Palladium du temple de Vesta, la tête miraculeuse trouvée dans les fondemens du Capitole. Voila les traditions Romaines. Les Livres des Pontifes n'étoient pas de plus fidéles dépositaires de l'histoire. Les fragmens qui nous en restent, sont pleins de fables, témoins les Dieux de Lavinium, qui ne se trouvant pas bien du séjour d'Albe, s'en retournent chés eux, & ce qui y est raconté de l'origine de Romulus. Aussi *Tite-Live*, *Clodius* & *Plutarque*, les traitent d'ouvrage supposé. Il en est de même des *Livres des Magistrats*, de sorte que *Vossius* est obligé d'avoir recours à des Ecrivains inconnus, qu'il cherche parmi les Sabins & les Toscans. Mais comment les supposer contre la foi des Auteurs parmi des Peuples aussi grossiers que les premiers Romains, & qui n'avoient comme ceux-ci pour fastes qu'une
 suite

ſuite de clous attachés au mur d'un temple ? Pour prouver la ſeconde propoſition, M. *de Poüilly* cite quelques exemples de contradiction entre les Auteurs. Les Romains attribuënt à Romulus la fondation de Rome; cependant Ariſtote & Heraclide, Lembus, aſſûrent que cette Ville fut fondée par des Grecs, qui revenoient de la guerre de Troye. D'autres lui donnent pour fondateur un nommé *Remus* ; & quelques autres, *Enée*, qui nomma la Ville du nom d'une Troyenne appellée *Roma*. Enfin Toute l'hiſtoire de la retraite des Gaulois après la priſe de Rome, eſt pleine d'incertitudes & de contradictions. La troiſiéme propoſition eſt encore prouvée par quelques exemples. Cet Hercule Romain, par exemple, ennemi des inſectes de l'air, eſt ſelon toutes les apparences un Hercule Grec qui eſt tout ſemblable. On trouve dans l'hiſtoire Grecque toute celle des deux freres jumeaux *Remus* & *Romulus*. La mort de *Romulus* ſemble copiée d'après celle de *Piſiſtrate*, Roi d'*Orchomene*. L'hiſtoire des fem-

mes eſclaves, qui ſe déguiſérent ſous les habits des Dames Romaines leurs maîtreſſes, pour tromper les Latins, ſe retrouve dans l'hiſtoire des Sardiens & des Smyrnéens. Le goufre de *Curtius* ſe retrouve dans la Phrygie ; on reconnoît le *Scevole* Romain dans l'*Agatharcide* Grec. Les trois Horaces & les trois Curiaces ſemblent avoir été imaginés d'après les trois Tegéens & les trois Phenéens d'un fragment des Arcadiques. Enfin M. *de Poüilly* prouve la quatriéme propoſition par un témoignage poſitif de Tite-Live, & par celui de Plutarque. Telle eſt la diſſertation de M. *de Poüilly*. Voici ce que répond M. l'Abbé *Sallier*.

Diſcours ſur les premiers monumens hiſtoriques des Romains.

Eſt-il vraiſemblable que les Romains ayent été les ſeuls de tous les Peuples, qui n'ayent pas eû ſoin de conſerver leur hiſtoire à la poſtérité? M. l'Abbé *Sallier* prétend que non. L'hiſtoire, dit Ciceron, *lib. 2. de orat.* n'étoit autre choſe que le ſoin de rédiger les Annales. Pour conſerver le

ſouvenir des faits, le Grand Pontiſe depuis le commencement de Rome juſqu'à *P. Mucius*, écrivoit ce qui ſe paſſoit chaque jour dans le cours de l'année : il tranſcrivoit enſuite ces mêmes choſes ſur des tables blanchies,& il les expoſoit dans ſa maiſon, afin que chacun pût s'en inſtruire & en juger. C'eſt là ce que nous appellons aujourd'hui *les grandes Annales:* d'où M. l'Abbé *Sallier* conclut que c'étoit donc l'uſage de Rome de conſerver ſon hiſtoire dés les premiers tems, & que cette hiſtoire étant expoſée en public, il étoit difficile d'en altérer la vérité. Ce raiſonnement & cette preuve ſont mis dans tout leur jour, & on la fortifie encore par divers traits d'érudition. Mais, ajoûte-t-on, quand tous ces témoignages & les conſéquences qui en réſultent, ne décideroient pas en faveur de l'exiſtence des monumens hiſtoriques de Rome dans tous les tems, le deſſein ſeul que Ciceron avoit formé d'écrire un corps d'hiſtoire Romaine, eſt un argument invincible pour établir la vérité de ces anciens monumens. Ses

livres de la République sont même une espéce d'ébauche de l'histoire de l'ancienne Rome, *à primo urbis ortu:* on y trouve l'histoire du commencement & des progrès des Sciences chés les Romains, la naissance des arts & l'époque de leur perfection. „Il faut donc, dit M. l'Abbé *Sallier*, „ou convenir que des monumens as„sûrés étoient les sources où ce grand „homme puisoit ses connoissances; „ou bien soutenir qu'il étoit dans l'il„lusion, qu'il couroit après de spé„cieux mensonges, & qu'il embras„soit trop avidement les fantômes de „la crédulité des hommes de son „tems „. Varron en est encore une preuve : Ciceron en parle comme d'un Auteur qui avoit fait connoître Rome à Rome même, en débroüillant l'histoire des premiers siécles. Voila deux Autorités auxquelles il n'y a rien à repliquer ; mais ce ne sont pas les seules. Denis d'Halicarnasse va jusqu'à nous apprendre les secours qu'il a eûs pour écrire l'histoire Romaine. „ Car il y a des gens, „dit-il, qui n'ayant pas trouvé dans

„les anciens historiens, comme *Hie-*
„*ronymus*, *Timée* & *Polybe*, plusieurs
„des choses que j'ai rapportées, ne
„manqueront pas de me soupçonner
„de les avoir inventées, ou bien ils
„voudront sçavoir d'où j'en ai eû la
„connoissance. Pour les satisfaire, il
„est à propos de traiter des moyens
„dont je me suis servi. Un assés long
„séjour à Rome m'en a fait appren-
„dre la langue : là je me suis parfai-
„tement instruit de toutes choses, &
„par les entretiens que j'ai eûs avec ce
„qu'il y avoit de plus sçavant parmi
„les Romains, & par la lecture des
„histoires que d'illustres Auteurs y ont
„publiées. Ces Auteurs sont *Caton*, *Fa-*
„*bius Maximus*, & quelques autres „.
Voila donc, conclut M. l'Abbé *Sallier*,
une chaine de tradition constante &
non interrompuë, depuis l'origine de
Rome jusques au tems de Denys d'Ha-
licarnasse, tradition confirmée non
seulement par les Annales dont on a
déja parlé, mais encore par les Ta-
bles publiques, & d'autres monumens
incontestables. Diodore de Sicile four-
nit une preuve toute semblable à cel-

le qui eſt tirée de Denys d'Halicarnaſſe. Il eſt conſtant, ajoûte-t-on, que toutes les anciennes Loix ſe ſont conſervées malgré leur multiplicité & leur antiquité; pourquoi doutera-t-on de la conſervation des monumens hiſtoriques, ſurtout lorſqu'on voit que les Romains ont ſoin de conſerver juſqu'à la formule, dont les Heraults ſe ſervoient pour déclarer la guerre. M. l'Abbé *Sallier* rapporte beaucoup d'autres preuves ſemblables; mais il ſeroit trop long de les rappeller ici. De tout cela, conclut-il, „ naiſſent „deux conſéquences: l'une que l'ex„poſition pompeuſe de tant de cir„conſtances fabuleuſes, incroyables, „ou abſurdes, qui accompagnent le „récit des plus grands événemens, ne „peut ſervir à infirmer le témoignage „des hiſtoriens: la ſeconde conſé„quence eſt que ce n'étoit pas dans „les traditions dépoſitaires de toutes „ces fables que *Ciceron*, *Varron*, *Atti„cus* & *Tite-Live* avoient pris les con„noiſſances hiſtoriques, dont ils com„poſérent leur Hiſtoire. La ſource „en étoit plus pure, les monumens

„étoient moins corrompus ; mais la „fidélité de ces hiſtoriens à rapporter „les fables mêmes reçûës & conſa- „crées par la croyance du Peuple, „n'eſt-elle pas pour nous une nou- „velle aſſûrance de leur bonne foi ? „Et le ſoin qu'ils ont de diſtinguer le „vrai du fabuleux, ne répond-il pas „de la fineſſe de leur critique ? ...... „Le mêlange de quelques menſonges „avec la vérité ne peut autoriſer nos „ſoupçons contre le fond de l'hiſtoi- „re Romaine : ce ſeroit conclure de „quelques falſifications de faits parti- „culiers une altération générale de „tout le corps de l'hiſtoire „. Après ces diverſes preuves, il réfute l'ob- jection tirée de l'incendie de Rome par les Gaulois, où l'on prétend que tous les monumens hiſtoriques péri- rent par le feu.

Second diſcours ſur la certitude de l'hi- ſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome.

L'objection la plus ſpécieuſe qu'on allégue contre la certitude de l'hiſtoi- re Romaine, eſt tirée de la confor-

mité de plusieurs événemens de cette histoire avec ceux de l'histoire Grecque; & cette objection est fondée sur un ouvrage, qui se trouve parmi les œuvres morales de Plutarque, sous ce titre, *Paralléles des faits Grecs & Romains*. C'est donc à réfuter cette objection que M. l'Abbé *Sallier* s'attache dans ce second discours, & il le fait avec succès : voici ses raisons.

Le premier moyen qu'il employe, est un raisonnement fort simple : ou l'Auteur des *Paralléles* est digne de foi, ou il n'en est pas digne. Si on le rejette absolument, il faut aussi rejetter comme faux tous les événemens de l'histoire Grecque, que nous n'apprenons que par lui seul; & par conséquent on ne peut plus prétendre que les Romains ayent emprunté des histoires étrangéres la connoissance de ces événemens. Si on lui donne quelque autorité, c'est une nouvelle preuve de la certitude de l'histoire des quatre premiers siécles de Rome, puisque dans le paralléle qu'il fait de cette histoire avec l'histoire Grecque, il en suppose toûjours la

certitude ; que s'il y a mêlé de la fiction, ce n'eſt que dans ce qui appartient à l'hiſtoire Grecque. M. l'Abbé *Sallier* développe ce raiſonnement & lui donne toute la force dont il eſt ſuſceptible ; mais ne voulant point défendre une bonne cauſe par une auſſi foible autorité que celle de l'Auteur des paralléles, il l'abandonne à toute la ſévérité de la critique que divers Auteurs ont faite de ſon ouvrage ; & il ſe borne à faire voir 1^mt^, que la fidélité de cet Auteur eſt tout au moins très douteuſe. Il le prouve, parceque c'eſt un Auteur partial qui a eû un deſſein formé d'en impoſer à la poſtérité, par zéle pour la gloire de ſa nation, & par jalouſie de la gloire des Romains. Ce n'eſt pas un hiſtorien, ,, c'étoit un ,,Poëte qui vouloit introduire ſur la ,,ſcéne de ſon païs des actions de ,,Rois ou de Héros, qu'il avoit trou- ,,vées ſur le théatre d'une autre na- ,,tion : il choiſit ſes perſonnages, il ,,les forme à ſon gré, en ſuivant le ,,beſoin de la repréſentation : il ne ,,ſe fait pas le moindre ſcrupule de

„violer les caractéres, d'altérer les ſen-„mens, de confondre les perſonnes, „les tems & les lieux..... Ce qu'il a „oſé entreprendre en traitant l'hiſ-„toire Grecque, il l'a quelquefois „entrepris ſur l'hiſtoire Romaine„. L'Auteur de la Diſſertation prouve la vérité de ſa cenſure par divers traits de l'ouvrage, & ne laiſſe rien à repliquer ſur cet article. A ces preuves de fait, il joint l'autorité des plus grands critiques de nos jours : il cite le jugement qu'en ont porté avant lui *Joſias le Mercier*, & *Iſaac Voſſius*. Mais M. l'Abbé *Sallier* ne s'en tient pas encore là.

2mt, en voulant bien ſuppoſer l'exiſtence des Auteurs cités par celui des paralléles, quoique ſelon les apparences, ce ſoient des noms feints ; il prouve que ces Auteurs ſont poſtérieurs aux premiers monumens hiſtoriques de Rome, & par conſéquent que ce n'eſt pas d'eux que les Romains ont pris les beaux traits de leur hiſtoire. En effet *Zopyre* eſt un Auteur ſi récent, qu'on ne le trouve cité que dans *les paralléles*, dont l'Au-

teur eſt poſtérieur à Plutarque. *Theophile* & *Dercyllus* ſont des noms tout auſſi inconnus. *Agatharcides* de Samos eſt un nom emprunté, & ce qu'on lui fait raconter eſt évidemment faux. Il en eſt de même de *Callisthenes*, & de *Demarate* ; & de là il s'enſuit, conclut M. l'Abbé *Sallier*, que ſi ces mépriſables Auteurs ne ſont pas imaginés par celui des *paralléles*, ils ont eux-mêmes emprunté des Romains les faits éclatans, dont ils ont orné les livres fabuleux qu'ils nous ont laiſſés.

Nouveaux eſſais de critique ſur la fidélité de l'hiſtoire.

M. *de Poüilly* ne ſe borne plus dans cette Diſſertation aux quatre premiers ſiécles de l'hiſtoire Romaine, ſoit qu'il ſe défie de la bonté de ſa cauſe, ſoit qu'il n'ait rien à ajoûter à ce qu'il a déja dit. Il étend ſa critique à l'hiſtoire de tous les Peuples, en ſorte que ſa Diſſertation eſt proprement une ſuite de principes & de régles de critique, prouvées par des faits tirés des hiſtoires de tous les

Peuples du monde, anciens & modernes. Il eſt aiſé de voir qu'un champ ſi vaſte, en même tems qu'il fournit une matiére abondante, demande auſſi beaucoup d'érudition. M. *de Poüilly* ne laiſſe rien deſirer ſur cela. Sa Diſſertation eſt longue, bien remplie, bien raiſonnée, bien écrite, & pleine de remarques ſçavantes & curieuſes. Il n'eſt pas aiſé d'en donner un extrait ſuffiſant. „ Evitons, dit-il, „les excès opposés. Reconnoiſſons „que dans l'hiſtoire le faux eſt mêlé „avec le vrai; mais qu'il eſt des mar„ques auxquelles on peut les diſtin„guer. L'amour du merveilleux, l'in„térêt, la vanité, l'eſprit de parti, „ſont comme des ſources toûjours „ouvertes, d'où la fable ſe ré„pand, pour ainſi dire, à grands flots „dans les Annales de tous les Peu„ples „.

La premiére régle que M. *de Poüilly* donne pour juger de la vérité des faits, c'eſt qu'ils empruntent plus de probabilité du témoin qui les rapporte, qu'ils n'ont *d'improbabilité* par eux-mêmes. Par exemple *Aventin* raconte

ſur la foy d'un *Conrad*, qu'en 1348. après un grand tremblement de terre, cinquante payſans furent avec leurs troupeaux changés en ſtatuës de ſel : il eſt évident que ce fait eſt plus *improbable* par lui-même, qu'il ne devient probable par l'autorité d'un témoin obſcur & inconnu. Seconde régle : mais comment ſçaurons-nous ſi une hiſtoire qui porte le nom d'un ancien, n'eſt pas l'ouvrage d'un moderne ? Le voici : on ne peut douter par exemple que les Evangiles & les Epîtres des Apôtres n'ayent été publiés dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. S. *Clement*, S. *Ignace*, S. *Juſtin*, S. *Irenée*, les citent en cent endroits. Mais qui eſt-ce qui nous aſſûrera que ces Auteurs ont vécu dans les premiers ſiécles de l'Egliſe ? Ce ſont les Auteurs des tems poſtérieurs, qui de ſiécle en ſiécle forment une chaine de témoignages, auxquels on ne peut rien oppoſer de ſenſé. Troiſiéme régle : il faut qu'un hiſtorien ſoit ſincére & exact. Le moyen de le reconnoitre ? c'eſt 1ᵐᵗ, par ſon hiſtoire en elle-même. S'il ne ſupprime point

ses fautes ou celles de son parti ; s'il ne dissimule pas les vertus de ses ennemis ; s'il ne cherche point avec affectation à exciter l'admiration des Lecteurs, on doit juger qu'il est sincére ; mais s'il ne remplit pas ces premiers devoirs d'un historien, on doit se défier de sa sincérité. A la seule lecture de *Polybe* on ne sçauroit douter de son exactitude ; à la lecture de *Ctesias* on ne peut s'empêcher de l'accuser d'infidélité. 2^me^, il faut examiner l'idée qu'on a euë d'un historien dans les tems, où l'on étoit plus à portée d'en juger. Thucydide a été crû dans tous les siécles ; pourquoi ne le croirions-nous pas aujourd'hui ? Un exemple plus intéressant, c'est l'histoire du nouveau Testament: publiée dans le siécle même des Apôtres, elle fut reçûë avec un profond respect par tous les Chrêtiens ; & la vérité en a été reconnuë par les Juifs mêmes & par les Payens. Troisiéme régle, il faut confronter une histoire avec celle des autres historiens, qui ont parlé des mêmes faits, pour l'adopter si elle s'accorde avec

elles, ou pour en douter ſi elle leur eſt contraire. Il faut ſurtout ſe défier extrêmement des traditions populaires, qui ne ſont pas autentiques, comme celle de l'Egliſe Chrêtienne. Jugeons-en, dit l'Auteur, par l'hiſtoire que la plûpart des Peuples faiſoient de leur origine. Les François, les Anglois, les Allemands, preſque tous les Peuples d'Europe ſe ſont dits deſcendus des Troyens. Les Ecoſſois ont choiſi les Grecs pour leurs Ancêtres. Les Irlandois remontent bien plus haut, & s'établiſſent en Irlande 300. ans après le déluge. M. *de Poüilly* ajoûte beaucoup d'autres traits ſemblables, dont la lecture eſt curieuſe & intéreſſante par leur ſingularité. Mais le détail en ſeroit ici trop long; & nous ſommes obligés de renvoyer les Lecteurs à l'ouvrage même. Ils y trouveront beaucoup de variété, & d'érudition; & ils ſçauront bon gré à l'Auteur d'avoir employé, comme il fait avec beaucoup de force, les armes que lui donne ſa critique même, pour combattre les Athées & les libertins qui refuſent d'admettre les

traditions consacrées par la vraye Religion, & pour leur faire appercevoir les caractéres de vérité, qui distinguent ces traditions de toutes les traditions purement humaines.

Troisiéme discours sur la certitude des quatre premiers siécles de Rome.

M. l'Abbé *Sallier* revient une troisiéme fois à la charge, & profitant de quelques aveus faits par M. *de Poüilly*, il fortifie son sentiment par de nouveaux raisonnemens. Son principal but dans ce troisiéme discours est de prouver, que les historiens des quatre premiers siécles de Rome n'ont pas écrit sur de simples traditions populaires & fabuleuses; mais sur des monumens certains, comme il l'a dit ailleurs. Et après avoir insisté sur ce point, il réfute les diverses objections, qui résultent des Dissertations de son adversaire. Il fait ensuite à l'histoire Romaine, l'application des régles de critique, que M. *de Poüilly* a établies, & il prouve qu'on n'en peut rien conclure contre l'autenticité de l'histoire des 4 pre-

miers siécles de Rome. Cette troisiéme Dissertation est suivie d'une quatriéme ; qui contient une comparaison de quelques Historiens Grecs avec le Historiens Romains. Nous donnerons dans un second Extrait, le précis de quelques autres Dissertations de ce volume.

ARTICLE XXXVI.

REMARQUE SUR UN endroit de l'Histoire Généalogique par le Pére Simplicien. *T.* 6. *pag.* 661.

En parlant de la Maison de *Pillavoine*, qui doit être censée sortir de la Maison de *Trie*, l'Auteur rapporte cette inscription : *Anno MCCCCLX. restituit hoc altare Martinus dictus Panisavenarum, Dominus de Jeufosse & de Vilerceau, ex voluntate patris & avi de Trie dicti Lobier* : „ ce qui donne lieu, dit-il, „ de croire que Martin de *Pillavoine* „ pouvoit être de la Maison de *Trie*. „ On trouve quelques-uns de ses des-

„cendans nommés indifféremment de „*Trie* & de *Pillavoine*, lesquels por„toient pour armes, *d'or à la bande* „*d'azur*. Mais comme le surnom de „*Pillavoine* est plus fréquent dans „cette branche, dont on n'a point „trouvé la jonction avec les Seigneurs „de *Trie*, nous le rapporterons sous „le nom de *Pallavoine* „.

On ne comprend pas bien ici la pensée ni le raisonnement de l'Auteur. Il semble qu'il falloit dire que cette inscription prouve que *Martin* dit *Pillavoine*, étoit de la maison de *Trie*, & non pas qu'*elle donne lieu de croire qu'il pouvoit en être*. On ne dit point qu'un homme pourroit être de la maison de son pére & de son aïeul; puisqu'il en est évidemment.

L'Auteur dit encore qu'on ne *trouve point la jonction de cette branche avec les Seigneurs de Trie*; mais puisque *Matthieu* dit *Pillavoine*, de qui sort incontestablement la branche de *Pillavoine*, avoit pour pére un Seigneur de *Trie*; la jonction n'est-elle pas trouvée? Tout ce qu'on pourroit ignorer sur cet article, est le nom de

baptême du pére de *Martin* dit *Pillavoine.*

En effet le R. P. *Simplicien* remarque lui-même p. 672, ainsi que le P. *Anselme* l'avoit fait avant lui, que *Matthieu de Trie* dit *Lohier*, Seigneur de *Séribontaine*, n'étoit pas le seul fils de son péte *Renaud de Trie* dit *Lohier*; & il paroît qu'un des fils de ce *Renaud* dit *Lohier*, est justement le pére de *Martin* dit *Pillavoine*; car l'inscription susdite donne à *Martin* dit *Pillavoine* pour pére & pour aïeul, des Seigneurs de *Trie* dits *Lohier*. Donc le pére de *Martin* étoit fils de *Renaud* & frére de *Matthieu*; ces deux Seigneurs étant les seuls dits *Lohier* dans la Maison de *Trie* :-outre que l'âge des uns & des autres confirme cette jonction, & ne permettra pas d'en douter à ceux qui n'auront d'autre vûë que celle d'une critique exacte & judicieuse : c'est ce qu'on ne trouve pas toûjours, surtout parmi ceux qui se mêlent de Généalogie.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

MÉDECINE.

DE PALVAU en bas Poitou. *Lettre de M. MORISSON, Docteur en Médecine, à M. D.... Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

JE ne ſuis point ſurpris, Monſieur, que vous aïés crû que M. *Silva* répondroit aux Lettres, que j'ai publiées contre ſon *Traité des ſaignées.* Il étoit difficile d'en douter, à en juger par l'intérêt, que M. *Silva* prenoit au ſuccès de cet Ouvrage, par la juſte ſenſibilité, qu'il a pour tout ce qui regarde ſa réputation, & par les engagemens qu'il avoit contractés avec le Public, en aſſûrant qu'il répondroit à tout.

Mais qu'en penſés-vous maintenant, Monſieur? Croiriés-vous encore qu'il faille attendre une réponſe

de M. *Silva* ? Je pense que non ; & les mêmes raisons, qui ont fait croire au commencement qu'il répondroit, semblent devoir persuader aujourd'hui qu'il ne répondra pas.

Dés qu'un homme vif, sensible, attentif à sa gloire, en un mot dés que M. *Silva* n'a pas répondu depuis deux ans à un petit traité, qui attaque un Ouvrage qu'il a fait, je dis plus, à un petit traité, qui a été goûté du Public, & qui a décrédité son Ouvrage, c'est là pour tout homme qui pense, une démonstration complette que M. *Silva* n'y répondra jamais; parcequ'il ne peut pas y répondre. Quelle autre raison pourroit retarder l'activité de M. *Silva*, que l'impossibilité absoluë ?

Ce n'est pas tout, M., & si les avis que je reçois de Paris, sont vrais; cette démonstration devient infiniment plus forte. M. *Silva* ne parle plus, à ce qu'on me mande, ni de son traité sur les saignées, ni de la réponse qu'il devoit y joindre ; on consulte présentement avec lui sans essuïer de longues digressions sur le

danger de la dérivation, & ſur la foibleſſe des preuves dont on a tâché de l'autoriſer; on aſſûre même qu'il commence à pratiquer des ſaignées dérivatives, après pluſieurs ſaignées révulſives. Vous devés être inſtruit, Monſieur, de tous ces faits mieux que moi; mais s'il ſont tels qu'on me les dit, vous devés convenir que non ſeulement M. *Silva* ne répondra pas; mais qu'il eſt même convaincu des défauts, que l'on a reprochés à ſon ſyſtême.

Dans le fond j'en ſerai peu ſurpris; il étoit difficile de n'être pas frappé des objections que j'ai propoſées. Comment ſe perſuader qu'il y a toûjours quelque danger à craindre de la dérivation, ou quelque ſuccès à attendre de la révulſion, lorſqu'on ſçait que le ſang n'aborde dans les vaiſſeaux capillaires qu'avec une lenteur exceſſive, qui ne peut augmenter ni diminüer ſenſiblement par la ſaignée; lorſqu'on eſt convaincu que la quantité de ſang, que la dérivation pourroit appeller dans les parties, ne ſçauroit jamais égaler celle qu'en

tire l'évacuation, que la ſaignée doit leur procurer; lorſqu'on eſt forcé d'avoüer que la vîteſſe du ſang, loin d'augmenter dans la veine piquée quand on ſaigne, y diminuë au contraire, parceque l'inciſion qu'on fait, ne laiſſe pas ſortir autant de ſang qu'il en paſſeroit par la veine ſans la ligature; lorſqu'il eſt démontré que l'augmentation de vîteſſe dans le canal artériel, qui va du cœur à la veine d'où l'on ſaigne, ſuppoſé qu'elle fût auſſi réelle, que M. *Silva* le croit, loin d'attirer le ſang dans les ramaux collatereaux en plus grande quantité, l'en détourneroit au contraire en le précipitant plus rapidement dans le canal direct; enfin, loſqu'on peut ſe convaincre, par une expérience facile & déciſive, que la ſaignée, bien loin dattirer une dérivation dans les ramaux collatereaux voiſins de la veine piquée, produit au contraire une véritable révulſion à leur égard.

Ce ſont là les principes que j'ai établis dans les Lettres, que j'ai déja publiées contre l'Ouvrage de M. *Silva*; & c'eſt ſur ces mêmes principes que

je raiſonne dans un nouveau *Traité* que je viens de faire ſur *les effets des différentes ſaignées* & ſur *le choix qu'on en doit faire*. Comme je voudrois bien ne plus revenir ſur cette matiére, je vous prie, M. de m'informer des deſſeins de M. *Silva*, avant que je publie ce dernier Ouvrage. Je me déterminerois à attendre que ſa réponſe parût, s'il y avoit quelque apparence qu'elle dût paroître ; afin d'éclaircir en même tems les difficultés qu'il pourroit m'oppoſer. Il me ſemble pourtant que cette précaution n'eſt guéres néceſſaire, & les principes que je ſuis, ſont ſi ſimples, & ſi ſolides, qu'on pourroit les appliquer de ſoi-même aux objections, & deviner la réponſe.

Après cela, M., vous jugés bien que mon Ouvrage ne peut pas reſſembler à celui de M. *Silva*. Nos conſéquences ſont auſſi différentes, que nos principes. Je donne la préference entiére à la ſaignée évacuative, & c'eſt de toutes les ſaignées celle dont j'attens le plus grand avantage, ſans en appréhender jamais aucun inconvénient.

vénient. Je compte peu sur les effets de la révulsion ; & je ne me suis point laissé éblouir aux éloges magnifiques que M. *Silva* a bien voulu en faire. Je crois pourtant qu'on en peut tirer quelque utilité dans les cas particuliers que je marque. Mais je rétablis la dérivation dans les droits dont elle a toûjours joüi, & sans en attendre des succès bien brillans, excepté dans quelques cas particuliers que je détermine, je réfute d'une maniére qui me paroît sans replique, tout ce que M. *Silva* avoit avancé pour la décréditer.

Voila, Monsieur, quel est le sort de la Médecine : faire, défaire, refaire. Qu'on pourroit bien nous reprocher encore aujourd'hui, ce que Pline reprochoit déja aux Médecins de son tems : * *mutatur ars quotidiè, toties interpolis.* Ce qu'il y a d'étonant, c'est que les malheurs de ceux qui nous ont précédés, ne nous désabusent pas ; nous sommes toûjours fascinés par la derniére opinion. Les Anciens ont crû suivre un chemin bien

(*) Plin. Hist. natur. Lib. 29. cap. 1.

sûr, quand ils ont traité les malades selon le systême des facultés & des qualités ocultes. Les *Villisiens*, qui leur ont succédé, ont détruit sans peine ces idées frivoles; mais ils sont tombés à leur tour dans un inconvénient pareil, en adoptant l'opinion des fermens ou levains particuliers, qu'ils ont placés à leur gré dans chaque viscére, & à qui ils ont attribüé les différentes fonctions du corps humain. Ce systême a eû sa vogue; & pendant long-tems rien ne se faisoit dans le corps, que par fermentation, effervescence, explosion : le voila pourtant qui commence à se décréditer, & les Physiciens géométres vont nous amener à la pure mécanique. Tout devient aujourd'hui figure ou calcul: on prétend soûmettre à l'Arithmétique jusqu'à l'action & au succès des remédes. Rien de plus spécieux dans la théorie; mais rien de plus frivole dans la pratique. La Géométrie & l'Arithmétique ne nous apprennent rien dans la Médecine. Ces sciences, malgré leur évidence, ou si vous voulés, leurs prestiges, nous laissent com-

me elles nous ont pris ; & elles ne servent tout au plus qu'à autoriser nos préjugés , & souvent nos erreurs, en leur donnant un faux air de démonstration.

C'est à l'expérience seule à nous instruire en Médecine ; quand on ne peut pas deviner ce que la nature doit faire , ni comment elle le fait , il faut tâcher du moins de deviner ce qu'elle a fait. Malheureusement cette expérience est incertaine , équivoque, trompeuse , * *experimentum fallax* ; c'est comme le son des cloches que chacun interpréte à son gré. Les Anciens se fondoient sur l'expérience , lorsqu'ils croïoient devoir distinguer dans le même bras les différentes saignées , de la céphalique , de la basilique, ou de la médiane , & lorsqu'ils recommandoient la saignée des ranines , & de la salvatelle. C'est de l'expérience que *Brissot* s'autorisoit , lorsqu'il soutenoit qu'il falloit toûjours saigner du côté malade , dans la pleuresie. C'est l'expérience que ses adversaires citoient , pour prouver qu'on

* Aph.. 1. Sect. 1.

devoit ſaigner du côté oppoſé ; enfin c'eſt ſur l'expérience que M. *Silva* s'appuïe pour condamner la dérivation en tout tems, & pour élever juſqu'aux nuës la révulſion en toute occaſion.

Mais n'inſiſtons pas davantage ſur des faits, qui feroient trop ſentir l'incertitude de la Médecine. Je ſçais pourtant aſſés, M., ce que vous penſés ſur cet article, & vous n'ignorés pas non plus que ma ſincérité ne me permet pas de diſſimuler les défauts de ma profeſſion ; je ne crains guéres les murmures des petits eſprits, qui ſe laiſſent éblouïr à la moindre lueur, qui croient avoir ſaiſi le vrai à la ſimple apparence du vraiſemblable, & qui ſe félicitent de marcher à la ſuite de l'évidence, lorſqu'ils ne ſont guidés que par un faux jour, ou par un feu follet.

Il faut pourtant convenir qu'il y a dans la Médecine, de même que dans toutes les autres ſciences, des régles pour s'aſſûrer de la route qu'on tient, quand on veut bien les conſulter ſans prévention. C'eſt de ſuivre

une théorie claire, ſimple, uniforme, facile, qui ſatisfaſſe à tout; & de l'appuïer ſur des expériences évidentes & invariables, ſi la queſtion eſt aſſés ſimple pour permettre d'en avoir de cette eſpéce, ou du moins ſur les expériences les plus nombreuſes, & les plus généralement reconnuës. Je crains les obſervations ſinguliéres dans une ſcience auſſi compoſée, que la Médecine; où les expériences peuvent varier par tant de cauſes cachées; & où l'on peut prendre le change par tant de raiſons. Ainſi je ne me livre avec une pleine confiance, qu'à celles qui ſont confirmées par une tradition conſtante, & que nous avons reçûës de main en main des premiers fondateurs de la Médecine. C'eſt ſur ces principes qu'on doit juger entre M. *Silva* & moi, ſur le mérite de la dérivation; & ſur les effets qu'on en doit eſperer ou craindre. J'ai ſur cette matiére la ſatisfaction de me conformer à la créance commune, avec autant de ſoin quil en prend à s'en éloigner. Je ſuis, &c.

BELLES-LETTRES. GRAMMAIRE. MÉLANGES.

DE BERLIN. La *Méthode d'enſeigner les Belles-Lettres*, composée par M. ROLLIN, eſt traduite en Allemand par M. *Matthias* RITTER, Recteur à *Potſdam*. Les Objections de M. GIBERT s'y trouvent avec les réponſes de M. ROLLIN, au deſſous des textes qu'elles attaquent.

DE PADOÜE. *Jacobi* FACCIOLATI *Animadverſiones criticæ in primam Litteram Lexici latini, cui titulus : Magnum Dictionarium Latino-Gallicum; quod ... digeſſit ... Petrus* DANETIUS .... *Patavii.* C'eſt une critique de la lettre A du Dictionnaire latin de *Danet*. M. FACCIOLATI y reléve 260. articles, dans leſquels il montre en quoi M. *Danet* s'eſt trompé. Par là le ſçavant Italien donne une idée de l'intelligence, & du ſoin avec lequel il a travaillé le Dictionnaire latin, qu'il eſt ſur le point de mettre au jour; & il prend ſon rang au deſſus de *Danet*, dont le Diction-

naire étoit après celui de GAUDIN le plus estimé, avant que le P. JOUBERT & le P. VANIERE eussent donné le leur.

DE LEIPSIG. On a publié un Recüeil de Lettres choisies des meilleurs Ecrivains : *Deliciæ epistolicæ, sive Epistolarum non minùs raritate quàm orationis cultu atque elegantiâ illustrium fasciculus*, MAJORAGII, GRÆVII, BARTHOLINI, SCHEFFERI, *aliorumque ..... complexus.* On ajoûte dans le tître, que ces Lettres, ou n'ont jamais parû, ou étoient ensévélies dans l'oubli. L'Editeur est M. KOHLIUS, qui a parlé dans une Préface, de la vie & des Ecrits du premier de ces Sçavans, & à qui M. KAPPIUS adresse une Lettre.

DROIT.

DE STUTGARDT. M. MOSER, Professeur à *Tubingen*, fait imprimer ici, *Bibliotheca Juris publici S. R. Germanici Imperii.* Ce Journal est la continuation de celui, qu'il commença de donner en plus petits volumes à

Francfort & à *Leipsig* en 1722. sous le titre de *Jugemens impartiaux sur des Livres de Droit & d'Histoire*, aussi en langue Allemande. On fera prudemment de juger du caractére de son Journal, par l'idée qu'il a donnée d'un bon Journal Littéraire. On doit selon lui y faire l'Histoire de tous les Livres dont on parle, & en faire connoître l'Auteur autant qu'il se peut. Il n'en faudroit indiquer que legérement les matiéres; & content de bien exposer le plan des Ouvrages, on devroit éviter les longs détails & les grands extraits: surtout il exige qu'on ne manque jamais d'y porter le jugement sur les Livres avec impartialité, & qu'on apprenne au Lecteur ce qu'il y a de profitable ou d'inutile. Il conseille de faire imprimer séparément les Dissertations, & les Piéces qui y entrent lorsqu'elles sont bonnes. On lui a représenté sur la seconde condition, que beaucoup de Lecteurs, principalement les Etrangers, aiment à trouver dans les Journaux Littéraires, des extraits détaillés qui puissent leur tenir lieu d'un Livre

rare, ou dont ils n'entendent pas la langue.

D'ALTORF. Un *Traité des Priviléges des Juifs en Allemagne*, & un autre sur la *Jurisdiction Forestiére*, augmentent le nombre des Ouvrages, par lesquels M. *Jean Josse* BECK, Professeur extraordinaire en cette Université, s'est fait réputation.

DE GIESSEN. Les Consultations de M. LAUTERBACH, *Consilia & Responsa*, occuperont 4. Volumes.

DE WOLFENBUTEL. M. KRESS, Professeur en Droit à Helmstadt, a traité dans une Dissertation en Allemand, de la procédure criminelle à l'égard des personnes nées sourdes & muettes. L'occasion s'est trouvée en 1727. dans le Duché de Magdebourg, où un tel homme avoit assassiné la femme d'un berger. On examine en cette brochure assés étenduë, ce qui fut alors observé.

Le Commentaire du même Professeur M. KRESS, sur l'Ordonnance ou Constitution criminelle de *Charles Quint*, est imprimé à Hannover chés *Foerster*.

De Wittemberg. Six Dissertations de M. Sturm, Docteur en Droit, recüeillies en un même volume, portent ces titres. I. *De possessione è Jure in re & ad rem eliminanda.*

II. *De distinctione Juris scripti & non scripti antiquitati restituta.*

III. *De Beneficio urbano.*

IV. *De reo in processu inquisitorio non convicto in expensas non condemnando.*

V. *Hobbesius socialis, sive de genuino Juris naturalis principio Hobbesii.*

VI. *Imperator C. Julius Cæsar non Imperator.*

De Halle. M. *Charles Auguste* Boehmer, fils de l'illustre Jurisconsulte, a publié *Opusculum de Jure militum Ecclesiastico, quo jura militum parochialia, forum Ecclesiasticum, & quæ in genere ad sacra militum spectant, ex legibus Germaniæ militaribus exponuntur.* Le pére a mis une Préface à ce Livre de son fils présentement Docteur.

D'Aurich. M. Ehrenreich Gerard Coldewey, Docteur en Droit, & Archivaire du Prince de

Friſe ; a fait en faveur de ſa charge d'Avocat fiſcal, un Traité *de claris Advocatis fiſci.*

DE FRANCFORT *ſur l'Oder.* M. DITHMAR a donné en Allemand une *Introduction aux ſciences œconomiques, politiques & camérales.* Il y indique les Livres qui traitent de la matiére plus abondamment que MM. STOLLE, ROHR, &c. & il y a joint les extraits des principaux Edits, qui ont rapport à ſon ſujet.

DE LEIPSIG. M. le Docteur GAERTNER, Profeſſeur en Droit, alors Recteur de l'Univerſité, a publié en 1730. une nouvelle Edition des trois plus anciennes Loix Saxones qui exiſtent, avec des remarques. Une ancienne Loi des Friſons miſe au jour, il y a plus de cent ans, par *Sibrand Siccama*, ſe trouve à la fin de ce même volume in 4°.

DE HALLE. M. BOEHMER, Conſeiller privé & Profeſſeur, a donné ce nouvel Ouvrage : *Succincta manuductio ad methodum diſputandi, & conſcribendi diſputationes juridicas.*

On publie à la Librairie des Or-

phelins un Ouvrage de M. DE LUDEWIG, qui peut servir de commentaire à celui de CONRING *de finibus Imperii*. Il est intitulé, *Singularia Juris publici Germanici Imperii*.

Il paroît aussi un autre Ouvrage, dont le tître seul pique la curiosité : *Vita Justiniani atque Theodoræ Augustorum, nec non Triboniani : Jurisprudentiæ Justinianeæ proscenium, fide coævorum Latii & Græciæ Scriptorum, Numismatum, Conciliorum, Legum, Litterarum, Codicillorum, lapidum, picturarum, musivorum, aliorumque monumentorum, cùm ad Legum & Corporis Juris intelligendam historiam, tùm ad Novi Juris Architectorum apologiam, dispulsis Autorum in vario scientiarum genere erroribus & calumniis. In 4°.* 1731.

HISTOIRE.

DE LONDRES. La traduction de *Tacite* en Anglois par M. GORDON est compléte. Les Annales qui formoient le premier volume, ont été suivies dans un second des cinq livres

de l'*Histoire* du Traité des mœurs des anciens Germains, & de la Vie d'*Agricola* : à quoi ont été ajoûtés par surcroît, des *Discours politiques* proportionnés à la narration.

De la Haye. Aux 4. Volumes in 12. du *Tacite avec des Notes politiques & historiques d'*Amelot *de la Houssaie*, se sont joints par l'émulation d'un Anonyme deux pareils volumes in 12. sous le même tître; l'un de 336. pages, l'autre de 314, où l'Ouvrage est suivi & conduit jusqu'à la fin des Annales, dont Amelot avoit donné 13. Livres. L'Auteur qui s'annonce M. *le* C. D. G. se réglera sur le jugement du Public, pour continuer ou s'en tenir à cet essai.

D'Amsterdam. Le *Thucidide* de l'Edition qui vient de s'achever chés les *Wetsteins*, semble ne laisser rien à désirer. Le texte Grec avec la traduction Latine & le Scholiaste, sont corrigés sur les meilleurs Manuscrits. M. *J.* Wasse d'Angleterre, & M. C. Duker, Professeur à Utrecht, ont fourni des Notes curieuses sur le Texte, l'Histoire, la Géographie, la

Chronologie ; & l'on y a ajoûté de nouvelles Tables fort intéreſſantes.

De Londres. L'hiſtoire de M. De Thou, que l'on traduit & réimprime, & comme à l'envi en divers païs, a procuré en celui-ci une troiſiéme lettre de M. Buckley à M. *Mead*, ſur l'édition qui s'avance ici beaucoup dans ſix Imprimeries. Il annonce qu'elle ſera plus forte, que le *Proſpectus* ne le faiſoit eſperer. Il y joindra la continuation de cette hiſtoire de M. *de Thou*, par M. Rigault, depuis 1607 juſqu'à la mort de Henri IV. en 1610, diviſée en 3 livres, dont le premier, imprimé dans le tems qu'il fut compoſé, fut ſur le champ ſupprimé, & n'a point encore vû le jour ; & les deux autres ſont demeurés en manuſcrit. M. Buckley enrichira encore cette édition, de pluſieurs Lettres nouvellement découvertes de Cambden à M. De Thou: enfin il donne en cette Lettre, pluſieurs curieuſes obſervations ſur la vie de M. *de Thou*, publiée par MM. *Dupuy* & *Rigault* ; & un caractére de M. *de Thou*, tracé par Mylord Car-

TERET. M. D'EXILEG, ci-devant le P. PREVÔT, qui hâte beaucoup la traduction Françoise de cette histoire, s'est exercé par la composition de deux livres : l'un a pour titre, *les Avantures d'un homme de qualité*, &c. en 7 petits tomes in 12. l'autre, aussi Roman, est le Philosophe Anglois, ou la vie de M. *Cleveland.*

D'AMSTERDAM. M. J. B. DES ROCHES a publié en 6 volumes in 12. son histoire du Dannemark, qui peut être regardée comme la premiére qui soit digne de ce titre, n'ayant été précédée que d'abregés de fort mauvais goût. Il la conduit depuis l'an du monde 1800 jusqu'à l'an 1699 de l'Ere chrétienne, & à la mort de *Chrétien* V. pére de *Frideric* IV. Il passe rapidement sur les origines & les commencemens si suspects à la bonne critique, & consacre à peine le premier volume à ce premier espace de tems ; mais il décrit 55 régnes dans les 5 volumes suivans avec un juste détail.

DE WURTZBOURG. Les *Annales Franciæ orientalis*, par feu M. *Jean-*

Georges ECKHARDT, Conseiller privé & historiographe de M. l'Evêque, paroîtront dés que l'on y aura ajoûté une Préface. L'Auteur est mort en 1730 âgé de 55 ans.

DE LEIPSIG. Tous les trois mois MM. SCHOETTGEN & KREYSIG, continueront de publier une partie du Recüeil, qu'ils ont entrepris conjointement, de diverses Piéces concernant l'histoire de la haute Saxe & des Provinces voisines. *In* 8°.

DE BERLIN. M. KUSTER & M. *Jean Christophe* MULLER Avocat, donnent une histoire de cette ville, en plusieurs petits volumes *in folio*.

M. DICKMANN a publié son projet d'une Introduction, à la connoissance des historiens de la Marche de Brandebourg, & des autres Etats du Roi de Prusse.

DE LONDRES. L'histoire avec les antiquités de Harwich & de Dover-court, est imprimée en Anglois, & composée par M. DALE sur les Mémoires de *Silas* TAYLOR ou DOMEVILLE. On y a joint des remarques & des observations sur l'histoire

naturelle, avec des planches.

On a traduit en Anglois deux vies, celle de *Vanini* par M. DURAND, & celle de *Mahomet* par M. de BOULAINVILLIERS.

DE LEYDE. M. *Schultens* a traduit de l'Arabe en Latin, la vie de Sultan *Saladin*, & il a fait imprimer l'un & l'autre texte, *in folio*. Il y a aussi joint les traductions de diverses Piéces, qui concernent la même histoire. *Vita & res gestæ Sultani Almalichi-Alnasiri Saladini*, &c.

D'AMSTERDAM. Mémoires de *Frideric Henri* Comte de *Nassau*, Prince d'*Orange*. Chés *Humbert*, *in* 4°. Cet Original, dont on ne connoit aucune copie, a été écrit sous les ordres & l'inspection du Prince même, qui y a fait des corrections de sa main : il appartenoit à Madame la Princesse d'*Anhalt*, troisiéme fille du Prince *Frideric Henri* ; & il a été communiqué par le Prince d'*Anhalt* Veld-Maréchal des armées du Roi de Prusse. Ce sont les expéditions militaires du Prince depuis 1621 jusqu'en 1646, ou toute l'histoire militaire des

Provinces unies, pendant vingt-cinq ans.

DE LEIPSIG. *M. Jean-Frideric* CHRISTIUS s'est exercé avec beaucoup d'esprit à justifier, s'il eût été possible, les sentimens & les maximes de *Machiavel* sur la Religion & la Politique, dans un Ouvrage *in* 4°. qui a pour titre: *De Nicolao Machiavello Libri tres, in quibus de vitâ & scriptis, item de secta ejus viri, atque in universum de politica nostrorum post instauratas litteras temporum ex instituto disseritur, Historiaeque civilis & litterariae passim ratio habetur: partim jam primùm editi, partim iterùm cusi auctiores.*

DE LYON. L'Histoire de *Charles XII.* Roi de Suede, par M. DE VOLTAIRE, est devenuë très-commune ici, & a baissé des trois quarts de son prix pour les acheteurs, par deux Editions qui en ont été faites en même tems.

DE LONDRES. On a réimprimé en Anglois la Vie & la mort du Chevalier *Thomas* MORUS, Grand-Chancelier d'Angleterre sous le régne de *Henri* VIII., écrite par *Guillaume* Ro-

PER, Protonotaire du Banc du Roi. On a ajoûté au récit de la vie & de la mort, des Lettres de MORUS même, de cette Marguerite ROPER, & d'ERASME, qui occupent la moitié du volume. M. LIEWIG marque dans la Préface, que cette édition est plus correcte, que celle qui fut donnée, il y a quelques années, par M. HEARNE.

On a une idée des travaux de M. NEWTON, dans cette Epitaphe gravée sur le magnifique tombeau, qui lui a été érigé dans l'Abbaïe de *Westminster*.

H. S. E.

Isaacus NEWTON Eques auratus,
Qui animi vi propè divina,
Planetarum motus, figuras
Comœtarum semitas, Oceanique æstus,
Suâ mathesi lucem præferente
Primus demonstravit:
Radiorum lucis dissimilitudines,
Colorumque indè nascentium proprietates,
Quas nemo ante suspicatus erat,
Pervestigavit:
Naturæ, Antiquitatis, S. Scripturæ
Sedulus, sagax, fidus interpres,
Dei O. M. Majestatem Philosophia aperuit,

Avril 1732.

Evangelii ſimplicitatem moribus expreſſit :

Sibi gratulentur Mortales,
Tale tantumque extitiſſe
Humani Generis decus.

De Milan. On a répondu par une Lettre anonyme, datée de Milan le 30. d'Octobre 1730., à la Lettre (*) auſſi anonyme, où l'on attaquoit ſans ménagement l'Edition des *Chroniques* des *Villani*, publiée en 1729, par MM. de la Société Palatine. *Riſpoſta dell'amico alla Lettera di *** ſopra l'edizione, &c.* In 4°. *pp.* 43. On découvre dans cette Lettre le véritable motif du Critique de Florence, en travaillant à décréditer l'Edition des *Villani* faite à Milan, & qui n'eſt autre que de faire valoir aux dépens de celle-ci, celle que préparent des mêmes *Chroniques* les *Tartini* & *Franchi* : moïen odieux, qui deshonore celui qui l'emploïe, & qui ne peut en impoſer aux perſonnes éclai-

(*) Voïés les Mémoires de Trevoux, Octobre 1731. p. 1341.

rées. Par droit de repréſailles, on ſoumet ici à une critique ſévére pluſieurs éditions d'Auteurs Italiens, faites par les mêmes Libraires : d'où l'on peut juger par avance, quel degré de perfection & d'exactitude aura leur nouvelle entrepriſe. Si le Critique de Florence, ajoûte nôtre Anonyme, s'étoit donné la peine de lire la Préface, qui eſt à la tête du Tome XIII. du Recüeil, *Scriptores rerum Italicarum*, il y auroit appris que l'Edition de Jean *Villani*, n'a pas été faite ſur le Manuſcrit de M. *Recanati* ; mais ſur l'imprimé des *Giunti* de 1559, & que les Editeurs avoient de plus conſulté un ancien Exemplaire en parchemin de la Bibliotéque Ambroſienne. L'Aggreſſeur Florentin avoit donné la préférence ſur tous les autres, au Manuſcrit de M. *Davanzati* ; mais on fait ſentir ici, que ſi ce M. S. eſt plus correct que celui de M. *Recanati* dans certains endroits, il y en a un plus grand nombre où il eſt plus défectueux. Com-

me nôtre Anonyme ſuit pas à pas le Florentin dans ſa critique, il eſt obligé de juſtifier les Editeurs de Milan ſur bien des minuties, & de s'arrêter à bien des vétilles faites mal à propos. Le détail n'en ſeroit ni curieux, ni intéreſſant pour nos Lecteurs.

De Londres. M. Wiston a donné en Anglois, *Mémoires hiſtoriques* de la vie du Docteur *Samuel* Clarke. C'eſt un ſuplément à ce qu'en ont écrit le Docteur Sykeg & l'Evêque Hoadley : il y a beaucoup de particularités curieuſes ſur les amis de M. Clarke, & quantité d'anecdotes.

TABLE

DES ARTICLES.

Article XXIX. L'*Argenis de Barclay, &c.* p. 555

Art. XXX. *Analyse astronomique de l'hypothése lunaire de M. de la Hire, &c.* p. 580

Art. XXXI. *Mémoires sur la guerre, &c.* p. 606

Art. XXXII. El politico Don Fernando, el Catholico.... *Le politique Dom Ferdinand le Catholique, &c.* p. 621

Art. XXXIII. Filosofia... *Traité de Philosophie, où l'on éclaircit celle de Platon, par M. Doria, &c.* p. 657

Art. XXXIV. *La suite de l'Article précédent.* p. 672

Art. XXXV. *Mémoires de Littérature tirés des Régitres de l'Académie Roïale des Inscriptions & Belles-Lettres.* p. 686

Art. XXXVI. *Remarque sur un endroit de l'Histoire Généalogique, &c.* p. 711

Art. XXXVII. *Nouvelles Littéraires.* p. 714

D'Italie. *De Padoüe.* p. 724

De Milan. p. 738

D'Allemagne. *De Berlin.* pp. 724. 734

De Leipsig. pp. 725. 729. 734. 736

De Stutgardt. p. 725

TABLE DES ARTICLES.

D'Altorf. p. 727

De Giessen. *Ibid.*

De Vvolfenbutel. *Ibid.*

De Vvittenberg. p 728

De Halle. pp. 728. 729

D'Aurich. p. 728

De Francfort sur l'Oder. p 729

De Vvurtzbourg. p. 733

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 730. 732. 734. 736. 740

DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 731. 733. 735

De la Haye. p. 731

De Leyde. p. 735

DE FRANCE. *De Lyon.* p. 736

De Palvau en bas Poitou. p. 714

FIN DE LA TABLE.

Avril 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Mai 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	5. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1732.

ARTICLE XXXVIII.

A DEFENCE OF THE *SHORT Vievv*, of the English ſtage, &c. By Jeremy *Collier.*

> Fortem animum præſtant rebus quas turpiter audent.
>
> *Juven. Sat.* 6.

London Printed for, &c. *C'eſt-à-dire: la défence de la Critique du* Théatre Anglois, &c. *Par Jeremie* Collier, *imprimée à* Londres,&c. *Vol. in* 8° *de* 300. *pages.*

Plus ce qu'ils entreprennent eſt infâme, plus leur audace augmente pour l'exécuter. Juven. Sat. 6.

IL y a plus de quinze ans que la *Critique du Théatre Anglois*, eſt connuë en France, par la traduction que le P. *de Courbeville* en a faite, par les extraits qui en ont été mis dans les Journaux des *Sçavans*, de Paris, de Hollande, de Trevoux ; par les citations que pluſieurs gens de Lettres en ont rapportées, & en empruntent encore aujourd'hui, comme des autorités qui font foi dans la Littérature. Auſſi les Journaux de Londres ont-ils parlé de cet excellent ouvrage en ces termes : „ cette critique a jetté l'alarme chés la nation „entiére des Poëtes : comme ils ont „ſenti que leur profeſſion riſquoit „d'être bientôt réduite à *néant*, ils „ont ramaſſé, à l'exemple de *Demetrius*, toutes leurs forces pour empêcher que leur *grande Diane* ne „tombât dans le mépris ; ils ont mis „tout en mouvement pour harceler

„M. *Collier* ; & il n'y a pas eû dans „Londres un ſeul prétendu bel eſ„prit, qui ne lui ait lancé ſon trait de „ſatyre : mais malgré cette foule d'é„crits, la critique de M. *Collier* ſub„ſiſte dans toute ſa force ; il a goûté „le plaiſir ſenſible de voir, combien „nos Poëtes ſont des adverſaires mé„priſables, lorſqu'ils ſortent de leur „ſphére, & qu'ils veulent ſe mêler „de parler raiſon„.

En effet M. *Collier* ne répondit à ces clameurs, que par un ſilence qui marquoit aſſés le peu de cas qu'il en faiſoit : & ce ſilence, dit-il, dura long-tems. Alors, tous les gens de bien le preſſérent, d'arrêter par une réponſe, le cours du mal qu'il avoit ſi bien repréſenté dans ſa *critique*, & lequel continuoit néanmoins à la faveur des répliques des Poëtes : mais M. *Collier* ne put pas contenter ſitôt ces deſirs empreſſés : J'étois, dit-il, engagé dans un Ouvrage qu'il ne m'étoit pas libre de quitter, avant que l'impreſſion en fût plus avancée. Au reſte, il s'agit pour lui de répondre ici ſur trois articles, dont le pre-

mier regarde l'autorité des Peres de l'Egliſe, qu'on lui cite au ſujet des ſpectacles.

Avant que de joindre de plus près M. N. mon adverſaire, dit M. *Collier*; il eſt bon d'obſerver que ſon plan de défenſe eſt défectueux : auſſi les coups qu'il prétend me porter, ſont-ils autant de coups perdus. En effet M. N. content de ſe répandre en des déclamations vagues, ne penſe pas même à juſtifier un ſeul endroit des Piéces de théatre, taxées d'indécence & d'irréligion : ainſi le théatre Anglois n'en demeure pas moins convaincu, ni moins coupable de ces deux crimes, quand M. N. d'ailleurs ne diroit rien que de vrai. On ne ſçauroit nier que cet Antagoniſte ſoit un homme d'eſprit; puiſqu'il ſent bien ſon inſuffiſance, qu'il craint de ſe commettre ouvertement dans une mauvaiſe cauſe, qu'il s'applique à embroüiller l'état de la queſtion; afin de faire illuſion du moins aux Lecteurs, s'il ne peut donner le change à M. *Collier*. Il débute par l'origine des ſpectacles, dont M. *Rymer* a écrit

l'hiſtoire ; & il rejette les obſcénités du théatre ſur l'idolatrie, & ſur la licence des Mimes & des Pantomimes. Après cela, ſemblable au poiſſon qui ſe croit en ſûreté, dés qu'il a troublé l'eau ; M. N. triomphe, & s'imagine dans la confuſion où il a mis les choſes, être à couvert des traits de ſon Antagoniſte.

De l'hiſtoire du Paganiſme & des ſpectacles il produit des maximes & des faits, qui ſont contre lui-même, & qui détruiſent ſans qu'il y faſſe attention, ſes moyens de défenſe. Le Paganiſme, dit-il, a été inventé pour gagner la faveur des Peuples, & pour les attirer avec de douces chaînes, en flattant leurs paſſions. C'eſt par les plaiſirs que l'idolatrie prodigue aux ſens, qu'elle s'eſt accréditée dans le monde ; & l'on ne peut douter que les jeux & les ſpectacles étoient dans la religion des Gentils, ce qu'il y avoit de plus attrayant pour eux : le culte de leurs idôles, leurs cérémonies les plus pompeuſes n'offroient rien que d'ennuyant à leurs yeux, & que d'inſipide à leur

goût : il leur falloit néceſſairement des ſpectacles, qui faiſoient partie de leur religion ; & ils les attendoient toûjours avec impatience. Ce n'eſt pas aſſés. Les Peres de l'Egliſe, ajoûte M. N. n'eſtimoient pas qu'il fût ſûr pour les nouveaux Fidelles, de les expoſer aux tentations, que leur préſentoit une religion auſſi ſenſuelle, que l'étoit celle du Paganiſme : la mortification Evangélique étoit devenuë comme le ſigne diſtinctif, comme l'apanage de ceux qui avoient reçû le baptême ; leurs eſperances n'avoient d'autre objet que le ſiécle à venir ; & la joüiſſance actuelle d'un plaiſir enchanteur, ne peut que trop aiſément prévaloir ſur des eſperances éloignées.

M. N. ouvre par ce diſcours un beau champ à M. *Collier* pour la réplique ; & celui-ci n'en perd pas l'avantage : ſi de l'aveu de mon adverſaire, reprend-il, la licence du théatre offroit dans ſes ſpectacles des objets ſéducteurs, ſi ces ſpectacles ne furent inventés que pour flatter les ſens & pour favoriſer la cupidité, ſi

de leur nature ils ont assés d'empire sur le cœur de l'homme, pour lui faire oublier ses intérêts par rapport à la vie future, ainsi que M. N. est réduit à en convenir ; l'idolatrie n'étoit donc pas l'unique raison d'interdire aux nouveaux Chrêtiens, les spectacles du théatre ; il y avoit donc d'autres sujets de proscription, d'autres chefs d'accusation à alleguer contre ces sortes de divertissemens : c'étoit bien assés de leur licence & de leur obscénité ; pour déterminer les Peres de l'Eglise à les décrier, & à les peindre comme *des chaires de pestilence* dans l'esprit des Fidelles : par une conséquence toute naturelle leur censure retombe donc sur la pratique du théatre Anglois.

Pour montrer que la censure des Péres ne donne aucune atteinte au théatre, M. N. commence par saint *Augustin*, dont il dit : ce Pére n'attaque dans les Piéces de théatre que les sujets qu'on a mis sur la scéne, & non point la maniére dont on les a traités, non point les expressions. M. *Collier* répond 1^mt^, que les paroles

de ſaint Auguſtin contre les ſpectacles ſont très fortes. Ce ſaint Docteur les qualifioit: *Ecoles de libertinage & d'impiété*; & dans les ſpectacles il comprenoit la Comédie : ce qu'il dit de *Roſcius* après *Ciceron*, en eſt une preuve ſans replique. „ L'éloge que „Ciceron fait de *Roſcius* le Comé„dien, eſt un témoignage auquel les „Payens mêmes n'ont rien à repartir. „*Roſcius* étoit un ſi grand maître dans „ſa profeſſion, dit-il, qu'il méritoit „ſeul de paroître ſur le théatre : mais „d'un autre côté, c'étoit un ſi „honnête homme, que de toute ſa „troupe il méritoit le moins d'y mon„ter. N'eſt-ce pas là un aveu autenti„tique de l'iniquité du théatre ? n'eſt„ce pas dire aſſés nettement que plus „on étoit honnête homme dans le „Paganiſme même, plus on étoit „obligé de n'avoir aucune part au „théatre „ ? 2.^{mt}, dans l'endroit même que cite le protecteur du théatre Anglois, S. *Auguſtin* blâme les Piéces dramatiques, les Comédies & les Tragédies, comme indécentes & obſcénes, eû égard à la Fable, &

au ſujet ; donc ce ſaint Docteur, de l'aveu même de M. N. les juge des divertiſſemens indignes d'un homme chrêtien. 3.^{mt}, S. *Auguſtin* ne dit pas que, dans les Piéces de théatre des Anciens, l'expreſſion ſoit toûjours chaſte & honnête : il dit ſeulement que l'obſcénité n'y domine pas comme dans beaucoup d'autres ſpectacles : il eſt à préſumer qu'en s'exprimant de la ſorte, il fait alluſion aux *Baccanales, & aux jeux Floraux*, dit M. *Collier*. Or l'expreſſion de ſaint *Auguſtin*, ainſi entenduë, reſtraint le ſens, le change même : & par-là elle ſe tourne contre M. N. Auſſi ce dernier, comme le lui reproche M. *Collier*, a pris ſoin de tronquer dans ſa traduction Angloiſe, les paroles de S. *Auguſtin*. Falſifier à ce point un paſſage, s'écrie avec indignation M. *Collier*, & le falſifier au péril certain d'être convaincu de faux, c'eſt commettre un larcin ſous les yeux mêmes de la Juſtice. A l'égard des Conciles qui condamnent les ſpectacles, M. N. n'en dit mot, & ne les nomme pas : celui d'Elvire,

le premier & le ſecond d'Arles, le troiſiéme de Carthage où ſaint *Auguſtin* aſſiſta, un autre d'Afrique, le ſecond de Châlons, &c. ſont comme inconnus à M.N. : ſans parler du Code Théodoſien dans lequel les Comédiens ſont appellés, *Perſonæ inhoneſtæ:* ſans parler des loix de tous les Païs, des Conſtitutions même d'Angleterre, &c. D'ailleurs M. N. paſſe ſous ſilence la meilleure partie des témoignages des ſaints Péres; convaincu qu'il ſeroit honteuſement forcé de paſſer condamnation contre lui-même, s'il oſoit entreprendre d'y répondre: il ſe borne donc pour ſon honneur à quelques-uns, qu'il eſpére d'amener, du moins en apparence, à ſon ſentiment. *Clement d'Alexandrie* dit que le cirque & le théatre, peuvent être juſtement appellés *le ſiége de la contagion*. Je ne vois pas, dit M.N., que ceci tombe ſur les Piéces dramatiques : *Clement d'Alexandrie* ne peut avoir eû en vûë que les Mimes & les Pantomimes, qui firent autrefois une partie des ſpectacles du théatre. Il importe, dit M. *Collier*, de bien remarquer la

distinction que met ici le défenseur du théatre Anglois, entre Piéces dramatiques & Mimes : mais I^mt, les Péres de l'Eglise censurent tout ensemble, & la Comédie & la Tragédie : M. N. en convient pour quelques-uns : sur quoi se fonde-t'il donc pour soustraire les Piéces dramatiques à leurs censures, lorsqu'elles sont générales contre les spectacles du théatre ? Il y a plus, & les S. S. Docteurs réprouvent positivement & nommément la *Comédie* & la *Tragédie* ; c'est donc une insigne témérité, une grande audace, de vouloir encore leur disputer leurs propres intentions. II^nt, les Péres parlent des spectacles qui étoient le principal & le plus ordinaire divertissement du théatre : or que la Comédie & la Tragédie fussent le principal divertissement, M. N. lui-même n'en disconviendra pas, eû égard ou bien à la dignité du sujet, ou bien à son œconomie conforme aux régles d'Aristote. Que ce fût aussi le divertissement ordinaire, M. Collier le prouve. Suetone, dit-il, nous apprend que les danses des Mi-

mes faiſoient originairement partie de la Comédie ; & il eſt vraiſemblable que cet uſage dura long-tems. D'ailleurs, ceux qui compoſoient les farces auſquelles on donnoit auſſi le nom de *Mimes*, étoient en fort petit nombre : à peine en comptoit-on un ſur dix, qui emploïoient leur plume aux Piéces dramatiques : *Athenée* & *Lilius Giraldus* en font foi. Et d'où vient que le nombre des Poëtes dramatiques excédoit ſi conſidérablement celui des Mimographes ; ſi ce n'eſt que l'on mépriſoit fort ceux-ci, & que l'on eſtimoit les premiers, dont on entendoit les Piéces qui faiſoient plaiſir à l'Eſprit ?

III[mt]. Il ne paroît pas que les mimes ou les farces, fuſſent toûjours plus ſcandaleuſes que la Comédie & la Tragédie. A la vérité, il reſte très-peu de ces premiéres Piéces : mais à en juger par les fragmens que *Macrobe* nous a conſervés, & que cite *Lilius Giraldus*, il ſemble qu'elles étoient aſſés honnêtes & aſſés ſentencieuſes. *Pline* le jeune faiſant mention des mimes de *Virgilius Romanus*, parle de cet

Auteur, comme d'un homme de mérite & de probité ; bien loin de lui faire le plus leger reproche sur la licence de ses Piéces. Nous lisons dans *Scaliger* que les danses propres des Mimes étoient véritablement des danses grotesques, mais que celles qui entroient dans les Comédies, étoient obscénes : d'où il s'ensuit que les pures farces, les farces isolées & sans rapport à la Comédie ou à la Tragédie, étoient assés souvent les plaisirs les moins dangereux. C'est donc à tort que M. N. fait tomber uniquement sur les purs Mimes tous les foudres des Péres.

IV^mt. Il est hors de doute que les Mimes & les Pantomimes représentoient des Comédies & des Tragedies muëttes ; c'est-à-dire, par leurs gestes & par leurs danses : ils joüoient aussi des farces, de la même maniére. Les Pantomimes, dit *Cassiodore*, avoient l'action si expressive, que par leurs gestes, & par leurs mouvemens figurés, ils représentoient au naturel un *Hercule*, une *Venus* ; & qu'ils prenoient les attitudes, le caractére, les

marques des paſſions du Capitaine comme du ſimple ſoldat, du Monarque comme du Sujet. Ces ſortes d'Acteurs n'étoient que des bouffons; cela eſt vrai: mais infiniment plus habiles que nos bouffons modernes; il n'y avoit point de rôle, de quelque nature qu'il fût, qu'ils ne ſoutinſſent, même le tragique. Il s'enſuit de-là, que ſi leur action étoit obſcéne, il falloit que la repréſentation des Piéces dramatiques le fût auſſi; veû que ces bouffons avoient part aux dialogues de la ſcéne, & qu'ils imitoient toutes les paſſions que l'on y traitoit. De ceci, que conclure, reprend M. *Collier*? Que les Péres de l'Egliſe, lorſqu'ils parlent contre le théatre cenſurent également toutes les parties qui le compoſent: que la diſtinction de *Drames*, de *Mimes*, de *Pantomimes*, eſt une ſubtilité vaine, une reſſource inutile au défenſeur du théatre Anglois. Non ſeulement le témoignage de *Clement d'Alexandrie*, mais ceux encore des ſaints Docteurs conſervent toute leur force, & mettent en évidence la

ſubtilité du ſyſtéme de mon adverſaire.

Cependant M. N. attaque encore M. *Collier* ſur deux de ſes citations. Celui-ci à l'occaſion du témoignage de *Theophile* d'Antioche, obſerve que les Chrétiens n'oſoient aſſiſter aux ſpectacles du Paganiſme, à cauſe de leur indécence & de leur obſcénité; ſurtout parceque les adultéres des Dieux & des Héros que l'on y repréſentoit, n'étoient pas des divertiſſemens convenables à des perſonnes chaſtes. Quelle eſt la réponſe de M. N. à cette autorité? La voici: „ l'interpréte de *Theophile* d'Antioche, „ dit-il, ſçavoit aſſés que ces paroles „ ne regardoient en aucune façon, „ ni la Comédie, ni la Tragédie; & „ *Theophile* en parlant de la ſorte, n'a„ voit en vûë que les Mimes. Eſt-ce „ ſérieuſement que vous parlés, re„ plique M. *Collier* au Panégyriſte du „ théatre Anglois? Penſés-vous véri„ tablement, que les adultéres des „ Dieux & des Héros n'entraſſent „ pour rien dans les Drames des An„ ciens, & que tout y fût honnête?

„ Je vous passe, s'il le faut, vôtre in-
„ advertence sur ces faits, & en fa-
„ veur de vôtre bonne foi, s'il le faut
„ aussi. Quoiqu'il en soit : que vous
„ semble de l'Amphitrion de Plaute ?
„ de l'Eunuque de Terence ? du
„ Thieste de Seneque, &c. ? L'adul-
„ tére n'est-il de rien dans aucune de
„ ces Piéces ? Il en fait le fonds, &
„ la chose ne frappe que trop les spec-
„ tateurs „.

Autre reproche de M. N. sur un passage de *Tertullien*, auquel il prétend que M. *Collier* fait violence pour soûtenir sa mauvaise cause. M. *Collier* dit, que selon la pensée de Tertullien, le théatre de Pompée étoit *une école de libertinage* : M. N. pour le réfuter, met à la marge le latin de *Tertullien* que voici, & qui certainement est bien plus rigide que cette traduction (*une école de libertinage*) „ Pompeius Magnus solo theatro suo minor, cùm illam *arcem omnium turpitudinum* extruxisset „. M. N. appelle cela, changer l'état de la question : à son gré l'on a tort d'appliquer ce passage aux Piéces dramatiques :

l'invective de *Tertullien* ne porte que sur les spectacles des Mimes & des Pantomimes. Quoi donc ? repart M. *Collier*, les Tragédies & les Comédies ne se représentoient-elles pas sur des théatres, & en particulier sur le théatre de Pompée, le plus magnifique de Rome ? Y donnoit-on dans cette grande Ville, la basse préférence à des farces ? Un somptueux édifice n'y avoit-il été construit, que pour des trivelins & des bouffons ?

Une preuve encore évidente que *Tertullien* enveloppoit les Piéces dramatiques, dans sa censure du théatre, c'est ce préservatif qu'il donne aux Chrétiens de son tems : „ ne vous „ laissés point éblouir par ce qu'il „ peut y avoir de bon dans ces sortes „ de divertissemens : regardés les ac- „ tions de valeur que l'on y repré- „ sente, les maximes de probité que „ l'on y débite, la beauté du stile qui „ y régne, la force des pensées, & „ la délicatesse des sentimens qui y „ sont répandus ; regardés tout cela „ comme du miel empoisonné, dont „ la douceur trompeuse cause la

„ mort „. M. N. pourroit-il prétendre que la valeur des Héros, la dignité des expressions, la sublimité des pensées, les grandes maximes de la morale conviennent aux *farces* dont il parle? Il est trop raisonnable pour cela: le préservatif donc de *Tertullien* est spécial à l'égard de la Tragédie même. Cependant le défenseur de la scéne Angloise revient à la charge. Selon lui, si les *Péres ont invectivé avec toute la véhémence possible contre le théâtre, c'est à cause que l'idolatrie y dominoit*. Le zéle des saints Docteurs, répond M. *Collier*, ne se bornoit pas à invectiver contre l'idolatrie du théâtre: ils étoient aussi ennemis du libertinage des mœurs que du culte superstitieux; & le Paganisme n'étoit guéres moins blamable pour l'un que pour l'autre: ses fêtes les plus solemnelles n'inspiroient que la débauche & la corruption du cœur, ainsi qu'elles ne tendoient d'une autre part qu'à augmenter l'égarement de l'esprit. M. N. assûre que l'idolatrie n'est nulle part plus en horreur que sur la scéne de Londres: mais que veulent

donc dire, lui demande M. *Collier*, les plaiſanteries ſacriléges qu'on y fait ſur les ſaintes Lettres, les juremens, les blaſphémes que l'on y prodigue de gayeté de cœur, les huées que l'on y donne à ce qu'il y a de plus ſacré dans la Religion; comme ſi l'on avoit conjuré de la bannir de l'Univers? Ainſi, l'on guérit l'erreur par l'athéiſme; ainſi l'on proſcrit la ſuperſtition par une incrédulité totale, &c.

M. N. remarque ici judicieuſement que les Péres redoutoient comme l'approche de l'ennemi, le théatre des Gentils; qu'ils craignoient qu'en permettant aux Fidéles d'y aſſiſter, leur foi n'en reçût quelque atteinte; qu'ils penſoient même que c'étoit les expoſer à un danger prochain de rechûte. M. *Collier* ſouſcrit de tout ſon cœur à la ſage conduite des Péres de l'Egliſe, laquelle lui eſt toute favorable, bien que ce ne ſoit pas apparemment l'intention de ſon adverſaire : les ſaints Docteurs, dit-il, avoient bien raiſon *d'appréhender que l'attrait pour les divertiſſemens du Paganiſme, n'allât juſ-*

qu'à en faire aimer le ſujet, (termes de M. N.) & que les Chrétiens ne paſſaſſent des ſpectacles à la licence des mœurs, laquelle en étoit la ſuite ſi ordinaire : il n'y a qu'un pas du ſpectacle, à la pratique de ce que l'on a vû & entendu, du ſpectacle d'un ſujet obſcéne ou impie, à l'obſcénité ou à l'impiété mêmes : plût à Dieu que l'expérience démentît mon raiſonnement ! Mais il n'eſt que trop naturel à l'homme de paſſer de la repréſentation du mal, auquel ſon penchant le porte, à l'imitation du même mal. Les Péres de l'Egliſe, pourſuit M. *Collier*, n'auroient donc eû garde de tolerer le théatre Anglois : leur zéle les eût enflammés contre des ſpectacles qui font fremir d'horreur, quiconque n'a pas encore perdu toute honte.... La luxure n'eſt-elle pas bien plus ſéduiſante que l'idolatrie ? L'ignorance n'eſt-elle pas bien moins à craindre pour l'homme que ſa propre convoitiſe ? C'eſt par la volupté que le Paganiſme a fait tant de progrès dans le monde. . . De tout tems la dépravation du cœur a préparé, a
 ouvert

ouvert le chemin à l'erreur ; c'eſt cette dépravation qui fait illuſion à l'eſprit, qui le gagne, qui l'aveugle. . . C'en eſt aſſés, conclut M. *Collier*, pour faire voir à M. N. que ce qu'il nous dit de l'idolatrie du théatre eſt un hors-d'œuvre qui ne prouve rien. Néanmoins, quoiqu'il en ſoit, dit-il revenant ſur ſes pas ; ſuppoſons que les Péres de l'Egliſe n'ont jamais eû deſſein de condamner la Tragédie ni la Comédie, & qu'ils n'ont déploïé leur éloquence que contre les *Mimes*, & les *Pantomimes*. Que cela ſoit quelquefois, qu'y gagneroit M. N. ? A moins qu'il ne montre que le théatre Anglois n'offre rien que d'honnête, & qu'il ne le purge des deſordres qui lui ſont reprochés, ce qu'il n'a pas même eſſaïé juſqu'ici, il a beau parler avec confiance, avec hauteur : vains diſcours dont nul homme raiſonnable n'eſt la duppe !

En effet, il n'eſt perſonne qui ne ſente combien l'autorité de l'ancienne Egliſe importune M. N. : les paſſages que M. *Collier* en a traduits, ſont tous frappés au même coin ; ſans

qu'il y en ait d'ailleurs un ſeul qui puiſſe être favorable à ſon adverſaire. Envain il s'écrie : *Traduction infidéle : Application captieuſe : Fauſſe lueur d'évidence.* Que ne dit-il pas ? mais que prouve-t'il ? Non, il n'a pû montrer un ſeul endroit dont M. *Collier* n'ait pas pris le ſens, & dont l'application ne fût pas évidemment convenable. Si donc l'autorité des Péres fait toute la force de M. *Collier*, ainſi que ſon antagoniſte le prétend, il n'a rien encore perdu de ſon avantage, il n'a pas encore été, même effleuré.

M. *Collier* ne ſçauroit, dit-il, omettre ici le caractére que M. N. fait des ſaint Péres. Que penſer, dit ce dernier, des *Cypriens*, des *Chryſoſtomes*, des *Auguſtins*, & de tous ces anciens Paſteurs de la primitive Egliſe ? Rapportons fidélement ſa réponſe à ſa propre demande ; qui que ce ſoit, ne la devineroit : la voici. *Les Cypriens & les autres ſont de jeunes chiens qui courent au hazard, & qui aïant plus de voix que de nez, font grand bruit dans une chaſſe, & puis c'eſt tout, ils ne ſont bons qu'à*

cela. Ce n'eſt point aſſés : „ leurs „ Ecrits, ajoûte M. N. ne ſont que „ de miſérables haillons de l'antiqui- „ té „ : eſt-il vraiſemblable, demande M. *Collier*, que ce ſoit un homme chrétien qui tienne ce langage ? non : & il eſt pourtant vrai que c'eſt le langage de M. N. digne Apologiſte de la ſcéne qu'il défend.

Mais, ajoûte M. *Collier*, mon adverſaire ſe trouve encore ici en contradiction avec lui-même ; & dans une contradiction la plus étrange. D'une part, il me diſpute l'autorité des Péres de l'Egliſe que je réclame, & que j'emploïe comme un point déciſif en faveur de ma cauſe ; & il fait tous ſes efforts pour les mettre dans ſon parti. D'une autre part, il ſe déchaîne contre ces ſaints Docteurs : *les Cypriens*, *les Chryſoſtomes*, *les Auguſtins* ne lui paroiſſent que *de jeunes chiens qui aboyent en l'air.* Mais enfin M. *Collier* demeure en poſſeſſion des ſuffrages des ſaints Docteurs contre la pratique du théatre Anglois. Le ſecond article de la diſpute regarde l'opinion des Philoſophes païens à

l'égard des ſpectacles: M. N. pourroit bien n'en pas ſortir plus glorieux; le Lecteur en jugera par l'expoſé fidéle des raiſons des adverſaires. Nous le donnerons dans un ſecond Extrait.

ARTICLE XXXIX.

DISSERTATION CRITIQUE & théologique ſur le Concile de Rimini, *dédiée à M. l'Archevêque de* Sens. *A* Paris, *chés* de Luſſeux, *&c.* 1732. *In* 12. *pages* 384.

CONſacrer un volume entier à l'explication d'un fait auſſi ſimple, que le Concile de *Rimini* : ne ſemble-t'il pas que ce ſoit aujourd'hui, ou ſurabondance d'érudition, ou plûtôt excès de charité? Qu'on en ſouffre dans les Ecôles une diſçuſſion un peu diffuſe, elle y eſt néceſſaire. Que ceux, qui ont intérêt à donner le change ſur cette partie de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, allongent la narration en l'embarraſſant; on ſe défend, comme on peut, quand on a tort. Mais,

quiconque ne cherche là deſſus que la vérité, l'a bien-tôt trouvée. Nous avoüerons qu'il en doit couter davantage, pour la faire ſentir, ſurtout à des gens endurcis dans leurs préjugés, & hériſſés d'objections. Obligé alors de la replier en cent maniéres, & de l'expoſer dans tous ſes jours; on groſſit l'Ouvrage malgré qu'on en ait : mais en même tems on met l'Ouvrage à la portée des plus opiniâtres, on le fortifie, on le rend inexpugnable. C'eſt autant que nous en jugeons, le but & le caractére de cette Diſſertation.

L'Auteur (1) d'abord nous en repréſente le ſujet, comme le fonds d'une vieille querelle, renouvellée de Secte en Secte, & perpétuée d'âge en âge depuis les Ariens. Le Concile de *Rimini* a été une reſſource univerſelle, dont tout parti condamné & mécontent s'eſt prévalu, mais différemment. Car les Ariens y ont au moins reconnu l'autorité de l'Egliſe, juſque dans le phantôme qu'ils s'en étoient fait :

(1) M. *Corgne*, Chanoine de Soiſſons.

au lieu que les Sectaires venus après eux l'ont anéantie, par les conséquences qu'ils ont tirées du scandale de cette assemblée. Selon leur méthode de raisonner, plus de supériorité dans l'ordre de la foi, plus de jugement, plus de régle, plus d'Eglise même, plus de futur Concile, auquel on pût jamais appeller prudemment ; puisqu'en quelque cas que l'appel eût son effet, on ne pourroit jamais s'assûrer que ce ne fût pas un nouveau *Rimini*.

Mais l'Auteur, sans entrer plus avant dans les dispositions des personnes, qui prendront part à son travail, examine la chose telle qu'elle est en soi, & se propose six questions à résoudre. I^e^. Quel étoit l'état de l'Eglise avant le Concile de *Rimini* ?

II^e^. Si ce Concile & celui de *Seleucie* ont été légitimement convoqués ?

III^e^. S'ils ont erré dans la Foi ?

IV^e^. De combien d'Evêques ils étoient composés ?

V^e^. Si ces Evêques l'emportoient en nombre, sur ceux qui résidoient dans leurs Siéges ?

VI[e]. Si la Foi de *Nicée* a été abandonnée du plus grand nombre des Evêques en 360, & durant tout le cours de la persécution de *Constance* ?

Les articles proposés ont entre-eux une liaison essentielle ; ils se soûtiennent réciproquement les uns les autres, dans le plan que fait l'Auteur pour les éclaircir. Quant à l'état de l'Eglise avant le Concile de *Rimini* ; la date du Concile est connuë, mais sujette à être confonduë avec des évémemens, qui en sont absolument détachés. Toute l'Antiquité le place sous l'année 359, vers la fin ; deux ans après la souscription, ou ce que l'on nomme vulgairement la chûte du Pape *Libere* ; (*supposé qu'elle fût vraïe*, dit nôtre Auteur) & plusieurs mois avant les traitemens les plus durs, que *Constance* ait fait essuyer aux Orthodoxes. Une ombre d'exactitude & de fidélité dans les Ecrivains, qui ont épuisé leurs déclamations sur le malheur de ces tristes tems, épargneroit ici le dégoût d'une remarque aussi usée, que l'obligation où l'on est de les distinguer. Qu'on remonte avant

le Concile, ſoit immédiatement à l'année 358, ſoit à la précédente lorſque le Pape *Libere* ſouſcrivit ; l'Auteur y fait voir un attachement public à la Foi, dans preſque tous les Evêques du monde. Au contraire, lorſque ceux de Rimini ſe démentirent, il montre que le Pape demeuroit ferme avec la pluralité des Evêques, ou diſperſés, ou exilés : fermeté, qui depuis fut toûjours la même, malgré les violences de l'Empereur, & juſqu'à ſa mort. Mais il s'agit préciſément dans cet article de ce qui précéda le Concile ; n'en conſultât-on pour l'Occident que les premiéres ſéances ; la ſupériorité que les Catholiques y prirent ſur les Ariens, juſqu'à dépoſer *Valens* & leurs autres Chefs, s'accorde admirablement avec les témoignages de *Sulpice Severe* & de S. *Hilaire*, en preuve d'une ſoumiſſion générale à la Foi de *Nicée*. Pour l'Orient le parti *Arien*, ou *Acacien*, n'étoit pas non plus à beaucoup près le plus fort à Seleucie. S. *Hilaire* n'y compte que 19. Evêques vrais Ariens, ſur 160. qui compoſoient le

Concile : il en reconnoît 35, tous Egyptiens, déclarés pour le *consubstantiel*, & 105 pour le *semblable en substance*. Or l'Auteur de la Dissertation n'a nulle difficulté à mettre ces derniers au rang des Catholiques. S. *Athanase* dit des Ariens de Seleucie, *paucissimi numero*. Il est donc prouvé, que dans l'intervale de la souscription de *Libere*, & de la célébration des deux Conciles, si l'Eglise souffrit du crédit de l'Arianisme, le dogme Arien n'avoit pas cependant étendu fort loin ses ravages dans l'Episcopat.

Cette premiére question étant ainsi fixée ; que penser de la seconde, qui regarde la légitimité de l'une & de l'autre Assemblée, par rapport à leur convocation ? L'Auteur décide net, qu'elles doivent passer pour illégitimes, faute des conditions nécessaires. Il trouve ces conditions bien marquées dans les Théologiens, qui en ont traité ; entre lesquels il cite M. *de Marca*, *Bellarmin*, le P. *Alexandre*, & le P. *Juenin* : il rend manifeste sur la Foi des monumens historiques, qu'elles ont manqué aux Con-

ciles de *Rimini* & de *Seleucie* ; & il en allégue des témoignages irréprochables. Le Pontife de Rome n'y eut aucune part : plusieurs des autres Evêques ne s'y rendirent que par contrainte & en réclamant : les plus recommandables, un *Athanase*, un *Lucifer* de Cagliari, un *Eusebe* de Verceil en étoient exclus : chacune des deux assemblées étoit purement nationale ; & c'est une illusion de dire, que réünies en esprit elles formoient un Concile écuménique. On n'aperçoit d'indice de cette réünion, ni dans la communication des procédures ; il n'y en eut aucune ; ni dans l'uniformité des formules ; elles sont entiérement opposées ; ni même dans l'intention de *Constance* : il avoit défendu aux Occidentaux de rien décider sur ce qui concernoit les Orientaux : moins encore dans l'issuë ; si l'on n'appelle ridiculement réünion, l'acquiescement simulé des Orientaux à la formule de *Rimini*, & que l'on n'obtint de leurs députés qu'à force de Tourmens. Un habile Protestant (1)

(1) Blondel.

a eû la ſincérité de convenir, que le Concile de *Rimini*, quelque grand qu'il fût, n'étoit que particulier : & feu M. *Boſſuet* n'ayant pas trouvé la même franchiſe dans le Miniſtre *Claude*, qui pourtant ne reconnoiſſoit à *Rimini* qu'un Concile d'Occident, l'obligeoit ſur cela ſeul d'en conclure, comme une choſe avoüée, que ce n'étoit donc pas un Concile écuménique. „ Mais il ne falloit pas oublier, „ pourſuivoit M. l'Evêque de Meaux, „ qu'il ne fut pas même de l'Occident „ tout entier ; puiſque l'on convient „ que le Pape, qui en eſt le Chef par- „ ticulier, pour ne pas parler des au- „ tres Evêques, n'y fut pas même ap- „ pellé „. Y penſe-t'on de donner un Tribunal ſi informe, pour le dépoſitaire légitime de la régle & de l'autorité, en matiére de croïance ? & parcequ'un pareil Tribunal aura été ébranlé, en inferer ſans pudeur que la régle & l'autorité même, n'ont en ſoi, ni plus de ſtabilité, ni plus de certitude.

La troiſiéme Queſtion, *ſi les deux Conciles ont erré dans la foi*, a été tou-

chée par de ſçavans Maîtres. L'Auteur la réduit à ce raiſonnement, pour les Péres de *Rimini*. „ On ne „peut point dire qu'ils ayent erré dans „la Foi : 1mt, parceque le ſens propre „& naturel de leur formule eſt catho„lique. 2mt, parcequ'avant que de „la ſigner, pour faire connoître à „tout le monde qu'ils l'entendoient „dans un ſens catholique, ils obli„gérent les Evêques Ariens d'anathé„matiſer *Arius* & ſa doctrine. 3mt, „parcequ'ils étoient ſi perſuadés, qu'„on ne devoit donner qu'un ſens ca„tholique à leur formule, qu'auſſitôt „qu'ils ſçurent qu'on lui donnoit un „mauvais ſens, ils réclamérent con„tre cette injuſtice „.

Voila un champ des plus vaſtes, pour y répandre les fruits d'une longue & profonde étude. La formule ſignée à Rimini, avoit été dreſſée à *Conſtantinople* au rapport de S. *Athanaſe* : on y faiſoit profeſſion de croire en Jeſus-Chrît, *fils unique de Dieu*; *engendré de Dieu avant tous les ſiécles & avant tout commencement*; *créateur de toutes choſes*; *Dieu de Dieu*; *aſſis à*

la droite du Pére ; Dieu & Seigneur : expressions décisives sur la Divinité du Verbe, & qu'on ne trouve affoiblies ou détruites par aucune autre qui la détruise. Aussi n'est-ce pas contre la formule même, que les Anciens se sont élevés, en rejettant le Concile de *Rimini*. Les Evêques d'Italie se plaignoient uniquement, qu'*on y eût attaché un mauvais sens par malignité*. Le Pape *Libere* n'y reprenoit qu'*une interprétation oblique, un enveloppement frauduleux*. S. Jerôme dit que *la foi y étoit parfaitement exposée* : Sulpice Sevére, que *le sens en étoit catholique, & la perfidie cachée*. Mais le mot de *consubstantiel* y manquoit : l'Eglise l'a réprouvée avec horreur, & l'a traitée d'Hérétique. L'Auteur prévient ces difficultés, & quantité d'autres : il résoud pareillement ce qu'on emprunte de plus spécieux, du terme équivoque de *Valens* échappé à l'attention du Concile ; *si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une créature, comme le sont les autres créatures ; qu'il soit anathême.*

Cet endroit avoit besoin d'être ex-

pliqué plus au long, parcequ'il paroît que S. Ambroise en a pris lieu de dire, que le Concile de *Rimini* avoit appellé Jesus-Chrît *une créature.* Il est bien vrai que c'étoit l'intention de *Valens*, lequel dans son Anathéme prétendoit seulement nier, que J. C. fût une créature semblable aux autres. Le fourbe cependant déguisoit si artificieusement sa pensée : avant & après l'Anathéme, il en couvroit si puissamment le foible par d'autres propositions, qui le déterminoient au sens orthodoxe, que les Péres dans les circonstances pouvoient à peine soupçonner la duplicité. *Anathéme*, avoit-il dit, *à quiconque enseigneroit que Jesus-Chrît n'est pas éternel. Anathéme*, dit il ensuite, *à quiconque enseigneroit qu'il est tiré du néant.* La derniére expression sur tout sappoit absolument l'Arianisme ; jusque-là que selon S. Athanase, on s'en servit à *Nicée* par forme d'addition, pour expliquer le *consubstantiel* même. Il est vrai que l'on ne s'en contenta pas ; mais ce n'est point qu'elle ne fût jugée suffisante : c'est que l'on vouloit un mot,

qui exprimât positivement la Divinité de J. C., dit nôtre Auteur, fondé sur un passage de la conférence de Carthage en 484.

Quelle a donc été la faute des Péres de Rimini, lui peut-on demander? Décriés autant qu'ils le sont, s'en fera-t'il en tout l'Apologiste? Non: il ne prétend que les justifier sur la foi; il ne les disculpe ni d'imprudence, ni d'indiscrétion. C'est le jugement que le Cardinal du Perron en portoit; & il s'en tient-là. Les paroles du Cardinal sont énergiques.

Ce qu'a fait l'Auteur à la décharge du Concile de *Rimini*, il le fait séparément pour celui de *Seleucie*. L'Apologie étoit déja bien avancée dès le premier article, par le seul plan qu'il y a tracé des Eglises d'Orient. Il la continuë plus distinctement sur le même principe, qu'il a employé à la justification des Peres de *Rimini*: c'est-à dire, sur la formule de foi adoptée à *Seleucie* par les Orientaux, qui est la premiére de *Sirmisch*, & qui, entre-autres suffrages, a pour elle l'approbation de S. *Athanase* & de saint

Hilaire. Ces deux ſaints Docteurs n'héſitoient pas à embraſſer comme fréres, des Evêques, „ unis avec eux dans „ tout le Corps de la Foi de Nicée, à „ la réſervé du mot de *conſubſtantiel*, „ qu'ils croyoient ſuſpect par ſon obſ- „ curité. Nous n'avons garde de les „ traiter d'ennemis ou d'Ariens, di- „ ſoit S. Athanaſe ; nous diſputons „ avec eux, comme avec des fréres, qui „ ſont dans les mêmes ſentimens que „ nous, à l'exception d'un terme ſeul. „ Car, puiſqu'ils avoüent que le Fils eſt „ de la ſeule ſubſtance du Pere, qu'il „ n'eſt pas ſa créature ou ſon ouvra- „ ge ; mais ſon Fils propre & naturel, „ ſa ſageſſe & ſon Verbe, exiſtant avec „ lui de toute éternité, ils ne ſont pas „ éloignés d'admettre le mot de *con-* „ *ſubſtantiel* „. Ces preuves ſont pouſſées loin. On ne diſſimule pas qu'elles ne ſoient balancées dans la tradition, par des objections preſſantes. Après S. Epiphane trop peu inſtruit, dit-on, de la foi des Orientaux, pour arrêter ; on produit S. Hilaire lui-même, qui ſemble preſque rétracter l'éloge qu'il en avoit fait, comme s'il ne l'eût

donné qu'à la politeſſe, & à l'eſperance qu'il avoit conçûë de les convertir. S. Hilaire ne rétracte rien : il avoit jugé les Orientaux irrépréhenſibles dans leur formule ; il n'avoit pas dit que leur foi fût complette, tant qu'ils s'obſtineroient à rejetter le mot de *conſubſtantiel*. Il les félicitoit d'en admettre le ſens ; il ne permettoit pas d'incïdenter ſur le terme, & d'en faire un titre de ſéparation.

Mais ſi l'on juſtifie ces Evêques, que deviendront les Semi-Ariens, Secte d'Hérétiques, qui ont réellement exiſté; & ne peuvent guéres être que les Orientaux, prévenus contre le *conſubſtantiel*, & adhérans au *ſemblable en ſubſtance*? L'Héréſie des Semi-Ariens, répond l'Auteur, conſiſtoit à nier la Divinité du S. Eſprit, & ne différe point de celle des Macédoniens. Il le dit après le ſecond Concile de Conſtantinople, & ſur l'autorité de S. *Philaſtre*, qui ne la définiſſent point autrement.

Il revient à la formule de Sirmiſch, décriée comme Arienne par M. *de Tillemont*, en conſéquence de cette

clauſe : *Nous ne plaçons pas le Fils au même degré que le Pére, mais nous l'aſſujettiſſons au Pére.* Peu de ſaints Docteurs ſur ce pié-là, ſeroient exempts d'Arianiſme, puiſqu'il y en a peu où l'on ne liſe, que le Pere eſt ſupérieur au Fils *à raiſon de ſa Paternité*; quoique le Fils ſoit égal au Pere *à raiſon de ſa nature.*

L'Auteur au reſte ne prétend rien moins, que de juſtifier ſans exception tous ceux des Evêques, qu'il comprend ſous le nom d'Orientaux, au Concile de *Seleucie*. Il avertit, que pluſieurs vraiſemblablement y couvroient quelque choſe de plus noir, que le ſimple éloignement du *conſubſtantiel*. N'y eût-il que leurs engagemens, & à l'égard de quelques-uns, leur union avec les Ariens : c'en étoit aſſés pour les mener inſenſiblement bien au delà de leur premiére profeſſion de foi. Cette reſtriction ouvre à nôtre Auteur, une voie aiſée de concilier ſon Apologie, avec l'autorité des textes qu'on lui oppoſe, & en particulier de S. *Epiphane.*

Il paſſe à la quatriéme queſtion :

Quel étoit le nombre des Evêques dans les deux Conciles? On n'a pas manqué de le multiplier en certains tems, à mesure qu'on y a eû besoin de faire entendre, que la séduction pouvoit quelquefois prévaloir dans le Corps des Pasteurs. C'est ainsi que *Julien* le Pélagien, condamné de toute part, comptoit 658. Evêques à *Rimini*; & qu'un Théologien moderne dans une situation fort approchante de celle de *Julien*, en a compté près de 800, qui composoient selon lui un seul & même Concile, des deux Assemblées de *Rimini* & de *Seleucie*. S. *Athanase* & *Sozomene*, beaucoup plus croyables, rapportent simplement pour *Rimini*, qu'il s'y en trouva 400. & davantage; & pour Seleucie 160. D'autres Ecrivains grossissent la supputation, d'autres la diminuent; mais avec une différence legére; & il n'y en a point aujourd'hui d'un peu estimés, qui osassent s'en écarter bien sensiblement.

De ce calcul, la cinquiéme question proposée par l'Auteur nous conduit à un autre. Il cherche de quel côté étoit la pluralité des Evêques;

ou dans les deux Conciles, ou dans le reste du monde Chrêrien. Son *premier moïen* est général, & consiste à expliquer quelques anciens textes, qui parlent expressément de plusieurs milliers d'Evêques, qu'il y avoit vers ces tems-là dans l'Eglise. M. *de Fenelon* l'avoit répété, il y a quelques années; & on l'avoit traité d'imaginaire, sans aucune mention de S. Augustin qu'il alléguoit, l. 3. contre *Cresconius* c. 3. M. de Soissons, à présent Archevêque de Sens, étant revenu à la charge; ses adversaires ont eû honte de demeurer court : ce qui auroit néanmoins beaucoup mieux valu, que de faire confondre impertinemment à S. Augustin les vivans & les morts, pour les opposer aux Donatistes, lesquels pouvoient aussi aisément lui opposer à leur tour des *Milliers* de même espéce, tous leurs Partisans & leurs Péres. Mais S. Augustin ne le dit pas pour une fois; ce sont encore des *Milliers* d'Evêques, Collégues de ceux qui avoient ordonné *Cécilien*, qu'il représente ailleurs dans les Provinces d'outremer, comme autant de

Juges, tous capables d'examiner & de prononçer, hors d'Afrique & de Numidie : vivans tous par conſéquent, & dans la poſſeſſion actuelle de leurs Siéges. On peut lire *T.* 1. *Ep.* 43. *n.* 11. *nov. Ed.* & *T.* 4. *in Pſ.* 36. *n.* 23. Cela entraine nôtre Auteur dans quelque diſcuſſion ſur l'Hiſtoire du Donatiſme; d'où il ne rejaillit que plus de lumiére ſur le vrai point de la controverſe. Il rappelle auſſi la parole de l'Archimandrite *Dalmace* au jeune *Theodoſe*, rapportée dans les Actes du Concile d'Ephéſe. *Qui voulés-vous écouter? ſix mille Evêques, ou un ſeul impie?* M. l'Archevêque de Sens l'avoit pareillement citée; & dans les réponſes qu'on lui a faites, *Dalmace* ſi reſpecté de S. Cyrille & de toute l'Egliſe Grecque, n'a plus été qu'un indiſcret ſolitaire, un frivole & ignorant déclamateur. Défenſe admirable, qui a du moins produit ce bon effet, que l'Auteur de la Diſſertation s'eſt piqué, & a entrepris de vérifier la parole du ſaint Abbé, avec autant de probabilité qu'il le peut.

Mais où il déploye le plus docte-

ment la Science des détails, qu'il poſſede en perfection ; c'eſt dans ce qu'il appelle ſon *ſecond moyen :* expoſition nette & palpable de toutes les Egliſes particuliéres établies au IV^e. ſiécle dans le monde connu. Sa hardieſſe étonne, ſur-tout quand on le voit porter l'induction au de-là des Indes : il ne manque pourtant pas de guides ; en eût-il été réduit à l'argument négatif, il en ſçait tirer des concluſions, qui ont de quoi ſatisfaire. Quoiqu'il en ſoit des régions, où il marche d'un pas plus timide : avoir montré dans les autres païs, une multitude innombrable & inconteſtable d'Evêques, qu'il puiſſe y comparer avec ceux de *Rimini* & de *Seleucie* ; c'eſt avoir prouvé tout enſemble, & leur ſupériorité, & la pluralité des Défenſeurs du vrai Dogme. Quelques paſſages de S. *Hilaire*, de S. *Grégoire* de Nazianze, de S. *Jérôme*, de *Vincent* de Lérins, & de *Rufin*, dont l'on abuſeroit pour infirmer ſa démonſtration, ne la rendent au contraire ſous ſa plume, que plus ferme & plus victorieuſe. Mais

on voudroit une opposition ouverte, un cri universel de la part de ces Evêques, en témoignage de leur foi : il suffit, répond l'Auteur, qu'ils en fissent une profession publique. „ L'E-„ glise, dit-il, se soutenoit d'une ma-„ niére visible par elle-même.... L'Hé-„ résie marquoit son progrès au coin „ de la violence .... & le calme seul „ dans les lieux où il régnoit, étoit „ une preuve de Catholicité „.

On demande en particulier, pourquoi le Pape *Libere*, s'il étoit revenu contre sa signature, ne rejetta pas plûtôt le Concile de Rimini. Il en pouvoit avoir bien des raisons, dont les tems postérieurs & les embarras, où se sont trouvés depuis lui plusieurs autres Papes, ne font que trop sentir la solidité. C'est assés que son retour à la foi de *Nicée* ne fût pas un secret : *Constance* en étoit instruit ; „ il ne l'appella pas au Concile, dit „ M. *Bossuet*, parcequ'il craignit de „ pousser deux fois un personnage de „ tant d'autorité, qu'il n'avoit pû „ abattre qu'avec tant d'efforts „.

L'Auteur de cette Dissertation est

le même qui écrivit, il y a quelques années, sur la chûte de *Libere*, qu'il qualifioit de fable & de supercherie des Ariens. Il met ici la chose au pis, & n'en rompt pas moins tout ce que l'indocilité des Sectaires, a témérairement inferé de ce fait célébre. Inépuisable dans ses connoissances; méthodique, réglé, juste dans l'application, il continuë au sixiéme article à purger l'Eglise de leurs impostures, & à la venger de leurs attentats.

ARTICLE XL.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE Meaux, avec des Notes ou Dissertations, & les Piéces justificatives. Par Dom Toussaints Duplessis, *Bénédictin de la C. de S. M. In 4° 3. vol. A* Paris, *chés Jul. Mich.* Gandoüin, *Quay de Conty; & Pierre Fr.* Giffart, *ruë S.* Jacques. MDCCXXXI.

Voyés Art. XIII. & XIV. au mois de Fevrier, & XXII. au mois de Mars 1732.

LE IV. Livre de cette Histoire commence à l'Episcopat de Guillaume *Briçonnet* : Epoque fatale à la

 France

France, puisqu'elle fut celle de la naiſſance des Héréſies, qui plongérent l'Egliſe & l'Etat dans un abyme de miséres. Le Diocéſe de Meaux eſt le premier, qui ait eû le malheur d'ouvrir ſon ſein aux Novateurs ; ce qui le fait regarder comme le berceau de l'Héréſie en France : tache honteuſe, dit l'Hiſtorien, dont il ne pourra jamais ſe laver dans les ſiécles à venir. On ſçait que ce qui donna entrée aux Héréſies de *Luther* & de *Calvin* en France, fut le deſſein que conçut le Roi *François* I., de faire revivre les Lettres dans ſon Royaume, où les Sciences & les beaux Arts étoient fort négligés depuis quelques ſiécles. Le projet étoit digne du grand Prince qui le forma, dit Dom *Touſſaints* ; mais l'exécution en fut funeſte à l'Egliſe. Il falloit attirer en France les perſonnes les plus habiles de tous les Etats de l'Europe ; & le Roi n'épargna pour cela, ni les honneurs, ni les penſions. C'étoit le tems fatal, où *Luther* avoit déja empoiſonné du venin de ſes erreurs une grande partie de l'Allemagne & des Etats voi-

sins. Il étoit difficile alors d'acquerir la réputation de Sçavant, sans donner dans les nouveautés ; & il n'y en eut malheureusement que trop qui s'y livrérent. Le Roi ne s'en défia pas, & Guillaume *Briçonnet*, Evêque de Meaux, y fut aussi trompé. Le renouvellement des beaux Arts eut pour ce Prélat comme pour son Prince, des charmes dont il ne put se défendre. En 1516. après avoir fait de fort bons Réglemens, pour maintenir dans son Diocése la discipline de l'Eglise, la pureté de la Foi & des mœurs, il y attira tout ce qu'il put d'habiles gens, & les pourvut de Bénéfices proportionnés à leur mérite. Entre ces Sçavans, on comptoit Guillaume *de Farel*, *Fabri* ou *le Fevre*, Gerard *Roussel*, & François *Vatable*.

Tous ces Docteurs à la faveur du Grec & de l'Hébreu, qu'ils sçavoient bien pour ce tems-là, s'insinuérent dans l'esprit du Prélat. A l'extérieur ils paroissoient Catholiques zélés ; mais au fond ils n'avoient presque tous de Religion, que celle qu'ils s'étoient formée des opinions de *Luther*

& de *Zuingle*, dont ils s'étoient fait un corps de Doctrine à leur façon. On excepte néanmoins ici *Roussel*, *Vatable* & *Fabri*, qui n'ont jamais abandonné la Religion Catholique. Cependant les Novateurs faisoient du progrès dans la Ville & dans le Diocése de Meaux : une partie même de ceux, qui avoient été envoyés pour remplir les Stations de l'Avent & du Carême, répandoient avec succès leurs erreurs parmi le Peuple. L'Evêque *Briçonnet* n'en fut pas plûtôt informé, qu'il révoqua leurs pouvoirs. En 1523. il assembla son Synode, où il condamna hautement les impiétés & les erreurs de *Luther*. Quelque tems après dans le cours de sa visite il monta en chaire, & dans un discours qu'il prononça, il excommunia tous ceux qui se déclaroient Partisans de cet Héréfiarque, & qui en professoient la Doctrine : il s'étendit en particulier sur le Dogme du Purgatoire, sur la priére pour les morts, & sur l'invocation des Saints. Mais malgré toutes ces preuves d'orthodoxie, Guill. *Briçonnet* fut accusé

d'innover en matiére de Religion. Ici Dom *Toussaints* n'oublie rien pour justifier le Prélat de tout soupçon d'héréſie : il prétend même que les divers interrogatoires, que l'Evêque ſe vit contraint de ſubir pour rendre compte de ſa Foi, & qui parurent le deshonorer, tournérent enfin à ſa gloire, & à la confuſion de ſes ennemis. Cependant il fut obligé d'éloigner d'auprès de lui tous ſes Docteurs ; ou plûtôt ceux-ci ſe retirérent d'eux-mêmes, pour ſe ſouſtraire aux pourſuites de la Juſtice Séculiére & Eccléſiaſtique, qui procédoit contre eux dans toute la rigueur des Loix. Il faut encore avouër que quelque effort que faſſe ici Dom *Touſſaints*, pour purger le Prélat de tout ſoupçon de nouvautés en matiére de Religion, les liaiſons intimes qu'il eut avec les Novateurs, & ſa trop grande facilité à les introduire dans ſon Diocéſe, ſeront toûjours une tache à ſa mémoire, & que jamais ſa réputation ne ſera bien nette ſur ce point. Cependant il apporta dans la ſuite tous ſes ſoins, pour purger ſon Diocéſe des

erreurs qui l'infectoient ; mais malgré toute sa vigilance & son zéle à décerner des peines contre les Hérétiques, ils faisoient tous les jours de nouveaux Proselytes dans la Ville & dans la Campagne. Le Prélat ne cessa de les combattre jusques à sa mort, qui arriva le 25. de Janvier 1533. Dom *Toussaints* fait un grand éloge de ses vertus chrétiennes, & sur tout des charités immenses qu'il fit à son Peuple durant la peste. Il avoit une dévotion singuliére envers la sainte Vierge, jeûnoit au pain & à l'eau les veilles de ses Fêtes, & établit dans son Diocése la Fête de la Visitation, qui n'y est plus aujourd'hui de précepte.

Nôtre Historien continuë dans ce 4e Livre à rapporter, ce qui s'est passé de considérable sous chaque Evêque par rapport à la Religion ; & ce que la Ville de Meaux eut de part aux troubles, qui agitérent alors l'Etat. On y voit les progrès des Sectaires, qui devinrent assés puissans pour faire la guerre à leur Souverain, & en extorquer les armes à la main des

graces & des priviléges, que le malheur des tems ne permettoit pas de leur refuſer. Le maſſacre de la S. Barthelemi, la naiſſance, les progrès & la fin de la ligue; la mort tragique du Duc de Guiſe; les déſordres cauſés par les guerres civiles, la fin funeſte de Henri III.; l'avénement de Henri IV. à la Couronne de France : tous ces événemens ſont trop connus pour nous y arrêter.

Le Ve & dernier Livre de cette Hiſtoire n'offre pas des événemens moins intéreſſans, & moins capables de ſatisfaire la curioſité des Lecteurs. Il commence à l'Epiſcopat de Jean *de Vieupont*, qui fut ſacré le 2. de Fevrier 1603. Ce Prélat ne fut pas plûtôt chargé du Gouvernement de l'Egliſe de Meaux, qu'il apporta tous ſes ſoins à y maintenir le dépôt ſacré de la Foi, à y faire refleurir la diſcipline Eccléſiaſtique, & à rétablir l'Ordre dans les Monaſtéres, qui pendant les troubles du Calviniſme & de la Ligue, étoient étrangement déchûs de la pureté de leur premier Inſtitut. Au milieu de tant de travaux

pour le ſoutien de la diſcipline réguliére dans les Cloîtres, M. de *Vieupont* eut occaſion de faire paroître ſon zéle pour le dépôt de la Foi en général. Il fut du nombre des Prélats, qui condamnérent en 1612. dans une Aſſemblée tenuë à Paris le Livre du fameux *Richer*, intitulé : *de la Puiſſance Ecclésiaſtique & Politique* : il aſſiſta auſſi aux Etats Géneraux du Royaume, qui ſe tinrent à Paris en 1614. On remarque à la loüange de cet illuſtre Prélat, qu'il réſida conſtamment dans ſon Diocéſe, & qu'il ne s'en abſenta jamais que pour des affaires abſolument indiſpenſables. Il y mourut le 6. d'Août 1623.

Dominique *Seguier* d'une ancienne famille de Paris, illuſtre dans la Robe & dans l'Egliſe, occupe une place parmi les Evêques les plus diſtingués de l'Egliſe de Meaux. Il eſt le premier des Evêques de France, qui ait établi dans ſon Diocéſe les Conferences Ecclésiaſtiques de chaque mois, pour l'inſtruction des Prêtres. Ces Conferences qui ne pouvoient manquer de produire un très-

grand bien, ont été érigées depuis, à l'exemple du Diocése de Meaux, dans toutes les Eglises du Royaume.

Le Jansénisme, dit Dom *Toussaints*, commençoit dès-lors à s'étendre dans nos Provinces, avec plus de hardiesse & moins de contrainte qu'il n'avoit fait d'abord. M. *Seguier* fut des premiers à se distinguer, dans la guerre que les Prélats de France déclarérent à cette nouvelle Hérésie : il publia à ce sujet le 2. de Septembre 1655. la Bulle d'Innocent X. pour la souscription du Formulaire ; & il la fit reçevoir à tous les Ecclésiastiques Séculiers & Réguliers de son Diocése. Mais cette Secte, ajoûte l'Historien, avoit pris de grandes forces dès sa naissance, & devoit dans la suite causer encore de grands désordres dans le Royaume.

Pendant les nouveaux troubles de la minorité de Louis XIV. sous le ministére du Cardinal *Mazarin*, M. *Seguier* n'omit rien pour maintenir ses Diocésains dans la fidélité, qu'ils devoient au Roi. Le Prélat eut la consolation de voir cet orage bien-

tôt dissipé, & mourut en paix à Paris le 16 de Mai 1659. On remarque ici que M. *Seguier*, en faisant travailler au Rituel, au Missel, & au Bréviaire de son Diocése, y a introduit presque en tout le Rit Romain.

Dominique *de Ligni*, Neveu & Coadjuteur de M. *Seguier* lui succéda, & fit gloire de marcher sur les traces de son Oncle. A peine lui eut-il rendu les derniers devoirs, qu'il se crut obligé de faire la visite de son Diocése : il la fit en 1660, & se transporta dans toutes les Paroisses, sans en excepter une. Un certain air de douceur & d'affabilité répandu dans toute sa personne, dit nôtre Historien, lui concilioit tous les cœurs; & on auroit peine à compter le grand nombre de différends & de querelles particuliéres, qu'il appaisa par lui-même dans le cours de cette visite. M. *de Ligni* hérita aussi du zéle de son Oncle contre les nouveautés dangereuses en matiére de Foi, qui troubloient le Royaume. La Bulle d'Innocent X. sur le Jansénisme, n'ayant point produit tout le fruit que l'Eglise

en devoit attendre, le Pape Alexandre VII. s'expliqua plus préciſément ; & ce fut alors que pour ôter toute équivoque, & toute diſtinction frivole du fait & du droit, la condamnation des V. Propoſitions de *Janſenius* fut exigée dans le ſens même de cet Auteur. M. *de Ligni* en reçut la Formule en 1661, & la fit ſouſcrire dans tout ſon Diocéſe.

Ce Prélat ne marqua pas moins de fermeté que ſes illuſtres Prédéceſſeurs, pour maintenir la Juriſdiction Epiſcopale contre tous ceux qui entreprirent d'y donner atteinte. Madame *de Plas*, Abbeſſe de Faremoutier l'éprouva, auſſi bien que Madame *Duxel* qui lui ſuccéda dans le gouvernement de cette Abbaye. Le Chapître même de ſa Cathédrale, ayant voulu s'arroger un droit qu'il n'avoit pas, fut contraint de plier ſous le poids de l'autorité Epiſcopale. M. *de Ligni* mourut le 27. d'Avril 1681, & fut enterré à côté de M. *Seguier* ſon Oncle.

Le Siége de Meaux, continuë l'Hiſtorien, ne vaqua pas long-tems après

le décès de M. *de Ligni* : il fut bientôt rempli par le célébre M. *Boſſuet*, l'une des plus éclatantes lumiéres de l'Egliſe de France. On donne ici un abregé de la vie de cet illuſtre Prélat ; & cet abregé dans la ſimplicité d'une narration purement hiſtorique, préſente à l'eſprit l'idée d'un des plus grands Evêques, que l'Egliſe de France ait vû naître dans ſon ſein. Pour ne pas paſſer les bornes d'un extrait, nous nous renfermerons dans quelques faits mémorables d'une ſi belle vie.

Jacques-Benigne *Boſſuet* étoit né à Dijon le 27. de Septembre 1627. d'une Maiſon diſtinguée dans la Robe, comme on peut le voir à la fin de cette Hiſtoire *Note V*. Dés ſa plus tendre jeuneſſe, dit Dom *Touſſaints*, il devint l'objet des complaiſances de ſa Famille, & l'admiration de ſes Maîtres. Après avoir fait ſes premiéres études au Collége des Jeſuites à Dijon, M. ſon Pere, Conſeiller au Parlement de Mets, l'envoïa à Paris pour y faire ſon cours de Philoſophie & de Théologie. Deux ans après, le

jeune *Bossuet* déja pourvû d'un Canonicat de la Cathédrale de Mets, commença sa Philosophie au Collége de Navarre ; & l'année suivante il soutint sa premiére Thése. Ce coup d'essai acquit dés-lors au jeune Abbé beaucoup de gloire : il répondit avec une capacité, qui le fit admirer des Prélats, qui assistérent en grand nombre à cet Acte. Les Docteurs de Navarre, qui voïoient croître chés eux un Eléve de si grande espérance, & dont les divers talens se développoient chaque jour à leurs yeux, appréhendant qu'il ne leur échappât, ils passérent par dessus les Régles ordinaires, & l'admirent dans leur Société, avant même qu'il eût soutenu sa Tentative. Il la soutint avec éclat le 25. de Janvier 1648. en présence du Prince de Condé, à qui la Thése étoit dédiée, & qui, comme on le sçait, n'étoit pas moins héros dans les talens de l'esprit que dans ceux de la guerre. L'Abbé *Bossuet* fit ensuite sa licence, & reçût le Bonnet de Docteur le 16. de Mai 1652. L'année suivante il fut pourvû de la dignité d'Archi-

diacre de Sarbourg, & reçût cette même année l'Ordre de Prêtrise. Deux ans après, il passa de l'Archidiaconé de Sarbourg à celui de Mets. Dés-lors il travailla à la réünion des Protestants, & on vit bien-tôt sortir de sa plume un livre de controverse contre le Catéchisme de Paul *Ferry*, où ce Ministre attribuoit à l'Eglise Catholique bien des erreurs qu'elle déteste. „ C'est à ce grand objet qui „ l'occupoit tout entier, qu'il consa- „ croit la plus grande partie de ses „ veilles ; & l'Europe entiére, dit „ l'Historien, a été témoin de la bé- „ nédiction que Dieu a répanduë sur „ ses travaux. Le succès de ce premier „ Ouvrage de M. *Bossuet* fut tel, que „ le Parti huguenot en fut ébranlé.

„ Mais si le nouveau Controversis- „ te, ajoûte l'Historien, couroit avec „ tant d'ardeur après les brebis per- „ duës de la maison d'Israël, son zéle „ n'étoit pas moins vif pour la con- „ version des Catholiques „. Ici l'on trace le caractére de M. *Bossuet*, en qualité de Prédicateur ou d'Orateur chrétien. Puis on ajoûte : „ le Roi

„ voulut l'entendre, & se nourrir à son
„ tour des instructions d'un homme,
„ dont ses Sujets avoient eû seuls jus-
„ ques-là le bonheur de profiter. Il
„ prêcha pour la premiére fois de-
„ vant Sa Majesté l'Avent de 1661,
„ & il continua le Carême suivant.
„ Le nouveau Prédicateur embrassoit
„ toutes les parties de l'Orateur chré-
„ tien : sujets de Morale, simples
„ Exhortations, Panégyriques, Orai-
„ sons funébres, il excelloit en tous
„ les genres „.

En 1669. M. *Bossuet* fut nommé Evêque de Condom, & sacré le 21. de Septembre de l'année suivante. Dés ce tems-là même le Roi avoit jetté les yeux sur lui, pour lui confier l'éducation de M. le Dauphin ; mais un emploi qui l'attachoit nécessairement à la Cour, lui parut incompatible avec la résidence, qu'il croïoit devoir à son Troupeau : il ne differa pas à remettre son Evêché entre les mains du Roi. Peu de tems après parut son excellent Livre de l'exposition de la Doctrine catholique : Ouvrage, dit Dom *Toussaints*,

digne de l'immortalité par le grand nombre de Proteſtants, qu'il a ramené au ſein de l'Egliſe.

Ce fut au bout de dix années, emploïées à former le cœur de ſon auguſte Eléve, que M. *Boſſuet* fut nommé le 2. de Mai 1681, pour ſuccéder à M. *de Ligni* dans le Siége Epiſcopal de Meaux. Il fut honoré preſque en même tems de la charge de premier Aumônier de Madame la Dauphine, & devint dans la ſuite Conſeiller d'Etat, premier Aumônier de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, & Supérieur de la maiſon de Navarre. Ces emplois & ces dignités, remarque l'Hiſtorien, ne l'empêchérent pas de gouverner par lui-même ſon nouveau Diocéſe, ni de continuer ſes études & ſes travaux ordinaires, pour la défenſe de la cauſe de l'Egliſe contre les Proteſtants. Mais une guerre plus dangereuſe & plus capable de troubler la Religion, s'éleva entre nôtre Prélat & l'illuſtre M. de Fenelon Archevêque de Cambrai. Dóm *Touſſaints* déclare qu'il n'entreprend pas d'en donner une

Histoire compléte. L'on touche encore de près au tems, qui a vû naître & finir cette fameuse contestation; & elle paroît à nôtre Historien de la nature de celles, qu'il n'est guéres permis de développer au Public, qu'après la révolution d'un certain nombre d'années. Cependant pour ne pas laisser un trop grand vuide dans l'Histoire de Meaux, on en rapporte ici les principaux traits, d'après l'Auteur des *Mémoires chronologiques pour l'Histoire de l'Eglise de France.* Comme cet Ouvrage est depuis plusieurs années entre les mains de tout le monde, nous y renvoïons nos Lecteurs.

Pendant que la dispute entre ces deux grands Prélats, tenoit tous les esprits en suspens; le Jansénisme, dit l'Historien de Meaux, faisoit des progrès considérables dans l'Eglise de France. Malgré les efforts que les deux Puissances avoient déja emploïés pour le reprimer, on faisoit encore impunément courir dans le Public une infinité de livres, qui ne tendoient qu'à perpétuer les dissensions, & à

autoriſer la révolte. M. *Boſſuet*, qui juſques-là avoit fait mille efforts pour concilier les eſprits, ne put voir qu'avec indignation les vaines ſubtilités dont ſe ſervoient les Partiſans de l'Erreur pour éluder les déciſions les plus reſpectables. Il ſe récria avec force dans l'Aſſemblée du Clergé de 1700, *ſur le malheur d'être obligé de nommer encore le Janſéniſme, & d'arrêter le cours des livres ſcandaleux, qui renouvelloient ouvertement des queſtions ſi ſouvent décidées.* On vit encore plus particuliérement, quels étoient ſes ſentimens ſur le Janſéniſme en 1703, non ſeulement à l'occaſion du fameux Cas de conſcience ſigné par 40. Docteurs; mais encore dans l'Acte ſigné au mois de Juin de la même année par un Grand-Vicaire d'une Métropole voiſine de Paris. C'eſt-là que M. Boſſuet le força de reconnoître que „ l'Egliſe eſt en droit d'obliger „ tous les Fidéles, de ſouſcrire avec „ une approbation & ſoumiſſion entié- „ re de jugement à la condamnation, „ non ſeulement des erreurs, mais „ encore des Auteurs & de leurs

„ Ecrits, &c. „. Ce fut au milieu de tous ces travaux, que M. *Bossuet* mourut à Paris le 12. d'Avril 1704. L'Eglise de Meaux, qu'il avoit gouvernée pendant 22. ans, auroit été inconsolable de cette perte, si elle n'avoit été réparée par la nomination de l'illustre Cardinal, qui la gouverne aujourd'hui avec tant de bénédiction. Elle retrouva dans lui la même profondeur de doctrine, le même zéle pour son instruction, & la même sollicitude Pastorale, qu'elle admira tant de fois dans son Prédécesseur. C'est ce qui paroît dans les seize Mandemens ou Instructions Pastorales, qu'il adresse à son Peuple : Ecrits pleins de lumiére & de force, qui ne laissent d'autre parti à ses adversaires, que le silence & l'humble aveu de leur défaite.

Pour terminer cet extrait, nous ne dirons qu'un mot des Notes dont cette Histoire est accompagnée. Ce seroit les dégrader que de les appeller de simples Notes : ce sont presque autant de Dissertations remplies de recherches curieuses & sçavantes. On

ne peut auſſi trop loüer le zéle ardent, que l'Hiſtorien de Meaux fait éclater en toute occaſion contre les Novateurs de ce tems. Partout où il les rencontre ſous ſa plume, on peut dire qu'il ne les épargne pas; & en cela même il donne à l'Egliſe un témoignage non ſuſpect de la pureté de ſa foi & de ſa doctrine. Quant au volume des preuves, qui n'eſt qu'un Recüeil des Piéces autentiques, ſur leſquelles cette Hiſtoire eſt appuïée, nous les renvoïons avec l'Auteur, à un certain genre de Sçavans paſſionnés pour ces ſortes de Monumens antiques; & ſans entrer dans une diſcuſſion qui nous méneroit trop loin, nous croïons pouvoir nous en repoſer ſur la bonne foi de l'Hiſtorien, qui ſe déclare partout l'ennemi implacable de toutes ſuppoſitions ou falſifications en matiére de Tîtres anciens.

Article XLI.

MEMOIRES DE LITTERATURE tirés des Régiſtres de l'Académie Ro-

yale des Inſcriptions & Belles-Lettres. In 4°. Tome VI. A Paris, de l'Imprimerie Royale.

CET extrait eſt une ſuite de celui que nous avons déja donné du VIe. tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, *Article* XXXV. du mois précédent. Ainſi nous allons d'abord entrer en matiére.

Sur l'eſſence de la Poëſie.

Il y a quelques années que le Public fut témoin d'un combat littéraire ſur la verſification françoiſe, entre deux Auteurs, le P. du Cerceau & l'Abbé de Pons. Le premier ſoutenoit qu'elle conſiſtoit préciſément dans la tranſpoſition des mots & des membres d'une phraſe ; le ſecond prétendoit avec plus de raiſon que ce qui diſtinguoit les vers de la proſe, c'étoit non ſeulement la rime, mais ſurtout la meſure & la cadence. Le Public décida en faveur du dernier, &

on trouvera dans les Mercures toutes les piéces du procès.

Mais la queſtion que M. *Racine* traite dans cette Diſſertation, eſt toute différente. Il s'agit de l'eſſence de la Poëſie, dont la verſification n'eſt elle-même qu'une partie. Car „ quoi-
„ que, dit-il, la verſification ſoit toû-
„ jours néceſſaire, & que le Peuple
„ donne communément le nom de
„ Poëte à tout homme qui fait des
„ vers, nous ſçavons que ce nom il-
„ luſtre ne s'acquiert pas ſi aiſément.
„ La ſcience de renfermer des mots
„ dans une certaine meſure, n'a rien
„ de grand ni d'admirable.

Neque enim concludere Verſum
dixeris eſſe ſatis.

Seroit-ce dans l'imitation qu'on feroit conſiſter l'eſſence de la Poëſie? Perſonne n'en eſt perſuadé. Pluſieurs gens de Lettres ſoûtiennent au contraire qu'elle conſiſte dans la fiction, aſſûrant que la Poëſie eſt inſéparable des fables, qu'un Poëte doit toûjours créer, & ne débiter aucune vérité que ſous l'écorce de menſonges agréables;

de ſorte que Virgile n'auroit pas mérité le nom de Poëte, s'il avoit borné ſon travail à ſes quatre livres des Georgiques. Mais M. *Racine* réfute encore ce ſentiment ; & comme il eſt vrai que toutes les anciennes Poëſies ne ſont qu'un tiſſu de fables, il fait remarquer que ce que nous ne regardons aujourd'hui que comme de pures fables, faiſoit autrefois le fond de la Religion Payenne, & que par conſéquent les anciens Poëtes ne les ont pas emploïées comme des fictions, mais comme des Myſtéres de Religion ; d'où il conclut qu'on ne peut pas s'autoriſer de leur exemple, pour prouver que la fiction eſt l'ame de la Poëſie. Mais outre que quelques Lecteurs pourront trouver la digreſſion, qu'il fait à cette occaſion ſur la Religion ancienne, un peu trop longue pour le ſujet qu'il traite : il ſemble que ſa penſée ſeroit plus juſte, s'il avoit diſtingué les divers genres de Poëſie, pour en excepter quelques-uns de la régle générale qu'il établit. Car il eſt bien vrai en général qu'il y a d'excellentes Poëſies ſans fictions,

témoin divers morceaux de l'Ecriture Sainte ; mais il y a aussi telle Poësie, dont la fiction doit être, sinon le fond, du moins l'ame & la compagne inséparable, surtout le Poëme épique. Car, nous osons le dire ; la fiction est aussi essentielle à cette espéce de Poëme, suivant l'idée que toutes les Nations ont attachée à ce nom, que les couleurs le sont à un tableau.

Telle est la premiére partie de la Dissertation de M. *Racine*. Après y avoir réfuté les sentimens qu'il n'approuve pas, il entreprend dans la seconde partie de fixer la véritable essence de la Poësie. C'est, selon lui, cet *enthousiasme* qui fait parler aux Poëtes le langage des Dieux, espéce de fureur & de soufle divin, selon les anciens & selon l'étymologie même du nom. Mais loin de regarder cet enthousiasme comme l'effet d'une inspiration divine, M. *Racine* ne le regarde que comme l'effet naturel de passions ; & c'est par cette raison, ajoûte-t'il, qu'il est absolument nécessaire à la Poësie, parceque toute Poësie est toû-

jours le langage de quelque paſſion. „ Pour en être convaincu, il ſuffit de „conſidérer un moment l'état où nous „nous trouvons, quand une paſſion „nous agite, & quel eſt le langage „conforme à cet état. Au même inſ„tant qu'une paſſion violente s'empa„re de nôtre ame, elle s'empare auſ„ſi de nôtre corps & y répand un „trouble ſubit. Le ſang coule avec „impétuoſité, le viſage s'enflamme, „les yeux étincellent, le ſon de la voix „groſſit, les paroles entrecoupées „s'échappent rapidement, le cours „violent des eſprits animaux échauf„fe nôtre imagination, & ſoudain „pluſieurs penſées différentes s'y pré„ſentent en foule : nous les expri„mons le plus promptement qu'il eſt „poſſible, & nôtre promptitude ne „nous permet pas d'obſerver dans „nôtre diſcours un ordre exact : nous „ne ſommes plus attentifs aux liai„ſons ordinaires : nos expreſſions ſont „hardies, parceque vivement occu„pés de ce qui nous frappe, les ter„mes que nous emploïons ne nous pa„roiſſent point hyperboliques. Nous

„nous ſervons d'exclamations, d'a-
„poſtrophes, d'interrogations ; & mê-
„me nous nous adreſſons aux êtres in-
„animés, parceque dans le trouble
„où nous ſommes, il nous ſemble
„que toute la nature s'intéreſſe à nous.
„Tel eſt l'enthouſiaſme de paſſions, &
„tel eſt auſſi celui de la Poëſie „.

On ne peut rien ajoûter à la beauté de cette deſcription ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'y joindre quelques obſervations. 1^{mt}, nous conviendrons avec M. *Racine* que c'eſt en effet l'enthouſiaſme, qui caractériſe la Poëſie ; mais prétendre que cet enthouſiaſme, au lieu de n'être ſimplement qu'une imitation de la paſſion, eſt l'effet naturel de la paſſion même, c'eſt ce ſemble confondre l'imitation & la réalité, le tableau & la vérité. Car il eſt bien vrai qu'un Poëte parle ordinairement le langage de la paſſion, mais il ne reſſent point la paſſion même ; ainſi l'enthouſiaſme n'eſt point en lui l'effet naturel de la paſſion, mais une ſimple imitation qui eſt plus ou moins vive & animée, à proportion de la

vivacité avec laquelle le Poëte saisit son idée & s'en remplit l'imagination. C'est cette vivacité, cette espéce de chaleur, ce feu de l'imagination qu'on a de tout tems appellé du nom de fureur poëtique, ou d'enthousiasme, & que les Anciens, suivant leur façon de penser, appelloient soufle divin & inspiration divine, parcequ'ils attribuoient à quelque Divinité particuliére tous les mouvemens extraordinaires de l'ame. 2mt, faire consister l'essence de la Poësie dans l'enthousiasme, c'est dire qu'il n'y a point de Poësie sans enthousiasme; & que tout discours où il se trouve de l'enthousiasme est de la Poësie. Or la proposition paroîtra peut-être trop générale suivant l'opinion commune des hommes & l'usage établi; car il faudra d'une part appeller Poësies la plûpart des prophéties de l'Ecriture & beaucoup d'endroits de Demosthéne; & de l'autre part il faudra refuser ce nom à quantité d'ouvrages qui ne sont qu'élégans, enjoüés, & ingénieusement badins. Les Recüeils de nos Poëtes en sont remplis, & on aura de la peine

à y trouver quelques traits d'enthousiasme, à moins qu'on ne veüille donner ce nom aux passions les plus douces & les plus tranquilles. Hé que deviendra le poëme de la grace ? Sera-ce de la Poësie ? Nous serions fâchés qu'on retranchât ce Poëme du nombre des ouvrages poëtiques ; & nous aimons mieux nous persuader que M. *Racine* ne s'est pas bien expliqué dans sa dissertation, que de croire qu'il nous ait donné pour un Poëme un ouvrage qui n'est que de la prose.

Nous passons à regret une dissertation de M. l'Abbé *Fraguier*, pour prouver *qu'il ne peut y avoir de Poëme en prose.* Cette proposition toute évidente qu'elle est, a eû besoin d'un défenseur, depuis qu'un célébre Auteur a osé avancer le paradoxe inoüi des Poëmes en prose ; mais il est vrai que M. l'Abbé *Fraguier* le réfute si solidement, qu'il y a de l'apparence que le paradoxe trouvera peu de partisans. Il est à souhaiter qu'il y ait encore dans les régistres de l'Académie beaucoup de dissertations de cet illustre Sçavant : elles sont toutes singuliére-

ment caractériſées par l'élégance & l'érudition.

Réflexions ſur la Cyropedie & ſur l'hiſtoire de Cyrus.

Il y a de la gloire à défendre une cauſe abandonnée, lorſqu'elle eſt bonne : il y en a même à bien défendre une mauvaiſe cauſe, lorſqu'on y eſt contraint par la néceſſité de quelque circonſtance ; mais lorſqu'on entreprend ſans néceſſité la défenſe d'une mauvaiſe cauſe abandonnée de tout le monde, on peut bien faire briller ſon eſprit & ſon érudition, mais c'eſt prodiguer l'un & l'autre à pure perte. Telle eſt pourtant l'entrepriſe de M. l'Abbé *Banier* dans cette diſſertation. La Cyropedie de *Xenophon* n'eſt point un Roman ſelon lui, c'eſt une hiſtoire ; & il entreprend de le prouver contre les témoignages formels de *Ciceron*, d'*Hermogene*, d'*Auſone*, & de tout ce qu'il y a de Sçavans & de Critiques modernes. Il n'eſt pas impoſſible qu'un Sçavant trouve tous les autres en défaut ; la

chose est arrivée quelquefois, & M. l'Abbé *Banier* en seroit aussi capable qu'un autre par la sagacité de son esprit & la connoissance qu'il a de l'antiquité ; mais comme dans cette dissertation il n'oppose au sentiment de tous les Sçavans, que quelques conjectures & quelques vraisemblances, qui ne convainquent point, il y a tout lieu de croire que l'ancien sentiment subsistera. On lira pourtant avec plaisir la dissertation, parcequ'elle est bien écrite & pleine d'érudition, de sorte qu'on peut appliquer à l'Auteur le vers

Si pergama dextra
defendi possent, &c.

On sera surtout content de la critique qu'il y fait d'*Herodote*, & de la comparaison qu'il fait du récit de cet Historien & de la Cyropedie, avec les endroits de l'Ecriture Sainte où il est parlé de *Cyrus & de Balthassar.*

Sur la durée du Siége de Troye.

Il y a quelques années que le Pére *Hardoüin* avança sur l'Iliade, sur le

deſſein de ce Poëme & la maniére de l'entendre, un ſentiment qui parut à tous les Sçavans un paradoxe fort étrange. Mais nous ne ſçavons ſi la penſée de M. *Fourmont* ſur la durée du Siége de Troye, qu'il ne fait durer qu'un an, ne paroîtra pas auſſi extraordinaire. Il eſt certain que les Sçavans d'un certain ordre étant placés pour ainſi dire dans une région ſupérieure, voyent quelquefois des choſes que le commun des Sçavans n'apperçoit pas; mais la gloire de créer de nouveaux ſyſtêmes & de faire des découvertes, eſt une tentation ſi délicate, qu'il arrive ſouvent qu'on croit voir ce qu'on ne voit pas, & qu'on abuſe de ſa ſcience même pour ſe flatter dans ſon erreur. M. l'Abbé *Banier* après avoir pris l'eſſor dans la route des opinions nouvelles, comme nous venons de le remarquer, ſe range ici du ſentiment commun, & attaque celui de M. *Fourmont*. Comme ce dernier n'a imaginé ce nouveau ſyſtême que dans l'opinion où il étoit, que dans la ſuppoſition d'un Siége de Troye qui ait duré dix ans,

on ne pouvoit répondre ſolidement à quelques objections que l'on fait contre l'Iliade, M. l'Abbé *Banier* entreprend de prouver deux choſes : la premiére, que la ſuppoſition eſt inconteſtable : la ſeconde, que dans cette ſuppoſition on peut répondre d'une maniére très-plauſible aux objections que l'on fait contre l'Iliade. Il prouve la premiére par la tradition conſtante & uniforme de tous les Auteurs, à commencer par *Homére* premier Hiſtorien du Siége de Troye ; & l'on conçoit aiſément que ce détail ne doit pas couter beaucoup, pour peu qu'on ait de connoiſſance des Auteurs. M. *Fourmont* objecte que tout ce que décrit *Homére*, ſe paſſe la dixiéme année, & M, l'Abbé *Banier* fait voir que le récit d'*Homére*, eſt mêlé de pluſieurs épiſodes, où ce Poëte rapporte beaucoup d'événemens précédens. Mais, comme après tout l'hiſtoire du Siége de Troye n'eſt pas le principal objet qu'*Homére* ſe propoſe dans l'Iliade, il n'eſt pas étonnant qu'il n'en ait pas donné le détail. M. *Fourmont* ajoûte qu'on ne peut pas

concevoir, qu'une ſeule Ville ait arrêté pendant 10. ans une armée floriſſante & mille vaiſſeaux. Mais M. l'Abbé *Banier* fait remarquer que le Siége n'occupa l'armée entiére qu'à la dixiéme année, parceque pendant les neufs premiéres on fit divers détachemens pour aller ſubjuguer les autres Villes, ſans pourtant abandonner le camp formé par les aſſiégeans. Il n'eſt pas d'ailleurs étonnant qu'une Ville, dont les murs étoient bâtis de la main des Dieux, & qui recevoit tous les jours du ſecours, ait réſiſté ſi longtems.

Il s'agit en ſecond lieu de ſçavoir, ſi de cette ſuppoſition ainſi établie il réſulte contre l'Iliade des objections auſſi terribles que M. *Fourmont* le prétend. M. l'Abbé *Banier* ſoûtient que non, & le prouve par le fait en réfutant ces objections. *Priam*, dit-on, depuis dix ans que le Siége dure, doit avoir vû tous les Generaux Grecs; & cependant il a beſoin qu'*Helene* les lui faſſe connoître. On répond que le grand âge de ce Prince ne lui ayant jamais permis d'aſſiſter aux

combats, il n'avoit garde de connoître les Chefs des Grecs. Mais au contraire, puisque tous les Chefs ennemis se connoissent dés le premier combat de l'Iliade, c'est une preuve que le Siége duroit depuis long-tems. On objecte que *Glaucus* & *Diomede* ne se reconnoissent que dans un combat de la dixiéme année. On répond que c'est qu'ils ne s'étoient pas encore rencontrés vis-à-vis l'un de l'autre : que *Diomede* avoit été souvent absent du camp des Grecs, & que *Glaucus* pouvoit s'être rendu tard à Troye. Les autres objections ne sont pas plus solides, & les réponses que M. l'Abbé *Banier* y fait, sont sans replique.

Sur la plante appellée PAPYRUS, *sur le papier d'Egypte, sur le papier de coton, & sur celui dont on se sert aujourd'hui.*

Cette dissertation du P. *de Montfaucon* contient un détail curieux de tout ce qui a rapport au papier des Anciens. Il est assés bizarre que nous soyons encore aujourd'hui, si bien

instruits sur quelques arts des Anciens que nous avons beaucoup perfectionnés, tandis que nous en ignorons entiérement quelques autres, qu'ils avoient portés à la perfection. Le P. *de Montfaucon* remarque d'abord que le nom de *papyrus*, que quelques étymologistes ont voulu faire dériver du Grec, est un mot égyptien, & il le prouve par la syllabe *pa* qui commence le mot, & qui étoit un article chés les Egyptiens, article qu'on trouve joint à plusieurs de leurs noms comme *paphnuce*, *pachnemunis*, *papremis*, *patermuthius*, que l'Abbé de la Trape par une erreur copiée d'après un interpréte Latin, appelle *Dom* ou *Pere* Muce.

Le *papyrus* naissoit dans les eaux débordées du Nil, qui n'avoient pas plus de deux coudées de hauteur. Il jettoit de grosses racines longues de dix coudées, & sa tige de forme triangulaire avoit quatre coudées ou plus de hauteur. Cette plante, ajoûte-t'on, n'avoit point de semence & ne portoit point de fruit. C'est-à-dire qu'on le croyoit ainsi alors; mais quel est

le naturaliſte qui le croira aujourd'hui ? Elle ſe multiplioit à tel point que Caſſiodore la compare à une forêt ; & l'uſage en étoit preſque auſſi univerſel que l'eſt dans l'Amérique celui du coco. On en faiſoit des ſouliers, des ligatures, des méches pour les lampes, des nattes, des matelas, des couvertures, des voiles de navire, des barques, des habits : les pauvres s'en nourriſſoient, & la racine ſervoit aux ouvrages de ſculpture.

On ne connoît pas préciſément l'époque, où a commencé l'uſage qu'on a fait de cette plante, pour en faire des feüilles à écrire : mais il eſt certain que les Romains regardoient cet art comme très-ancien. La maniére de préparer les feüilles conſiſtoit, ſelon Pline, à ſéparer avec une aiguille ces peaux déliées ; celles du milieu étoient eſtimées les meilleures : on les étendoit ſur une table, & ſur une premiére peau on en étendoit une ſeconde en travers, en ſorte que leurs fibres ſe croiſoient. On colloit ces deux peaux avec l'eau même du Nil ou avec de la colle, on les mettoit en

preſſe, on les faiſoit ſécher au ſoleil, & enfin on les aſſembloit par *mains* de vingt feüilles.

Ce papier d'Egypte s'appelloit anciennement *charta hieratica*, papier ſacré, parcequ'il ſervoit à écrire tout ce qui regardoit le culte des Dieux. On l'appella dans la ſuite *Auguſta*, & le P. de *Montfaucon* croit que ce fut par flaterie pour Auguſte, & qu'il faut lire dans Pline *ab adulatione* & non pas *ablutione*. Mais le P. *Hardoüin* rejette cette correction qui n'eſt pas nouvelle, & croit que le papier fut appellé *charta Auguſta, ablutione*, parcequ'on trouva à Rome une maniére de le préparer beaucoup plus parfaite que celle d'Egypte. Le papier de la ſeconde beauté fut appellé *Livia* : on en appella d'autres de divers noms tirés des lieux, où on les preparoit, comme le *Saïtique*, le *Teniotique*, ou plûtôt le *Teneotique*. Sous l'Empereur *Claude* l'art fut extrêmement perfectionné, & il le fut encore davantage depuis. „ Mais comme malgré toutes les précautions on „ne pouvoit pas éviter, que ces feüilles

„ de papier trop fragiles pour ſe ſoû-
„ tenir, ne dépériſſent en peu de
„ tems, ſurtout quand on les emplo-
„ yoit à faire des livres, on s'aviſa de
„ les entremêler de feüilles de parche-
„ min ſur leſquelles l'Ecriture étoit
„ continuée, de ſorte qu'après quatre,
„ ou cinq, ou ſix, ou quelquefois
„ ſept feüillets de papier d'Egypte,
„ on mettoit deux feüillets de parche-
„ min. C'eſt ce qu'on peut voir dans
„ un livre de papier d'Egypte de
„ l'Abbaïe de S. Germain des Prés,
„ qui contient une partie des Epîtres
„ de S. Auguſtin „.

Il ſe faiſoit dans tout le monde un commerce prodigieux de papier, & le revenu en étoit ſi conſidérable, que le Tyran *Firmus* s'étant emparé de l'Egypte, ſe vantoit qu'il avoit aſſés de papier & de colle pour nourrir ſon armée. Ce fut, dit le P. *de Montfaucon*, ſous le régne de Conſtantin ou environ, que fut écrit l'Evangile de *S. Marc*, qu'on garde encore aujourd'hui dans le Tréſor de Veniſe.
„ Ces feüilles de papier d'Egypte,
„ dit-il, me ſemblérent beaucoup

„ plus délicates que toutes les autres, „ que j'ai vûës en différens endroits. „ Sur la forme des lettres il me parut „ que c'est le plus ancien Manuscrit „ qu'on ait encore vû, & qu'on ne „ hazarde guéres en disant qu'il est „ pour le plus tard du IV^e. Siécle „. Mais il observe qu'on le garde dans un caveau si humide, qu'il dépérit tous les jours considérablement. Le Pére *de Montfaucon* rapporte divers autres monumens de papier d'Egypte.

Enfin l'invention du papier de coton *charta Bombycina* fit tomber le papier d'Egypte; mais il n'est pas aisé d'en fixer l'époque. On peut conjecturer que ce papier fut inventé au IX^e. Siécle, ou pour le plus tard au dixiéme. Dés la fin du onziéme, l'usage en étoit répandu dans tout l'Empire d'Orient. „ Cela vint fort à pro„pos dans un tems, où il paroît qu'il „y avoit grande disette de parchemin, „ce qui nous a fait perdre plusieurs „anciens Auteurs. Voici comment: „depuis le XII^e. Siécle les Grecs plon„gés dans l'ignorance s'avisérent de

„racler les écritures des anciens ma-„nuſcrits en parchemin, & d'en ôter „autant qu'ils pouvoient toutes les „traces pour y écrire des livres d'E-„gliſe. Ce fut ainſi qu'au grand pré-„judice de la République des Lettres, „les *Polybes*, les *Dions*, les *Diodores* „de Sicile & d'autres Auteurs que „nous n'avons plus, furent metamor-„phoſés en *Triodions*, en *Pentecoſtai-„res*, en *Homelies*, & en d'autres li-„vres d'Egliſe. Après une exacte re-„cherche, je puis aſſûrer que des li-„vres écrits ſur du parchemin depuis „le XII^e. Siécle, j'en ai plus trouvés „dont on avoit raclé l'ancienne écri-„ture, que d'autres „.

Comme le papier de coton avoit fait tomber le papier d'Egypte, le papier de chiffon fit tomber celui de coton. Quelle en eſt l'époque ? C'eſt encore un point incertain. On la peut faire remonter juſqu'au tems de S. Bernard ; mais nous ne connoiſſons aucun manuſcrit de papier de chiffon, qui ne ſoit écrit depuis S. Loüis.

Mémoire pour établir que le Royaume de France a été ſucceſſif héréditaire dans la premiére race.

Si le ſentiment que M. *de Foncemagne* combat dans cette diſſertation avoit encore des défenſeurs, ce ſeroit un vrai ſervice qu'il auroit rendu à l'hiſtoire de cette Monarchie, & en quelque ſorte à la Monarchie même ; mais comme c'eſt un ſentiment abandonné, ſurtout depuis que le P. *Daniel* a de ſon aveu donné ſur cela un détail aſſés étendu, tout le fruit que l'Auteur peut eſperer de ſa diſſertation, ſe réduit à montrer beaucoup de lecture & de connoiſſance de nôtre hiſtoire. On ne laiſſera pas d'ailleurs d'être bien aiſe de trouver dans un ſeul Mémoire, toutes les preuves qu'on peut deſirer ſur cette matiére.

De l'établiſſement des Loix ſomptuaires parmi les François.

Les Loix ne naiſſent qu'après les vices pour les reprimer. Les Romains

jusqu'à l'an 536. ne connurent point de Loix pour reprimer le Luxe, parceque le luxe même étoit inconnu chés eux. Les François, dit M. l'Abbé *de Vertot*, Auteur de cette dissertation, ignorérent encore plus longtems le mal & le reméde. Les premiers Rois François & leurs Sujets s'habilloient d'une façon si simple & si grossiére, qu'on ne peut guéres mieux les comparer à cet égard qu'aux Sauvages de l'Amérique. Un sayon de gros drap ou de peau, attaché avec une seule agraffe, & par dessous quelquefois un pantalon fort étroit, faisoit tout leur vêtement; si ce n'est que le mauvais tems les obligeât à y ajoûter un manteau, qui leur servoit aussi la nuit de couverture. Cette simplicité subsista jusqu'au tems de Charlemagne, & ce Prince loin d'y donner atteinte, s'appliqua à la conserver dans sa Cour même. Le Moine *de S. Gal* rapporte que l'Empereur voyant un jour ses Courtisans parés de beaux habits, monta à cheval pour aller à la chasse par un fort mauvais tems, & dans des fonds de

bois extrêmement fourrés. On peut juger aisément ce que devinrent les habits de soye & les fines pelleteries : la pluïe acheva ce que les bois avoient épargné, & au retour l'Empereur au lieu de permettre à ses Courtisans d'aller changer, eut la malice de les faire approcher du feu, sous prétexte de mieux faire sécher leurs habits ; mais en effet pour achever de les perdre ; après quoi il leur fit une grave correction, & il est à croire qu'elle fut efficace. Ce Prince ne s'en tint pas là : il fit le premier des Loix somptuaires, & fixa le prix que devoit couter un habit d'homme ou de femme dans chaque condition, sans qu'il fût permis d'excéder ce prix, sous peine d'une amende considérable. Ces Loix ne furent pas long-tems en vigueur ; & le luxe commença par les armées, ce qui seroit étonnant, si on ne sçavoit que la Noblesse de ce tems-là étoit toûjours sous les armes. La dépense vint à un tel excès que Philippe Auguste fut obligé de défendre, qu'on se servît à l'avenir de l'écarlate, des peaux d'hermines, de vair & de

gris. Ce réglement duroit encore du tems de S. Loüis, jusques-là que la différence des conditions étoit marquée par la différence des étoffes dont on s'habilloit. Mais sous le régne de Charles VI. les femmes portérent le déréglement de leurs coëffures à une hauteur démesurée. On a vû de nos jours renouveller ce ridicule sous le nom de *fontanges* : nous avons déja de la peine à croire qu'il ait fallu, pour ainsi dire, un serrurier pour coëffer les Dames du XVII^e. Siécle : comment croira-t'on dans le XIX^e. l'immensité des paniers, que portent les Dames d'aujourd'hui ? Chaque Siécle se distingue par quelque ridicule particulier.

ARTICLE XLII.

MISCELLANEA ANALYTICA de seriebus & quadraturis, &c. C'est-à-dire, *Oeuvres analytiques mêlées sur les séries & les quadratures, avec divers éclaircissemens sur les méthodes de comparaison, de combinaisons; sur les jeux de hazard, &c. A*

Mai 1732.

Londres, *chés* Jonſon & Watts. 1730. *In* 4°. *pp.* 250.

CET ouvrage de M. MOIVRE eſt partagé en huit livres, qui ne contiennent rien que de profond. Le ſecond livre ſert de démonſtration au premier. L'Auteur a eû ſes raiſons pour n'interrompre point par ces démonſtrations le fil de ſes théorémes ; & M. *Nevvton* lui-même avoit approuvé cette méthode. Le premier livre apprend à réſoudre ou à décompoſer les ordonnées rationelles en d'autres plus ſimples.

Dans un premier lemme, le célébre Auteur comparant les ſinus de deux arcs d'un même cercle, dont l'un eſt multiple de l'autre en raiſon donnée de n à l'unité, il donne l'expreſſion de l'un de ces ſinus par le moyen de l'autre, en ſorte que l'un étant connu, l'autre le ſera auſſi par là. D'où par divers corollaires il arrive à des équations, qu'il décompoſe en leurs plus ſimples diviſeurs binomiaux & trinomiaux.

Le ſecond lemme apprend à réduire en fractions plus ſimples une fraction, dont le numérateur eſt l'unité & le dénominateur complexe eſt 1 *moins ez, plus fzz, moins gzzz, &c.* dont les coefficiens ſont donnés, &c. L'opération ſe réduit, à former ce dénominateur en équation, à en trouver les racines, à prendre les produits des différences de chaque racine comparée avec toutes les autres, &c.

Le 3^e^. lemme, lorſqu'une racine d'une équation quelconque eſt donnée, apprend à trouver le produit de toutes les différences de cette racine d'avec toutes les autres.

Après ces lemmes, le premier Probléme réſout en de plus ſimples ordonnées, une ordonnée qui a l'unité pour numérateur, & pour dénominateur *l'unité plus z*, ce z étant élevé à l'expoſant pair *n*. Le ſecond Probléme fait la même choſe, lorſque *n* eſt impair. Le 3^e^. & le 4^e^. le font, lorſque le ſigne *moins* ſépare les deux termes du dénominateur, où l'expoſant de z eſt tantôt pair, tantôt impair. Tout conſiſte à changer ce dénomina-

teur en équation, &c. Le 5^{e}. Probléme roule ſur une ordonnée trinome non fractionaire, dont l'unité eſt le premier terme, *moins* $2lz$ le ſecond, l'expoſant de z étant n, & z élevé à $2n$ le troiſiéme terme. Le 6^{e}. Probléme eſt ſur une fraction, dont 1 eſt le numérateur, & qui a le trinome précédent pour dénominateur. Dans le 7^{e}. la fraction eſt la même, excepté que le dénominateur n'a que des termes poſitifs, l étant plus petit que l'unité. Le 8^{e}. ne différe du 7^{e}. que par l plus grand que l'unité. Le 9^{e}. met e à la place de 1 dans la fraction, ſoit au numérateur, ſoit au dénominateur; & le 10^{e}. enfin met le ſigne *moins* devant le dernier terme du dénominateur.

Le ſecond livre, que le ſçavant Auteur donne ſous le nom de *Scholie relativement au précédent*, *M. de Moivre* débute par ce Probléme. Dans l'hyperbole équilatére, une ordonnée & ſon ſecteur triangulaire étant donné, trouver une autre ordonnée dont le ſecteur ſoit au donné en raiſon de n à l'unité. Cela le méne à des con-

clusions fort profondes, qu'il pousse encore plus l'oin à l'occasion d'un beau Probléme de M. *Roger Cotes* dans son *harmonie des mesures.*

Dans ce Probléme M. *Cotes* divise la circonference en un nombre de parties égales: ce nombre étant par exemple *2n*. De tous les points de division il mêne des lignes à un point excentrique du cercle. Ensuite supposant le raïon *a*, la distance du point excentrique jusqu'au centre *x*, cet Auteur fait voir que le produit de toutes ces lignes ou raïons excentriques pris alternativement, est égal à *a moins x* ou *x moins a*, chacune de ces grandeurs *a* & *x* étant élevée à *n*. Et que le produit sous les autres raïons excentriques alternatifs est égal à *a plus x* élevées chacune au même *n*.

C'est à l'aide de ce théoréme que M. *Cotes* avoit trouvé la *fluente* ou *intégrale* de certaines *fluxions* ou *différentielles* fractionaires assés compliquées. Mais il l'avoit trouvée avec une limitation que M. *Moivre* commence par ôter; & puis il porte tout

cela beaucoup au delà des bornes dans leſquelles M. *Cotes* avoit été obligé de ſe renfermer. C'eſt là un premier chapitre.

Dans le ſecond chapitre l'Auteur revient à certaines ſéries qu'il appelle *recourantes*, dont il avoit eû occaſion de dire quelque choſe dans ſon célébre *Traité de la meſure du ſort*, inſeré en 1711. dans les *tranſactions philoſophiques*. Il appelle *recourante* une ſérie dont chaque terme a un rapport toûjours le même à un cerain nombre de termes qui le précédent. Ces ſortes de ſéries réſultent de la diviſion de l'unité par un binome, trinome, quatrinome, ou polynome quelconque. L'Auteur traite fort ſçavamment ces ſéries; il en aſſigne les termes, par le moyen de l'échelle ou de l'expoſant de la relation des termes.

Le premier chapitre du troiſiéme livre donne la fluente ou l'intégrale d'une différentielle fractionaire qui eſt telle : ſon numérateur eſt la fluxion dz multipliée par z élevée à un expoſant t. Le dénominateur complexe a

pour premier terme l'unité ; pour second *plus* ou *moins* le double de *l* multiplié par z élevée à *n*; pour troisiéme z élevée à 2*n*.

M. *Moivre* arrive à cette fluente pas à pas. D'abord il établit, contre ce qu'il avoit pensé autrefois, que le *lz* est l'intégrale de *dz* divisé par *z*. Tous les Géométres en conviennent aujourd'hui. L'Auteur passe à la fluxion *ffdz* : *ff plus zz*. dont il suppose, ce qui est vrai, que la fluente exprime un arc circulaire dont *f* est le raïon & *z* la tangente.

Le premier Probléme trouve la fluente de *dz* : 1 *plus* 2*azzz* où *a* est moindre que l'unité, & par là on quarre une courbe dont z est l'abscisse, & l'ordonnée est l'unité divisée par le diviseur de cette différentielle.

Le second Probléme est pour trouver l'intégrale de *zdz* divisé par le même dénominateur trinome ; & on quarre la courbe à laquelle cette différentielle sert d'ordonnée, & *z* d'abscisse. Le troisiéme éléve encore d'une unité l'exposant de z dans le numérateur. Le quatriéme l'éléve enco-

re d'une unité, & on voit la méthode d'intégrer & de quarrer à toutes ſortes d'élevations pareilles faites de ſuite.

Le cinquiéme Probléme abaiſſe l'expoſant de *z* au numérateur, d'une unité au deſſous de zero, ce qui le rend négatif, ou ce qui va au même, éléve d'autant l'expoſant du dénominateur. Le Probléme ſuivant abaiſſe encore le numérateur d'une unité, & fait voir qu'on peut l'abaiſſer autant qu'on veut. Le huitiéme Probléme, le neuviéme, le dixiéme procédent de même en ſuppoſant le coefficient *a* plus grand que l'unité. Enfin par divers Problémes on arrive très-méthodiquement au but propoſé.

Le ſecond chapitre apprend d'abord à réſoudre en ſes fractions compoſantes, une fraction qui réſulte de pluſieurs fractions polynomes élevées ou non élevées à des puiſſances, dont l'expoſant potentiel eſt un entier. Il quarre enſuite, *abſolument* ou *hypothétiquement* & par le moyen des coniques la courbe, dont l'ordonnée eſt *z* élevée à *t moins* 1, diviſée par *e plus*

fz, ce dénominateur complexe étant élevé à la puiſſance *l plus* 1 où *l* eſt un entier. Il fait le même lorſque le dénominateur eſt un trinome analogique au binome précédent, l'expoſant de ſon élevation potentielle étant le même.

Le troiſiéme chapitre traite de quelques ordonnées irrationelles, qu'on peut dépoüiller de leur irrationalité & réduire à la raiſon. Le quatriéme réſout certains multinomes en binomes & en trinomes.

Dans le quatriéme livre le premier chapitre apprend à intégrer les *ſéries recourantes*, l'échelle de leur relation étant donnée. Le ſecond chapitre trouve le terme aſſigné d'une ſérie trinomiale, c'eſt-à-dire dont l'échelle de relation ſe rapporte à une équation trinome : & cela va à d'autres ſéries. Le troiſiéme chapitre traite du *faux trinome*.

Le cinquiéme livre roule ſur le binome *a plus b* élevé à une haute puiſſance. On a quelquefois beſoin d'un terme ou du coefficient d'un terme d'une puiſſance fort élevée. On

le trouveroit en faiſant réellement l'élévation en queſtion, & on trouveroit le terme & le coefficienr cherché en trouvant tous les termes. Mais le travail en ſeroit immenſe, & on n'a que faire de tout ce détail de termes infinis pour en avoir un ſeul. Il ſeroit ſans doute beaucoup mieux, de pouvoir par quelque méthode trouver le coefficient, comme on trouve aſſés l'expoſant d'un terme quelconque. Il y a bien une Loi donnée entre ces coefficiens comme entre les expoſans : mais celle des coefficiens eſt infiniment plus compliquée, & n'a aucun rapport déterminé avec le nombre des termes ; les coefficiens étant produits par multiplication, au lieu que les expoſans croiſſent ou décroiſſent par ſimple addition ou ſouſtraction.

Enfin à l'occaſion des jeux de hazard, où on a beſoin de cette détermination de coefficiens, M. *Moivre* prié par un de ſes amis, parvint à la réſolution de ce Probléme : *trouver le coefficient du terme moyen d'une très-grande puiſſance paire, c'eſt-à-dire,*

trouver le rapport que ce coefficient a à la ſomme de tous les coefficiens. Cette réſolution au reſte n'eſt qu'approchée ; mais cela vaut encore mieux que s'il falloit ſe donner la peine d'élever à la puiſſance en queſtion , & de courir après un terme à travers d'un ou de pluſieurs milliers de termes infiniment compliqués. Le célébre Auteur trouve enſuite le rapport de ce terme moyen à celui de tout autre terme , qui en eſt éloigné de l'intervalle *p* , &c.

Le ſixiéme livre qui eſt fort curieux , traite des ſéries que l'Auteur appelle hyperboliques , circulaires , mixtes & déterminées. Ces noms d'hyperboliques & de circulaires ſont fondés ſur la dépendance , que ces ſéries ont de la quadrature de l'hyperbole ou du cercle.

Ce qu'il y a là de curieux , c'eſt la méthode toute nouvelle & fort ingénieuſe , dont M. *Moivre* parvient à la ſomme finie de pluſieurs ſéries fractionaires,qu'on intégroit juſqu'ici par les méthodes de M. *Bernoulli* ou par d'autres méthodes.

Le ſeptiéme livre eſt intitulé, *Réponſe à quelques accuſations.* C'eſt M. *de Monmort* qui ayant donné ſon *Eſſai d'analyſe ſur les jeux de hazard*, trouva à propos de ſe formaliſer que M. *Moivre* eût donné peu de tems après, ſon livre de *la meſure du ſort*, ſans lui en avoir fait toutes les ſortes d'hommages, qu'il ſe croyoit dûs à cette occaſion. Il n'eſt pas poſſible de répondre au détail de cette accuſation avec plus de modeſtie, de douceur, de candeur, que le fait M. *Moivre* : il a ajoûté pluſieurs Problémes nouveaux & fort élevés, à ceux qui ſont dans le traité de la meſure du ſort.

Le huitiéme livre enfin eſt une diſſertation géométrique ſur les forces centripétes, & ſur les plus grandes & les moindres variations, qui arrivent dans les mouvemens des Corps céleſtes.

ARTICLE XLIII.

RELATION FIDELLE DES troubles arrivés dans l'Empire de Mai 1732.

Pluton, *au ſujet de l'Hiſtoire de* Sethos; *en quatre Lettres écrites des Champs Eliſées à M. l'Abbé *** Auteur de cette Hiſtoire. A* Amſterdam, *chés les* Wetſteis 1731. *In* 8°. *pages* 211.

IL eſt peu de critiques, dont les Auteurs, qui en ſont l'objet, ne doivent être flattés par quelque endroit: ordinairement les motifs, qui les font entreprendre, leur ſont honorables; & quoiqu'on en puiſſe dire, on laiſſe toûjours en repos les livres, qui ont été reçus du Public avec mépris, ou avec indifférence. Les critiques ne travaillent pas moins pour l'utilité publique, que pour la gloire des Auteurs: car il eſt rare qu'on ne tire quelque avantage de leur travail; ils font faire des réflexions, dont quelques unes avoient échappé, ou s'il y entre de la paſſion, ce ſont les Piéces d'un procès, qui mettroient le public ſeul Juge ſouvérain de ces démélés, en état de juger, ſi c'étoit

l'Auteur même qui fît parler ſes Défenſeurs.

Le *Sethos*, dont nous examinons ici la critique, eſt un Ouvrage où l'on trouve une grande érudition, beaucoup d'invention, & qui eſt écrit dans un ſtile, qui a enfin déterminé les Arbitres du beau langage, à donner à M. l'Abbé *Terraſſon* une place parmi eux. Son Cenſeur même convient, qu'à juger de ſa perſonne par ſon Ouvrage, ce doit être un parfaitement honnéte-homme : mais cet Ouvrage a-t'il des défauts réels, & ſont-ils en auſſi grand nombre que le prétend l'Auteur de cette critique ? c'eſt ce que nous allons mettre le Public en état de décider, en rendant compte des quatre Lettres qui compoſent cette critique, qui eſt elle-même une fiction & un Roman.

Premiére Lettre.

Cette Lettre eſt écrite au nom de *Sethos*, & l'on ſuppoſe que c'eſt la reconnoiſſance qui l'a dictée. Ce Prince paroît pourtant un peu ſur-

pris, que M. l'Abbé *Terrasson* ait choisi pour son héros, un homme enséveli depuis trois mille ans dans de profondes ténébres, & dont on avoit oublié jusqu'au nom qu'il portoit; & qu'on ait présenté aux François un Afriquain, qu'on ne pouvoit montrer qu'avec toute la sécheresse de l'érudition la plus hérissée. „ Cette gravité sombre, dit-il, cet air „ de contrainte qui régne dans tous „ mes procédés, ne peut guéres être „ propre à flatter le goût d'une Nation, qui veut dans ses Héros, du „ gracieux, de l'aisé, du naturel, au „ hazard même d'y voir des foiblesses „. Ce trait de critique ne tombe-t-il pas autant sur la Nation Françoise, que sur l'Auteur du *Sethos*?

Le Prince Egyptien apprend ensuite à son Panégyriste, que son Ouvrage a excité de grands troubles dans les enfers, & y a réveillé la querelle entre les Partisans des anciens & ceux des modernes; que ce tumulte mettoit son livre en danger d'être proscrit par *Pluton*, s'il n'avoit obtenu de ce Dieu, que la cause fût plai-

dée devant *Rhadamante*. C'eſt peut-être la premiére fois, que ce terrible Juge a été chargé d'une cauſe littéraire. *Sethos* ne s'engage qu'à plaider la cauſe de ſon bienfacteur, & il l'avertit qu'il laiſſe à M. *Perrault*, qu'il s'eſt aſſocié, à lui faire le récit de ce qui ſe ſera paſſé. « Il eſt fort de vos amis, „ lui dit-il; le courage que vous eu-„ tes, il y a quelques années, de le „ remplacer dans cette guerre immor-„ telle, qu'il avoit déclarée à Home-„ re, aux Grecs & à leurs Partiſans, „ a contribué encore plus que vos „ profondes connoiſſances, à vous „ mettre bien avant dans ſes bonnes „ graces. Il fut des premiers à em-„ braſſer la défenſe de vôtre Livre„.

Seconde Lettre.

La ſeconde Lettre eſt donc de M. *Perrault*. Il y débute par des politeſſes, dont la plûpart ſont autant de traits de critique dans la penſée de l'Auteur. « En liſant vôtre ſubtile Diſſer-„ tation contre Homere, dit-il, je „ prévis que ſi jamais vous honoriés „ le Public de quelque Ouvrage de

„ génie, après avoir si bien condamné „ dans vos raisonnemens le goût des „ Anciens, vous sçauriés le proscrire encore bien plus de vos productions. Je n'ai donc point été surpris „ de voir sortir de vôtre sçavante plume un Livre, qui ne ressemble à „ rien de ce qui a paru jusqu'ici „. Il entre ensuite en matiére, & il fait passer en revûë la plûpart des personnes intéressées dans le *Sethos* : elles viennent tour à tour se plaindre du personnage, qu'on leur fait faire dans cet Ouvrage.

On voit d'abord paroître une Comtesse, qui prétend être celle à qui le Livre est dédié. Son discours est long : le Censeur y jette un nouveau trait de satyre contre l'esprit superficiel des François, & y reléve en passant le compliment, que l'Auteur fait à la Comtesse, d'être la parfaite ressemblance de *Sethos*. Elle n'en est pourtant pas fachée, & vient, dit-elle, pour soutenir un Ouvrage qui paroît sous ses auspices, contre les Dames qui osent l'attaquer ; mais celles-ci ne veulent rien avoir à dé-

méler avec elle, & *Rhadamante* décide que les femmes ont droit de ſe plaindre, d'une Hiſtoire auſſi ennuyeuſe que celle dont il s'agit.

La Reine *Nephté* s'avance enſuite. Elle ſe plaint ſur-tout de ce qu'on lui fait prendre, pour empêcher qu'on ne méconnoiſſe ſon Fils, qui avoit été élevé à la Cour juſqu'à l'age de huit ans, les mêmes meſures, qu'auroient pû prendre *Jocaſte* & *Hecube*, pour faire reconnoître un jour *Oedipe* & *Paris*, qu'on expoſoit dans les bois au moment de leur naiſſance. Elle paroît auſſi fort choquée de cette bague myſtérieuſe, qui devoit ſervir de dénoüement aux avantures de *Sethos*. « Les beſoins littéraires de vôtre „ Auteur, lui dit-elle, ne ſont pas „ des néceſſités réelles pour vous & „ pour moi . . . . Si les mauvais deſ„ ſeins de *Daluca* devoient me faire „ prévoir quelque malheur pour vous, „ c'étoit des perſécutions & non pas „ une méconnoiſſance „. Elle trouve ſur tout fort mauvais qu'on l'ait fait mourir ſi-tôt. « L'Auteur, continuë„ t'elle, vouloit donner au Public un

„ long détail des cérémonies funé-
„ bres des Egyptiens : il a jetté les
„ yeux ſur moi pour être la victime
„ de ce ſçavant épiſode, &... tranche
„ bruſquement le fil de mes jours „.
Enfin elle porte la mauvaiſe humeur,
juſqu'à gloſer ſur ſa langue Oraiſon
funébre, & ſur le cortége de la pom-
pe de ſes funerailles.

Daluca, qui ſuit *Nephté*, ne s'of-
fenſe point du caractére de femme
ambitieuſe & intriguante, que lui
donne M. l'Abbé *Terraſſon*. Elle eſt
auſſi contente du perſonnage qu'on
lui fait joüer, que le Public l'eſt de
de la maniére dont l'Auteur a tracé
ſon portrait. Mais elle veut avoit rai-
ſon de deux fauſſetés, qu'elle prétend
qu'il met ſur ſon compte. La premié-
re eſt, que le Roi la chargea du *Mi-
niſtére*. « Le Miniſtére, dit-elle, eſt
„ un emploi ſubalterne, & j'étois
„ ſeule maîtreſſe de tout. J'avois les
„ Miniſtres à mes ordres, & je diſpo-
„ ſois du *Miniſtére* „. La ſeconde fauſ-
ſeté eſt que quand *Sethos* s'abſenta de
la Cour, on dit qu'elle lui avoit per-
mis de voyager hors du Royaume.

„ Peut-on . . . m'imputer de pareilles
„ étourderies ? . . . Une femme ſça-
„ vante en fait de politique, ne per-
„ dra jamais de vûë pendant trois
„ mois entiers un homme, dont les
„ démarches peuvent pendant ce tems
„ ruiner ſes deſſeins, & la perdre el-
„ le-même „. *Rhadamante* décide qu'elle a raiſon ſur ces deux points.

Zarite vient après elle pour ſe plaindre, & de ce qu'on la produit dans le nouveau Roman, comme la précieuſe la plus ridicule qui fut jamais; & de la ſcéne qu'on lui fait donner dans le Sénat de Cartage. Cet endroit ne peut être extrait, ni ce qui regarde *Mnevie*. Rhadamante décide que ces deux Femmes ont raiſon de ſe plaindre, & que la vrai-ſemblance n'eſt point gardée dans ces deux épiſodes. Il n'en trouve pas plus dans ce que l'Auteur avance, que parmi les Grecs 50 ans avant le ſiége de Troye, les maris étoient dans l'habitude de renfermer leurs femmes; ni à tout ce qui arriva à *Sethos*, lorſqu'il étoit dans les épreuves de l'initiation. La ſimplicité avec laquelle une jeune marchan-

de Atlante fait ses plaintes, & se contente de la réponse qui lui est faite ,, termine cette seconde Lettre. Il y a ici un trait de critique , sur ce que l'Auteur auroit pû faire réflexion , qu'il n'écrivoit point pour des *Atlantes*; ,, mais pour des François, Nation rafinée , maligne , toûjours prête à se ,, divertir d'une action , ou d'une expression même innocente, lorsqu'elle ,, est déplacée & contraire à l'exacte ,, bienséance ,,.

Troisiéme Lettre.

Jusqu'ici il n'a paru que des femmes sur la scéne ; les hommes vont desormais plaider contre l'Auteur du *Sethos*. *Osoroth* parle le premier , & commence par se rendre justice , sur ce que cet Ecrivain ne lui donne , ni un grand génie , ni une profonde politique. ,, Mais j'avois , dit-il , un ,, peu de sens commun ; j'avois des ,, yeux & du sentiment : l'Auteur en ,, convient ; cependant dans la prati- ,, que , je ne suis plus . . . qu'un de ,, ces hommes dont l'insensibilité va

„ juſqu'à la ſtupidité . . . . Il a ſans „ doute cru, qu'il y alloit de la gloi- „ re de ſon Héros, de ne tenir ſes „ vertus que de lui-même, & qu'il „ ſeroit moins grand, s'il n'étoit fils „ du plus ſot pére qui ait jamais été„. *Oſoroth* ſe retire en diſant cela, & fait place à *Amedés*, ſans vouloir que Rhadamante prononce en ſa faveur.

Le Gouverneur de *Sethos* demande juſtice, de l'indifférence avec laquelle on aſſure qu'il ſe ſépare de ſon Eléve. Il reproche enſuite à *Sethos* même, la dureté & le profond oubli, dont il avoit payé ſes ſervices. Le Prince fait ſentir à ſon Gouverneur, combien il lui devoit peu pour ſon éducation ; & lui en rappelle divers traits, qui déterminent Rhadamante à prononcer bruſquement, qu'un Eléve fait grace à un ſi ridicule Pédagogue, quand il ſe borne à l'oublier.

Cet Arrêt ne rebute point les deux Gouverneurs du Prinee Tygée : ils demandent à *Sethos*, pourquoi ſon Hiſtorien fait d'eux des forcenés, qui ne parlent à leur Eléve que de fouler

aux piés ses Sujets, & dépoüiller tous ses Voisins. C'est sans doute, reprend *Sethos*, pour censurer la conduite des Gouverneurs de son tems, qui inspirent aux jeunes Princes de fausses idées de grandeur : mais, replique l'un d'eux, cette raison tombe à faux ; on ne songe plus aujourd'hui à former des *Alarics* & des *Attilas*. L'Auteur du Roman est encore accusé de chercher à s'écarter d'Homere & des Grecs ; & comme ceux-ci, ajoute-t'on, s'attachent au naturel, au gracieux, & au bon sens, il ne faut pas s'étonner si celui-là pour contraster, cherche presque par tout l'outré, le faux, & quelquefois le ridicule. La décision de Rhadamante est conforme à ce qu'on vient de dire, & les deux Gouverneurs se retirent.

Spenius Roi de Tanis paroît ensuite : il vient prier *Sethos* de l'aider à débroüiller la politique, que lui donne son Historien dans le mariage de sa fille. La contestation est assés longue entre les deux Princes ; & Rhadamante pour les accorder conclut,

en condamnant l'Auteur à donner un commentaire ſur cet endroit de ſon Livre.

Giſcon , dont cet Auteur ſemble avoir fait un caractére ſi avantageux, ne s'en met pas moins au nombre de ſes accuſateurs. J'avois, dit-il, reſſerré *Anthée* dans l'enceinte de *Siga* ; & bien-tôt ce Prince & la place alloient tomber entre mes mains , lorſqu'on me fait conclure une tréve avec cet ennemi de Cartage , & me livrer ſeul à ſa diſcrétion. *Giſcon* n'eſt pas plus content de la maniére inſolente, dont un ſimple courrier de ſon Pére lui parle en cette occaſion , & de la ſoumiſſion avec laquelle on lui fait reçevoir cette correction. *Anthée* de ſon côté prétend n'être pas mieux traité par l'Hiſtorien de *Sethos*. On lui fait, dit-il , rendre étourderie pour étourderie ; il ne penſe pas même à profiter de ſon avantage , & il laiſſe échaper *Giſcon* avec la même facilité , que ce Prince avoit eüe à ſe livrer à lui. Rhadamante veut que l'Auteur ſoit ſommé de dire, qui des deux il a prétendu faire paſſer pour le plus inſenſé.

Le Sénat de Cartage vient ensuite en Corps se plaindre, que le nouvel Historien l'a traversti en une troupe de petits maîtres, à qui l'aspect de la jeune *Zarite* a fait tourner la cervelle. Le Censeur badine beaucoup sur cette plainte, & fait conclure à Rhadamante que l'Historien de Sethos avoit tort. Les Sénateurs contens de cet Arrêt, forment une seconde plainte sur le jugement bizarre, qu'ils prétendent qu'on leur fait prononcer dans l'affaire de *Giscon*. Rhadamante, après avoir pris l'avis des plus habiles Jurisconsultes, ordonne que cet Arrêt bizarre soit regardé comme une piéce apocryphe, inventée pour rendre ridicule un grave Sénat.

La qualité de *Conservateur* donnée à Sethos par son Historien, fournit aussi une scéne, que le Juge infernal fait cesser, en blamant l'Auteur d'avoir donné à son Héros un tître, *dont l'usage est si banal*. Les Chefs de la flotte Phénicienne occupent un peu plus son attention : ils ne peuvent souffrir que dans l'épouvante, où les jette le grand nombre d'ennemis qui

ſe préſentent devant eux, *Sethos* qu'ils croïoient *Cherés*, qui étoit leur eſclave & n'avoit que 16 à 17 ans, leur ayant propoſé une réſolution hardie, on leur fait répondre : „ *cela ſeroit bon ſi nous avions avec nous un Prince Sethos, dont le courage & le génie ſuppléât aux ſoldats qui nous manquent:* car enfin, diſent-ils, Sethos n'avoit point encore fait parler de lui. Rhadamante leur aſſûre que le Public fera juſtice aux Phéniciens d'une invention, qui n'a pas même de vrai-ſemblance.

Thoris mis par Daluca à la tête d'une armée, qu'elle deſtinoit à perdre *Sethos*, ſe plaint d'une ruſe fort groſſiére, dit-il, qu'on lui fait employer; & *Mephtés* Roi de Thebes n'eſt pas moins choqué, de ce qu'on lui fait *oppoſer à cette fineſſe* une crédulité qui n'eſt pas moins ſotte. Le camp de ce Prince, dont les lignes étoient *défendües par des murailles*, donne ici matiére à une critique ſur cette maniére inuſitée de fortifier un camp. Le cenſeur n'approuve pas auſſi que *Thoris* & *Sethos* ſe reconnoiſſent

à minuit & dans les ténébres, chacun à la tête de ſon armée, & que ces armées ſe battent dans l'obſcurité ſans confuſion & ſans tumulte. *Azarés*, l'eſclave & le concurrent de *Sethos*, dit que dans un endroit du Roman on lui donne trop d'eſprit, & que dans un autre on l'érige en ſot: il trouve que cela va de pair, & qu'il y a toûjours trop d'eſprit à avoir trop d'eſprit. Cet endroit nous engageroit dans une trop longue diſcuſſion, il faut le voir dans la critique.

De jeunes gens élevés avec *Sethos* viennent enſuite en criant, de ce qu'au ſiége de *Coptas* ce Prince les fit ſauter des murailles en bas, au hazard de ſe caſſer le coû ou d'être aſſommés par les aſſiégeans, uniquement pour tirer des cordes, & faire d'autres travaux qui ne convenoient qu'à des forçats. *Sethos* paſſe ſur cela condamnation, & convient qu'il falloit employer à cette manœuvre des artiſans robuſtes, & non pas des enfans. Cette ſcéne finie, M. Perrault s'en retournant bien confus d'avoir vû ſon ami ſi mal mené, rencontre *Draek & Trom-*

pe, qui rioient fort de plusieurs endroits du *Sethos*, où ils prétendent que l'Auteur parle marine en ignorant : ils ne peuvent concevoir comment un Etat, aussi borné que celui des Phéniciens, pouvoit avoir des colonies capables de mettre en mer 15 grands vaisseaux montés par dix mille hommes ; ni par où ces vaisseaux ont pû passer, pour aller au Port-blanc en venant de Tyr. Ils ne trouvent pas plus de vraisemblance, à faire trouver dans la petite colonie de Port-blanc tout occupée du commerce, dix mille hommes de cavalerie prêts à se mettre en campagne au premier ordre : mais rien ne les étonne plus que la facilité de l'Auteur, à faire embarquer dix mille chevaux sur une flotte destinée à tenter de nouvelles découvertes, & soixante mille hommes de débarquement sur cent vaisseaux de ligne ; & cela par la République de Cartage, qui ne faisoit que de naître.

Quatriéme Lettre.

Le Censeur de Sethos commence sa

4e. Lettre, de maniére à mettre contre lui tous les Auteurs anciens & modernes. Il ſuppoſe que *Sethos*, chagrin de n'avoir pû défendre ſon Panégyriſte contre *des femmes & des idiots*, tremble dans la penſée qu'il va avoir ſur les bras, tout ce qu'il y a de plus brillant parmi les Ecrivains de tous les ſiécles. Sur quoi le Cenſeur fait dire à M. *Perrault*, que cette qualité d'Auteur ne doit point l'étonner, que c'eſt grand-pitié que la façon, dont la plûpart de ces Ecrivains raiſonnent *hors de leurs Livres*, & qu'*à moins qu'ils ne viennent armés chacun d'une brochure révée à loiſir*, il aura *bon marché de ce Peuple de Sçavans.* On ne voit pas trop ſur quoi fondé, on fait ainſi parler M. *Perrault*. Cependant *Racine* & *Boileau* paroiſſent, & font ſentir par leur début qu'ils ne veulent point du tout ménager l'Auteur du *Sethos*. Le premier dit au Prince Egyptien qu'il ne peut ſouffrir plus longtems, de le voir défendre un Ouvrage qui le décrédite, & qu'au ridicule que lui donne ſon Hiſtorien, il ajoûte celui de ſe faire ſon Apologiſte. Le

ſecond déclare d'un air de miſantrope, que *Sethos* paroît dans ſon Hiſtoire un Héros formé en dépit du bon ſens. Ce premier trait eſt ſuivi d'une page d'invectives, que nous ne répéterons pas ici. *Sethos* veut repliquer, & *Boileau* lui ferme la bouche en diſant : „ vous trouviés, il y a peu „ d'années, à redire que *Cyrus* fît l'é„ colier à l'âge de 40 ans ; combien „ doit-il paroître plus ridicule, de „ vous voir déja un vrai Maître d'E„ cole & un Pédant conſommé à „ quinze „ ! Un Prince, reprend *Perrault*, ne doit-il pas avoir l'eſprit orné ? Oüi, répond *Boileau* : mais il doit ſçavoir les Arts en Roi, & non pas en Artiſan. Tout cet endroit eſt plein d'un ſel mordicant, où l'on ſent qu'il entre beaucoup de perſonnel, entre le ſatyrique & ceux qui, comme *Perrault* & ſon ami, ont pris le parti des modernes contre les anciens.

Boileau vient enſuite aux expéditions militaires du Prince Egyptien : il commence par le ſiége de *Coptas*, & trouve mauvais qu'aulieu de s'y ſi-

 gnaler

gnaler en Héros naiſſant, & d'y apprendre le métier de la guerre, il s'en aille avec une bande de Prêtres viſiter *les temples & les ſaintes curioſités du païs*; qu'il ne revienne au ſiége que pour y faire le métier de Charpentier, & quelques coups de valeur, qui ſentent plus l'enfant perdu que le Prince, qui paſſent même le vraiſemblable, & qui font voir que ſon Gouverneur étoit un étourdi. *Racine* reprend la parole, & badine fort ſur cet air aiſé, avec lequel *Sethos* ſe proméne le long de la flotte Phénicienne, & y porte ſes ordres en ſautant tout de ſuite de vaiſſeau en vaiſſeau; ſur ce qu'il ne lui en coute pour s'emparer de ſix navires ennemis, que la peine de s'élever legérement de l'un à l'autre par deſſus les hommes & les cordages; & ſur ce qu'il réünit dans toutes ſes actions avec ces saillies bruſques une ſymmétrie, que les plus habiles ouvriers ne ſaiſiroient pas, même de ſang-froid & le compas à la main.

L'obſtination de *Sethos* pendant ſon eſclavage à ne ſe point faire con-

noître pour ce qu'il eſt ; ſon application à mettre le commerce ſur un bon pié, où il paroît un Facteur expérimenté & rien de plus ; les réglemens de Police qu'il donne aux Sauvages de l'Afrique, & que le moindre Matelot, dit *Boileau*, auroit pû faire auſſi bien que lui en vertu du ſeul bon ſens : tout cela eſt repris avec des traits d'un ſatyrique, dont la bile eſt fort aigrie par le ſéjour ténébreux des enfers. *Racine* même s'en ſent un peu : picqué de ce que *Perrault* lui demande, ſi le divorce de *Sethos* & de *Mnevie* n'eſt point copié d'après la ſéparation de *Titus* & de *Berenice*, il dit qu'il n'auroit pas fait de ce Prince idolâtre un dévot chrétien, & n'auroit pas inſpiré à un adorateur d'*Iſis*, le goût de renoncer à une couronne & au cœur d'une Princeſſe, pour le plaiſir de ſe faire moine. Il s'attache enſuite au langage de l'Auteur, qu'il traite de barbare ; il le raille ſur les termes d'Art, dont il dit que ſon livre eſt tellement rempli, qu'on croiroit qu'il n'eſt point de métier, dont il n'ait fait au moins l'apprentiſſage. Les vers,

qu'on trouve dans le *Sethos*, divertiſſent auſſi beaucoup ces impitoyables critiques : il n'eſt pas juſqu'au Prince, qui ne donne ſur cet article ſon coup de dent à ſon hiſtorien. Tout le reſte tend à prouver que cet Auteur n'eſt, ni mathématicien, ni géométre ; & que c'eſt à tort qu'on veut trouver de l'érudition dans ſon livre : mais quoique les deux Poëtes François citent ſur cela quantité de prétendües bévûës de leur adverſaire, ils ſe retirent fort chagrins de n'avoir pas pû mettre dans leur parti le Prince Egyptien.

Madame *Dacier* paroît dans cette derniére ſéance, conduiſant *Homere* par la main : c'eſt, dit-on, ſon occupation principale dans l'Eliſée : elle tâche d'animer ce Prince des Poëtes Grecs, à profiter d'une ſi belle occaſion, pour ſe vanger de la Diſſertation de l'Auteur du *Sethos* contre les anciens. Il répond que le livre même le vange aſſés ; que cet Ouvrage eſt moins l'Hiſtoire de *Sethos*, que l'Iliade vangée ; qu'il eſt ſuffiſamment puni, d'avoir trois mille ans après lui

peint des mœurs & un Héros moins au goût de son siécle, que ne sont les fougues de l'*impétueux Achille*, ou les hauteurs du *fier Agamennon.* Madame *Dacier* s'adresse ensuite à *Ciceron*, qui trouve plaisant que l'Auteur l'appelle *l'Avocat des Siciliens contre Verrés* : puis il ajoûte en riant que comme c'est du jargon de précieuses, c'est à *Moliere* à relever de semblables traits. Celui-ci s'en défend, sur ce que ce jargon est devenu le langage des beaux esprits d'aujourd'hui, & qu'il auroit affaire à trop forte partie. Au défaut de ces grands hommes, *une espéce de Journaliste* s'avance ; & malgré tout ce que peut faire *Perrault* pour empêcher qu'il ne soit écouté ; il se fait donner audience ; il attaque vivement l'Auteur du *Sethos* sur ce qu'on est, dit-il, fort embarrassé à deviner quel est le but de son Ouvrage ; & sur quantité de minucies qui mettent enfin à bout la patience de Rhadamante ; lequel pour couper court prononce son jugement définif ; d'où il résulte uniquement que le ivre est fort ennuyeux.

Nous ne doutons pas que M. l'Abbé *Terrasson* ne se pourvoïe en cassation d'Arrêt : du moins pourra-t'il y opposer le jugement de l'illustre Corps, qui vient de l'adopter. *Rhadamante* juge peu compétant dans une affaire de littérature, n'a d'ailleurs envisagé le *Sethos* que par le côté, que lui ont présenté les adversaires de son Auteur. Il ne sera pas difficile à M. l'Abbé *Terrasson*, s'il estime son Censeur digne d'une réponse, de faire voir *Sethos* par un côté plus avantageux.

ARTICLE XLIV.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangéres par quelques Missionnaires D. L. C. D. J. XX. Recüeil. A Paris, *chés Nic.* le Clerc, *ruë de la Boucierie, & chés P. G.* le Mercier *fils, ruë S. Jacques* 1731. *In* 12. *pp.* 449.

Voyés Article IX. au mois de Janvier MDCCXXXII.

IL nous reſte à parler des Lettres, qui ſont écrites de l'Amérique : la premiére ſuivant l'ordre qu'elles ont dans ce Recüeil, eſt du P. *Le Petit*, Supérieur général des Miſſions de ſa Compagnie dans la Loüiſiane. Nous diſtinguerons deux parties dans cette Lettre : la premiére comprend ce qui regarde la Religion, les mœurs, & les coûtumes des Sauvages appellés *Natchez*, qui habitent un climat des plus beaux & des plus fertiles, ſur la rive orientale du Miſſiſſipi, à 80. lieuës de la nouvelle Orleans. Leur Religion en certains points approche aſſés de celle des anciens Romains : ils ont un Temple rempli d'Idoles, qui repréſentent des hommes & des animaux, pour leſquels ils ont la plus profonde vénération. On entretient dans ce Temple un feu perpétuel, & l'attention de ces Peuples eſt d'empêcher qu'il ne flambe. Le Soleil eſt le principal objet de leur culte : ils ne conçoivent rien qui ſoit au deſſus de cet Aſtre, & rien auſſi ne leur paroît plus digne de leurs hommages. C'eſt

par la même raiſon que le grand Chef de cette Nation, qui ne connoît rien ſur la terre au deſſus de ſoi-même, prend la qualité de frére du Soleil. Ce ſont les Anciens qui enſeignent les Loix au reſte du Peuple : une des principales eſt d'avoir un ſouvérain reſpect pour le grand Chef, comme étant frére du Soleil, & le maître du Temple. Ils croient l'immortalité de l'ame ; & lorſqu'ils quittent ce monde, ils vont, diſent-ils, en habiter un autre, pour y être récompenſé ou puni. Les récompenſes, qu'ils ſe promettent, conſiſtent principalement dans la bonne chére ; & le châtiment, dans la privation de tout plaiſir.

Ces Peuples obéïſſent aveuglément aux moindres volontés du grand Chef : ils le regardent comme le maître abſolu, non ſeulement de leurs biens, mais encore de leur vie ; & il n'y a pas un d'eux qui oſât lui refuſer ſa tête, lorſqu'il la demande. Un des principaux articles de leur Religion, ſur-tout pour les domeſtiques du grand Chef, eſt d'honorer ſes funerailles, en mourant avec lui pour

aller le ſervir en l'autre monde : ce qui s'obſerve pareillement à la mort des fréres & des ſœurs du grand Chef.

Quoique le Gouvernement ſoit héréditaire chés ces Peuples, ce n'eſt pas le fils du Chef régnant qui ſuccéde à ſon pére ; mais le fils de ſa ſœur ou de la premiére Princeſſe du ſang. Une politique ſi bizarre eſt fondée ſur la connoiſſance qu'ils ont du libertinage de leurs femmes : ils ne ſont pas ſûrs, diſent-ils, que les enfans de leurs femmes ſoient du Sang Roïal ; au lieu que le fils de la ſœur du grand Chef l'eſt du moins du côté de la mére. Les cérémonies de leurs mariages ſont très-ſimples : ils peuvent, ſelon leurs Lois, „ avoir autant de fem-
„ mes qu'ils veulent ; cependant ceux
„ du petit Peuple n'en ont d'ordinai-
„ re qu'une ou deux. Les Chefs en
„ ont davantage, parcequ'aïant le pri-
„ vilége de faire cultiver leurs champs
„ par le Peuple, ſans lui donner de
„ ſalaire, le nombre de leurs fem-
„ mes ne leur eſt point à charge „.

Nous en avons aſſés dit pour donner une idée du génie & des mœurs

des Sauvages *Natchez* : ceux, qui voudront être instruits de ce qui regarde leurs assemblées & leurs Fêtes, de leur maniére de faire la guerre & de recevoir les Ambassadeurs qui viennent traiter de la paix, des cérémonies qu'ils observent à la mort de leurs parens, &c. trouveront ici de quoi satisfaire leur curiosité.

La seconde partie de cette Lettre contient une relation bien circonstanciée de l'événement tragique, arrivé au mois de Novembre de l'année 1729. dans le Païs de ces mêmes Sauvages *Natchez*. On y voit les suites funestes d'une si noire trahison, & ce que l'on a fait pour vanger le sang de tant de François, qui ont été si inhumainement massacrés. Une telle perfidie nous fait voir, combien peu l'on doit compter sur les promesses de ces barbares, lors même qu'ils donnent les plus grandes marques d'attachement & d'amitié. On lira avec plaisir le détail de cet événement, dont les moindres circonstances sont intéressantes pour les François.

Après cette Lettre on en trouve

trois de ſuite écrites de la Guyane. La premiére eſt du P. *Lombard*, Supérieur & Fondateur de cette Miſſion : elle ne comprend que des courſes Apoſtoliques, chés pluſieurs Nations habituées le long du fleuve *Ouyapok*, & des riviéres qui s'y déchargent. Le Miſſionnaire s'y étend en particulier ſur les *Amikouanes*, qu'on a découverts depuis peu à 200. lieuës du Fort François bâti à l'embouchure de l'*Ouyapok*. C'eſt une nation entiérement ſauvage, & qui n'a aucune connoiſſance du feu : on les appelle *Indiens aux grandes oreilles*, parcequ'elles leur pendent effectivement juſques ſur les épaules ; mais c'eſt à l'art & non à la nature, qu'ils ſont redevables d'un ornement, dont on les voit extrêmement jaloux.

On trouve dans la ſeconde de ces trois Lettres, qui eſt du P. *Fauque*, la deſcription d'un animal aſſés ſingulier. Les François l'ont appellé *Pareſſeux* à cauſe de ſon indolence & de ſon inaction : le Miſſionnaire ne croit pas que cet animal puiſſe faire cent pas en un jour dans le plus beau che-

min ; il eſt de la groſſeur d'un chat, il a quatre pattes armées de trois griffes aſſés longues & un peu crochuës ; ſa peau eſt couverte d'un poil preſque auſſi long & auſſi fin que la laine ; ſa queuë eſt très-courte, & ſon muſeau reſſemble parfaitement au viſage d'un homme, qui auroit la tête enveloppée d'un capuce fort étroit.

La maniére, dont ces Sauvages font la peſche, mérite auſſi d'être remarquée : ils enyvrent la riviére ; c'eſt le terme dont ils ſe ſervent pour exprimer le ſecret, qu'ils ont d'enyvrer le poiſſon. Ils jettent pour cela dans la riviére du bois de *Nekou*, dont le poiſſon eſt fort friand, & qui lui cauſe une véritable yvreſſe ; de ſorte qu'on le prend ſans aucune peine.

La troiſiéme Lettre, qui eſt du P. *Lavit*, contient auſſi bien que les deux précédentes, des choſes fort capables d'intéreſſer ceux qui ont du zéle pour le ſalut des ames. Le P. *Lavit* a eû la conſolation de voir les prémices de ſon apoſtolat favoriſées de quelques converſions, qui paroiſ-

ſent tenir du prodige : mais ce ſuccès lui fit apparemment oublier le ſoin de ſa propre conſervation ; & le Seigneur ſemble ne l'avoir montré à cette Miſſion, que pour l'y faire regretter. Une fluxion de poitrine le lui a enlevé au bout de quelques mois.

Deux Lettres du P. *Margat* Miſſionnaire à S. Domingue, terminent ce volume. Nous ne nous arrêterons pas à la derniére, où l'Auteur s'étend beaucoup ſur l'Hiſtoire des anciens habitans de cette Iſle, parceque nous en avons déja parlé en rendant compte de l'*Hiſtoire générale de S. Domingue*. Le P. *Margat* combat dans l'autre Lettre le ſentiment de M. *Fontanini*, Archevêque titulaire d'Ancyre ſur la *Pintade*. Le ſçavant Prélat prétend * qu'on a eû tort de confondre cet oiſeau avec la *Meleagride* ; le Miſſionnaire croit qu'on n'eſt pas ſuffiſamment fondé à établir une différence ſpécifique entre l'une & l'autre. On convient de part & d'autre que la

* Voyés Mem. de Trevoux Art. LIX. au mois de Juin de 1729.

Pintade eſt ce que les Anciens nommoient *Afra avis*, & ce qu'on appelle indifféremment en Europe, Poule d'Afrique, de Barbarie, de Guinée, de Numidie, de Tunis, de Mauritanie : mais eſt-ce la Meleagride ? Voila la queſtion. Varron, Pline, & Columelle tiennent pour l'affirmative : Suetone & Scaliger ſont pour la différence des deux eſpéces ; ce dernier même cite Varron en faveur de ſon ſentiment, mais M. *Fontanini* avouë de bonne foi qu'il ſe trompe. Le P. *Margat* après un tel aveu pouvoit s'en tenir là au ſujet de Varron ; mais il veut encore montrer que le ſçavant Prélat avoit raiſon de le faire. Varron, dit-il, au 9^e^. chapitre du 3^e^. Livre de l'*Agriculture*, diſtingue trois eſpéces de poules : il nomme la premiére *Villatica*, la ſeconde *Ruſtica*, la troiſiéme *Africana* ; & c'eſt en parlant de cette derniére qu'il dit : *Gallinæ ſunt aliæ grandes, variæ, gibberæ, quas Meleagridas appellant Græci. Hæ noviſſimæ, &c.* Scaliger, pour trouver dans ce paſſage deux eſpéces de Poule, met un point après *gibberæ*, &

une virgule ſeulement après *Græci* : mais outre que cette ponctuation ne ſe trouve dans aucun Exemplaire de Varron, elle feroit tomber cet Auteur dans une contradiction manifeſte, en lui faiſant compter quatre eſpéces de poule, dans l'endroit même où il poſe pour principe qu'il n'y en a que trois.

Le P. *Margat* nous donne enſuite une deſcription fort étenduë de la *Pintade*, qu'il trouve en partie dans le paſſage de Varron. Il obſerve que les Pintades ne ſont point naturelles de l'Amérique, & que les premiéres y ont été portées par les Genois. Les Eſpagnols n'ont jamais ſongé à les rendre domeſtiques ; ils les ont laiſſé errer dans les bois & dans les ſavannes, où elles ſe ſont extrêmement multipliées. Ces Pintades, qu'on appelle indifféremment ſauvages ou marones, ſont un des mets les plus exquis qu'on puiſſe ſervir ſur une table : leur chair eſt tendre, & d'un goût qui ſurpaſſe celui des Faiſans. Le goût des Pintades domeſtiques n'eſt pas ſi relevé, quoiqu'il ſoit meilleur que celui des autres volailles ; car une jeune Pintade rotie

n'eſt point inférieure aux Perdreaux. Mais malgré la bonté de ce volatile & ſa fécondité, bien des gens ne ſont pas fort aiſes d'en avoir dans leur baſſe-cour, ſoit à cauſe de ſon cri tout-à-fait incommode, & de la difficulté de le retenir; ſoit parceque cet animal voulant être par tout le maître, il faudroit preſque ſe priver de toute autre volaille. Enfin, les Pintades, qui ſont aujourd'hui domeſtiques à ſaint Domingue, y ont été apportées de Guinée, n'ayant jamais été poſſible d'apprivoiſer les Pintades marones.

Après ces éclairciſſemens, le P. *Margat* examine le ſentiment de M. l'Archevêque d'Ancyre, fondé uniquement ſur le témoignage de Suetone, & ſur quelques différences que le Prélat croit trouver entre la Pintade & la Meleagride. L'autorité de Suetone, dit le Miſſionnaire, doit céder à celle de Varron, de Pline, & de Columelle, Naturaliſtes de profeſſion; & les différences, que M. Fontanini produit, ne ſont ni aſſés réelles, ni aſſés conſidérables, pour fonder

une pareille distinction contre le jugement de ces trois grands Auteurs. *La Meleagride*, dit-on, *est marécageuse*; mais premiérement on ne le prouve pas: secondement la Pintade se trouve également dans les lieux aquatiques & marécageux. *La Meleagride abandonne souvent ses petits*; ainsi fait la Pintade. *La Meleagride n'est ni si grosse, ni si grasse que la Pintade*: on répond qu'il y a des Pintades de toutes les grosseurs, comme des poules ordinaires; il y en a de grasses, il y en a de séches & de maigres; mais cette diversité ne suffit pas pour établir des espéces différentes. On objecte encore que les *appendices* charnus & cartilagineux, qui pendent aux jouës des Meleagrides, sont bleus; & que les Pintades les ont rouges: mais c'est ce qu'il faudroit vérifier. Le Missionnaire fait de plus observer, que la tête de la Pintade, & une partie de son col, sont de couleur bleuë; & qu'il y a bien de l'apparence, que faute d'attention on a confondu, tantôt les appendices barbus avec la peau, & tantôt la peau avec les appendices.

Car, dit-il, „ quand les Pintades „ ſont encore jeunes, ces barbes ne „ leur pendent point encore aſſés ſen- „ ſiblement, pour ſe faire bien remar- „ quer. On ne voit pour lors que la „ couleur bleuë au bas de la tête. „ Lorſque les Pintades vieilliſſent, les „ barbes charnuës prennent un rouge „ bien plus foncé & plus obſcur; au lieu „ que la peau du col s'allongeant & ſe „ rétréciſſant davantage dans les jeu- „ nes, frappe plus les yeux, & ſe fait „ mieux remarquer „. On objecte enfin que la chair de la Meleagride eſt mauvaiſe; & on le dit ſans doute ſur un texte de Pline, qu'il nous faut examiner.

Ce qui fait ici la plus grande difficulté, ce ſont ces paroles de Varron: *hæ noviſſimæ in triclinium ganearum introierunt è culinâ propter faſtidium hominum: veneunt propter penuriam magno.* Varron parle aſſurément dans cet endroit de la Pintade, qu'il croioit le même oiſeau que la Meleagride: elle s'étoit, dit-il, introduite depuis peu à Rome, où ceux qui vouloient faire bonne chére, ſe dégoutans des

mets ordinaires, ne trouvoient rien de plus propre à réveiller leur appétit que cet oiseau. M. *Fontanini* a fort bien entendu le ſens de ce paſſage, & a juſtement cenſuré celui de Pline qu'on objecte, & où ce dernier Auteur, après s'être expliqué comme Varron ſur les poules de Numidie, finit en diſant qu'elles ſont fort recherchées à Rome *propter ingratum virus*. Il eſt certain que ces paroles ne rendent pas le même ſens, que celles de Varron *propter faſtidium hominum:* cependant l'un & l'autre penſoient, que la même poule de Numidie ſe nommoit Meleagride chés les Grecs, & Pintade ou Afriquaine chés les Romains. Le P. *Margat* en conclut, & l'Archevêque d'Ancyre le devoit, ce ſemble, conclure auſſi, que le texte de Pline a été corrompu en cet endroit : il ne peut goûter le ſentiment du P. *Hardoüin*, ſuivant lequel Pline a voulu faire entendre que la Pintade n'étoit pas un fort bon manger; qu'elle ne devoit ſa vogue qu'à la fantaiſie de gens, qui cherchoient à varier leurs mets; & qu'elle n'avoit de bon

que ſa cherté. Il eſt, dit nôtre Auteur, hors de toute vrai-ſemblance que Varron, Pline, Horace, Petrone, Juvenal, & Martial euſſent fait à l'envi l'eloge de la Pintade, ſi elle n'eût eû d'autre prix que ſa rareté. Peut-on d'ailleurs trouver un ſens ſuivi dans ces paroles, *veneunt magno propter ingratum virus* ?

ARTICLE XLV.

EXPLICATION DE LA 24^e. *Epigramme du* 10^e. *Livre de* Martial, *par* M. L. ** *de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.*

NAtales mihi martiæ calendæ,
Lux formoſior omnibus calendis
Qua mittunt mihi munus & puellæ;
Quinquageſima liba ſeptimamque
Veſtris addimus hanc focis acerram.
His vos (ſi tamen expedit roganti)
Annos addite ter precor novenos,
Ut nondum nimia piger ſenecta,
Sed vitæ tribus Aureis peractis,
Lucos Elyſiæ petam puellæ:
Poſt hæc tempora nec diem rogabo.

Le ſujet de cette Epigramme, l'une

des plus belles de *Martial*, eſt une eſpéce de priére ou de requête, que le Poëte adreſſe à ſon Génie le jour de ſa naiſſance. En voici la traduction littérale.

„ Génie de mon jour natal premier „ de Mars, jour le plus beau & le plus „ gracieux pour moi de tous les jours: „ Jour où les Dames même m'en- „ voient des préſens, vous reçevés „ pour la cinquante-ſeptiéme fois des „ offrandes & de l'encens à mon ſu- „ jet. Daignés de grace, (au moins „ ſi c'eſt pour mon bien) daignés-y „ ajoûter encore trois neuvaines. Ainſi „ j'arriverai aux Champs Elyſées, a- „ vant qu'une trop longue vieilleſſe „ m'ait entiérement appeſanti : mes „ années égaleront ſeulement le com- „pte de trois piéces d'or. Après ce ter- „ me je ne demanderai pas un jour „ de plus „.

Le ſouhait de *Martial* eſt de vivre 84. ans, ce qu'il exprime par une circonlocution, priſe du compte numéraire ou de la valeur de trois piéces d'or, changées en monnoie contre des Déniers Romains ou piéces d'ar-

gent, que nous appellons aujourd'hui médailles, & qui étoient la monnoie courante de ce tems-là. Or je suppose que ces trois médailles d'or valoient 84. déniers, à raison de 28. chacune; & c'est sur quoi je vais entrer en preuves, en tâchant d'éclaircir la matiére le plus qu'il me sera possible. Il faut d'abord convenir que les Manuscrits & les Editions varient sur le septiéme Vers de cette Epigramme: il s'en trouve où on lit, *annos addite bis precor novenos*, au lieu de *ter novenos*, qui est dans quelques autres, & en particulier dans l'édition de *Gryphe* de 1550, dont je me sers. De là la diversité des sentimens: selon les uns le Poëte ne demande que 18. années de vie, ajoûtées à la 57^e. où il entroit: selon d'autres, dont le sentiment me paroît le mieux fondé, le Poëte demande 27 ans pardessus 57, afin de remplir une carriére de 84. années. *Scriverius* & quelques commentateurs n'ont pû souffrir le mot *aureis*, dans cette Epigramme; ils y ont substitué à la place *areis*, qui signifie un carré; de sorte qu'en divi-

ſant en quatre parties un ſiécle, qui eſt le plus long eſpace de la vie humaine, chaque carré ou quartier ſera de 25. ans, dont ſelon eux Martial en demande trois. Cette explication eſt ingénieuſe ; mais comme elle n'eſt fondée que ſur un changement de mots, qui n'eſt autoriſé par aucun manuſcrit, on ne ſçauroit l'admettre. Un ancien Interpréte, ſans changer le mot *aureis*, donne un ſiécle d'étenduë à la vie de l'homme, & la partage en quatre quartiers, dont *Martial*, ſelon lui, demande les trois premiers, qui ſont, dit-il, l'âge d'or d'un homme. Mais cet Auteur auroit de la peine à trouver des exemples d'une ſemblable façon de parler, bien plus encore à nous perſuader que l'âge d'or commence dès le berceau, & qu'il peut s'étendre juſqu'à 75. ans.

Il faut donc en revenir, avec le plus grand nombre des Commentateurs, à l'une des deux explications que j'ai d'abord propoſées. Celle qui n'admet que deux neuvaines d'années, paroît d'abord avoir quelque avantage ſur l'autre. *Martial* en demandant de vivre 75. ans, ne fait point un ſouhait outré: tel eſt le terme

ordinaire de la vie d'un homme ; & dès qu'on l'a passé, on n'est pas long-tems sans ressentir les incommodités d'une vieillesse qui approche de la caducité. Cependant, c'est ce que le Poëte veut éviter & prévenir, *ut nondum nimia piger senecta, lucos Elysiæ petam puellæ* ; afin, dit-il, que j'arrive aux Champs Elysées, avant qu'une trop longue vieillesse m'ait appesanti. Or le souhait de vivre 84. ans, semble entrainer avec soi toutes les incommodités de la vieillesse.

On peut répondre qu'il ne faut pas exiger des Poëtes une exactitude si précise ; & qu'il a toûjours été permis de donner plus de liberté à son imagination, dans le stile figuré que dans le langage ordinaire. *Martial* au fonds ne demande qu'une de ces longues & heureuses vieillesses, dont nous voions encore tous les jours quelques exemples, dans des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui vivent bien au de-là de 80. ans avec assés de vigueur d'esprit & de corps. Le souhait du Poëte surprendra encore moins, si l'on fait attention que tel, qui dans sa jeunes-

ſe n'auroit ſouhaité que 75. ans de vie, porte naturellement plus loin ſes deſirs & ſes eſpérances, lorſqu'il atteint 60. ans, & qu'il ſent approcher le terme, qu'il regardoit auparavant comme fort éloigné.

Mais laiſſant à part ces raiſons de convenance, le nœud de la difficulté & le point déciſif de la queſtion, conſiſte à expliquer le compte numéraire des trois piéces d'or; ſçavoir, ſi chacune ne valoit que 25. déniers Romains, ou ſi elle en valoit 28. Si la piéce d'or, du tems de *Martial*, ne valoit que 25. déniers, ſon ſouhait ſe borne à 75. années de vie: au contraire, ſi la piéce d'or valoit 28. déniers, le Poëte demande à vivre 84. ans. *Budée* & pluſieurs Sçavans après lui, comptent ſur la proportion douziéme, entre les métaux d'or & d'argent ſous les Empereurs Romains: ils diſent que cent déniers d'argent valoient quatre médailles d'or; que ces quatre médailles d'or peſoient une once, & que les cent déniers peſoient une livre Romaine de 12. onces; ce qui eſt juſte la proportion douziéme de l'or à l'ar-

 gent.

gent. Sur quoi l'on doit bien remarquer, que *Budée* ne parle que des déniers du petit poids & de huit à l'once ; parceque s'il entendoit des déniers de ſept à l'once, les cent péſeroient 14. onces,& la proportion douziéme, qu'il veut établir, ſeroit détruite. *Savot*, un de nos anciens antiquaires, explique le fait plus clairement : il dit que les déniers Romains juſqu'à Neron étoient de ſept à l'once ; mais que depuis Neron on les affoiblit, en les faiſant de huit à l'once ; & que les médailles d'or variérent à proportion pour le poids : ce qu'il prouve par le paſſage de Pline, qui porte qu'on les tailloit depuis 40. juſqu'à 45. à la livre. Tous ces faits ſont vrais, & l'on peut encore aujourd'hui les vérifier par la peſées des médailles Romaines d'or & d'argent, Conſulaires & Impériales : avant & depuis Neron. Car on en trouve d'argent de 7. & de 8. à l'once, & d'or de 40. & de 45. à la livre : ce qu'il faut entendre de l'once & de la livre Romaine, qui étoient beaucoup plus legéres que les poids, auxquels nous don-

nons en France les mêmes noms.

Les médailles d'or de Jules César, d'Auguste, de Tibere, de Caligula, de Claude, & de Neron au commencement de son régne, étoient de 40. à la livre, & devoient peser chacune au moins 6. déniers 6. grains de nôtre poids: ce qui approche de nos loüis d'aujourd'hui. Les médailles de 45. à la livre fabriquées ensuite, pesoient depuis 5. dén. 15. gr. jusqu'à 5. dén. 18. gr. C'est sur ce poids que Vespasien, Tite, Trajan, Hadrien, & les Antonins firent fabriquer leurs monnoies d'or: Didius Julianus les fit plus foibles, & seulement du poids de la pistole d'Espagne; Severe & Caracalla revinrent à la monnoie de Trajan & des Antonins, ce qui leur mérita le titre de Réparateurs de la monnoie. J'ai pourtant un médaillon d'or de Caracalla très bien conservé, qui ne pése que 10. dén. 12. gr. comme la double pistole d'Espagne. La confusion, qui arriva ensuite dans l'Empire par les fréquens changemens des Empereurs, introduisit aussi le désordre dans les monnoies ou médailles d'or,

qui furent réduites du tems de Conſtantin à 3. déniers 12. gr.

Les médailles d'argent depuis Neron furent fabriquées de 8. à l'once, & ne péſent chacune qu'un peu plus de demi-piſtole d'Eſpagne. Les anciennes Conſulaires, & les premiéres Impériales ſont plus fortes, & ſeulement de ſept à l'once; mais on n'eſt jamais revenu à cette forte monnoie depuis Neron, en ſorte qu'il en reſtoit peu ſous Domitien, & qu'il ne paroiſſoit communément dans le commerce que des déniers de 8. à l'once. Si quelques médailles de Septime Severe, de Caracalla, & des Empereurs ſuivans, péſent davantage : il faut obſerver qu'elles ſont bien inférieures en bonté, n'étant plus que de bas billon, c'eſt-à-dire, d'argent mêlé avec plus de moitié de cuivre. Je pourrois m'étendre ici ſur des preuves de calcul & de proportion, pour montrer qu'une piéce d'or de monnoie forte, ou de 40, à la livre, devoit valoir plus de 25. déniers ordinaires ou médailles d'argent : mais j'aime mieux paſſer aux raiſons que *Martial* même me

fournit ; elles ſont à la portée de tout le monde, & chacun peut aiſément les vérifier. J'ai à prouver premiérement, que Domitien fit faire de nouvelles médailles d'or plus fortes, que celles de Veſpaſien & de Tite : ſecondement, que chacune de ces nouvelles piéces d'or valoir plus de 25. déniers ordinaires d'argent ou de huit à l'once.

Que Domitien ait fait fabriquer une nouvelle monnoie d'or à ſon avénement à l'Empire, *Martial* s'exprime là deſſus d'une maniére ſi claire, qu'il léve tous les doutes. Dans une Epigramme du douziéme Livre, il parle d'une perſonne qui demandoit des caiſſes d'Eſſences & d'Eaux de ſenteur, ou huit piéces d'or de la nouvelle monnoie, *aut binos quater à novâ monetâ*. Je penſois, dit-il dans une autre Epigramme du même Livre, au préſent que je lui ferois : ſi je lui envoierois quelque belle étoffe, ou dix piéces jaunes de la monnoie de Céſar ;

Aut de monetâ Cæſaris decem flavos.

Si le Poëte eût entendu des piéces

d'or ordinaires, il auroit dit en termes généraux, *dix piéces d'or de la monnoie des Césars :* ce mot au pluriel a les mêmes ſillabes, & la même quantité en latin qu'au ſingulier, & ne dérangeoit rien dans les vers. On lit encore dans une Epigramme du premier Livre :

Et centum Dominos novæ monetæ,
Et quidquid petit uſque & uſque donas.

Cet endroit traduit à la lettre ſignifie, *cent Seigneurs de nouvelle monnoie*, ou de nouvelle fabrication. Voila donc une nouvelle monnoie d'or de Domitien, & que peut-être il faiſoit nommer des *Seigneurs*, de même qu'on a dit en France des *Francs*, des *Roiaux*, des *Nobles.* Ce qui fortifie cette conjecture, c'eſt que Domitien a été le premier des 12. Céſars, qui ait pris le nom de Seigneur, *Dominus noſter*, dans des Actes publics. Ses ſucceſſeurs, Nerva, Trajan, Hadrien, & les deux Antonins, refuſérent abſolument ce titre en public, quoiqu'on le leur donnât en leur écrivant : les Empereurs ſuivans ne s'en

ſervirent que rarement ; Diocletien & ſon collégue l'emploiérent fréquemment, ſur leurs monnoies & dans leurs Edits : leurs ſucceſſeurs les imitérent.

Enfin pour achever de prouver d'une maniére ſenſible ma propoſition touchant cette nouvelle monnoie de Domitien, j'en ai une preuve incontestable dans mon cabinet, où l'on voit d'abord des médailles de cet Empereur, lorſqu'il n'étoit encore que Céſar, qui ne péſent pas un quart d'once, & qui ſont du poids de celles de Veſpaſien & de Tite. Mais il s'en trouve une très rare, où d'un côté on voit la tête de Domitien avec la légende ordinaire, & au revers une Pallas en buſte, caſque en tête & cuiraſſée, avec la légende de Conſul pour la ſeptiéme fois & déſigné Conſul pour la huitiéme. Or comme Domitien, avant que de parvenir à l'Empire, avoit été ſept fois Conſul, & que la mort de Tite arriva ſous ce ſeptiéme Conſulat ; il eſt ſûr que cette médaille fut frapée la premiére année de ſon régne. Elle péſe 6. dén. 6. gr. c'eſt-

à-dire, 12. gr. de plus que les médailles qui s'étoient frapées depuis Neron ; de ſorte que quatre médailles d'or de ce grand poids, devoient valoir ſuivant la proportion, environ une once & un quart d'argent plus que quatre médailles d'or du petit poids, ce qui approche de 112. déniers ou médailles d'argent, pour quatre médailles d'or de la grande eſpéce.

Ce raiſonnement me conduit à la preuve de ma ſeconde propoſition : ſçavoir, que quatre médailles d'or de la nouvelle monnoie de Domitien, valoient plus de cent médailles d'argent. J'en ai déja donné les raiſons phyſiques, priſes du poids de ces monnoies, & de la proportion des deux métaux ; mais j'ai réſervé pour derniére preuve, un paſſage formel d'une Epigramme du dixiéme Livre, où Martial dit poſitivement, que cent médailles d'argent valoient moins que quatre médailles d'or. Le voici :

Aureolos ultrò quatuor ipſa petit ;

Non dedimus : centum juſſit me
mittere nummos,
Sed viſa eſt nobis hæc quoque
ſumma gravis.

Or, dès que cent médailles d'argent ne ſuffiſoient pas, pour payer quatre piéces d'or ; je ne crois pas excéder la proportion, que d'en fixer le nombre à 112. ce qui donne 28 piéces d'argent par piéce d'or, & 84 pour les trois.

Il eſt donc démontré, que *Martial* ſouhaitoit 84 années de vie, en demandant que ſes années égalaſſent le compte de trois piéces d'or. Ses ſouhaits ne furent pas exaucés : il mourut environ ſix ans après dans ſa 63^e^. année ; ce qui n'approche pas du terme, que donnent à ſes ſouhaits les Interprêtes, qui les renferment dans les bornes les plus étroites.

ARTICLE XLVI.

EXPOSITION DES PREUVES les plus ſenſibles de la véritable Religion bar le P. Buffier *D. L. C. D. J. A* Paris, *chés* Rollin *fils, Quai* Mai 1732.

des Augustines. 1732. *in* 12. *pp.* 470.

LA fin que l'Auteur s'est proposée en travaillant un nouvel Ouvrage sur la vérité de la Religion, après tant d'autres qui ont été faits & même assés récemment sur la même matiére, est de mettre celui-ci à l'usage de tous ceux qui font quelque usage de leur raison. Il a esperé de leur fournir un moyen d'avoir toûjours présens à l'esprit les motifs, qui doivent les porter à prendre en matiére de Religion le parti, qui est manifestement le plus conforme aux Loix de la *prudence* : c'est elle, dit-il, qui doit essentiellement nous conduire dans les affaires les plus importantes de la vie : sans quoi nous nous rendons coupables, soit aux yeux des hommes, soit aux yeux de Dieu. Par cette réflexion il semble qu'il ôte à l'incrédulité & à l'irréligion leur plus fort retranchement. Quand les preuves du Christianisme ne seroient pas aussi évidentes qu'elles le sont, & que

le voudroient les incrédules, il eſt toûjours évident qu'on ſe doit ranger au parti qu'exige la prudence, dans les choſes où l'on a un intérêt très-grand. Or la prudence nous porte à trois vérités, dont la ſuite de l'Ouvrage expoſe les preuves & les détails. Premiérement. Rien n'eſt plus raiſonnable que de croire les choſes, quand c'eſt Dieu qui les a dites. Secondement. Rien de plus raiſonnable que de croire que Dieu les a dites, quand elles nous ſont enſeignées en ſon nom, par un Maître auſſi autoriſé de Dieu que l'a paru J. C. Troiſiémement. Rien de plus raiſonnable que de croire que J. C. les a enſeignées, quand elles nous viennent par le miniſtére établi de J. C. même pour nous les tranſmettre.

Que l'on faſſe de ces trois Propoſitions un paralléle avec les trois Propoſitions oppoſées ; la prudence pourra-t'elle balancer à prendre ſon parti ? Pourra-t'elle jamais conſentir ou incliner à quelqu'une des trois Propoſitions contraires. Premiérement. Il n'eſt pas raiſonnable de croire les choſes, quand

ce ſeroit Dieu même qui les auroit dites : ſecondement, il n'eſt pas raiſonnable de croire que Dieu les a dites, quoiquelles ſoient enſeignées en ſon nom par un Maître, qui a paru auſſi autoriſé de Dieu que l'a été J. C.; ſoit par la ſainteté de ſa vie & de ſa doctrine, ſoit par la multitude des prodiges qu'on raconte de lui, ſoit par la propagation ſurprenante de ſa doctrine, malgré les plus énormes contradictions & les perſécutions les plus cruelles. Troiſiémement, ſupoſé que J. C. ait donné les enſeignemens de ſa Religion au nom & de la part de Dieu, ſera-t'il plus prudent de les interpréter chacun à ſa fantaiſie, que d'admettre l'interprétation du miniſtére perpétuel établi par J. C. même, pour tranſmettre dans tous les ſiécles ſes enſeignemens & leur véritable ſens ; or le parti où la prudence inclinera & nous déterminera, eſt manifeſtement celui que nous devons prendre, puiſque la prudence eſt la lumiére que Dieu a miſe en nous pour nous conduire avec ſageſſe & avec mérite ; car, dit l'Auteur, la prudence

nous laisse le mérite du choix, dont la Religion nous prouve la récompense : au lieu que la nécessité de juger, comme il arrive dans les objets des sens ou dans les démonstrations de Mathématique, nous priveroit de ce mérite & de cette récompense.

Chacune des trois Propositions fondamentales dont nous venons de parler, se développe par d'autres Propositions subordonnées, & qui se tiennent l'une à l'autre.

N'omettons pas d'ailleurs que l'Auteur en parlant de preuves sensibles n'exclut pas les plus solides. Au contraire il prétend que celles qu'il choisit, sont d'une solidité à faire impression sur toutes sortes d'esprits ; pourvû qu'ils veuillent faire usage des lumiéres ordinaires de la raison ; il écarte seulement les preuves abstraites qui ne seroient aperçûës que de la pointe de l'esprit, au lieu qu'il faut persuader ici autant par sentiment que par raisonnement.

La premiére des Propositions générales porte sa preuve par elle même, sçavoir : *rien n'est plus raisonnable que de*

croire les choſes quand c'eſt Dieu qui les a dites : elle donne occaſion à des réflexions qui méritent d'être faites ſur l'exiſtence de Dieu. A ceux qui demandent ſi le monde ne pourroit point avoir été fait, par hazard ; on leur demande ce que c'eſt que le hazard ; c'eſt l'effet, dit-on, d'une cauſe inconnuë ; il y a donc toûjours une cauſe : & quelque inconnuë que vous diſiés qu'elle vous ſoit, vous connoiſſés qu'elle exiſte : or cette cauſe eſt ce qui s'appelle *Dieu*. Du reſte, qui croira ſérieuſement ſans extravagance, qu'une horloge, qui montre réguliérement les heures, eſt le pur effet du hazard ? Que diſent là deſſus le ſens commun & la bonne foi ? Or chacune des parties de l'Univers font une mécanique infiniment plus admirable qu'une horloge ; en attribüer la conſtruction au hazard, c'eſt multiplier l'extravagance à proportion de la multitude des parties du monde. Les réponſes aux difficultés des incrédules ſur l'exiſtence de Dieu paroiſſent encore ici très-ſenſibles, en montrant que l'Athéïſme a des difficultés in-

comparablement plus incompréhensibles : d'ailleurs les difficultés au sujet d'un premier être qui est infini, ne doivent nullement nous arrêter ; elles prouvent seulement que nôtre esprit étant borné, il a assés de lumiéres pour connoître l'existence de certaines choses ; & trop peu pour connoître comment elles existent. Ainsi ne pouvons-nous ignorer ni même douter que de toute éternité il faut qu'il ait existé quelque chose (le néant n'ayant pû rien produire) bien que nôtre esprit se confonde à la simple idée de cette éternité.

Les réflexions sont également vraies & sensibles, dans l'Article où l'on montre qu'il n'est pas indigne de Dieu de parler aux hommes & de prendre soin de nous. L'attention à ce qui nous regarde, loin de l'embarrasser, constituë son infinie sagesse & son immense grandeur : à la différence des Rois de la terre, qui ne peuvent descendre au détail de ce qui regarde leurs Sujets, étant foibles & incapables d'un soin qui intéresseroit leur repos & leur vie.

Mai 1732.

Quelques-uns refusent de croire ce qui seroit enseigné de Dieu, & qui ne seroit pas à portée de leur raison, sous prétexte que la raison leur a été donnée pour se conduire ; mais la raison elle-même ne nous montre-t'elle pas, que Dieu peut dire & faire des choses qui passent la portée d'une intelligence bornée comme la nôtre : & au cas que Dieu nous les fasse déclarer de sa part, ne sera-ce pas une excuse ridicule d'en disconvenir, sous prétexte qu'on ne les comprend pas ? C'est comme si un homme né aveugle s'opiniâtroit à nier qu'il existât de la lumiére & des couleurs ; sous prétexte qu'il ne peut rien comprendre à tout ce qu'on lui en dit.

La seconde Proposition générale ; sçavoir, *qu'il est raisonnable de croire que Dieu a dit les choses, quand elles sont enseignées en son nom, par un Maître aussi autorisé de Dieu que l'a paru J. C.*, se prouve par la connoissance de ce qu'a été J. C & des miracles qui lui ont été attribués. C'est ce que nous apprenons par les Auteurs chrêtiens & par les Ecrivains profanes. Il est

des points ſur quoi les uns & les autres conviennent unanimement au ſujet de J. C., comme le lieu & le tems qu'il a vêcu, les Diſciples qu'il forma, la Religion qu'il établit, les divers miracles & enſeignemens rapportés de lui dans l'Evangile, la Prédication de ſes Apôtres qui publiérent qu'il étoit reſſuſcité : créance qui s'eſt répanduë depuis, & conſervée dans toutes les parties du monde.

Tous les Auteurs chrêtiens ont évidemment ſuppoſé ces choſes, & les ont ſouvent expoſées en détail. Si l'on prétend qu'ils ſont ſuſpects à cauſe qu'étant Chrêtiens ils étoient intéreſſés à ces faits; c'eſt détruire toute créance à l'Hiſtoire de chaque Nation, ſous prétexte que ceux qui en ont écrit l'Hiſtoire y étoient intéreſſés. Perſonne d'ailleurs n'avoit plus d'intérêt que les Chrêtiens à ſçavoir & rapporter au juſte l'hiſtoire de leur Religion, outre qu'ils s'accordent dans les faits les plus eſſentiels avec l'Hiſtoire profane.

En effet Corneille Tacite, Suétone, Joſeph, Pline le jeune, Phlegon,

Lampridius & plusieurs autres, en disent assés pour faire clairement entendre que J. C. a passé pour un homme miraculeux, que ses Disciples ont aussi operé des choses merveilleuses, & qu'ils ont subi la mort & les plus rigoureux tourmens, plûtôt que de renoncer leur Religion. L'Auteur sur chaque passage des Historiens profanes fait des observations singuliéres ; par où il paroît évidemment que les Païens ne pouvant nier les merveilles du Christianisme, les attribuoient à la vertu magique, ou à d'autres causes encore plus bizarres. Il ne reste donc qu'à examiner si les miracles attribués à J. C. & aux siens, ont été de vrais miracles : en ce cas aïant été aussi éclatans & en aussi grand nombre que le marque l'Histoire, Dieu aura autorisé ce qu'a enseigné J. C. par lui-même & par ses Disciples : la Providence ne pouvant permettre qu'il se fasse de vrais miracles en son nom, pour autoriser des enseignemens comme venus de lui, qui n'en seroient pas venus en effet.

Or, les miracles de l'Evangile

aïant été fréquens, ſenſibles, publics, s'ils ne ſont pas tels qu'on les rapporte dans l'Evangile, ce ſont des impoſtures groſſiéres & même d'une imprudence à révolter tous les eſprits; contenant des faits publics aiſés à vérifier, plus aiſés à démentir, & qu'avec cela ils aïent été publiés par tant de milliers de Chrêtiens; crus & admis ſi parfaitement & ſi conſtamment; juſqu'à donner la vie pour en ſoûtenir la vérité, ſans qu'aucun des Chrêtiens au milieu des tourmens, ait découvert l'impoſture ou la chimére de ce qu'ils annonçoient, cela eſt-il poſſible ou concevable? Ajoûtés qu'on ne peut ſenſément indiquer aucun motif, qui eût engagé les Chrêtiens à une détermination pareille; la vanité ne porte point à honorer un homme mort par un infâme ſuplice; la folie ne s'allie point avec une ſageſſe & une morale auſſi pure que celle du Chriſtianiſme. De plus, ſi les premiers Chrêtiens euſſent pris plaiſir à ſe tromper d'une maniére ſi énorme, comment auroient-ils trompé un ſi grand nombre de perſonnes, judicieuſes & habiles (comme

le témoignent encore leurs écrits) & qui avoient un intérêt ſi grand à ne pas croire inconſidérement. A cette occaſion on expoſe dans ſon jour le miracle de l'établiſſement du Chriſtianiſme.

Quelques-uns objectent qu'on ſuit une Religion, par une erreur commune. Oui, répond-on ici, quand elle eſt une fois établie & qu'on en a reçû l'impreſſion dans l'éducation ; mais les conjonctures étoient tout opposées dans le commencement du Chriſtianiſme ; il n'a pas été établi ſans connoiſſance de cauſe, il étoit trop important de s'en inſtruire ; les ſaints Péres & les Docteurs n'ont pas évité, comme il ſe fait dans le Mahometiſme, d'expliquer les fondemens de leur Religion à tous ceux qui en ont voulu faire la diſcuſſion, par un juſte uſage de leur intelligence ; ils ont vû, ſenti, réfuté les difficultés qu'on leur faiſoit ; & nul ſyſtéme de Religion imaginé à plaiſir ne ſe ſuit, & ne ſe ſoûtient auſſi bien que les principes du Chriſtianiſme. Par cet endroit l'autorité de l'Egliſe chrêtienne

eſt la plus autentique qui ſe trouve dans le monde ; puiſqu'elle réünit incomparablement, plus que nulle autre ſociété, un nombre infini d'eſprits ſublimes, ſçavans, judicieux, les plus cultivés en toutes ſortes de connoiſſance,& cela dans tous les tems & dans tous les païs du monde. Par là encore la Religion chrêtienne fournit, pour l'embraſſer, un motif évidemment prudent à tous ceux qui ne ſe croiroient pas capables d'entrer dans la diſcuſſion des preuves particuliéres qui en démontrent la vérité ; or, ſi ce motif eſt évidemment prudent, on eſt évidemment obligé de s'y rendre ; car dans une affaire auſſi importante que la Religion, réfuter le parti le plus ſage, c'eſt réfuter de prendre celui que Dieu a droit d'exiger, ſans quoi nous nous rendons manifeſtement coupables ; cet Article nous a paru mériter d'être lû, & propre à faire impreſſion.

Pour appuyer davantage ſur les preuves de fait, qui établiſſent la vérité des miracles du Chriſtianiſme, le P. *Buffier* dreſſe une méthode particu-

diére, qui se réduit à trois Propositions principales. Premiérement, il est des choses qu'il faut croire sur le rapport d'autrui; secondement, de toutes les choses qu'on croit de la sorte, aucune n'est si avérée que celle-ci; sçavoir, que l'*Histoire du Nouveau Testament a été écrite au tems des premiers Disciples de J. C.* Troisiémement, si elle a été écrite alors, elle mérite toutes sortes de créance. On ne peut douter de la premiére ni de la seconde Proposition, sans un égarement reconnu de tous les Critiques: on prouve la troisiéme par les régles généralement reçûës pour vérifier une Histoire, par le caractére de ceux qui en sont les Auteurs, & par l'impossibilité où ils étoient d'être trompés eux-mêmes, ou de tromper ceux à qui ils se firent croire. Ces preuves qui sont essentielles mais communes, sont ici rapportées avec une précision & une clarté propre à les faire entrer plus aisément dans l'esprit. Ce qui nous a paru de particulier dans cette méthode, c'est le Chapitre où l'on montre l'insuffisance des raisons qu'-

on allégueroit pour ne se pas rendre aux preuves précédentes.

La premiére difficulté que trouvent plusieurs à convenir des miracles de l'Evangile ; c'est de sçavoir comment il seroit arrivé qu'un si grand nombre de Juifs & de Gentils, qui pouvoient voir ces miracles, n'y aïent point ajoûté foi ? Faire cette question, dit le P. *Buffier* ; c'est demander pourquoi il y a des hommes imprudens & intéressés ; & pourquoi la plûpart des gens suivent la passion préférablement au devoir. Il falloit pour se rendre aux miracles de J. C. de la détermination à trouver la vérité en des choses, qui contrarient les inclinations naturelles ; c'est ce qui est rare : plusieurs sçavent qu'ils s'exposent à des maux violens en se permettant un plaisir sensuel ; le plaisir présent l'emporte sur le repentir qui doit s'en suivre. La haine des Juifs contre J. C. qu'ils avoient mis à mort,leur suffisoit pour ne vouloir pas être instruits de ce qui lui étoit glorieux : les Gentils & sur tout les Romains,qui alors étoient les Maîtres du monde, ne daignoient

pas écouter rien de ce qui avoit rapport à la Religion chés les Juifs, qu'ils regardoient comme un Peuple superstitieux. Malgré ces obstacles qui sembloient invincibles, ceux qui devinrent Chrêtiens, étoient Juifs ou Païens. La conversion de ceux-ci malgré leur prévention, prouve la vérité des miracles de J. C. l'orgüeil ou la haine de ceux-là ne l'affoiblit pas. Il est naturel qu'on ne s'empresse pas d'adorer un homme crucifié, pour s'engager soi-même à mener une vie pénible & contraire à la sensualité : & des hommes sages ne peuvent prendre ce parti sans une raison supérieure, ou même sans qu'il y entre quelque chose de surnaturel & de divin.

Une autre difficulté est celle de certains Philosophes, qui supposent avoir droit de ne pas seulement faire attention à ce qu'on rapporte en matiére de Religion, de divin & de surnaturel. J'ai ma raison, disent-ils, je me tiens à ce qu'elle dicte ; c'en est assés pour me conduire, sans m'embarrasser d'autres discussions. Mais n'est-il pas essentiel à la raison de nous rendre

attentifs à ce que Dieu exige de nous, & au moindre ſigne de ſes deſſeins ſur nous ? Si les Sujets d'un grand Roi avoient lieu de juger ou de ſoupçonner, qu'il a parlé pour leur donner ſes ordres, en ſeroient-ils quittes pour dire qu'ils ſçavent ſe conduire ; ſans s'informer des volontés du Souvérain. Les plus incrédules ont lieu au moins de ſoupçonner que Dieu a parlé, & par conſéquent obligation d'examiner s'il eſt vrai que Dieu ait manifeſté ſes volontés, comme le publient en toutes les parties du monde des milliers de voix ; dans ce grand nombre d'hommes judicieux, ſçavans & ſpirituels, qui aſſûrent qu'il y va de nôtre ſalut éternel de nous en inſtruire.

Quelques-uns diſent encore : ma raiſon me fournit une Religion ſelon ma conſcience ; que faut-il de plus ? Il faut s'aſſûrer que la Religion & la conſcience que vous vous faites, n'eſt point un fanatiſme. Si chacun là deſſus s'en vouloit tenir à ſa fantaiſie, quels monſtres de Religion différentes & pernicieuſes ne ſeroient pas in-

 troduites

troduites dans le monde ? Mais ne fût-on pas exposé à cet inconvénient, & nôtre raison particuliére fût-elle toûjours saine ; il ne seroit pas permis de nous y borner, quand nous pouvons sçavoir que Dieu a établi un culte de Religion, à quoi il veut que nous soûmettions nôtre raison particuliére. Dieu n'improuve pas que chacun de nous suive la raison ; au contraire il nous le prescrit : mais c'est elle même qui nous porte à embrasser le culte qu'il aura plû à Dieu d'établir, pour être honoré de tous. Il est le Maître & le souvérain Maître. C'est à nous de nous soûmettre en cherchant de tout nôtre pouvoir à connoître & à exécuter ses ordres.

Quelques-uns s'embarrassent d'une autre difficulté. Pourquoi Dieu permet-il que toutes les Nations ne connoissent pas le Christianisme ? A quoi on répond d'abord que c'est peut-être leur faute, d'avoir négligé des moïens qui les auroient conduits à la vraïe Religion. Secondement. On répond que c'est un mystére, & que les jugemens de Dieu sont un abîme sacré,

où l'on nous défend de vouloir pénétrer. Ce qu'on ne nous prescrit point de comprendre & de discuter, doit être à nôtre égard, comme s'il n'étoit point. Ce n'est donc pas la foi qui cause nos inquiétudes là dessus; c'est nôtre curiosité & nôtre présomption outrée; reposons nous sur Dieu des effets de sa providence; craignons-nous qu'il ne vienne pas à bout de la justifier? Chérissons ce que la sainteté de nôtre Religion nous présente de consolant, adorons ce qu'elle a d'ineffable. Ce que le Christianisme a d'avéré, feroit un jour admirable dans nôtre esprit, si nous daignions faire à Dieu l'honneur de nous humilier sous le poids de sa Majesté ineffable.

La troisiéme Proposition générale, qui fait la derniére partie du Livre dont nous parlons, est comme un abregé de toutes les controverses contre ceux qui errent ou qui chancellent dans la foi. C'est le centre où toutes les disputes doivent se terminer. En effet on ne conteste dans le Christianisme, que pour découvrir le vrai sens de ce qu'a enseigné J. C., car

tous ceux qui ſe diſent Chrêtiens,prétendent s'en tenir à ſa vraïe doctrine ; c'eſt ſur quoi le P. *Buffier* en cette troiſiéme partie établit les quatre Propoſitions que nous allons indiquer.

Premiérement. Les diverſes ſociétés Chrêtiennes ne ſuivent pas les enſeignemens ou la vraie doctrine de J. C. car ils ſont contradictoires les uns aux autres dans les points qui diviſent ces ſociétés. Or la doctrine de J. C. ne ſe contredit pas elle-même ; chacune de ces ſociétés a beau proteſter, qu'elle s'en tient purement à l'Evangile, ces proteſtations n'ôtent pas leur contradiction mutuelle ; & il ne peut pas être indifférent de ſuivre l'une ou l'autre de ces ſociétés pour ſuivre le vrai ſens de l'Evangile ; car alors il ſeroit indifférent de ſuivre ou de ne ſuivre pas la doctrine de J. C. qui conſiſte non dans les paroles, mais dans le ſens de l'Evangile. La bonne foi, qui ſert d'excuſe à quelques-uns, n'en eſt pas une légitime ; cette bonne foi prétenduë eſt ſouvent une nonchalance, ou une crainte de découvrir ce qu'on ne veut pas voir. D'ailleurs

il eſt évident qu'elle n'ôte pas la contradiction entre des opinions opposées. Or il eſt évident qu'entre ces opinions il n'y en a qu'une ſeule de vraïe : la bonne foi doit chercher à éclaircir ſes doutes, ſur des opinions ou des Religions ſuſpectes.

Secondement. Pour diſcerner le vrai ſens de la doctrine de J. C. ce n'eſt pas une régle ſuffiſante d'admettre l'Evangile ſeul, à l'excluſion de toute autre régle. Comme on donne à l'Evangile des interprétations différentes, chacun ſelon ſon opinion, J. C. auroit abandonné ſa doctrine & ſes enſeignemens à l'incertitude des opinions : & ce ſeroit comme s'il n'avoit rien enſeigné du tout ; or l'Evangile ſeul ne ſuffit pas pour en découvrir le vrai ſens, puiſque c'eſt l'Evangile même qui en fait la difficulté. On croiroit inutilement pouvoir le découvrir en interprétant un endroit par un autre. Chaque endroit aïant ſa difficulté, ce ſeroit redoubler les difficultés au lieu de les ôter. L'eſprit intérieur eſt encore un moïen plus fautif, pour découvrir le vrai ſens de l'Evan-

gile; chacun aïant ſon ſentiment ou ſa fantaiſie, que l'on prend pour eſprit intérieur, on s'expoſeroit manifeſtement en le ſuivant à un pur fanatiſme.

Troiſiémement, il faut remonter plus haut que l'Evangile même pour en découvrir le vrai ſens. En effet la vraïe doctrine de J. C. a ſubſiſté, avant qu'on eût écrit aucun Livre de l'Evangile, celui de S. Matthieu n'aïant été fait que pluſieurs années après la mort de J. C. & depuis que le Chriſtianiſme fut établi. Auſſi J. C. ne met-il pas le fondement de la foi dans la parole écrite; mais dans la parole des Paſteurs, auſquels il dit formellement, *celui qui vous écoute, m'écoute moi-même*; en ſorte que ſans les Paſteurs & l'enſeignement des Paſteurs on ne peut pas même diſcerner les vrais Livres de l'Evangile, un grand nombre de faux Evangiles aïant paru dans le monde. C'eſt donc uniquement les Paſteurs qu'il faut écouter comme J. C. même qui leur a dit, *celui qui vous écoute, m'écoute moi-même*; &, *allés prêcher l'Evangile, celui qui*

croira ce que vous enseignerés, sera sauvé. C'est au même sens que S. Paul nous montre la source de nôtre foi ; en disant qu'elle vient par l'*oüie*, *fides ex auditu* : il ne dit pas *ex visu*, *par la vûë* ou par la *lecture* ; car dit le même Apôtre, *comment* les fidéles *croiront-ils s'ils n'entendent* les Pasteurs envoïés ? Il ne faut donc chercher le vrai sens des enseignemens de J. C. que dépendamment de la parole enseignée de vive voix, qui est une régle vivante & qui se fait entendre par elle-même : au lieu que la parole écrite n'est qu'une régle muette, qui s'explique par le secours de la parole vivante. Si parmi les premiers fidéles, dit le P. *Buffier*, il s'étoit élevé des difficultés au sujet de quelques Lettres ou écrits Apostoliques ; auroit-on été bien fondé à vouloir s'en tenir chacun au sens qu'il attribuoit à cet écrit ; préférablement à la décision & à l'interprétation des Apôtres mêmes ? Le doute seul est ridicule : l'Ecriture n'est que l'image ou le portrait de la parole vivante ; elle n'a de force & de vertu que par son original.

Quatriémement, l'unique régle donnée par J. C. pour discerner sa vraie doctrine, est l'enseignement & la voix du corps des Pasteurs établis par J. C. même à cette fin. Les enseignemens de J. C. devant s'étendre par toute la terre & dans tous les siécles, il falloit un moïen de réünir & d'attacher tous les esprits à un même point & à une même suite de doctrine, sans quoi, ce ne seroit plus une même doctrine, mais un cahos d'opinions diverses : c'est pour cela que J. C. ne pouvant lui-même aller par toute la terre, ni demeurer ici bas pendant tous les siécles, il établit un ministére qui est celui des Apôtres subordonnés à S. Pierre leur Chef; & de leurs Successeurs subordonnés aux Successeurs de S. Pierre : leur promettant expressément d'être toûjours avec eux jusqu'à la consommation des siécles; afin qu'ils allassent dans toutes les nations & dans tous les siécles à venir, par eux ou par leurs Successeurs enseigner tout ce qu'il leur avoit prescrit. *Euntes docete omnes gentes quæcumque mandavi vobis, ecce ego vobiscum sum*

uſque ad conſummationem ſæculi. Ne ſe pas tenir à ce point eſſentiel pour s'en tenir à une Secte ou à un parti, qui prévaut en certaine conjoncture ; ou à des Docteurs particuliers, quelque autoriſés qu'ils paroiſſent d'ailleurs par leur eſprit, leur ſcience, ou par leur vertu & leur piété extérieure, c'eſt vouloir trouver la foi où J. C. ne l'a pas miſe, & refuſer de la prendre dans le canal par lequel ſeul il a voulu la faire paſſer juſqu'à nous : c'eſt nettement refuſer d'avoir la foi & prendre une chimére de la foi pour ſa réalité.

C'eſt là une démonſtration ſenſible qui a été employée efficacement contre les Hérétiques par les SS. Péres dans tous les ſiécles ; & ſur-tout par Tertullien, quand il diſoit aux Novateurs de ſon tems : d'où tirés-vous vôtre doctrine ; par quel canal J. C. vous l'a-t'il tranſmiſe, puiſque vous ne la tenés pas du miniſtére & de la ſucceſſion des Paſteurs qu'il avoit exprès établis pour vous la tranſmettre ? Toutes les preuves qui démontrent la vérité de la Religion Catholique &

Chrêtienne, ont pour baſe celle-ci, qui eſt proportionée à la capacité de tous par ſa ſimplicité : tous étant obligés d'embraſſer la vraie Religion ; c'eſt-à-dire, la vraie doctrine de J. C. C'eſt par là auſſi que ſe vérifie l'unité de l'Egliſe, qui réünit tous les fidéles dans une même doctrine enſeignée, par les Paſteurs ſubordonnés au premier Paſteur, ſucceſſeur de S. Pierre : car, hors de l'enſeignement unique de ce Corps des Paſteurs, il n'eſt point de Secte qui ſe puiſſe dire une Religion, ni avoir une Religion. Ce ſera ſeulement un amas de gens qui aïant certains intérêts communs, & faiſant profeſſion à l'extérieur d'une même doctrine, ſe réſervent l'uſage de penſer à leur gré en matiére de Religion, ou de ſuivre l'opinion de qui il leur plaît, indépendamment de l'ordre & de l'établiſſement de J. C.

Ce Traité eſt ſuivi d'un appendice pour montrer la *vérité de la Religion chrêtienne contre les Juifs*. La preuve unique qu'on emploie ici, eſt proprement ce qu'on appelle dans l'écôle *argumentum ad hominem*, c'eſt-à-dire,

preuve qui tire ſa force de ce qu'avoüe le parti contre qui on raiſonne. Les Juifs reconnoiſſent que toutes les anciennes prophéties de l'Ecriture regardoient le Meſſie, & le tems de ſa venuë ſur la terre; ils regardoient par rapport à ce tems les fameuſes prophéties de Jacob & de Daniel, avec leſquelles les autres convenoient ſi bien, qu'effectivement vers le tems de J. C. ils croïoient trouver le Meſſie, les uns dans une perſonne, & les autres dans une autre: ce qui remplit alors le monde de faux Meſſies, & ce qui détermina une Secte particuliére à tenir Hérode, Roi des Juifs pour le vrai Meſſie. De courtes obſervations que fait ici l'Auteur ſur les particularités de la prophétie des 70 ſemaines de Daniel, raprochent d'une maniére frappante les conſéquences qu'on a coûtume d'en tirer auſſi bien que des autres prophéties; car bien qu'elles paroiſſent quelquesfois oppoſées par les qualités contraires de grandeur & d'abaiſſement, de puiſſance & de foibleſſe qu'elles attribuent au Meſſie, c'eſt juſtement ce

qui doit le faire reconnoître ; puisque J. C. les a réünies dans sa personne : ces prophéties opposées en apparence se sont effectivement accomplies en un des deux sens légitimes de l'Ecriture admis par les Juifs mêmes ; sçavoir, le sens littéral & le sens figuré ; or ce qui faisoit la conciliation de l'un & de l'autre de ces deux sortes de sens légitimes, est justement la vérité qui s'est rencontrée dans la venuë de J. C.

Après cet appendice contre les Juifs ; on trouve encore trois Dissertations : la premiére est pour montrer qu'*il ne sert à rien de raisonner beaucoup contre Spinosa* ; & la raison qu'on en rapporte est palpable. *Spinosa* pose pour principe qu'*il n'y a au monde qu'une même substance* : ce principe étant contradictoire aux premiéres notions que donne le sens commun, il suffit de le nier, pour finir la dispute sans d'autre discussion. Cependant dira-t'on, Spinosa prouve son principe ? Mais par quelles preuves ? Aussi obscures & aussi bizarres que la proposition en question. Par exemple, qu'*une substance ne sçauroit en produire une*

autre ; c'eſt juſtement l'état de la queſtion, & ce qui n'eſt pas plus clair que la premiére Propoſition niée d'abord, &c. L'Auteur montre de même qu'en attaquant *Spinoſa*, on ne dit rien de plus clair dans les preuves contre lui, que la premiére Propoſition contradictoire à ſon principe. Le tour du raiſonnement eſt nouveau ; s'il eſt également efficace, ce ſera une découverte ; il le faut lire de ſuite dans le Livre même, pour en bien juger.

La ſeconde Diſſertation eſt ſur l'Hiſtoire de Joſephe. Le Pére *Buffier* avertit qu'il n'a prétendu en cette Diſſertation comme dans la ſuivante, que faire un précis de ce qu'on a dit communément de meilleur, pour montrer que le fameux paſſage de cet Auteur au ſujet de J. C. n'eſt point ſuppoſé. Il répond néanmoins à la plus grande objection, d'une maniére qui n'eſt point commune. On objecte que le paſſage dont-il s'agit, ne tient point dans Joſephe à ce qui le précéde & à ce qui le ſuit. Nôtre Auteur s'étonne que la difficulté

paroiſſe ſi conſidérable : l'Hiſtoire de Joſephe eſt pleine, dit-il, d'événemens detachés l'un de l'autre ; & où il paſſe de l'un à l'autre ſans nulle liaiſon que celle du tems, laquelle ſe trouve en cet endroit.

La troiſiéme Diſſertation eſt ſur les prétenduës merveilles d'Apollone de Thyane ; on y a ramaſſé les raiſonnemens les plus ſenſibles, afin que tous puiſſent avoir en main, de quoi ne ſe pas laiſſer ſurprendre aux difficultés de certains raiſonneurs.

La Table qui eſt à la fin du Livre, a une commodité particuliére. En même tems qu'elle indique les pages, elle forme une Analyſe de toutes les preuves rapportées dans le corps de l'Ouvrage. Par là on voit d'un coup d'œil leur ſuite, leur enchaînement ; & leur dépendance réciproque. Cinq ou ſix feüillets contiennent ainſi en abregé un traité de Religion & de controverſe.

ARTICLE XLVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ÉCRITURE SAINTE.

DE LONDRES. M. BEDFORD a publié en 1730. *The Scripture Chronology demonstrated*, &c. „ La „chronologie de l'Écriture Sainte dé„montrée par les calculs astronomi„ques, aussi bien que par l'année du „Jubilé & l'année Sabbatique des „Juifs: ou l'Histoire exacte des tems „depuis la création du monde jusqu'à „la destruction de Jerusalem, telle qu'„on peut la prouver par les écrits de „l'Ancien & du Nouveau Testament, „disposée d'une maniére que person„ne n'a encore suivie, & qui a été „premiérement proposée par l'Arche„vêque USHER. On y soûtient le tex„te Hébreu contre les partisans du „Pentatéuque Samaritain & de la Ver„sion des Septante. On y donne l'His„toire du monde depuis la création „jusqu'au tems, où M. PRIDEAUX

„commence ſa liaiſon du Vieux & du „Nouveau Teſtamment „.

De Duisbourg. On annonce un Traité des *péchés typiques* par M. le Docteur *Daniel* Gerdes, Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Ecléſiaſtique. Il établira dans un Ouvrage particulier, qu'il n'y a point d'hyperboles dans l'Écriture Sainte.

De Francfort *ſur le Mein.* M. *Jean-Frideric* Starke fait imprimer un ample Commentaire Latin ſur le Prophéte *Ezechiel.* Il eſt Miniſtre de cette ville.

De Londres. *Brief critical Notes*, &c. C'eſt-à-dire, „ courtes Notes cri„tiques ſur les Livres du Nouveau „Teſtament, particuliérement ſur les „diverſes leçons „, Ouvrage poſtume de M. Wall, Docteur en Théologie, Auteur de l'Hiſtoire du Baptême des enfans. On y a joint une Préface touchant les textes de l'Ancien Teſtament cités dans le Nouveau, & ſur les avantages qu'on peut tirer de la Verſion des Septante ; mais on ſupprime les Notes ſur l'Ancien Teſtament qu'il a auſſi laiſſées, parceque

l'on juge qu'il n'étoit pas aſſés profond dans la langue Hébraïque.

De Coppenhague. On ne manquera pas de publier quelques Écrits, que M. le Docteur *Séverin* Lintrup, Evêque de *Wibourg* & *Confeſſeur du Roi*, (car ce tître s'eſt ici conſervé) a laiſſés tout prêts pour l'impreſſion. Ce ſont, *Dubia vexata Novi Teſtamenti.... Harmonia Confeſſionis Auguſtanæ & Anglicanæ.... Orthodoxia Evangelico-Lutherana inter errorum extrema ubique media.... Deliciæ Oratorum Danorum.... Acta Literaria ex manuſcriptis, &c.*

De Franeker. M. *Pierre* Wesseling a donné *Vindiciæ Verborum Joannis*, et Deus erat Verbum. Cet objet fait partie du Traité, qu'il a intitulé: *Probabilium liber ſingularis*.

De Londres. On a adreſſé une Lettre imprimée à M. Smalbroke en faveur des Quakers. Cet Evêque de *Litchfield* & *Coventry*, leur attribuoit d'avoir tourné en allégorie toute la Lettre du Nouveau Teſtament, & ſubſtitué un Chriſt tout

ſpirituel & purement intérieur, au Jeſus-Chrît littéral, hiſtorique, extérieur ; & cela dans toutes les circonſtances de ſa naiſſance, de ſa vie, de ſa mort, de ſa réſurrection, de ſon aſcenſion. Ils répondent qu'ils font profeſſion d'entendre littéralement, tout ce que les Evangiles nous apprennent de Jeſus-Chrît. Ils le prouvent par des paſſages de leurs pricipaux Auteurs, & par la déclaration qu'ils préſentérent au Parlement en 1693. Du reſte, ils loüent ce que l'Evêque allégue contre ſon véritable adverſaire, dans le même Livre qui eſt un ſecond tome de ſa réponſe à M. *Woolſton.*

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

DE PARIS. Le même Auteur, qui fit imprimer en 1719. des *Remarques ſur différens Articles du premier volume du Dictionnaire de Moreri, de l'édition de* 1718, & d'autres remarques ſur les deux volumes ſuivants en 1720. & 1721, nous donne aujourd'hui un 4e. volume dans le même

goût, & de la même force, ſous le tître de *Lettre critique ſur le Dictionnaire de Bayle.* Il entreprend de faire voir que ce n'eſt pas une *choſe ſi difficile*, que le penſoit un ſçavant de ſes amis, de *ſurprendre Bayle en faute.* Pour ne point paſſer les bornes d'une *Lettre*, le Critique ne touche qu'environ 50. Articles du Dictionnaire de *Bayle*; mais il y reléve des fautes de toutes les ſortes, & en grande quanté. On peut ſe tenir aſſuré qu'il exécutera un deſſein plus complet, puiſqu'il en fait dépendre l'entrepriſe du ſuccès de cet eſſai. Dans cet Ouvrage promis, M. L. C. ſuivant *Bayle* lettre à lettre donnera d'abord „ Remarques critiques ſur la lettre A. du „Dictionnaire de Bayle „; enſuite un autre pareil volume ſur les trois lettres ſuivantes, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin du Dictionnaire. Pour diſpoſer le Lecteur à reconnoître ſans beaucoup de ſurpriſe, que le Dictionnaire de *Bayle* eſt plein de fautes; ſon Cenſeur rapporte ce que *Bayle* a lui-même écrit de ſa maniére de le compoſer. „Je n'étois guéres capable, dit-il, de

„me gêner, . . . & la crainte d'être „critiqué ne m'empêchoit pas de cou„rir à bride abbatuë, par monts & „par vaux, ſelon que la fantaiſie m'en „prenoit „. M. *Bayle* s'eſt donc rendu justice un des premiers, lorſque, ainſi que le rapporte la *Lettre critique*, il dit quelque part en répondant à un écrit contre ſon Dictionnaire : „ j'ai „dit & j'ai écrit cent fois à ceux qui „m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'„une rapſodie, qu'il y auroit là de„dans bien du fatras, & que le Pu„blic ſeroit bien trompé, s'il s'atten„doit à autre choſe qu'à une compila„tion irréguliére „. Au reſte, pluſieurs Ecrivains s'appliquent à réfuter le Livre de *Bayle*, chacun ſelon ſon point de vûë ; de ſorte que l'on peut eſperer qu'il réſultera dans peu de tout ce travail, une critique univerſelle de ce Dictionnaire. Mais n'eſt-il point de ces Livres, que l'on eſt cenſé avoir gâté, dès-là qu'on les purge & qu'on les corrige ? L'Ecrivain de cette Lettre critique l'a écrite avec tant de réſerves & d'égards, que l'on ne voit pas pourquoi il marque ſon

Livre de *la Haye*. In 12. 1732. pp. 456.

De Roüen. Le R. P. Dom *Toussaints* Duplessis a répondu publiquement à une Lettre, par laquelle M. l'Abbé de Saint André avoit marqué de l'indignation, contre la *Relation* que ce R. Pére a donnée dans son *Histoire de l'Eglise de Meaux*, de ce qui s'est passé entre feu M. Bossuet, Evêque de Meaux, & feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, au sujet du Livre des *Maximes des Saints*. Aujourd'hui Dom *Toussaints* demandant des preuves de chacun des chefs d'accusation, défie que l'on montre dans sa *Relation* aucun fait *falsifié*, ou même faux; aucun qui soit calomnieux; aucun qui tende, comme on le lui reproche, à ranimer l'erreur éteinte. Il observe en passant que nul texte du Livre des *Maximes* n'a été condamné plus fortement que comme erroné, au lieu que le Quiétisme est une Hérésie: & au sujet de la *soumission feinte* imputée à Madame Guyon dans la Lettre, à laquelle *Dom* Duplessis oppose tous

ces défis, il allégue pour témoin de la vérité & de la ſincérité de la *ſoumiſſion*, M. BOSSUET même, comme s'en étant expliqué en plus d'un tems & de plus d'une maniére. Enfin le Bénédictin attaque réciproquement divers traits de la narration de M. de St. ANDRÉ ; & il le fait en homme, qui veut tirer de cèt Abbé la *Relation* exacte, que celui-ci eſt en état de donner de toute cette affaire.

DE LYON. On nous a adreſſé un écrit en forme de Lettre, où l'on eſſaye de réfuter l'Article LVI. de vos *Mémoires* de 1731. au mois de Juin, dans lequel quelqu'un s'appliquoit à vous prouver, que le Livre des *Elévations*, &c. tel qu'il paroît, eſt fauſſement attribué à feu M. BOSSUET, Evêque de Meaux. L'écrit, dont nous vous donnons avis, n'eſt pas imprimé ; & l'on doit loüer en ce point le jugement de l'Auteur, revenu depuis peu d'un ſéjour qu'il n'avoit pas choiſi, mais qu'il avoit mérité. Sa Lettre eſt dattée en dedans *de .... près de Verdun*, & du 20. Décembre 1731 ; mais la marque du Bureau de la Poſte

nous apprend qu'elle vient de Troïes. C'eſt le lieu où l'Auteur a pû conſulter à ſon aiſe le manuſcrit original des *Elévations* : cependant (& cette circonſtance nous a paru déciſive) il n'atteſte ſur aucune des propoſitions ſoupçonnées d'avoir été fauſſement imputées à M. *Boſſuet*, qu'elle ſe ſoit trouvée dans le manuſcrit du ſçavant Evêque. C'en eſt aſſés pour autoriſer à croire, que M. *Boſſuet* eſt tout-à-fait innocent de ce qu'on lui fait dire dans ces *Elévations*, de contraire à ce qu'il avoit dit en combattant les Calviniſtes ; & il eſt inutile d'entrer en une diſcuſſion de tout le diſcours de cette Lettre, où l'invective éclate, le raiſonnement eſt toûjours en défaut, & la vérité à l'écart.

D'AMSTERDAM. *Jacobi Philippi* DORVILLE *Oratio habita ad VIII. Id. Januar. an.* 1732. *in natalem centeſimum illuſtris Athenæi Amſtelædamenſis. In folio.* C'eſt proprement une hiſtoire abregée de l'illuſtre Ecôle de cette ville.

TABLE

DES ARTICLES.

Article XXXVIII. A defence.... *La défense de la critique du Théatre Anglois, &c.* p. 741

Art. XXXIX. *Dissertation critique & théologique sur le Concile de Rimini, &c.* p. 764

Art. XL. *Histoire de l'Eglise de Meaux, &c.* p. 784

Art. XLI. *Mémoires de Littérature tirés de l'Académie Roïale des Inscriptions, &c.* p. 803

Sur l'essence de la Poësie. p. 804

Réflexions sur la Cyropédie & sur l'histoire de Cyrus. p. 812

Sur la durée du Siége de Troïe. p. 813

Sur la plante appellée Papyrus. p. 817

Sur le papier d'Egypte. p. 819

Sur le papier de Coton. p. 822

Mémoire pour établir que le Royaume de France a été successif héréditaire dans la premiére race. p. 824

De l'établissement des Loix somptuaires parmi les François. Ibid.

Art. XLII. Miscellanea Analytica. .... *Oeuvres analytiques mêlées sur les séries & les quadratures, &c.* p. 827

Art. XLIII. *Relation fidelle des troubles arrivés dans l'Empire de Pluton, au sujet de l'histoire de Sethos; en quatre Lettres, &c.* p. 838

Mai 1732.

Première Lettre. p. 840
Seconde Lettre. p. 842
Troisiéme Lettre. p 847
Quatriéme Lettre. p. 854
Art. XLIV. *Lettres édifiantes & curieuses, &c.* p. 861
Art. XLV. *Explication d'une Epigramme de Martial, &c.* p. 875
Art. XLVI. *Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion, &c.* p. 888
Art. XLVII. *Nouvelles Littéraires.* p 918
D'ALLEMAGNE. *De Francfort sur le Mein.* p 919
De Duisbourg. Ibid.
De Coppenhague. p. 920
De Franeker. Ibid.
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 918. 919. 920
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* p. 926
DE FRANCE. *De Paris.* p. 921
De Lyon. p. 925
De Roüen. p. 924

FIN DE LA TABLE.

Mai 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. *à Trevoux, & dédiés à ſon Alteſſe Sérénissime, Monſeigneur le* DUC DU MAINE.

Juin 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	6. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1732.

ARTICLE LXVIII.

A DEFENCE OF THE *SHORT Vievv*, of the English ſtage, &c. By Jeremy *Collier*.

Fortem animum præſtant rebus quas turpiter audent.

Juven. Sat. 6.

London Printed for, &c. *C'eſt-à-dire: la défence de la Critique du* Théatre Anglois, &c. *Par Jeremie* Collier, *imprimée à* Londres, &c. *Vol. in* 8° *de* 300. *pages.*

Plus ce qu'ils entreprennent est infâme, plus leur audace augmente pour l'exécuter. Juven. Sat. 6.

Suite de l'Article XXXVIII. au mois de Mai 1732.

M. N. aïant perdu sa cause au Tribunal des Péres de l'Eglise, en appelle à celui des Philosophes, des Orateurs ; & des Historiens du paganisme : il ouvre par là une grande carriére à l'érudition de l'antiquité profane : l'occasion est belle pour lui de paroître, & d'avoir, comme il espére sa revanche contre M. *Collier.* Il commence par *Platon*, auquel il prête un silence que ce Philosophe n'a point gardé, après avoir en vain espéré, de le mettre au moins dans une espéce d'état de néütralité, sur la matiére des spectacles. Ce Philosophe insigne, dit-il, *ne paroît point en personne dans la Critique du théatre Anglois :* „ je conviens néanmoins, s'il le faut, qu'*Eusebe* est un bon garant de son opinion „. A quoi M. *Collier* repli-

que : Platon paroît en personne ; & je l'ai cité en marge : *Plato de Rep.* l. 10. ; & au dessous : *Eusebius Præp. Evang.* „ En vérité, continuë M. *Col-* „*lier*, je me crois moi-même un peu „blamable de m'embarrasser tant d'un „Ecrivain, qui n'a ni des yeux pour „lire, ni une langue pour parler un „langage honnête. Voici la version „fidéle des propres paroles de Platon : „*la Comédie excite les passions, & en* „*pervertit l'usage, & est infiniment* „*dangereuse pour les mœurs*„. Cette autorité platonique est hors de propos selon M. N. ; & elle ne signifie rien : pourquoi ? c'est que *la nature ni le peril de la chose n'y sont point assés specifiés.* Ce n'est point là raisonner, dit M. *Collier* ; c'est pointiller & subtiliser, pour énerver la force d'une autorité qui conclut nettement contre M. N. Le but du premier dans sa *Critique du théatre Anglois*, c'étoit de ramasser en peu de mots les autorités qui le condamnent : il ne vouloit point fatiguer par des citations prolixes, des Lecteurs qui ne cherchent que la vérité, parcequ'ils l'aiment.

Quoiqu'il en ſoit, il va contenter ſon adverſaire par un paſſage de Platon, plus poſitif, & plus circonſtancié. „Les divertiſſemens du théatre ſont „dangereux, parcequ'il eſt comme „impoſſible de les goûter dans les bor„nes de la modération : ils remüent „les paſſions, irritent les deſirs, & „tranſportent l'ame hors d'elle-mê„me. La Tragédie n'eſt propre qu'à „faire des furieux, & la Comédie, „qu'à faire des bouffons : on excite „dans l'une & dans l'autre des paſ„ſions que l'on ne ſçauroit trop répri„mer : la raiſon chancelante, & la „vertu ébranlée y perdent bien-tôt „leur aſſiéte „. Eſt-ce à tort, c'eſt la réflexion de M. *Collier*, que Platon bannit de ſa République, les ſpectacles? *Plat. lib.* 10. *de Repub.*

L'Avocat du théatre Anglois paſſe de Platon à Xenophon; & objecte qu'il n'eſt pas fait mention des ſpectacles dans cet illuſtre Auteur. M. *Collier* répond à cela: que Xenophon, homme de lettres & grand Capitaine, loüe les Perſes de l'auſtérité ſage de leur éducation. „ Ils n'auroient pas ſouf-

„ſert que les jeunes gens entendiſ-
„ſent, quoi que ce ſoit, de tendre ou
„de trop enjoüé : ils craignoient que
„la jeuneſſe volage & legére ne tint
„pas ferme en ces rencontres ; & ils
„ſçavoient à quel danger c'eſt expoſer
„l'homme, que d'ajoûter un poids à
„la pente de ſon foible cœur „. Tou-
tes ces précautions, reprend M. *Col-
lier*, ne ſignifient-elles rien par rap-
port au théatre Anglois, dont l'indé-
cence & l'amour ſont toûjours com-
me la baſe & le fonds ? Elles cen-
ſurent également la licence, & du
théatre ancien, & du théatre mo-
derne. La réponſe de M. N. à l'au-
torité de Xenophon, eſt digne de
lui, & ne viendroit peut-être ja-
mais dans l'eſprit de tout autre hom-
me. „ Les Perſes, dit-il, ne vou-
„loient pas qu'on tint des diſcours
„obſcénes en préſence des jeunes gens;
„& ils avoient raiſon ; pourquoi ? à
„cauſe de la chaleur du climat „. Diſ-
tinction merveilleuſe, & de nouvelle
création ! „ C'eſt le climat de Lon-
„dres qui change le cas ſur l'article
„de l'obſcénité : c'eſt l'élévation du

„pôle, & l'éloignement de la ligne, „qui affranchiſſent nôtre jeune No-„bleſſe, tous nos pétits maîtres, du „joug de la modeſtie : les diſcours „contre l'honnêteté deviennent inno-„cens dans les contrées du nord, ſur-„tout durant l'hyver ; chacun y peut „ſans crainte ſe livrer aux charmes de „la volupté : on eſt invulnerable de „ce côté-là „. Telle eſt la réponſe iro-nique de M. *Collier*.

M. N. s'uſurpe avec une grande confiance le ſuffrage d'Ariſtote, qui lui eſt auſſi favorable, dit-il, que les deux premiers ; ſçavoir, Platon & Xenophon : *Will do me as a great ſervice, as the tvvo former.* Aſſûrément, les deux premiers l'ont aſſés mal ſervi, & ſa reconnoiſſance pour eux eſt d'une grande générosité. N'importe, il prétend que le paſſage rapporté de ce Philoſophe ne renferme qu'*une précaution vague, pour que les jeunes gens ne ſe trouvent pas en des compagnies tumultueuſes* : ſa prétention eſt une étrange abſence d'eſprit ; ne la taxons pas à davantage. En effet, M. N. cite ici comme en ſa faveur, la

traduction Latine d'Aristote, qui lui est la plus contraire en tous sens : *Comœdiarum spectatores esse lex prohibeat :* qu'une Loi défende aux jeunes gens d'être spectateurs des Comédies. En premier lieu, quel que puisse être le motif de la prohibition, il est toûjours très-clair qu'elle interdit les *Comédies* ; ce que M. N. dispute à M. *Collier*. En second lieu, cette même prohibition regarde en particulier les jeunes gens, & cela par rapport à la Comédie ; elle n'est donc en aucun sens, *une précaution vague & en général contre les compagnies tumultueuses.* Au même endroit M. N. reproche à M. *Collier* d'avoir emploïé le terme général de *débauche*, au lieu du terme particulier d'*ivrognerie* ; sur lequel vice Aristote, dit-il, a uniquement insisté. Mais il devoit du moins consulter le Latin, s'il vouloit s'épargner la peine de lire le Grec. Aristote ne parle pas seulement de l'ivrognerie, il parle aussi des déréglemens qui la suivent. Et la débauche, l'impureté n'est-elle pas une suite ordinaire de l'intempérance, sur tout dans les

jeunes gens, comme on le voit dans les petits maîtres de Londres, ces grands appuis de la scéne angloise? Au reste, produisons la version du Grec même, aussi peu favorable que le Latin, à la cause de M. N. „ Une Loi „de l'Etat doit interdire les *Comédies* „aux jeunes gens, jusqu'à ce que l'ins„truction les ait bien affermis contre „leurs impressions facheuses, & qu'„ils soient parvenus à l'âge d'être ad„mis aux fêtes & aux réjoüissances „publiques „. L'Original atteste la fidélité de cette traduction, aussi bien que le paraphraste *Heinsius*. De cette sorte s'évanoüit la méprise que M. N. attribuë à M. *Collier*.

Cependant il paroît incompréhensible à M. N. & à M. *Dennis* son confrére défenseur du théatre Anglois, qu'Aristote soit si sévére à l'égard de la Comédie, lui qui nous a laissé des régles du Poëme dramatique. Cette difficulté n'est incompréhensible qu'à ceux qui la proposent. Aristote a réglé la *forme*, l'*œconomie* propre d'une action représentée, ou dans le comique, ou dans le tragique:

mais ſans condamner cette repréſentation en elle-même, n'a-t'il pû en condamner le ſujet, la licence à laquelle les Poëtes dramatiques ſe ſont livrés? N'a-t'il pû improuver l'abus des régles établies pour corriger les mœurs par le *ridicule*, ou pour inſpirer par le *ſublime*, la nobleſſe dans les ſentimens? Voila ce qu'il a pû faire & ce qu'il a fait. Ce Philoſophe, qui avoit creuſé dans le cœur humain autant que perſonne, obſerve en effet: „ que la muſique & l'action font de très-fortes impreſſions, „qu'elles maîtriſent les ſpectateurs, „qu'elles tournent les paſſions à l'imi„tation du *ſujet* qui eſt offert: en ſor„te que ſi la repréſentation eſt obſcé„ne, l'aſſemblée ne peut guére man„quer de s'en reſſentir „. C'eſt donc en un mot contre l'abus, & non point contre l'uſage des Piéces de théatre qu'Ariſtote s'eſt ſoulevé.

L'Orateur Romain, dont M. N. décline à ſa façon l'autorité, penſe comme le Philoſophe Grec: il décharge ſon éloquente bile contre les Poëmes licentieux, qu'il nomme *le*

poiſon de la pudeur & de la ſageſſe : il dit que, *la Comédie ſubſiſte par l'obſcénité, & que le plaiſir eſt la racine de tout mal.* M. N. qualifie cela, *lambeaux, bribes d'Auteurs qui ne font pas plus pour la cauſe préſente, que ſi c'étoient pluſieurs propoſitions d'Euclides, leſquelles, quoique vraïes, ſeroient ici hors de leur place.* M. *Collier* d'ailleurs ſi moderé, a de la peine à ſe contenir ſur cette comparaiſon des paroles ſi poſitives de Ciceron avec des *lambeaux* de Mathématique, avec des *bribes* déplacées & ſans rapport : il traite d'impertinence *enragée*, cette comparaiſon : *This is raging impertinence.* Mais il rentre ſur le champ dans ſon ſens froid. „ Quant à ce „que M. N. appelle *quelques petits* „*lambeaux*, dit-il, qu'il ſçache que „ſi dans ma *Critique du théatre An-* „*glois*, je n'ai rapporté que cela de „Ciceron, ce n'étoit pas que l'Ora- „teur Romain ne m'en fournît davan- „tage. Ainſi je renvoïe M. N. s'il le „trouve bon, au Livre quatriéme des „*Tuſculanes* : il y verra une page com- „pléte & bien ſuivie de déclamation

„véhémente contre la Comédie : la „page finit par ces paroles : *O præclaram emendatricem vitæ Poëticam, quæ amorem, flagitii & levitatis autorem, in concilio Deorum collocandum putet ! De Comœdia loquor, quæ si hæc flagitia non probaremus, nulla esset omninò* „.

Que peut répliquer M. N. à ce témoignage bien conditionné ? S'il veut que Ciceron lui-même se trompe ; M. *Collier* y consentira un moment pour la consolation de son adversaire ; mais celui-ci d'une autre part demeurera encore dans son tort. Car ce n'est point de l'opinion à présent, mais de l'autorité de Ciceron qu'il s'agit entre les deux antagonistes, quoique M. *Collier* d'ailleurs fasse fond & sur l'une & sur l'autre. Ainsi, de quelque côté que se tourne M. N. il ne sçauroit, ce semble, échapper à la peine d'un silence honteux. Cependant il revient à sa thése, & dit : Plaute & Terence sont les seuls Comédiens, sur lesquels on puisse appuïer son jugement à l'égard de la Comédie Latine, avant ou environ le tems de Ciceron : or M. *Collier* reconnoît ces

deux comiques pour ſages juſqu'au ſcrupule, & ſurtout, *Terence*.

L'objection eſt ſéduiſante ; parce-qu'on ne ſçauroit diſconvenir qu'il y ait du vrai dans un ſens : les paroles propres de M. *Collier* peuvent ſeules y répondre. Après un examen ſuivi de Terence, il parle ainſi : „ il reſte encore à dire pour la gloire de Terence, à nôtre confuſion, que les courtiſannes ſont chés lui plus retenuës que les femmes d'honneur & de qualité, à la maniére de nos Poëtes. . . . Leurs paroles (des courtiſannes) ſont meſurées à la modeſtie inſéparable de leur ſexe ; & non à leur profeſſion. *Thaïs*, la premiére en ce genre, eſt très-ſpirituelle, très-artificieuſe & très-engageante ; mais elle ne hazarde pas un ſeul mot obſcéne. Que l'on admire ici la diſcrétion de ce comique *ſcrupuleux*, ſi on le compare à ceux de Londres. . . . Je ne vois en Terence qu'une expreſſion ſeule qui ſente l'obſcénité ; car je ne parle que de ſes expreſſions, & non des ſujets qu'il a mis ſur la ſcéne „. De cette ſorte diſparoît la

difficulté éblouïssante de M. N. sur ce que M. *Collier* avoit dit de Terence : celle qu'il fait sur Plaute aura le même sort que la premiére.

„ A l'égard de Plaute, dit M. *Col-*„*lier*, les femmes ont dans ce comi-„que une sorte de retenuë, si on les „rapproche de celles de nos Comé-„dies. J'en dis trop peu : une seule „de nos Piéces de théatre est souvent „plus licentieuse que toutes celles de „Plaute ensemble. Et pour le tran-„cher net : oui les prostituées de Ro-„me seroient des Vestales à Lon-„dres. . . . Pour ce qui est des hom-„mes dissolus dans leurs paroles, ce „ne sont communément que des es-„claves, excepté peut-être le scélérat „Dordalus. . . . Plaute en releguant „la licence du langage, au menu „peuple, péche bien moins sans dou-„te, que nos Poëtes. Premiérement, „la représentation des mœurs est alors „plus naturelle ; quoique mauvaise. „Secondement, il est bien moins à „craindre ; & ceci est essentiel, que „le vice soit imité d'après la canaille.. „Nos dramatiques n'y font point tant

„de façon ; ils ſément leurs Comédies „de ſottiſes toutes crües, ſans égard ni „aux ſpectateurs, ni aux conditions, „ni au ſexe „. Solution double & nette de la double difficulté ſimulée de l'apologiſte du théatre Anglois.

D'ailleurs Plaute & Terence, ne ſont pas les ſeuls Poëtes comiques, qui ayent vêcu vers le tems de Ciceron, & par leſquels on puiſſe juger de la Comédie Latine ; ainſi que l'avance M. N. Le même Orateur Romain ne cite-t'il pas dans ſes *Tuſculanes* pluſieurs vers de *Trabea* & de Cecilius ? Ne blâme-t'il pas ces deux dramatiques, de repréſenter avec tant de pompe les intrigues de l'amour & les avantures des amans ? D'ériger en Dieu, Cupidon, & de laiſſer à leur eſprit un plein eſſor pour peindre les attraits de la volupté ; quoiqu'après tout, l'un & l'autre fuſſent en ces circonſtances, moins libres que les modernes Anglois. Enfin Ciceron n'invective pas ſeulement contre la Comédie, il le fait auſſi contre la Tragédie. Il ſe plaint que les Poëtes tragiques mettent ſur le théatre, des

Héros impatiens dans leurs diſgraces. „Ces traits de foibleſſe étoient d'un „dangereux exemple *ſelon lui* „ : en ſorte qu'il ne fait point de difficulté de décider au même endroit, que „le théatre eſt un obſtacle à la noble „éducation de la jeuneſſe. Il n'en faut „pas davantage pour énerver la vertu „naiſſante, & pour étouffer les ſe„mences de courage que la nature a „miſes dans l'ame des jeunes gens. M. „N. qui ſe revêt de l'autorité de Ci„ceron pour me combattre, devroit „avoir conſulté les Tuſculanes, con„clut M. *Collier* ; il y auroit appris „tout ce que je viens de lui détail„ler „.

A l'autorité de Ciceron ſuccéde celle de Tite-Live, qu'il faut examiner avec ſoin : car M. N. prononce d'un ton déciſif qu'elle n'a nul rapport à l'affaire en queſtion. Comment prouve-t'il ſa déciſion ? Le voici : „Tite-Live parle en général des ſpec„tacles du théatre : or les Piéces dra„matiques étoient inconnuës aux Ro„mains, dans le tems que ce que l'on „appelle *Ludi ſcenici*, furent inven-

„tés „. Mais M. *Collier* a déja démontré que la Comédie, la danse & les autres divertissemens du théatre s'exécutoient tous ensemble dés les premiers tems : & ce que l'on nomme, Piéces dramatiques, étoit la même chose que, *Jeux scéniques*. M. *Collier* suppose pour le présent, ce fait comme indubitable, & il le prouvera encore par le sentiment de son adversaire, par celui de S. Augustin, qui faisant mention de l'origine du théatre, s'explique en termes formels sur la Comédie & sur la Tregédie. *L. 2. c. 8. de la Cité de Dieu.*

M. N. fait ici une querelle incidente à son adversaire, sur la traduction des passages de Tite-Live. Pour éclaircir la chose, il est nécessaire de rapporter les propres termes de l'Historien Latin, lequel en parlant de l'origine du théatre fait cette réflexion : *Ut appareat quàm sano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabilem insaniam venerit.* Tite-Live convient que le théatre dans les commencemens avoit un avantage ; sçavoir, qu'il tendoit à établir & à entretenir la Reli-

gion. Sur ce principe ; voici comment a traduit M. *Collier : les motifs de faire une chose sont quelquefois bons, quoique les moyens qu'on y employe, soient préjudiciables.* En quoi s'est-il écarté du sens, & de l'esprit de l'original ? Les paroles de l'Auteur, & l'événement de la chose justifient assés sa version. Il ose même avancer, dit-il, que l'interprétation de son critique montre combien l'objection en est déraisonnable ; veû qu'il traduit ainsi : *Le théatre dégénera dans des excés d'extravagances, que les Etats les plus riches pouvoient à peine soutenir.* Si donc le faste exorbitant des spectacles menaçoit d'une ruïne entiére l'Empire Romain, n'ai-je pas eû raison de dire, conclut M. *Collier : que les motifs de faire une chose sont quelquefois bons, quoique les moyens qu'on y emploïe, soient très-préjudiciables.* On voit que si M. N. ne passe rien à M. *Collier* ; celui-ci de son côté, lui réplique à tout : acharnement mutuel, qui caractérise bien le génie Anglois.

M. N. insiste : „ Tite-Live au même „ endroit, ne condamne point la licen-

„ce des mœurs, mais ſeulement le luxe „des ſpectacles „. M. N. y penſe-t'il, repart M. *Collier* ? Tite-Live n'aſſûre-t'il pas nettement „ que plus un Etat „eſt dans l'opulence, plus il eſt dans „le peril certain de ſe perdre par l'u-„ſage des ſpectacles, & par la fré-„quentation du théatre ? L'indigence „faiſoit auparavant la ſûreté de ſes „bonnes mœurs en quelque façon ; „il n'avoit ni les facultés, ni le loiſir „de ſe livrer au vice „. (Ceci, ſoit dit en paſſant, n'eſt point deſavoüé par M. N.) D'ailleurs Saluſte ſe plaint que l'opulence donna les premiéres atteintes à la vertu des Romains, & leur ouvrit enfin le champ libre à la diſſolution des mœurs par les jeux & par les divertiſſemens.

M. *Collier*, parlant de Valere Maxime, a remarqué que les Marſeillois bannirent de leur Païs les ſpectacles du théatre, à cauſe des ſuites honteuſes qu'ils en appréhendoient. Sur quoi M. N. apporte ſa défaite ordinaire ; ſçavoir, qu'il y a une grande différence entre les Mimes & les Drames. Mais M. *Collier* lui démontre que le

théatre renferme les uns & les autres, & que l'Hiſtorien prend le terme de *ſpectacles* dans toute ſon étenduë. Pour nous, ce détail tout curieux qu'il eſt, nous le laiſſons, afin d'abréger. Nous dirons ſeulement que le terme *Mimus* eſt pris chés les bons Auteurs pour un drame comique : il ne faut que conſulter ſur cela le ſçavant *Thyſius*, dans l'endroit où il dit que les Marſeillois, ſuivant l'hiſtoire de Valere Maxime, purgérent leur nouvelle République, de la Comédie & de tous les divertiſſemens du théatre.

A l'autorité de Seneque, laquelle vient après celle de Valere Maxime, M. N. fait deux réponſes : la premiére eſt que cet Auteur, reſpectable d'ailleurs, n'a parlé que des ſpectacles en général. Il a donc parlé du théatre, qui en eſt la principale partie, lui réplique en un mot M. *Collier*. La ſeconde choſe que dit M. N., eſt que M. *Collier* a falſifié le paſſage de Seneque ; & la preuve qu'il apporte de cette falſification, eſt la citation du texte même, que voici : *Nihil verò tam damnoſum bonis moribus quàm in aliquo ſpec-*

taculo desidere ; tunc enim per voluptatem vitia faciliùs surrepunt. C'est-à-dire : rien ne préjudicie davantage aux bonnes mœurs, que d'assister aux spectacles : car alors le vice sous l'apparence du plaisir s'insinuë plus aisément dans le cœur. Cette version, n'est-elle pas d'une fidélité la plus exacte ? Et c'est néanmoins au jugement de M. N. une *étrange falsification.* Mais, à mauvaise cause, tout est bon.

M. *Collier* a cité Ovide, pour montrer que l'assemblée au théatre est aussi dangereuse, que la Piéce qu'on y représente. S'il n'y a que la solitude & la retraite, qui puisse mettre nos cœurs en sûreté, répond cavaliérement M. N. ; il ne faudra pas non plus aller à l'église : car les deux séxes y assistent ensemble ; & l'on peut quelquefois y venir avec de fort mauvais desseins. La conséquence n'est pas juste pour ne rien dire de plus : mais M. *Collier* au lieu de s'en fâcher, conformément à son zéle, fait indirectement un petit sermon à son adversaire. Aller à l'église, dit-

 il,

il, eſt un devoir de religion, & l'intention qu'apportent les Chrêtiens, de remplir ce devoir religieux, leur eſt comme une ſauve-garde contre des occaſions imprévûës & non recherchées. Dieu n'abandone pas une ame fidéle dans les momens mêmes, que pour lui plaire elle obéït à ſes ordres. D'ailleurs la nature de l'action à laquelle on vacque dans une égliſe, le reſpect dû à ce ſaint Lieu, la Majeſté préſente du Seigneur lequel y réſide ſpécialement; toutes ces circonſtances ne ſont-elles pas propres à ſuggerer de bonnes penſées, & à bannir les mauvaiſes qui pourroient ſurvenir. Sans doute qu'il n'en eſt pas de même du théatre: & M. N. lui-même en conviendra, malgré ſa détermination à pointiller ſur tout ce que lui prouve ſon adverſaire. Quoiqu'il en ſoit; M. *Collier* revient à Ovide. M. N. pour éluder le témoignage du Poëte Latin, uſe de ſa diſtinction ordinaire: Ovide ſelon lui n'en veut qu'à la repréſentation infâme des Mimes: mais cette diſtinction s'évanoüit, par la

lecture ſeule du diſtique entier, que voici.

„ Ut tamen hoc fatear, ludi quoque ſemina præbent
„ Nequitiæ, tolli tota theatra jube.

Le Poëte offroit à Auguſte un plan pour la réformation publique; & il lui conſeilloit entre autres choſes, d'abolir tous les ſpectacles, comme les ſources de la corruption générale des mœurs : *tolli tota theatra jube.*

Ici M. N. content de ſon travail glorieux, demande quelque quartier aux Lecteurs; il a beſoin de reprendre haleine : *j'ai parcouru*, dit-il, *toutes les autorités particuliéres contre le théatre.* Oui, répond ſon adverſaire, il les a parcouruës ces autorités, ainſi *qu'un Soldat qui paſſe par les baguettes, & ne s'arrête que le moins qu'il lui eſt poſſible.* Mais venons maintenant aux autorités des Etats, qui rejettent les ſpectacles. „ Les Athé„niens, dit M. *Collier*, regardoient une „Comédie, comme une œuvre ſi infa-

»mante, qu'ils établirent pour Loi qu'»aucun Juge de l'Aréopage ne pour»roit écrire en ce genre ». M. N. est étonné & ne conçoit pas, que les Athéniens si amateurs des Piéces de théatre, ayent pû porter une Loi de cette nature. Mais son étonnement ni la passion des Athéniens pour le théatre, n'empêchent point la réalité de la Loi rapportée : & c'est-là de quoi il est question. Au reste, les Juges de l'Aréopage estimoient les Piéces comiques, des Ouvrages indignes de la belle Poësie, des Ouvrages propres à diffamer leurs Auteurs. Cependant Aristophane, dit M. N., eut l'avantage sur Socrate. Oui, à la honte de la République, laquelle se repentit bientôt de son injustice criante, & rétablit la mémoire du mérite qu'elle avoit opprimé. *Melitus*, persécuteur de Socrate fut lapidé. M. N. est forcé lui-même d'avoüer que le théatre fut quelque tems dans le décri à Athénes ; qu'il y fut une fois entiérement supprimé. Il ne doit pas non plus ignorer, combien l'amour des spectacles coûta cher aux Athéniens.

Leurs folles dépenses pour ces divertissemens, & la ridicule préférence qu'ils donnérent à leurs Poëtes dramatiques, sur les Officiers de guerre, furent la ruïne de leur République, ainsi que l'observe Justin. Le luxe & la mollesse sa compagne dispoférent ces Républicains à l'esclavage, & frayérent le chemin à Philippe, Prince d'ailleurs assés obscur, pour se rendre maître de la Gréce.

A Sparte, on ne voulut jamais souffrir le théatre, sous quelque régle qu'on pût le réduire, ainsi que l'a remarqué M. *Collier dans sa Critique*. Surquoi M. N. se fâche tout de bon contre les Lacédémoniens, leur dit des injures grossiéres, les traite de *Cyniques*, de *glorieux*, *d'arrogans* : que ne leur dit-il pas ? C'est Diogéne, qui par un vrai esprit d'orguëil, foule aux piés l'orguëil prétendu de Platon. Mais Plutarque cet écrivain respectable, est d'un sentiment tout contraire à celui de M. N. sur les Spartiates : il loüe la probité, le bon sens, l'exacte équité, le grand courage de ces Peuples : il n'a jamais trouvé dans

les Constitutions de cet Etat, le moindre trait d'injustice ni de partialité ; c'est, comme il les appelle, *la nation des Sages*, &c. Néanmoins, reprend M. *Collier*, supposons par condescendance pour M. N. qui ne sçait ici de quel côté se tourner, que les Spartiates *n'avoient en tête que la gloire militaire.* Certes ils ne seroient jamais parvenus à leur fin, s'ils s'étoient abandonnés aux excès, que la passion des spectacles entraine nécessairement après elle. Jamais les Perses, les Grecs, les Romains ne furent des guerriers plus braves, que lors qu'éloignés des vices inséparables du théatre, ils demeurérent gens de bien : ils dûrent la gloire de leur Empire à leur vertu, & à l'intégrité de leurs mœurs ; & ils en dûrent la décadence, la ruïne entiére à l'amour insensé des fêtes & des divertissemens. Les histoires marquent la date de ces funestes catastrophes.

Au regard de l'Italie, je parle de l'Italie encore florissante, on sçait combien le gouvernement Romain étoit sévére pour le théatre dans tou-

tes ſes parties : il n'y a que M. N. qui affecte d'ignorer ce fait, & qui le diſpute pour ſoutenir juſqu'à la fin ſon perſonnage. Ciceron, dans ſon Traité de la République, dit des Romains, „ que leurs Ancêtres eſtimoient le „ théatre un ſcandale & une honte „ pour la nation ; que tout Romain „ qui ſe faiſoit Acteur, n'étoit pas „ ſeulement dégradé, mais deſincor- „ poré & dénaturaliſé, pour le dire „ ainſi, par l'ordre des Cenſeurs „. En effet S. Auguſtin, *au liv. 2*[d]. *de la Cité de Dieu*, loüe les Romains de ce qu'ils excluoient les Comédiens du droit de Bourgeoiſie ; de ce qu'ils les dépoüilloient de l'honneur de la *liberté* ; & qu'ils les traitoient en étrangers par rapport au Gouvernement. *Comme je ne reconnois point ici le langage de Ciceron*, replique fiérement M. N., *je n'agirai point contre lui.* Mais, bienque les livres de l'Orateur Romain ſur *la République* ſoient perdus pour nous, en exiſtoient-ils moins au tems de S. Auguſtin ? Il faut être du caractére de M. N. pour rejetter comme apocryphe ce que ce

saint Docteur en cite si formellement, & qui auroit été démenti par tous les sçavans de son siécle s'il s'étoit trompé, ou s'il avoit été capable de citer à faux. D'ailleurs Tite-Live, lequel a écrit après Ciceron, nous assûre que les gens de théatre étoient exclus de leurs tribus, & déclarés indignes de l'honneur de porter les armes. M. N. pour le coup ne sçachant plus par où échapper à M. *Collier*, revient encore à sa distinction rebattuë de *Mimes* & de *Pantomimes*. Mais l'Acte positif du Préteur, contre tous les gens de théatre sans exception, doit achever de le confondre : *Quiconque paroît sur le théatre, ou pour parler, ou pour joüer quelque rôle que ce soit, est déclaré infàme*. Ainsi frivole défaite que celle de M. N., qui prétend encore que l'Acte, ou l'Edit ne tomboit que sur ceux qui joüoient *pour de l'argent, pour l'amour du gain* : M. N. ne se tient point pour battu : les Acteurs des Atellanes, dit-il, ne furent point exclus des priviléges de leurs tribus, ni du service dans la guerre. A cette objection assés pressante, Valere Ma-

xime y fournit la réponſe pour M. *Collier*. Les Atellanes, dit cet Hiſtorien, ne bleſſoient en rien les bonnes mœurs, elles conſervoient quelque choſe de la modeſtie des anciennes Satyres, on y trouvoit plus de ſel que de malignité; & leur extrême réſerve en tout les avoit miſes à couvert de la diſgrace générale. Eſt-ce-là l'état du théatre Anglois? M. *Collier* eût pû ſans injuſtice ajoûter: & l'état du théatre de nos voiſins? Mais puiſqu'il n'a pas fait ce reproche à nos Poëtes, nous ne le ferons pas non plus.

M. N. propoſe à M. *Collier* deux difficultés, qui naiſſent naturellement de leur conteſtation. Si la profeſſion de Comédien étoit notée d'infamie, dit M. N.; comment Ciceron cet homme vain, ambitieux, & d'ailleurs ſi réſervé, avoit-il lié une amitié très-étroite avec le fameux Comédien Roſcius? C'eſt, répond M. *Collier*, que Roſcius avoit un mérite extraordinaire, qu'il joüoit dans le derniére perfection, & qu'il étoit trop honnête-homme pour un ſi indigne métier, comme s'exprime Cice-

ron lui-même. Ciceron, à l'aide de Roſcius, vouloit ſe perfectionner dans la maniére de dire & de prononcer, que celui-là poſſédoit au degré ſupréme. Autre difficulté de M. N. Scipion l'Afriquain, dit-il, & Lælius ont été ſoupçonnés d'avoir aidé Terence dans la compoſition de ſes Comédies. Premiérement, de ſimples ſoupçons, repart M. *Collier*, de ſimples conjectures ne ſont point des preuves pour condamner des gens de cette conſidération. Secondement, Scipion Naſica & Horace ont eſtimé, que Scipion l'Afriquain & Lælius n'avoient nulle part aux Piéces de Terence. Troiſiémement, quand il ſeroit vrai, qu'ils euſſent travaillé avec ce comique; qu'inferer de-là ? qu'ils étoient d'un ſentiment; & tout l'Etat, d'un autre ſentiment: voila de quoi il s'agit.

Enfin, pour terminer ce ſecond Article, M. N. admire l'audace de M. *Collier*, d'avoir pouſſé ſa *Critique* juſques ſur la muſique du théatre Anglois: „ Les paroles de nôtre muſique, „dit celui-ci, ſont communément

„ſales au dernier degré, & impies à la „fureur. Qu'eſt-ce qu'un couplet de „chanſon ſur nôtre théatre, ſans parler „des geſtes, & des regards indécens „qui l'accompagnent ? C'eſt le précis, „c'eſt l'élixir de ce que la débauche & „l'athéïſme ont de plus outré. Les „Anciens quoiqu'idolâtres donnérent-„ils jamais dans de ſemblables ex-„cès „ ? M. N. tout fier qu'il eſt dans ſa façon de parler à M. *Collier*, reſte court ſur le fait dont-il s'agit ; il ne ſçauroit le nier, le modifier même ; ce fait dans chaque ſpectacle, ſaute aux yeux de tous les Spectateurs. Il trouve néanmoins dans la citation même des Anciens, une reſſource merveilleuſe pour lui.. „ Les Chœurs „des Anciens, dit-il, n'avoient rien „de ſemblable à ce qui ſe chante ſur „nôtre théatre ; & pourquoi cela ? „c'eſt qu'ils ne chantoient que des „hymnes à la loüange de leurs Dieux: „& ainſi il convenoit que l'obſcénité „en fût interdite „. Cependant, replique M. *Collier*, ces Dieux des Anciens étoient des Idôles obſcénes, le culte qu'on leur rendoit, étoit obſcéne;

quand leurs hymnes auroient été de la même espéce : où étoit la disconvenance ? Au contraire, tout devenoit conforme à leur systéme. Mais, comme l'observe l'Apôtre S[t]. Paul, leurs mystéres d'iniquité se passoient pour la plûpart dans le secret ; parceque l'idolatrie n'avoit pas étouffé tout-à-fait en eux les Loix de la nature. C'étoit donc la force de la pudeur naturelle, & leur respect pour la vertu, qui les rendoient modestes dans leurs Chœurs, & non point les convenances de la Religion, ainsi que le prétend M. N. pour se tirer d'un mauvais pas, où nous le laissons, sans qu'il en puisse sortir.

ARTICLE XLIX.

ADDITION AU TRAITE' DU P. Buffier *sur les preuves les plus sensibles de la Religion.*

Lettre à M. le C... de .....

M.

VOUS vous flattiés, dités-vous, après avoir lû mon Livre des preuves

ſenſibles de la Religion ; que vous auriés en main de quoi répondre aux difficultés que le libertinage tâche de faire valoir à ce ſujet. Cependant on vous en a propoſé depuis, ſur leſquelles vous êtes demeuré court : de mon côté je ne crois pas qu'on puiſſe faire des objections, capables d'arrêter un eſprit raiſonnable, à quoi je n'aie apporté la réfutation, ou du moins un principe pour la réfutation ; car de répondre en particulier à tous les tours qu'on peut donner à de fauſſes ſubtilités, c'eſt ce qui eſt impoſſible. L'eſprit humain ſçait revêtir ſes penſées malignes de trop de couleur, pour entreprendre de les effacer toutes chacune en particulier ; il ſuffit qu'on donne le moïen de les faire diſparoître, par l'application qu'on fera du principe à chacune d'elles.

Je vous dirai plus : c'eſt qu'avec tous les rafinemens du libertinage en ces derniers tems ; il n'a propoſé aucune difficulté, qui n'ait été connuë & objectée ; & au même tems réfutée & confonduë par ceux qui ont quelque uſage de la ſcience de la Reli-

gion. Ainſi les nouvelles objections, qu'on vous a faites, ne ſont point nouvelles : un tour éblouïſſant vous aura ſurpris, & vous aviés en main de quoi ne vous pas laiſſer ſurprendre ; j'eſpére que vous en conviendrés avant la fin de cette Lettre.

Voici donc ce qui vous a ébranlé : Dieu créa l'homme pour le rendre heureux : cependant Dieu prévoyoit que l'homme ſe rendroit malheureux par ſon péché ; pourquoi Dieu l'a-t'il donc créé ? Falloit-il, dites-vous, laiſſer des cœurs coupables pour avoir droit de nous faire ſouffrir à jamais ? Pourquoi, au lieu de réformer le genre humain, le noyer dans un déluge d'eaux ; & après une vengeance ſi rigoureuſe, pourquoi une clémence & une tendreſſe encore plus incompréhenſible, qui porte un Dieu à ſe faire homme comme nous, & à ſe revêtir des miſéres les plus affreuſes de nôtre nature ; juſqu'à mourir du ſuplice infâme de la Croix ? Pourquoi enfin après un ſacrifice ſi prodigieux & l'effuſion du ſang d'un Dieu homme pour le ſalut de tout le genre

humain, ſe trouve-t'il eucore un ſi grand nombre de réprouvés, qui ſeront autant de victimes de l'enfer ?

Ai-je bien pris vos penſées & vos objections, ou plûtôt celles qu'on vous a ſuggérées ? Je ne crois pas les diſſimuler ni diminuer rien de leur force, pour ne les pas rendre ſous le jour impoſteur & impie que leur prête quelquefois le libertinage. Mais ces objections & tant d'autres ſemblables, que ſont elles ſi non ce que la Religion chrêtienne eſt la premiére à reconnoître & ce qu'elle publie hautement ; ſçavoir, qu'elle eſt pleine de myſtéres incompréhenſibles, où la raiſon humaine ne ſçauroit atteindre, où elle ſe confond ; & à quoi elle ne pourroit & même ne devroit jamais ſe rendre, ſans un témoignage véritablement divin & manifeſtement autoriſé de Dieu ? Cependant ne ſera-t'il pas raiſonnable de nous y ſoumettre, quand nous ſçaurons par toutes les régles imaginables de la prudence, que la Religion chrêtienne qui enſeigne ces myſtéres incompréhenſibles, eſt autoriſée de Dieu. Car, ſi c'eſt Dieu

qui l'a établie ; c'eſt Dieu même qui nous parle & qui nous inſtruit par elle ? Voici donc le point unique, où toutes les difficultés, qu'on vous a propoſées ou qu'on pourroit vous propoſer juſqu'à la fin du monde, doivent ſe réduire. Qu'on uſe tant qu'on voudra, de ſubtilités, ou de tours d'éloquence, d'argumens & de raiſonnemens à perte de vûë, pour montrer que ces myſtéres ne s'accommodent point à nôtre raiſon, ou qu'ils ſont capables de la révolter ; diſcours frivoles, preuves en l'air, ſubtilités ridicules ; puiſquelles ne tendent qu'à montrer ce que nous ſommes les premiers à reconnoître & à publier ; ſçavoir, que le Chriſtianiſme propoſe à croire des choſes qui ſemblent contre la raiſon ; mais encore une fois, ſi Dieu les a dites, s'il les a révélées, s'il les a enſeignées, devons-nous refuſer de nous y ſoumettre parceque nôtre raiſon ne s'en accommode pas ? Si vous dites, *non ; nous ne le devons pas refuſer, & nos lumiéres doivent céder à celles de Dieu* : les objections tariſſent tout d'un coup. Si vous dites *oui, nous*

devons refuser de croire les mystéres, lorsqu'ils ne s'accordent pas à nôtre raison, quand Dieu lui-même les auroit déclarés & enseignés ; alors vous contrariés vous-même ce que vous aviés si fort approuvé ; je veux dire l'endroit de mon livre (Art. 2d. de la premiére partie) où il est montré que Dieu peut faire & dire des choses au dessus de toute la portée de nôtre intelligence. Mais on y trouve, dites-vous, de la contradiction : & moi je dis que c'est ce qui ne s'y trouve point, & ce qu'il est impossible d'y trouver ; la chose est évidente & évidemment démontrée. Pour y pouvoir trouver de la contradiction, il faudroit être à portée des objets dont on juge ; & certainement nous n'y sommes pas, puisque par la supposition même, les attributs, les desseins & les opérations de Dieu, qui sont incompréhensibles & inéfables comme lui, sont au dessus de la portée de nôtre intelligence étroite & bornée comme elle est ; c'est l'homme né aveugle, qui touchant de la main une perspective sur de la toile platte, trouve de la contradic-

tion à juger qu'une ſubſtance platte puiſſe faire une ſenſation de profondeur ; il apercevroit la groſſiéreté de ſa mépriſe & en auroit pitié s'il recevoit l'uſage de la vûë ; c'eſt la comparaiſon de nôtre Art. 3e. l. 1er. dont vous avés été ſi content, & qui vous a paru ſi plauſible ; elle a paru de même à tout ce que j'ai vû de gens ſenſés & le moins ſoupçonnés d'être crédules. Aura-t'elle changé de nature depuis que certaines gens tournant l'étoffe à l'envers, la montrent par où elle ne doit pas être regardée ? Eſt-ce-là ce qui doit conduire la ſageſſe en matiére de Religion, ou déterminer nôtre raiſon ſur l'importance de ſervir un Dieu infiniment ſaint, infiniment redoutable ? Eſt-ce par là que nous croïons échaper à ſes mains vangereſſes & toutes puiſſantes ?

C'eſt-ce qui revolte l'eſprit, dites-vous, que l'idée de vengeance en Dieu ? A qui s'en prendroit-il ? A des hommes foibles & fragiles qu'il pourroit ſauver ſans qu'il lui en coûtât rien ? A des eſprits raiſonnables qui le croiroient deshonorer, de juger

qu'on ſera perdu pour n'avoir pas crû que le Fils de Marie en Judée expira ſur une croix ; & pour avoir crû au contraire, que Dieu eſt un Pére & non pas un Juge implacable ? Tels ſont les ſophiſmes de l'incrédulité qui vous ont ébranlé ; mais tout cela, dit-il rien de nouveau ; & ſignifie-t'il autre choſe ſi non que nos myſtéres ſont incompréhenſibles ? Non ſeulement incompréhenſibles, ajoûtés-vous, mais révoltans ; Dieu m'a créé pour me ſauver ; il le peut, il le veut, & il ne me ſauve pas, & pour cela je ſerai malheureux toute une éternité ? Mais à qui en ſera la faute ? Dans quelle lumiére de la raiſon même humaine a-t'on trouvé que Dieu doit faire tout ce qu'il peut ? Dieu peut vous ſauver ; mais le doit-il quand vous vous opiniâtrés à n'y rien contribuer de vôtre part ? Il veut vous ſauver, mais il veut que vous le vouliés auſſi. Prétendés-vous qu'il le veüille & qu'il ſoit obligé de le vouloir, quand vous ne le voulés pas vous-même, quand il ne tient qu'à vous de le faire ; quand il vous four-

nit pour cela tous les moïens & les ſecours convenables ? Dieu en ſera-t'il moins infiniment bon, pour être infiniment juſte en puniſſant vôtre ingratitude & vôtre nonchalance énorme ? Une juſtice bornée n'eſt pas incompatible avec une bonté bornée également, pourquoi une bonté infinie ne compatiroit-elle pas avec une juſtice infinie ? Que peuvent répondre de net à cela vos prétendus Philoſophes ? avortons en ce point comme en bien d'autres de la vraie Philoſophie & de la pure raiſon. A les entendre, vous voudriés quil ne vous en coûtât rien pour vous ſauver ; pas un effort, pas la moindre contrainte, pas une ſeule démarche : c'eſt comme ſi vous diſiés, je prétens que pour ménager ma paſſion, ma fantaiſie, ma commodité, Dieu n'ait nul égard au mépris que je fais de ſa juſtice & de ſa puiſſance redoutable. Eſt-ce raiſon ou folie qu'une telle prétention ? Au tribunal même de vôtre intelligence, quand elle ne ſera ni altérée par l'ingratitude, ni affoiblie par la lâcheté, ni corompuë par le

vice, sera-ce Dieu ou vous qui serés condamnable ?

Mais cent autres objets me révoltent encore dans la Religion quand j'y pense : pourquoi pensés-vous à ce qui vous révolte ; au lieu de penser à ce qui est évident & plausible ? Sçavoir, que Dieu étant infini, est essentiellement incompréhensible dans sa grandeur & dans sa puissance ; dans sa bonté & dans sa justice : or ses attributs étant infinis en eux-mêmes aussi bien que dans leur accord mutuel, ou dans les effets & les desseins qui en procédent, comment vous étonnés-vous qu'ils soient incompréhensibles ? Souffrés que je vous rappelle au nombre 259 de mon livre qui vous a encore paru judicieux, au sujet de tant de nations qui n'ont ni embrassé, ni connu le Christianisme. Ce n'est pas la Religion qui cause nos révoltes ; c'est nôtre orgueil secret, c'est nôtre curiosité outrée, qui voudroit pénétrer ce qu'on ne nous prescrit point de concevoir, & ce qu'on nous défend même de vouloir comprendre. Il suffit de sçavoir

évidemment que Dieu peut faire & dire des choſes véritables, ſans que nous y puiſſions rien concevoir. Or il a fait, il a dit, il a révélé les myſtéres que nous ne comprenons pas; puiſqu'ils ſont enſeignés de ſa part, par une Religion auſſi évidemment autoriſée de Dieu que l'eſt la Religion chrêtienne : tant qu'elle ſubſiſtera avec la vérité des miracles qui l'ont établie, ſes myſtéres ſubſiſteront avec l'obligation de nous y ſoumettre, tout incompréhenſibles qu'ils ſont.

Pour ſecoüer cette obligation il ne s'agit donc pas d'exagérer l'incompréhenſibilité de ſes myſtéres; en les meſurant à nôtre maniére de penſer, de juger, de vouloir, pour y chercher des impoſſibilités ou de prétenduës contradictions; nous avons vû que ce ſont-là des objections frivoles, de gens incapables de réfléchir & de ſuivre un raiſonnement. Montreront-ils jamais que Dieu ne puiſſe pas faire & dire des choſes, qui paſſent toutes nos conceptions? Ce n'eſt donc pas un titre pour rejetter les myſtéres de la Religion chrêtienne que leur incom-

préhensibilité, si elle est la véritable Religion enseignée & autorisée de Dieu. Il faut donc pour se dispenser raisonnablement de les admettre, quelque incompréhensibles quils soient, montrer & démontrer que la Religion même est absolument fausse ; que la prudence ne sçauroit l'admettre comme établie de Dieu ; que la vérité de ses miracles n'est nullement prouvée ; que tout l'Evangile n'est qu'imposture ; que ceux qui l'ont crû ont été des esprits inattentifs, foibles, imbécilles ; que nos Martyrs, hommes si sages, si sensés, si pleins des plus hautes maximes de la sainteté de Dieu & de nos devoirs à son égard, étoient des fanatiques ; que les tyrans étoient fondés en raison à les persécuter ; que les plus sublimes esprits du Christianisme, qui seul a fourni plus de sçavans hommes cultivés en toutes sortes de connoissances & en particulier dans les recherches critiques, que toutes les autres Sociétés du monde, ont été la dupe des faux oracles de la Religion chrêtienne ; que ces génies si sublimes ont pris depuis 1700. ans

dans tous les Païs du monde, des illusions pour des réalités, & que par là les esprits les plus éclairés se sont trouvés les plus aveugles ; c'est ce qui est exposé dans les 3^e^. 4^e^. & 5^e^. articles de la 2^e^. partie de mon Ouvrage.

Mais voici quelque chose de plus étonnant ; c'est que tant d'esprits solides & profonds, qui ont fait l'honneur de l'Eglise Chrêtienne dans tous les siécles & dans toutes les parties du monde, qui s'y sont rendus respectables par la force de leurs raisonnemens, par la solidité de leurs réflexions, par la sagesse de leur conduite, & par la sainteté de leur vie, se trouvassent convaincus d'illusion, d'erreur, ou de mensonge : par qui ? Par une sorte de gens tellement livrés à la dissipation du monde, à la mollesse & à la volupté, qu'à peine la licence & la vanité, le vin & la bonne chére leur laissent du tems pour des réflexions sérieuses ; qui ne tournent jamais les leurs quand elles ont une apparence de raison, qu'à justifier leur sensualité, leur goût, leur passion, leur pré-

ſomption, leur libertinage ; gens qui n'ont jamais écouté que les objections ſans étudier, comprendre, ni pénétrer la ſolidité des réponſes ; qui jamais n'ont voulu ſe mettre à l'épreuve de ſe contraindre à obſerver les Loix du Chriſtianiſme, pour en mieux connoître l'équité & la ſainteté ; qui demeurant toûjours intéreſſés à détruire les principes de la Religion pour n'en plus craindre les ſuites, par cet intérêt même deviennent non ſeulement ſuſpects, mais abſolument incapables d'en juger avec équité ; néanmoins bâtiſſant un ſyſtême à leur mode, ils croient y avoir mis la derniére main, quand ils l'ont fait goûter à leurs ſemblables ; c'eſt-à-dire, à des eſprits corrompus ou préſomptueux, & ſouvent très-ſuperficiels, à l'aide d'un vers bien rimé, d'une plaiſanterie un peu finement tournée, d'un trait éblouiſſant, d'un diſcours illuſoire & malin, d'une morale lubrique enchaſſée dans un couplet de chanſon, d'une impiété enveloppée ſous le voile des droits d'une raiſon, que ces Meſſieurs ſe font chacun à leur

 maniére.

maniére. Quand cela eſt fait,ç'en eſt aſſés pour eux : voila le Chriſtianiſme renverſé, ſes miracles réduits au néant, les vérités de l'Evangile réfutées & avilies ; les Ouvrages les plus eſtimés & les plus eſtimables faits en faveur de la Religion chrêtienne, devenus des Ecrits vains, frivoles, malfondés.

Je trouve cependant une différence entre les Docteurs du libertinage & les Docteurs du Chriſtianiſme. Ceux-ci ſçavent toutes les objections de ceux-là, & leur en feroient encore des leçons dans un beſoin ; au lieu que ceux-là ne ſçavent pas les réponſes de ceux-ci ; & d'ordinaire ſont incapables de les bien entendre & de les bien expoſer. Ceux-ci ſont réglés & vertueux, quand ils ſuivent leurs principes, & ceux-là n'ont que des principes qui ménent à tous les vices, où l'on voudra ſe livrer, n'ayant pour régle, que la fantaiſie & l'amour prédominant de ſoi-même, à quoi l'on fera céder quand l'humeur en viendra, les droits les plus ſacrés & les plus inviolables de l'humanité, où

eux-mêmes seroient les premiers intéressés. Mais c'est ce qu'ils n'ont pas l'esprit d'appercevoir ; ou s'ils l'apperçoivent ; ils n'ont pas assés de sens & de sagesse pour en tirer les justes conséquences ; entre ces deux Ecôles, choisissés. Je suis, &c.

ARTICLE L.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, dédiée à Nosseigneurs du Clergé. Par le P. Jacques Longueval, *D. L. C. D. J. A* Paris, *chés Pierre* Simon, *&c.*

Discours sur la Religion & sur les mœurs des François, avant l'établissement de la Monarchie ; & sous les deux premiéres races de nos Rois.

Autre Discours sur les épreuves qu'on nommoit Jugemens de Dieu.

CE leger retour sur l'Histoire de l'Eglise Gallicane du P. *Longueval*, est un engagement pris avec le Public, dont plusieurs personnes nous ont déja demandé compte, & qu'il

faut remplir. On n'a pas déſaprouvé que dans les extraits précédens, * nous ayïons réguliérement ſuivi le corps de l'Hiſtoire par une narration ſerrée & non interrompuë ; mais on ne nous permet pas de rien retrancher des accompagnemens de l'Ouvrage ; perſuadé qu'on eſt, que c'eſt partout la même exactitude & le même bon goût dans le travail des découvertes, la même habileté & la même juſteſſe dans le ſoin de les digerer.

Les deux Diſcours indiqués ſont moins pour apprendre de nouvelles choſes que pour donner des notions fixes, diſtinctes, méthodiques de ce qu'on ne ſçait d'ordinaire en ces matiéres que très-imparfaitement ; & pour les raporter à un certain but. Le premier Diſcours diviſé en dix Articles, traite de l'origine des François, de leur Religion avant leur converſion à la Foi chrêtienne, de ce qu'ils étoient alors pour les mœurs & le caractére ; de leurs Loix, de l'adminiſ-

* Mémoires de Trevoux années 1730. Art. C. & 1731. Artt. I. XLIX. & L.

tration de la Justice sous les Princes Merovingiens & Carlovingiens ; des Officiers de ces Princes ; de la Noblesse ; des Esclaves ; de quelques usages, & enfin des noms & surnoms.

Tout risible qu'il est de donner également aux Romains & aux François, les Troyens pour Ancêtres, on le croyoit si bien au VIII[e]. siécle, que selon Paul Diacre, le fils de S. Arnoux fut nommé pour cela *Anchyse*. Mais ou il se trompe sur le nom même qui est *Ansegise* ; ou ce nom a été défiguré dans les monumens. Le P. *Longueval* en demeure à l'opinion commune, & nous restituë à la Germanie nôtre premiére mére. Nous ne commençames guéres à y être connus des Romains sous le nom de *Francs*, ou *François*, qu'après le milieu du III[e]. siécle, non pas comme un Peuple particulier ; mais comme les Héros de la liberté Germanique, à l'aide d'une confédération de Saliens, d'Attnains, d'Amseraves, de Kamayes, de Bricteres & de Cattes. Ces Confédérés eurent bientôt leur Païs & leur Etat, appellé France. C'est ainsi que S. Je-

rôme désigne les terres qu'ils occupoient au delà du Rhin entre les Saxons & les Allemands. Il leur attribuë plus de force que d'étenduë.

Germains d'extraction, les François en conservérent vraisemblablement les divinités, Mars, Hercules, & sur-tout Mercure, à qui ils immoloient des victimes humaines. Au lieu de Temples & de Statuës, les plus anciens, dit-on, leur consacroient les fontaines & les forêts. On y ajoûta depuis des représentations de bêtes, d'oiseaux & des élémens; & plus particuliérement encore, à ce qu'il paroît, la tête d'un bœuf, telle qu'on en trouva une d'or dans le tombeau de *Childeric.* La nation devenuë fidéle, avoit plus aisément abjuré ses Dieux, qu'elle ne se défit de quelques pratiques superstitieuses, qui exercérent long-tems la patience & le zéle des Evêques.

Quant aux mœurs, laissant à part, ce que Tacite nous apprend en général des anciens Germains; le P. *Longueval* se sçait très-bon gré d'avoir découvert ailleurs, sur les François

mêmes, des traits de bonté, de pudeur, de magnanimité, de bravoure : heureux préſages de ce qui en feroit un jour le caractére dominant. On ne doit pas toûjours prendre littéralement les expreſſions des Auteurs qui en ont mal parlé : ce qui eſt appellé férocité dans un Panegyrique de Conſtantin, n'eſt autre choſe que les prodiges de valeur qu'ils faiſoient, pour échapper dans une bataille au fer de leurs Ennemis. L'Hiſtorien *Zozime* en repréſente une poignée, qui furent tout enſemble les eſclaves des Romains dans le Pont, & la terreur des mers & des côtes de leur dépendance, le long de la méditerranée & de l'ocean juſqu'en Germanie, où ils abordérent heureuſement chargés de gloire & de dépoüilles. Salvien & d'autres les accuſent d'infidélité : ce qui ne ſignifie peut-être ſelon la conjecture du P. *Longueval*, que la vivacité qu'ils avoient à reprendre les armes, pour peu qu'on menaçât leur liberté. Or les Romains n'étoient pas gens à les laiſſer là deſſus ſans allarmes. C'eſt un témoignage célébre que celui de

l'Hiſtorien *Agathias*, après leur établiſſement dans les Gaules. Il loüe leur attachement au culte du vrai Dieu, leur police, leur urbanité, leur équité, leur concorde. L'éloge à la vérité ne tarda pas à être démenti ; & il le fut par d'affreuſes diviſions ſur les derniers points : mais il s'en falloit prendre aux paſſions des Souvérains qui violentoient en cela le caractére propre de la Nation. Il ſe déploya librement ſous une domination moderée. Les Regnes de Clothaire II. de Pepin, de Charlemagne, en ſont de magnifiques exemples pour le Prince & pour les Sujets.

Les François ne produiſent rien de plus reculé dans l'antiquité, que la Loi Salique, qui eſt une compilation de leurs uſages, rédigés en un ſeul Corps par quatre Seigneurs, de l'avis & avec l'approbation de trois aſſemblées. Des ſoixante & onze tîtres qu'elle contient, elle n'eſt plus guéres connuë que par le ſoixante & deuxiéme, Article ſixiéme ; où il eſt preſcrit *que la femme n'héritera aucune portion de la terre Salique, mais tout l'hé-*

ritage appartiendra aux mâles. On en ſçait l'importance pour le droit de la ſucceſſion à la Couronne. La Loi entiére cependant avec ſes changemens & ſes additions, a fait long-tems tout le Code des François; mais par rapport à eux ſeuls. Car les Nations conquiſes, Gaulois, Bourguignons, Viſigots, étoient en poſſeſſion d'être jugées ſelon leurs Loix particuliéres; & elles s'y ſont maintenuës, d'où eſt venuë la diverſité des Coûtumes. Les Capitulaires des Rois de la ſeconde race, ſont comme le ſecond âge de nôtre Juriſprudence. Le Souvérain, les Evêques, les Abbés, les Seigneurs Laïques concouroient tous à dreſſer ces Réglemens, qui renferment dans leur totalité un plan de Gouvernement ſolide & chrêtien; mais leur multitude nuiſit à leur obſervation. Il faut faire peu de Loix, dit le Pére *Longueval*, quand on veut les faire garder.

Ce ſont d'auguſtes veſtiges de la premiére forme des jugemens en France, que les noms de *Palais* & de *Cour* attachés aux Tribunaux, où l'on rend aujourd'hui la juſtice. Nos Rois la

rendoient en perſonne ; mais ne pouvant ſuffire à tout, ils y ſupléérent dans les Villes un peu conſidérables par l'inſtitution des Comtes, qui les repréſentoient, & avoient leurs Aſſeſſeurs nommés *Rachemburgii*, ou *Scabïni.* Charlemagne les fixa au nombre de ſept pour le moins ; mais les Comtes ne jugeoient à certains jours que dans une aſſemblée ſolemnelle tenuë à la Campagne, & d'ordinaire ſur quelque hauteur ; ce qu'on appelloit *Malbergium* ou *Mons placiti*, la Montagne des plaids. Toute la procédure étoit bornée au rapport des Témoins. Dans les cauſes plus importantes ou plus litigieuſes, on alloit au Roi. L'uſage appellé *Faida*, c'eſt-à-dire, vengeance, fut un fâcheux reſte de la barbarie originaire, qui inondoit de ſang tous les cantons du Royaume, par le droit qu'avoient quelquefois les particuliers de pourſuivre à force ouverte le reſſentiment d'une injure. Les Réglemens ne manquérent pas pour y remédier ; mais les amandes, les peines ignominieuſes,& même celle de mort décernée dans ces occa-

ſions, ne furent pas toûjours à l'épreuve des principes d'honneur, dont ſe piquoit criminellement une Nation guerriére.

Le P. *Longueval* avoit ſi ſouvent à parler des grands Officiers de nos Rois, qu'il lui étoit néceſſaire de les faire connoître : il commence par les Officiers Eccléſiaſtiques. Le premier de tous étoit l'*Apocriſiaire* nommé auſſi l'*Archiprêtre* de France, & plus fréquemment l'*Archichapelain*; depuis qu'on eût nommé *Chapelle* l'Oratoire du Roi, à cauſe de la *Chappe* de S. Martin qu'on y conſervoit. Il n'étoit pas ſeulement à la Cour le Supérieur des Clercs, il y avoit encore inſpection ſur tous les Courtiſans, quant au ſpirituel ; jugeoit ou donnoit ſon attache dans toutes les affaires, qui touchoient les perſonnes d'Egliſe. Quoiqu'il fût communément Evêque, il y eût auſſi de ſimples Prêtres *Archichapelains*, comme *Fulrade* ; il avoit ſous lui l'*Abbé du Palais* & les Aumôniers. Le P. *Longueval* ne croit pas que le nom d'Abbé, déſigne ici une ſupériorité de Moines, il a des exem-

ples que des Communautés de Clercs étoient appellés *Monastéres*, & leurs Supérieurs *Abbés* : sur quoi il se persuade que l'*Abbé du Palais*, étoit ce qu'est à présent le *Maître de la Chapelle* ; ainsi que les fonctions d'*Archichapelain* sont aujourd'hui passées à la charge de *Grand-Aumônier*.

Il explique de la même maniére ce qui concerne les Charges civiles. Celles de Maire & de Comte du Palais, de Référendaire, de Chancelier, de Camerier ou Chambellan, de Connétable, de Marêchal, de Sénéchal, qui sous les mêmes noms, ont été depuis érigées en dignités si différentes, du soin des écuries, des chevaux & des troupeaux du Prince.

Le mêlange des vainqueurs & des vaincus a fait la distinction du Noble & du Roturier dans la fondation de la Monarchie : distinction qu'il seroit très-peu sûr d'aprofondir, pour déterminer à laquelle des deux tiges on touche de plus près. Tout Noble devoit être originairement François ; & tout Roturier, issû au contraire de quelqu'un des Peuples subjugués ;

mais l'Hiſtoire ſeule apprend, ou ſuppoſe bien des exceptions, ſans parler de celles qui ſont enſévélies dans la nuit des tems. Il faut rapporter les divers degrés de la Nobleſſe à la diverſité des emplois qui lui ont été confiés. La Roture, ou l'état de Serf avoit pareillement ſes différens grades ; les purs Serfs, *Servi*, c'étoit le plus grand nombre & les plus malheureux ; ceux que l'on nommoit *Lites*, *Liti*, ou *Ledi*, dont l'on exigeoit beaucoup moins, & les Colons, *Coloni* ; ceux-ci avoient en quelque ſorte les terres à ferme, chargés ſeulement de les cultiver, à condition de certaines redevances. Entre les Serfs affranchis, on diſtinguoit *Chartularios* & *Denariales*. Les premiers recevoient la liberté par un Ecrit, lequel étoit ou l'Acte appellé *Charta ingenuitalis*, ou un Teſtament. Les ſeconds paroiſſoient devant le Roi, conduits par leurs Maîtres, & un denier à la main. Le Maître en ſecoüant la main de l'eſclave, faiſoit tomber le denier, & le Roi dés-là l'affranchiſſoit & en prenoit ſur ſoi la défenſe. L'Egliſe en

avoit auſſi ſous ſa protection ; après une autre ſorte de cérémonie faite au pied de l'Autel. Les *Vaſſaux* parmi les Serfs affranchis étoient ceux qui tenoient des fiefs, & les *Vavaſſeurs*, ceux qui tenoient des arriére-fiefs.

Il y a des remarques ſinguliéres touchant les fiançailles, les mariages, les divorces, les inveſtitures. On y voit au ſujet des inveſtitures, que le Sceptre royal différoit peu du Bâton paſtoral des Evêques. Sous le Regne de Charlemagne, un Evêque demanda un jour la permiſſion de porter ſon Sceptre à l'Egliſe au lieu de Croſſe.

L'Article des noms & ſurnoms montre que les François n'avoient qu'un nom, que ce nom n'avoit aucun rapport à la famille ; & que d'ordinaire il étoit ſignificatif. La terminaiſon en *ric* par exemple, ſignifioit la puiſſance ; celle qui étoit en *bert*, l'éclat, la réputation. Quelques-uns ont ſouffert des altérations ſurprenantes : on lit ſur le ſeul Clovis *Chlodoveus*, *Clodovechus*, *Ludovicus*, *Clotuiof* dans *Agathias*, & dans Caſſiodore, *Luduin*, qui eſt peut-être le vrai nom Tu-

deſque, comme *Karl* pour les Charles. Les ſurnoms qui ont été le plus ſouvent des ſobriquets, ne remontent guéres plus haut que la ſeconde race : ils ne paſſoient point dans les Actes publics ; & quand on les écrivoit, c'étoit au deſſus du nom, en interligne. Pour un plus grand détail ſur les mœurs des François, le P. *Longueval* renvoye au curieux & ſçavant traité de M. l'Abbé *le Gendre*.

Le Diſcours ſur les épreuves, dites Jugemens de Dieu, comprend ſept Articles ; le duel, la croix, l'eau froide, l'eau chaude, le fer chaud, le ſerment & l'Euchariſtie : moyens de diſcerner les coupables preſque tous conſacrés par la Religion, en un tems où la ſimplicité du vulgaire ne permettoit pas de douter, que Dieu ne dût des miracles à la manifeſtation de la vérité.

C'eſt des Nations les plus ſeptentrionales de la Germanie, que vient l'uſage des duels ; Peuples plus belliqueux qu'éloquens, dit le P. *Longueval*, à qui il parût plus glorieux auſſi bien que plus court, de vuider leurs

procès l'épée à la main, que de faire de longs plaidoyers, au péril d'essuyer les lenteurs de la justice. *Gondebaud*, Roi de Bourgogne, est le premier des Princes Chrêtiens, que l'on sçache avoir autorisé le duel par une Loi expresse. *Gontram* un de ses Successeurs, mais François, Catholique, & reconnu pour Saint, usa de cette voye sans scrupule, dans le dessein de certifier par là des crimes cachés & désavoüés. Soit que ce Prince ordonnât les duels, soit que les particuliers s'en arrogeassent le droit; bien loin que l'Eglise y donnât son approbation, les Evêques crioient souvent à l'iniquité, entr'autres *Agobard*; & un Concile de Valence tenu en 855. traita d'excommuniés dans le cas de mort, l'un & l'autre duelliste, à tître d'homicides. Il étoit bien tard d'employer la puissance souveraine à l'extirpation du mal, lorsque S. Loüis l'entreprit, & ne put y réüssir, non plus que Philippe le Bel, qui en fut réduit à retrancher une partie des abus, dans une Ordonnance, où il n'accordoit la liberté des duels qu'à la

néceſſité de certaines conjonctures, l'aſtreignoit à l'autorité des Juges, & en régloit fort en détail les conditions & les cérémonies; car on continua de donner à ces combats tous les dehors d'un acte véritablement religieux; on marchoit avec ſolemnité au lieu marqué, ſous les banniéres des Saints. On proteſtoit devant le Roi, ou devant le Juge, que c'étoit *pour bonne, juſte & ſainte querelle;* on le juroit ſur le Crucifix; on appelloit *Dieu, nôtre Dame, Monſeigneur S. George à ſon aide.* Et doublement malheureux après cela, quiconque avoit du deſſous; en perdant ſon ſang, ou la vie, il étoit réputé coupable, & ſes otages étoient condamnés à l'amande.

L'Egliſe a eû plus de tolerance pour l'épreuve de la Croix. Les uns l'ont entenduë d'un ſimple ſerment prêté ſur ce ſacré ſigne de nôtre ſalut; les autres, de ce qu'on jettoit une Croix de bois au feu; mais à conſulter les expreſſions des Anciens, *exire ad Crucem, ſtare ad Crucem*, il s'agiſſoit plûtôt de quelque ſituation contrainte devant la Croix, en ſorte que celui

qui succomboit le premier, étoit condamné. Sainte *Liobe*, Abbesse de Biscofesgeim, au Diocése de Mayence, pratiqua quelque chose de semblable, pour se purger elle & ses filles d'une calomnie atroce, & Dieu ne refusa pas le prodige même à la ferveur de sa foi. Loüis le Débonaire n'en défendit pas moins l'épreuve de la Croix, par respect pour la passion du Sauveur.

Celle de l'eau froide étoit appuïée sur ce qu'en vertu du Baptême de Jesus-Chrît, & des exorcismes, on ne pensoit pas que l'eau pût rien souffrir de soüillé & d'impur. On commençoit donc par conduire les accusés à la Messe ; on y exigeoit d'eux la déclaration du fait ; on les en conjuroit par ce qu'il y a de plus saint : s'ils gardoient le silence, le Prêtre les communioit en disant ; *que ce Corps & ce Sang de J. C. vous soit aujourd'hui une épreuve.* Ensuite il benissoit l'eau, & leur en faisoit boire, ajoûtant ; *que cette eau vous soit soit aujourd'hui une épreuve.* Puis on les dépoüilloit, on leur présentoit l'Evan-

gile à baiſer, & on les plongeoit les uns après les autres piés & mains liés, dans une grande cuve préparée. Ceux qui ſurnageoient, étoient cenſés convaincus du crime, & ceux qui alloient au fond, déclarés innocens : ce qui paroît au P. *Longueval* un aſſés bon moyen pour trouver peu de criminels. Loüis le Débonaire proſcrivit encore cette épreuve en conſéquence du jugement que les quatre Conciles de 829. en avoient porté. Elle ſubſiſta cependant & eût d'illuſtres Apologiſtes parmi les Evêques, juſqu'au pontificat d'Innocent III. qui la fit défendre, au Concile de Latran Canon 18.

Le même Concile ne jugea pas plus convenable à l'état préſent de l'Egliſe, d'y conſerver les épreuves de l'eau chaude, & du fer chaud. Celle de l'eau chaude avoit non ſeulement pour elle les Loix des Friſons & des Lombards; mais encore les Capitulaires de nos Rois, & l'aſſûrance de quelques opérations miraculeuſes. Grégoire de Tours, au moins, en cite une qui termina glorieuſement la

dispute d'un Diacre Catholique & d'un Prêtre Arien sur la divinité du Fils & du S. Esprit. Il est vrai que le Diacre eut peur,& prit ses précautions en se frottant de diverses drogues ; ce qui autorisa l'Arien à reculer ; mais un autre Diacre plus hardi défenseur de la vraie Foi, accepta la convention, tint long-tems son bras dans la chaudiére boüillante, & en retira l'anneau qu'on y avoit jetté, sans la moindre atteinte de brûlure. Il n'en fut pas ainsi du Prêtre Arien, qui se piqua de fermeté, & en un moment se sentit brûler jusqu'aux os.

On y procédoit, pour les dispositifs comme dans l'épreuve de l'eau froide, à quelques différences près, suffisamment insinuées dans ce qu'on vient de lire du Catholique & de l'Arien. Ce n'étoit pas le corps entier, c'étoit le bras seul, qui étoit exposé. Au sujet de l'anneau, c'étoit une pierre que celui qui présidoit au jugement, suspendoit d'ordinaire à plus ou moins de hauteur, selon la qualité du crime. Quand l'accusé l'avoit retirée, on lui enveloppoit le

bras, on en cachetoit les ligatures, & on ne le viſitoit que le troiſiéme jour: alors on jugeoit du ſuccès de l'épreuve, & on en dreſſoit un Acte public.

Le P. *Longueval* obſerve ſur le fer chaud, qu'il ſemble que tous les hommes ſe ſoient accordés à regarder le feu comme une épreuve certaine de l'innocence calomniée: l'antiquité ſainte & prophane en fourniſſent également des indices. Chés les Nations qui avoient l'uſage du duel, le fer chaud y ſuppléoit quelquefois, ſoit qu'on ne fût pas d'humeur à ſe battre, ſoit que la décence de la profeſſion ne le permît pas. Le cérémonial à cet égard étoit que l'accuſé jeunât, qu'on récitât ſur lui des priéres, qu'on lui fît boire de l'eau bénite, & qu'on lui en lavât les mains, pour obvier à la fraude des médicamens. Au moment de l'épreuve il baiſoit l'Evangile & la Croix, prenoit le fer rougi au feu, & le portoit la longueur de neuf piés; mais on ne tenoit l'effet pour aſſûré qu'au bout de trois jours, ainſi

que nous l'avons vû à l'épreuve de l'eau chaude.

Une autre maniére de ſubir ce jugement conſiſtoit à marcher ſur des ſocs de charuë pareillement rougis au feu, & que l'on arrangeoit communément au nombre de douze. L'Impératrice S^te^. *Cunegonde* l'employa avec ſuccès pour ſa juſtification, en préſence de l'Empereur ſaint *Henri*. Le prédéceſſeur de Henri, *Othon* III. avoit reconnu à ſa confuſion & à celle de ſa famille, ce qu'il plût au Dieu des vengeances d'attacher de vertu à la premiére de ces deux maniéres, dans une occaſion bien terrible.

La plus facile de toutes les épreuves étoit le ſerment; elle n'en avoit pas moins d'autorité, par la perſuaſion où l'on étoit, que prêté à faux, il ne demeuroit pas impuni. On ne juroit qu'à jeun, dans l'Egliſe, à genoux, la main levée pour toucher l'Autel, la Croix, l'Evangile ou autres choſes ſaintes, & Reliques ſur leſquelles on juroit. Les ſeuls Prêtres & Evêques ne touchoient point, d'où vient la différence de jurer *ſuper Sacra*,

& jurer *inſpectis Sacris* ; & la coûtume qu'en prêtant ſerment, ils tiennent encore la main ſur la poitrine, ſans être obligés de la lever. On appelloit *jurare tertiâ, ſeptimâ, duodecimâ manu* ; lors qu'avec l'accuſé, on faiſoit jurer deux, ſix, onze perſonnes. Ces aſſociés ſont nommés *ſacramentales* ou *conjuratores*, & devoient être de même condition. Leur formule de jurer étoit : *je jure que je crois qu'il dit la vérité* ; ou *que je ne crois pas qu'il diſe la vérité.*

Si les ſermens faits de part ou d'autre ſe trouvoient contradictoires ; le Capitulaire ordonnoit qu'on recourût à l'épreuve du duel, avec le bouclier & le bâton ſeulement ; que le vaincu fût réputé parjure, & eût la main coupée ; & que ſes aſſociés au ſerment payaſſent l'amande pour racheter leur main.

Le P. *Longueval* conjecture que la menace de S. Paul ſur les Communions indignes a pû faire naître la penſée de rechercher la vérité par l'épreuve de l'Euchariſtie, qui étoit particuliére aux Evêques & aux Prêtres ;

le peur, diſoit-on, quils ne ſoüillaſ-
ent par un ſerment, des mains deſ-
inées à offrir le ſacrifice. On exigeoit
qu'ils reçûſſent le Corps du Seigneur,
n preuve de leur innocence; & des
Conciles du IX^e^. ſiécle, en firent un
tatut. De tous les exemples allégués
ur ce genre de jugement, les plus
rappans ſont ceux du Pape Grégoire
VII. & du Roi Lothaire de Lorraine.
Grégoire ayant abſous l'Empereur
Henri IV. de l'excommunication, dit
a Meſſe devant lui, & tenant l'Hoſtie
en main, il y a long-tems, lui dit-il,
que vous & vos fauteurs traités de ſi-
noniaque mon exaltation au Pontifi-
cat: ſans réfuter la calomnie par la
dépoſition des témoins, j'en ay un
moyen plus court; voici le Corps de
mon Seigneur que je vais reçevoir;
qu'il me ſoit une preuve de mon in-
nocence: que Dieu par ſon jugement
m'abſolve aujourd'hui, ſi je ſuis in-
nocent, ou qu'il me condamne, ſi je
ſuis coupable. Il ſuffit de dire du Roi
Lothaire, que lui & le plus grand
nombre des Seigneurs de ſa Cour ſu-
birent le jugement en ſacrilégues;

mais que jamais punition ne fut plus visible : tous moururent avant la fin de l'année. Malgré quelques miracles, ou quelques témoignages de pareille force, on n'en a pas moins jugé en général qu'il y auroit de la présomption à les attendre, autant de fois qu'on les demanderoit, & à en former un principe de conduite dans les Tribunaux. C'est ce qui a fait supprimer avec le tems toutes ces sortes d'épreuves que la discipline Ecclésiastique n'employe, n'approuve & ne tolére plus.

Ce n'est que depuis ce qui a parû dans nos Mémoires sur l'Ouvrage du P. *Longueval*, que le Procès Verbal de la derniére Assemblée générale du Clergé, à laquelle il fut présenté, à été achevé d'imprimer. On y trouve dans les expressions de cet auguste Corps, des sentimens trop honorables à l'Auteur & au Livre, pour ne témoigner pas combien nous sommes flattés d'y voir confirmer nos propres réflexions, par des suffrages si respectables & si décisifs.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenuë à Paris l'an 1730. *p.* 209.

Du Lundi 7[e]. Août à 8. heures du matin, Monseigneur l'Archevêque de Paris présidant; Monseigneur l'Archevêque de Paris a dit que le P. *Longueval* Jesuite qui travaille depuis quelques années à l'Histoire de l'Eglise Gallicane, avoit l'honneur d'en présenter les quatre premiers tomes à la Compagnie: que le dessein de cet Ouvrage avoit été approuvé dans la précedente Assemblée générale du Clergé, laquelle avoit même accordé au P. *Longueval* une gratification de 2000. l. à cette occasion; que par les approbations données par Monseigneur l'Evêque de Chartres, M. l'Abbé *Robuste* à présent Evêque de Nitrie, & M. l'Abbé de *Charanci*, que cette Assemblée avoit nommés pour lire & examiner cet Ouvrage, il paroît que le P. *Longueval* s'en est acquitté jusqu'à présent, de la maniére la plus exacte. Monseigneur l'Ar-

chevêque de Paris a ajoûté, que pour donner au P. *Longueval* des marques de la satisfaction que la Compagnie en a, & le porter à continuer un travail aussi utile, & aussi intéressant pour les Eglises de France, il croit qu'il seroit convenable de lui accorder une pension annuelle, avec telle somme, une fois payée, que la Compagnie trouvera à propos. . . . . Et que si la Compagnie l'agréoit, elle entendroit ce que M. le Promoteur auroit à représenter & à requerir à cet égard.

M. l'Abbé de *Maugiron* Promoteur, a dit:

MESSEIGNEURS.

Les quatre volumes de l'Histoire de l'Eglise Gallicane du P. *Longueval*, qu'il a eû l'honneur de vous présenter, promettent un Ouvrage aussi parfait dans ce genre, qu'il étoit possible de le desirer. Tout s'y trouve rassemblé, l'érudition la plus étenduë, le choix le plus exact des matiéres, & la critique la plus judicieuse. Aussi Messeigneurs les Evêques de Chartres & de Nitrie, & M. l'Ab-

bé *de Charanci*, que l'Aſſemblée avoit nommés pour voir l'Ouvrage avant l'impreſſion qui en a été faite, y ont-ils donné les plus juſtes Eloges?

Le P. *Longueval* a encore une longue carriére à fournir pour remplir le deſſein qu'il s'eſt proposé de donner une Hiſtoire complette de l'Egliſe de France. La derniére Aſſemblée lui accorda une ſomme de 2000. l. pour l'aider à faire les avances néceſſaires à l'occaſion de ce travail : nous ne doutons pas, Meſſeigneurs, qu'ayant une connoiſſance plus exacte de l'utilité de l'Ouvrage, & des talens du P. *Longueval*, vous ne vous portiés unanimement à lui accorder une penſion annuelle de 500. l. & telle ſomme une fois payée, par forme de gratification, que l'Aſſemblée trouvera convenable, tant pour l'aider à continuer ce même Ouvrage, que comme une marque de la ſatisfaction que vous en avés.

Nous requerons, Meſſeigneurs, que l'Aſſemblée délibére à ce ſujet.

Après quoi l'Aſſemblée ayant déliberé par Provinces, celle de Tours

étant en tour de déliberer la premiére; la Compagnie, après avoir témoigné la satisfaction qu'elle a de l'Ouvrage du P. *Longueval*, lui a unanimement accordé une pension annuelle de 500. l. à commencer du jour de la présente délibération, & la somme de 2500. l. qui lui sera payée par forme de gratification, en cinq payemens égaux de 500. l. chacun, d'ici à la prochaine Assemblée, pour lui aider à faire les dépenses nécessaires par rapport à la continuation de cet Ouvrage.

† *Charles Archêveque de Paris Présidant.*

ARTICLE LI.

DE LA NATURE, OU, DE la Génération des choses, par M. Colonne, *A* Paris, *chez André* Cailleau, *place du pont, S. Michel.* 1731, In 12, pp. 363.

A La tête de cet Ouvrage on trouve un avertissement, suivi de

quelques objections que le P. *Castel* avoit faites du vivant de l'Auteur contre son systême, qu'on lui avoit communiqué manuscrit. Il y a aussi la réponse de M. *Colonne* à ces objections. Après tout cela vient une longue Lettre de M. *de Gosmond*, disciple de M. *Colonne*, écrite au P. *Castel* qui avoit demandé à ce Mr. une idée précise du systême général de son maître, & une liste avec une notion des ouvrages qu'il avoit laissés en mourant.

L'Avertissement roule sur un faux bruit qui avoit couru à l'occasion de la funeste mort de M. *Colonne*. Tout le monde a sçû cette mort, & qu'elle n'avoit été causée que par une imprudence, dont cet homme célébre avoit pensé plusieurs autres fois être la victime, comme il le fut enfin à cette fois.

Or comme M. *Colonne*, malgré son grand esprit & sa profonde érudition avoit fort donné dans les visions de l'Astrologie d'après M. le C. de B. son maître, & qu'il s'étoit même quelque fois égayé à prédire sa mort, ou plûtôt sa longue vie ; il se répandit dans le

monde à l'occaſion d'une viſite, que ce ſçavant homme fit le jour même de ſa mort au P. *Caſtel*, qu'il avoit prédit cette mort à ce Pére.

L'Avertiſſement nous apprend, que rien n'eſt moins vrai que cette prétenduë prophétie aſtrologique ; que c'étoit-là la premiére, comme ce fut la derniére fois, que le P. *Caſtel* vit M. *Colonne*; que la converſation de trois ou quatre heures ne roula que ſur les ſciences, Phyſique, Chymie, Alchymie, Aſtrologie même ; que M. *Colonne* loin de prédire ou de prévoir qu'il alloit mourir dans cinq ou ſix heures, s'étoit félicité, & avoit reçû des complimens ſur ſa ſanté meilleure, diſoit-il, qu'elle n'avoit jamais été ; qu'il avoit dit à ce Pére qu'il prétendoit revenir le voir ſouvent ; qu'il l'avoit prié d'aller voir ſon cabinet trois jours après celui-là ; qu'il avoit parlé de ſa mort, mais comme un vieillard qui ne peut ignorer qu'il a quatre-vingts quatre ans, & qui ſe flatte toûjours *de voir ſon ſiécle* : ce furent ſes expreſſions.

Il y a cependant quelque fonds de

vérité dans les bruits les plus faux : il eſt vrai que cette viſite étoit annoncée depuis long-tems au P. *Caſtel* par M. de *Goſmond*, comme un teſtament de mort que M. *Colonne* vouloit faire entre les mains de ce Pére. Il eſt vrai auſſi que ce Pére un peu ſurpris de ſe voir redire pluſieurs fois la même choſe par M. de G. prévenu d'ailleurs de la profeſſion d'aſtrologie que faiſoit M. C. pria une perſonne de ſes amis (M. D.) de ſe trouver chés lui à l'heure de la viſite, pour avoir un témoin de tout ce qui ſe diroit: ce qui fut exécuté.

Mais tout ce teſtament ſe réduiſit à faire connoiſſance avec le P. C. à lui recommander ſon diſciple M. de G. & à dire à ce Pére qu'il vouloit lui laiſſer la diſpoſition de tous ſes Ouvrages. Du reſte tout cela devoit ſe faire à loiſir , & M. C. ne parut pus preſſé d'exécuter ni de faire ce teſtament.

Les objections qu'on trouve enſuite ſous le nom du P. C. contre le ſyſtême de M. *Colonne*, ſe réduiſent à ſapper deux principes Stratoniciens &

peut-être Spinosistes : l'un que la matiére ne peut être sans une ame, ni se mouvoir sans connoître qu'elle se meut : l'autre, que Dieu paroît être dans ce systême, l'ame du monde. La réponse de M. *Colonne* adoucit ou fait semblant d'adoucir un peu ces deux principes. Il croit sur tout son premier principe bien prouvé, lorsqu'il dit que si la matiére n'avoit pas une intelligence, & un sentiment de ses opérations, elles se feroient donc au hazard, comme le prétendoit *Epicure*... Mais sans qu'il y ait de l'intelligence dans la matiére, & sans que Dieu soit l'ame du monde, l'intelligence de Dieu pénétre tout, régle tout, & méne chaque chose comme par la main au but où elle doit aboutir, c'est-à-dire, au but où il veut lui-même qu'elle aboutisse.

Dans la Lettre qui suit cette réponse, M. *de Gosmond* rend compte au P. *Castel*. 1^{mt}, d'un systême général de M. *Colonne*. 2^{mt}, des Ouvrages qu'il a laissés en mourant.

Son systême consiste à reconnoître *une matiére qui se meut d'elle-même par*

la force & la vertu, que Dieu lui a donnée, & qu'il a imprimée en elle. De ce mouvement résultent toutes ſortes de diſpoſitions & d'arrangemens, comme on les voit dans l'Univers.

C'eſt cette force ou vertu agente, qu'Ariſtote & les autres Académiciens ont appellée *forme*, ou force formatrice. Cette matiére eſt indéfiniment étenduë ſelon l'Auteur, & pénétrable en tous ſens.

Cette premiére ſubſtance a produit, dit-il, en s'épaiſſiſſant, le plus petit corps ou le plus petit atome qu'il y ait dans la nature, & c'eſt de pareils atomes que l'air eſt composé dans ce ſyſtême. Et comme c'eſt en ſe condenſant que ces petits corps ont été formés, l'Auteur ne les croit plus pénétrables ni diviſibles par d'autres corps, n'ayant point de pores, quoiqu'abſolument ils ſoient diviſibles par l'imagination, parce qu'ils ont une étenduë, & un milieu entre deux extrémités.

Ces atomes courent au gré de la matiére premiére, qui ne paroît pas différente de la matiére ſubtile de *Deſcartes*, ni du feu *primigenie* des

Anciens. On pourroit demander à l'Auteur ou à ſon Diſciple, comment la matiére premiére dont apparemment le monde eſt plein ou étoit plein au commencement, peut s'épaiſſir pour former les atomes de l'air.

La génération de ceux de l'eau paroît tout auſſi peu fondée. Ce ſont deux atomes d'air qui venant à ſe rencontrer centralement en ligne droite par des chemins opposés, s'uniſſent ſans trop ſçavoir par quelle vertu. Trois atomes d'air font la terre élémentaire.

L'Auteur appelle ſouvent *ame universelle* la matiére premiére, en qui réſide le mouvement & la force formatrice de tous les corps, voulant abſolument que le mouvement & cette force ne puiſſent être en elle, ſans qu'elle ait la faculté de ſentir & de connoître ſes opérations, comme s'il ne ſuffiſoit pas que Dieu auteur & conſervateur de ce mouvement & de ces opérations, les dirige par ſa providence qui veille très-immédiatement ſur tous les mouvemens du plus petit atome, qui les compte, les péſe, les

mesure, & ne sçauroit les perdre de vûë ou les laisser s'égarer un seul instant : & cela par sa toute-puissance & par son infinie sagesse, sans avoir besoin d'être l'ame du monde, comme on le croïoit anciennement, & comme l'Auteur semble l'insinuer, sans le dire cependant, & en disant même le contraire.

Car voici son raisonnement : tout ce qui est dans la nature vient, dit-il, de quelque principe universel que Dieu a créé. Or il y a dans la nature du sentiment & du discernement. Il faut donc, concluoit-il, qu'il vienne de quelque principe universel qui puisse le communiquer à chaque individu. Et ce principe universel est, selon lui, une matiére universelle qui pénétre tout, & qui est *le principe de l'ame sensitive*, qui fait *vivre & sentir* les animaux.

L'ame des animaux comme des Plantes & de toutes choses, n'est donc qu'une participation de cette ame matérielle qui est répanduë par tout, & qui donne sans doute à toutes choses la vie & le sentiment. Et nous-mêmes

pourrions bien lui être redevables de nôtre vie & de nôtre ſentiment ; & cette vie & ce ſentiment pourroient bien ne conſiſter, que dans le mouvement des atomes, ou de cette *matiére incorporelle*, mais matérielle qui les meut.

Car, dit l'Auteur, par l'organe de ſon diſciple, „ *on peut avoir raiſon de* „ *croire que la propriété du ſentiment*, „ qu'a cette premiére ſubſtance, vient „ du mouvement : d'autant, dit-il, „ que toutes les ſenſations ſe font par „ le mouvement de quelque matiére „ fort ſubtile que nous appellons eſprits „ animaux ; ce qui eſt évident, ajoû- „ te-t'il, en ce que pendant le tems que „ cet eſprit animal ne ſe meut pas dans „ quelque organe, & qu'il ne peut „ pas être mû, le ſentiment manque „ dans cette partie, auſſi bien que dans „ le tout avec la vie, quand il n'y a „ plus de matiére mobile dans le reſ- „ te du corps. L'action même la plus „ ſpirituelle des animaux, continuë- „ t'il, qui eſt la mémoire, ne ſe peut „ pas faire ſans le mouvement de cette „ matiére ſpiritueuſe laquelle ſe meut

„ dans le cerveau, de maniére qu'on „ peut conclure ſuivant ſon ſyſtême, „ que le ſentiment vient d'une ma- „ tiére qui ſe meut, & qui ſent ſes dif- „ férens mouvemens „.

Outre cette matiére premiére qui ne différe de la matiére des corps que par ſon exceſſive fluidité qui la fait pénétrer partout, & parcequ'elle donne à toutes choſes le ſentiment & la vie, M. *Colonne* admet une ame raiſonnable dans les hommes : il fait bien ; il eſt de la foi & manifeſte par la raiſon qu'ils en ont une. Mais pourquoi multiplier les êtres ? Pourquoi deux ames, où l'une ſuffit? N'eſt-il pas même dangereux ; & contre la raiſon autant que contre la foi, de donner du ſentiment & de la connoiſſance, une connoiſſance même réfléchie : (car ſelon l'Auteur la matiére en ſe mouvant *ſent* & *ſçait* qu'elle ſe meut) de donner cette connoiſſance à une ſubſtance corporelle, & qui n'eſt que *ſpiritueuſe* & ſubtile, & de la lui donner uniquement parcequ'elle ſe meut, & uniquement en conſéquence de ſon mouvement ; en ſorte que le mouvement ſeul produiſe une

opération toute spirituelle, & même selon lui la plus spirituelle de toutes les opérations des animaux, qui est la mémoire?

C'est le systême trop mécanique de *Descartes* sur les mouvemens automates des animaux, qui avoit jetté M. *Colonne* dans cette autre extrémité de donner du sentiment, de la connoissance, & de l'intelligence même à la pure matiére. *Descartes* ne vouloit pas que les bêtes mêmes eussent de la connoissance & du sentiment, cela révoltoit nôtre Auteur : il n'entretint presque que de cela le P. C. le jour qu'il le vit, & pour mieux contredire *Descartes*, il alloit jusqu'à faire de tous les corps & de l'Univers entier un animal vivant, sentant & connoissant. Il y a un milieu entre le sistême de *Descartes* & celui-ci, & c'est dans ce milieu qu'il faut sagement se fixer.

Le Catalogue de ses Ouvrages consiste d'abord en une *Histoire naturelle de l'Univers, précédée de principes physique pour rendre raison des effets les plus merveilleux de la nature.* Cet Ouvrage est divisé, & contient 1mt ses

principes de la matiére & du mouvement. 2^{mt}, l'hiſtoire du Ciel. 3^{mt}, celle de la terre. 4^{mr}, celle du régne mineral. 5^{mt}, du régne vegetal. 6^{mt}, du régne animal, 7^{mt}, des vents. 8^{mt}, des prodiges, &c. tout cela forme un ouvrage conſidérable.

On pourroit en former un autre non moins conſidérable du recüeil de ſes opuſcules, qui ſont. I. Ses principes phyſiques de l'aſtrologie judiciaire. II. Ses Poëſies Italiennes & Françoiſes. III. Quelques Comédies faites dans un âge avancé, &c.

Outre cela il y a divers de ſes Ouvrages qui ſont déja imprimés: I. Un in 12. intitulé *les ſecrets de la Philoſophie des Anciens, découverts & expliqués, &c.* ſous le nom du ſieur de la *Heaumerie*: II. Un in 12. intitulé *les Archidoxes de Paracelſe*: ces deux livres ſe vendent chés d'*Houry*. III. Trois volumes des *Principes de la nature ſuivant les opinions des anciens Philoſophes & de la génération des choſes*, ſe trouvent chés *Cailleau*, auſſi bien que ſon abregé de la *Geomance* en forme de jeu.

Nous donnerons l'extrait du livre

même, auquel tous ces préliminaires curieux servent comme de Préface.

ARTICLE LII.

LA VITA DELLA VENERABILE Serva di Dio D. Camilla Orsini Borghese, &c. *C'est-à-dire: la Vie de la Princesse D. Camille,* Orsini Borghese, *depuis connuë sous le nom de Sœur Marie Victoire, Religieuse Annonciade. A* Rome, *chés François* Gonzague. In 4. pp. 418.

QUoique l'Histoire des personnes qui se sont distinguées par une piété éminente, semble être moins du ressort des Mémoires de littérature, que celle des Rois, des Princes, des Sçavans, &c. on peut dire après tout que la vie d'une Princesse de la Maison des Ursins, fondatrice en partie d'un Ordre considérable dans l'Eglise, & dont on poursuit la Canonization, mérite une distinction. Cette vie a été composée en Italien sur les piéces du procès que l'on a instruit pour la Ca-

nonization de la Princesse. M. Paul Alexandre *Maffei* est l'Auteur des cinq premiers livres : M. *Fontanini* a fait les trois autres livres, & supplée à ce qui manquoit aux premiers. L'exactitude que ces deux célébres Auteurs se sont prescrite, la multitude des faits & la citation de toutes les piéces authentiques, ont rendu cet Ouvrage un peu diffus : de plus, on y considére la Princesse Camille successivement dans les quatre états successifs, de sa jeunesse, de son mariage, de sa viduité, & de son séjour dans le Monastére; & en chacun de ces états on fait revenir fort en détail ses vertus, soit morales, soit chrêtiennes : il nous suffira d'en faire ici une peinture générale & succinte.

D. Camille qui est l'objet de cette histoire, étoit fille de *Virginio Orsini*, Duc de Braciano, & de Flavia *Peretti*: noms trop connus pour insister sur leur Généalogie, ainsi que font nos deux Auteurs. D. *Camille* fut le dixiéme fruit de cet illustre mariage ; & en quelque façon le dernier : puisque les deux enfans postérieurs mouru-

rent en bas âge. La piété du pere & de la mere passa dans le cœur de la fille, & se fit connoître par des présages & par des traits singuliers, dés sa plus tendre enfance. Du Monastére de la Conception de Florence, où elle demeura jusqu'à sa dixiéme année, on la fit passer à la Cour de Toscane, où elle devoit attendre l'âge compétant pour son mariage avec le Prince Marc Antoine *Borghese de Sulmona*, neveu du Pape Paul V. Ce mariage avoit été prudemment négocié, & conclu sous des conditions très-sages pour la réünion de deux Maisons si considérables. Toutefois il fut rompu durant quelque tems, puis renoüé, & enfin célébré avec beaucoup d'éclat, dés que la Princesse eut atteint l'âge réglé par les Loix.

Depuis son enfance, & durant toutes les années de son mariage, elle mena la vie d'une Sainte. Ses conseils étoient autant d'oracles, & l'on s'empressoit de les lui demander dans les affaires les plus délicates; elle crut pouvoir demander à Dieu de délivrer la Maison *Borghese* du chagrin, qu'elle

reſſentoit de voir déja quatre années d'un mariage ſtérile. Ses vœux furent exaucés, & le furent de la maniére la plus conforme aux deſſeins & aux deſirs empreſſés des Borgheſes : elle obtint du Ciel un fils. Renduë à elle-même après quelques années, elle ne ſongea plus qu'à ſe porter à la plus haute perfection. Elle demanda à Dieu de partager les dettes de ſon mari envers la Majeſté divine, & elle l'obtint. Les croix nouvelles qu'elle eut à ſouffrir, acquitérent une ame ſi chére ; & elle eut enfin révélation que l'ame de ſon mari joüiſſoit du bonheur éternel.

Après avoir terminé au bout de douze ans l'heureuſe éducation de ſes petits-fils par des établiſſemens convenables, elle porta dans le Cloître un tréſor de vertus, dont le monde n'étoit pas digne. Elle fit choix de l'Ordre des Annonciades, que l'on nomme *Céleſtes*, & dont le premier établiſſement étoit à Genes. D'abord elle réſolut de fonder un Monaſtére à cet Ordre, dans la Capitale du monde chrêtien ; & elle y a

réüſſi après bien des contre-temps.

Alors elle demanda trois Religieuſes Annonciades de Genes, leſquelles entrérent en qualité de Fondatrices : car la Fondatrice véritable ne voulut jamais accepter ce nom. Contente d'être la derniére dans ſa propre Maiſon, elle demanda à genoux la faveur d'y être reçûë; elle y fit ſon Noviciat à l'âge de 73. ans, ſous le nom de *Sœur Marie Victoire* ; nom qu'avoit porté la Fondatrice des Annonciades à Genes : cet Ordre qui s'eſt depuis répandu non ſeulement en Italie, mais en France, en Flandre & en Allemagne, eſt extrêmement auſtére. Il fut inſtitué en 1603. par D. Victoire Fornari, qui fut ſecondée par cinq ou ſix Dames d'une grande condition, avec leſquelles elle s'établit à Genes. D. Camille dont nous parlons, & qui fut la ſeconde Fondatrice, voulut que dans ſon Monaſtére de Rome on n'admît que des filles de qualité. Sa vûë étoit d'ôter aux Demoiſelles appellées à la Religion un prétexte, qu'une certaine délicateſſe d'honneur fournit quelquefois pour ſe diſpenſer de ſui-

vre un genre de vie, qui les confond avec des perſonnes d'une naiſſance inférieure.

Après ſix mois de Noviciat elle fit ſa profeſſion par l'ordre du Pape Innocent XI; car il falut faire violence à ſon humilité, pour qu'elle acceptât la diſpenſe du tems ordinaire. Au bout d'un an & quelques mois, on la contraignit d'être Prieure, & enſuite Maîtreſſe des Novices. Elle s'acquita de ces deux emplois avec la prudence & la droiture de ſens, qui faiſoient le fonds de ſon caractére. Cependant elle gouverna beaucoup plus encore par ſon éminente ſainteté que par tous ſes talens naturels, juſqu'au 14. de Mars de l'année 1685. qu'elle mourut, ainſi qu'elle l'avoit prédit dans ſa 82^e^. année.

Entre les traits merveilleux qui ſont rapportés dans ſa vie, il y en a un bien remarquable. C'eſt que le célébre *Molinos*, joüiſſant encore de toute ſa réputation, & n'étant ni condamné, ni ſuſpect, elle s'opiniâtra à ne permettre pas à l'une de ſes Religieuſes de lui écrire; quoi qu'a-

près tout la demande parut juste & raisonnable. L'effet montra dans la suite que ce n'étoit pas sans inspiration qu'elle en usa de la sorte, & qu'elle parla de cette nouvelle direction, comme d'une nouveauté dont elle se défioit.

Outre les cent cinq mille écus Romains qu'elle employa pour la fondation de son Monastére, on en compte encore plus de trente-deux mille employés en œuvres pies, sans comprendre ce qu'il lui en coûta pour doter quantité de filles; pour secourir les pauvres, & sur tout les nobles indigens; pour fixer des femmes de mauvaise vie après leur conversion; & pour les ornemens d'une infinité d'Eglises. Le procès fait foi que ses pieuses dépenses passérent son bien, & qu'elle eut souvent besoin de recourir à la générosité du Prince son fils.

Cette Histoire mérite par l'importance des traits, d'être traduite en François, & demande à cause du génie différent des deux langues d'être refonduë.

ARTICLE LIII.

HISTOIRE DE GENEVE, Par M. SPON, *rectifiée & considérablement augmentée par d'amples Notes, avec les Actes, & autres Piéces servant de Preuves à cette Histoire. A* Geneve, *chés* Fabri & Barillot. 1730. *In*. 4. 2. *v. & in* 12. 4. *vol.*

M. *Jacob Spon*, Auteur Protestant célébre dans son Parti par divers Ouvrages d'une littérature assés recherchée, crut pendant sa vie ne pouvoir faire à ceux de sa communion un plus agréable Présent que l'Histoire de Geneve, Ville qui depuis près de deux siécles, après avoir secoüé le joug de l'Eglise Romaine, & en même tems celui de ses Evêques, qu'elle reconnoissoit depuis environ sept cens ans pour légitimes Souvérains, est devenuë le principal Siége de la Prétenduë Réforme de Calvin. Aussi les Sectateurs de Calvin, soit par reconnoissance pour l'Historien, soit par pré-

dilection pour une Ville ſi chére, ont-ils pris grand ſoin de multiplier les éditions de ce livre. C'eſt ici la 4[me], qui ſe préſente au Public, enrichie de nouvelles Notes fort amples ; puiſqu'elles occupent plus de la moitié des deux volumes in 12. qui partagent le corps de cette Hiſtoire, ſans parler de deux autres volumes pareils, conſacrés aux preuves ou piéces juſtificatives, dans leſquelles les curieux d'inſcriptions anciennes ou modernes, & de toutes ſortes de monumens antiques trouveront, ſans ſortir de l'enceinte de Geneve, de quoi ſe ſatisfaire amplement. Pour nous reſſerrer dans les bornes d'un extrait, nous renvoïons aux premiéres éditions tout ce qui eſt rapporté dans le premier livre de cette Hiſtoire, de l'origine vraie ou fabuleuſe de Geneve ; ſur quoi de l'aveu même de l'Hiſtorien, il y a très peu de fonds à faire. Tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que cette Ville eſt très-ancienne ; il en eſt fait mention dans les Commentaires de *Céſar* ſous le nom de *Geneva*, l'une des principales Villes des *Allobroges*, Peuple

 célébre

célébre dans les Gaules. „ Les com-
„ mencemens du Chriſtianiſme dans
„ Geneve, dit M. *Spon*, & le tems
„ précis de la fondation de ſon Egliſe,
„ n'ont été juſqu'à préſent guéres
„ moins obſcurs que l'origine même
„ de la Ville„. Si l'on en croit les manuſcrits de *Geneve* auſquels on ne donne pas une fort grande antiquité, un *Denis*, & un *Paracodus*, qui vivoient ſur la fin du ſecond ſiécle, l'un & l'autre ſucceſſivement Evêques de Vienne, furent les fondateurs de l'Egliſe de Geneve; de ces deux on paſſe tout d'un coup à un *Iſaac*, que quelques-uns nomment *Iſarius*, & font Evêque de Geneve en 440; tems auquel les Vandales inondérent les Gaules; on donne à celui-ci pour ſucceſſeur *Maximus*, qui en qualité d'Evêque de Geneve ſouſcrivit à la fondation du Monaſtére de S. *Maurice* bâti dans les Alpes en 446. A ce *Maximus* ſucceda *Pappulus*, & ainſi des autres Evêques de Geneve, dont on donne en cette Hiſtoire une ſuite chronologique, juſqu'à Pierre *de la Beaume* de la Maiſon des Comtes de Monrevel en

Bresse, que l'Hérésie introduite dans Geneve en 1535. obligea d'en sortir pour aller établir son Siége à Anneci, ville de Savoie, où ses Successeurs résident encore aujourd'hui.

Sur la fin du 8e. siécle *Charlemagne* allant faire la guerre à *Didier*, Roi de Lombardie, passa par Geneve & y séjourna quelques jours, pendant lesquels il confirma, dit-on, les libertés & les Privileges de cette Ville & de son Eglise. On ajoûte qu'il fit mettre sur le grand Portail de S. Pierre, sa statuë en pierre, & au dessous une Aigle Impériale à deux têtes. Mais remarque l'Auteur des notes, ce qu'on vient de dire sur Charlemagne, se passa l'an 773 : or pour faire graver une Aigle Impêriale en l'année 773. il auroit falu que Charlemagne eût été déja Empereur ; & cependant il est constant qu'il ne parvint à l'Empire que 27 ans après, sur la fin de l'an 800. Il y a donc plus d'apparence que cette statuë, qui fut abatuë en 1535. pendant les troubles de religion dans Geneve, étoit celle de l'Empereur *Conrad* le Salique, qui

ſelon la tradition commune fit rebâtir l'Egliſe de S. Pierre.

On ſçait que dans les divers démembremens, qui ſe firent de l'Empire François ſous les Princes deſcendans de Charlemagne, & particuliérement ſous Charles le ſimple, les Prélats ſe rendirent maîtres des Villes de leur réſidence, & les Comtes de leurs Gouvernemens. Les Empereurs d'Allemagne n'étant pas aſſés puiſſans pour s'oppoſer à leurs uſurpations, y conſentirent, & leur donnérent en Fief ce qu'ils voïoient bien qu'il étoit impoſſible d'arracher de leurs mains. De-là vinrent les petites guerres, qui s'élevérent ſouvent entre les Evêques & les Comtes de Geneve ou du Genevois ſur la Souveraineté de cette Ville; les Comtes ou Ducs de Savoie ſe mirent auſſi ſouvent de la partie, & tentérent plus d'une fois de ſe rendre maîtres d'une Ville, qui étoit ſi fort à leur bienſéance, & qui par ſa ſituation avantageuſe, pouvoit réünir dans leurs Etats tout le commerce de la France, de l'Allemagne, & de l'Italie. Cependant il eſt conſtant par

tous les monumens publics, que le droit de Souveraineté dans Geneve appartenoit à l'Evêque seul à l'exclusion de tout autre, sur-tout depuis l'an 1153. que fut expediée en faveur de l'Evêque *Ardutius* la Bulle Impériale de l'Empereur *Frederic* Barberousse, qui est rapportée toute au long dans le second Tome de cette Histoire. Elle porte que l'Empereur ordonna à l'Eglise de Geneve de ne point reconnoître d'autre Prince que l'Evêque & ses Successeurs, & défendit à toutes sortes de personnes de troubler ce Prélat dans ses droits de jurisdiction, de Régale & de Souveraineté, sous peine de mille livres d'Or, applicables moitié au Fisc Impérial, moitié à l'Evêque & à l'Eglise de Geneve; au reste cette Bulle en forme de Pragmatique Sanction étant adressée à tout le Clergé, Gentils-hommes, Citoïens, Bourgeois & Habitans de Geneve, il s'ensuivroit que les droits de Souveraineté, que les Magistrats de Geneve ont exercés, & exercent encore aujourd'hui depuis l'introduction de l'Hérésie dans cette

Ville, seroient malgré ce qu'en dit M. *Spon*, une usurpation manifeste. Ainsi s'est fondée cette petite République.

En 1513. Charles de *Seissel*, Evêque de Géneve, étant mort, Charles III. Duc de Savoie resolut de faire tomber cet Evêché à *Jean de Savoie*, bâtard de sa maison, à condition qu'il lui céderoit toute sa Jurisdiction temporelle sur Geneve. Le Pape *Jules*, dit l'Historien, ne pénétrant pas cette intrigue, donna l'Evêché, à la sollicitation du Duc à *Jean de Savoie*, & la Ville fut obligée de le recevoir pour éviter les foudres du Vatican. Dans la suite le frere du Pape Leon X. ayant épousé la sœur du Duc de Savoie, celui-ci pria le Pape de lui confirmer la cession que l'Evêque *Jean* lui avoit faite de ses droits temporels sur Geneve, ce qu'il lui accorda; mais le Collége des Cardinaux s'y opposa, disant qu'il n'étoit pas permis au Prélat de renoncer à sa jurisdiction temporelle, ni au Pape de confirmer une telle renonciation. Cependant le Duc de Savoie se croyant bien fondé sur cette cession faite par l'Evêque *Jean*,

après diverſes tentatives inutiles pour établir ſa Souveraineté dans Geneve, reſolut en 1519. de pourſuivre ſes prétendus droits par les armes. Il leva donc une armée deçà les Monts fort ſecrétement, de crainte que les Suiſſes du Canton de Fribourg, avec qui les Genevois avoient fait alliance depuis quelque tems, n'en euſſent connoiſſance. La Ville étoit alors partagée en deux factions, l'une attachée à l'alliance de Fribourg qu'on nomma les *Eiguots*, & l'autre composée des partiſans du Duc de Savoie qu'on nommoit les *Mamelus*. Enfin le Duc s'approcha de Geneve avec toute ſon armée, qui faiſoit en tout près de dix mille hommes; dés qu'on en eut avis, toute la Ville fut en rumeur & dans une grande conſternation: on reſolut de ſe défendre, & les Syndics firent mettre tous les habitans ſous les armes. Les Portes furent fermées, les chaines tenduës, & les ſentinelles poſtées. Dans cette extrémité les Bourgeois conſultérent le Député, qui leur avoit été envoïé de Fribourg pour les aſſûrer d'un prompt ſecours

en cas qu'ils fussent attaqués. Ce Député leur répondit : *Le Duc vôtre ennemi est à vos portes avec son armée & son artillerie , & mes Supérieurs vos bons amis sont dans le dessein de ne pas souffrir qu'on vous maltraite ; mais je ne sçais s'ils viendront assés à tems.* Sur cela tout le monde posa les armes comme si l'on étoit déja rendu , les Syndics avec le Député de Fribourg allérent le lendemain vers le Duc, & accordérent qu'il entrât dans Geneve avec son train , & 500. hommes pour sa garde , ce qui étoit tout ce qu'il avoit demandé d'abord; mais il ne tint pas sa parole : car étant entré dans la Ville armé de toute piéee ; il y fit loger non seulement ceux qu'on lui avoit accordés , mais encore tout le reste de son armée. C'étoit fait de Geneve , le Duc en étoit absolument le maître , si les Fribourgeois leurs alliés n'eussent accourus promptement à leur secours ; ils s'avancérent vers la Ville au nombre de six à sept mille hommes, parmi lesquels étoient les plus braves de la jeunesse du Canton. Le Duc aïant eû avis de leur marche,

& qu'ils étoient sur ses terres dans le païs de Vaud, où ils menaçoient de de le ravager si l'on faisoit le moindre outrage à leurs Combourgeois de Geneve; après bien des allées & venuës, & bien des pourparlers, il fut obligé d'en venir à un accommodement sous les conditions qu'on rapporte ici, & entr'autres, qu'il feroit sortir incessamment son armée de Geneve sans maltraiter la Ville ni en général, ni en particulier; mais la laisseroit dans sa liberté accoûtumée. Ainsi les Genevois dans cette occasion furent uniquement redevables de leur conservation au Canton catholique de Fribourg, heureux s'ils n'avoient jamais fait alliance qu'avec ce Canton. Cette Ville autrefois si catholique le seroit encore.

L'Evêque *Jean* de Savoie ne vêcut guéres après ces troubles, dont il fut le principal auteur par un dévoüement aveugle au Duc, à qui il sacrifia son honneur & les droits les plus sacrés de sa Crosse. Ce Prélat voïant qu'il tiroit à sa fin, & qu'il ne lui restoit plus que quelques jours à vivre,

résigna ses Benéfices à *Pierre de la Beaume* de *Monrevel*, Abbé Commendataire des Abbaïes de Suze, & de S. Claude ; il lui succéda aussi dans l'Evêché de Geneve, & aïant été élû pour remplir ce Siége, il fit son entrée le 12. d'Avril 1523. & prêta serment entre les mains des Syndics, qui le reconnurent solemnellement pour leur Prince. Le Peuple, dit l'Historien, préparoit mille régales pour lui témoigner sa joye ; mais il voulut qu'on les réservât pour la Duchesse de Savoie qui devoit bien-tôt y arriver. Elle y vint avec le Duc, & ils furent reçûs magnifiquement : rien de plus leste & de plus galant que cette fête telle qu'on la décrit ici ; mais cette bonne intelligence entre le Duc & les Genevois ne dura pas long-tems. Comme c'est sous l'Evêque *Pierre de la Beaume* qu'arriva la grande révolution, qui produisit le changement de Religion dans Geneve, événement le plus mémorable de cette Histoire, nous nous y arrêterons un peu plus que sur le reste.

En 1528. les Suisses du Canton de Berne, dit M. *Spon*, après plusieurs

Prédications & disputes , bannirent de leur Ville la Religion Catholique, & embrassérent la Protestante. *Zuingle* & *Oecolempade* la prêchoient dans la Suisse , & *Berthold Haller* à Berne , pendant que *Luther* le faisoit en Allemagne ; mais dés ce tems-là; quoique les Fribourgeois & les Bernois fussent également alliés de Geneve, ces derniers fréquentoient plus à Geneve que les premiers, & dans leurs conversations ils ne cessoient de déclamer contre les Prêtres & contre la défense de manger de la viande les vendredis & samedis; de sorte qu'ils persuadérent à Plusieurs de ne leur plus obéïr. Ceux de Fribourg au contraire les exhortoient fortement de suivre la Religion de leurs Ancêtres , parcequ'autrement ils renonceroient à leur alliance. En 1532. les mésintelligences de Geneve avec le Duc de Savoie continuoient encore; ce Prince avoit fait défense d'y porter des vivres , & l'on disoit qu'il faisoit venir dix mille Italiens & trois cens Lansquenets pour s'en servir contre Geneve. Ces démêlés furent suivis de ceux qui s'élevérent alors entre les

Bourgeois ſur le fait de la Religion ; les Syndics firent d'abord tout ce qui étoit du devoir de leur charge pour les appaiſer; mais ils ſe démentirent bien dans la ſuite. Sur ces entrefaites arrivérent à Geneve deux Miniſtres, Guillaume *Farel* de Gap, & Antoine *Saunier*; ils avoient des lettres de recommandation du Canton de Berne: à peine furent-ils dans la Ville qu'ils commencérent à dogmatiſer ; les Chanoines en furent avertis , & comme ils exerçoient la juriſdiction Epiſcopale dans l'abſence de l'Evêque, ils appellérent les deux Miniſtres devant le Conſeil Epiſcopal , & après quelques diſputes de part & d'autre , la concluſion fut que par Arrêt dudit Conſeil, il leur fût commandé de ſortir de la Ville ſous peine de priſon. Ils ſe retirérent eſcortés de quelques Citoïens qui les favoriſoient. *Farel* y revint quelque tems après , & avança bien les affaires de la prétenduë Reforme.

En 1534. le 30. de Mars des Députés de Fribourg vinrent ſe plaindre au Conſeil général de Geneve , de la

permiſſion qu'on avoit accordée aux Luthériens de prêcher dans la Ville, non obſtant qu'on eût permis de vivre comme par le paſſé. On tâcha de les appaiſer en alleguant qu'on n'avoit point aſſigné d'Egliſe aux Miniſtres pour prêcher; mais qu'on n'avoit pû s'oppoſer à la volonté de Meſſieurs de Berne qui les avoient amenés, & qu'ils ne devoient pas pour cela renoncer à leur alliance: on députa même à ceux de Fribourg, mais inutilement; car ils rompirent les Sceaux du traité d'alliance, diſant qu'ils n'en vouloient point avoir avec les Luthériens, ni avec des gens qui ne vouloient pas obéïr à leur Evêque, & ils envoïérent à Geneve demander leurs lettres d'aſſociation. Depuis ce tems-là les Bernois devinrent tout-puiſſans dans Geneve, & y firent triompher avec eux le Parti proteſtant: en ſorte que le 27. d'Août 1535. les Syndics ordonnérent enfin que tous les Citoïens & Habitans de Geneve euſſent à ſuivre la Religion Proteſtante, aboliſſant abſolument l'exercice de la Religion Catholique. » Les Reli-

„ gieuſes de ſainte Claire tinrent ferme „dans l'ancienne Religion, dit l'Hiſto-„rien; elles ſe préſentérent aux Syn-„dics, diſant que ſi on leur vouloit „ laiſſer la Meſſe comme autrefois, „elles demeureroient volontiers„: (M. *Spon* ne parle ici que de la Meſſe, mais ces bonnes Filles demandoient l'exercice libre de la Religion Catholique dans toute ſon étenduë) „ſinon, qu'elles „ leur demandoient la permiſſion „ de ſe retirer. Les Syndics leur firent „ réponſe, qu'elles fiſſent ce qu'elles „ voudroient, qu'elles pouvoient de-„ meurer ou s'en aller. Ainſi elles ré-„ ſolurent d'aller à *Viry* & de-là à An-„ necy, où le Duc leur faiſoit préparer „ un Couvent „. Elles partirent de Geneve eſcortées des Syndics & du Lieutenant juſqu'au pont d'Arve, comme elles avoient ſouhaité, de peur qu'on ne leur fît quelque inſulte. „ Le plus „ grand mal qu'on leur fit, fut de les „ exhorter à quitter le voile & à ſe ma-„ rier par reforme „. *Farel* même prêcha dans leur Couvent, & prit pour ſon texte ce trait de la bien-heureuſe Vierge, *exurgens Maria abiit in Montana*,

leur représentant que la S. Vierge n'avoit pas été recluse, quoiqu'elle fût un parfait modéle de sainteté ; mais il n'ébranla point leur constance. La Sœur de Jussie qui a écrit le commencement de l'hérésie de Geneve, rapporte un trait confirmé par M. *Spon* lui-même, qui est qu'à la honte du sexe, les femmes de Geneve furent des plus empressées à recevoir la nouvelle doctrine, & qu'elles couroient en foule comme des folles aux Sermons du Ministre *Froment*; en sorte qu'on eût dit qu'il les avoit ensorcelées par ses discours. C'est ainsi que la nouvelle Réforme au milieu des troubles, de la confusion & du fanatisme, s'établit dans Geneve sur les ruines de la Religion Catholique & Romaine, qu'on y professoit depuis treize cens ans. Ici finit le prémier tome de cette Histoire.

ARTICLE LIV.

PROPOSITIONS EXTRAITES de vingt-deux volumes des Ouvrages de Morale de M. Nicole ; *sçavoir,*

13. *Volumes imprimés en* 1723. *chés Guillaume* Desprez *&* *Jean* Desessarts,

dont les huit premiers volumes sont intitulés : Essais de Morale ; *les cinq autres ont pour titre :* continuation des essais de Morale.

Sept Volumes, imprimés chés Charles Osmont, *intitulés :* Instructions Théologiques & Morales, *dont il y en a deux imprimés en* 1719. sur les Sacremens; *deux en* 1723. sur le Décalogue ; *deux en* 1726. sur le Symbole ; *& un en* 1728. sur l'Oraison Déminicale.

Deux autres Volumes, intitulés : Traité de la priére, *chez Loüis* Josse *& Charles* Robustel *en* 1714.

A M. M. AUTEURS DES Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

M. M.

Permettés qu'en vous communiquant cet extrait, que j'ai fait des Ecrits de Morale de M. *Nicole*, je me promette que vous lui donnerés place dans vos *Mémoires*. Je n'ai pour but que de faire voir au Lecteur, que ces Ecrits vantés renferment un grand nombre de Propositions conformes à celles que l'Eglise a condamnées. Je vous demande cette publication avec

d'autant plus de confiance, que j'ose me flatter de pouvoir compter sur le suffrage de tous les bons Théologiens qui le liront. Je leur présente simplement les Propositions telles qu'on les lit dans le livre. Il n'y a de moi qu'un certain arrangement, suivant l'ordre des matiéres : & je marque exactement l'endroit d'où j'ai tiré chaque Proposition.

PROPOSITIONS EXTRAITES des Livres moraux de M. Nicole.

Proposition I. Dieu . . . . . remettant à quelques-uns des réprouvés *le péché originel*, & les rendant par-là membres du Corps de son Fils, les suites de l'arrêt éternel de leur réprobation continuent néanmoins à leur égard. [Instructions Théol. & Morales sur le Symb. To. 1. ch. 2. de la réprob. p. 354. 355. R. à la 4e. De.]

Prop. II. La grace efficace n'étant pas celle que Dieu avoit attachée à l'état de l'homme innocent. . . il la peut refuser en vuë *du peché originel* ou actuel, quoiqu'il prévoïe

qu'il ſera effacé par les Sacremens, [Ibid. p.357. ℞. à la 7e. De.]

Prop. III. La privation de la grace efficace dans les péchés, qui ſont le premier anneau de la réprobation, eſt l'effet du ſeul péché originel. [Ibid. p.358. ℞. à la 8e. De.]

Prop. IV. Ceux à qui Dieu refuſe ces ſecours efficaces à cauſe *du péché originel*, ſont-ils réduits par-là à l'impuiſſance d'obſerver les Commandemens de Dieu, & de réſiſter aux tentations ? ℞. Non ; mais il n'arrive néanmoins jamais qu'ils réſiſtent aux tentations, & qu'ils obſervent les Commandemens de Dieu, parcequ'ils ne manquent jamais de vouloir les violer, la concupiſcence tirant infailliblement la volonté de ſon côté, quand elle n'eſt pas fortifiée par une grace plus forte. [Ibid. p. 358. ℞. à la 9e. De.]

Prop. V. Comme la lettre tuë ceux que le S. Eſprit ne vivifie pas, on a droit de conclure qu'y aïant ſi peu de perſonnes vivifiées, les Prédicateurs bien-loin de communiquer la vie à leurs auditeurs, les enfoncent plus

avant dans la mort. [Ess. de M. To. 12. sur l'Ep. du 12. Dim. après la Pent. n. 5. p. 452.]

Prop. VI. Ceux qui reçoivent des graces hors du Corps de Jesus-Chrît... ne les reçoivent que parcequ'ils sont de ce Corps dans la prédestination de Dieu. [Ibid. To. 13. sur l'Ep. du 18e. Dim. après la Pent. n. 3. p. 129.]

Prop. VII. Il (Dieu) les conduit tous (les hommes) à la fin à laquelle ils sont destinés par des voies infaillibles, & dont aucun ne se détourne jamais. [Ibid. To. 4. Trait. 2. de la Vigil. chrêt. ch. 4. p. 327. & 328.]

Prop. VIII. *Je viens*, leur dit l'Ange, *vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le Peuple le sujet d'une grande joie*. Elle est en effet, pour tout le Peuple, mais c'est pour tout le Peuple des justes... Nul autre qu'eux n'y a part. [Ibid. sur l'Ev. de la Messe de minuit, n. 9. p. 168. 169. To. 9.]

Prop. IX. Il (Jesus-Chrît) n'a point prié de cette même maniére pour les réprouvés. Car, pourquoi .... auroit-il importuné en quelque sorte Dieu, pour obtenir ce qu'il sçavoit que l'é-

ternelle volonté de Dieu, & sa prédestination immuable, empêchoient qu'il ne pût obtenir ? Mais, quoiqu'il n'ait pas demandé *le salut pour eux, il a pû demander d'autres graces, puisqu'ils en reçoivent plusieurs.* [Inst. Th. & M. sur le Symb. To. 2. ch. 29. de l'Incar. R/. à la 7e Dᵉ. pag. 188.]

Prop. X. En quel sens Jesus-Chrît est-il le Rédempteur de tous les justifiés ? Il est leur Rédempteur en un sens propre; puisqu'il est mort pour les délivrer *actuellement* de la servitude du diable.... En quel sens est-il mort pour les Élus ? Il est mort pour eux d'une maniére singuliére, puisqu'il est mort pour les délivrer du péché, dans le tems *& dans l'éternité.* [Ibid. To. 1. ch. 6. de la réprob. De. 7e. pag. 395. 396.]

Prop. XI. Cette rédemption efficace & perpétuelle, par laquelle Jesus-Chrît a délivré les élus pour le tems & pour l'éternité... ne convient qu'aux Élus. [Ibid. p. 396. R/. à la 9e. De.]

Prop. XII. Il est vrai qu'il (Jesus-Chrît) n'a pas voulu mériter aux ré-

prouvés des graces, qui ſurmontaſſent effectivement tous les obſtacles volontaires, qu'ils apportent à celles qu'ils reçoivent de Dieu, parceque la bonté qu'il a pour eux, eſt mêlée de vûës de juſtice, auſſi bien que celle de Dieu. [Ibid. pag. 392. ℞. à la 1e. De.]

Prop. XIII. L'incrédulité des Juifs étoit eſſentielle à la preuve de la vérité de nôtre Religion, elle étoit de plus néceſſaire à l'accompliſſement de la rédemption des hommes. Cependant Jeſus-Chrît ne laiſſa pas d'en pleurer. [Eſſ. de M. To. 12. ſur l'Ev. du 9. Dim. après la Pent. n. 3. p. 373.]

Prop. XIV. Celle (la viſite) qu'il (Dieu) a fait aux Juifs, n'a été qu'une viſite extérieure. [Ibid. pagg. 377. 378. n.6.]

Prop. XV. Adam dans l'état d'innocence n'avoit beſoin que de remercier Dieu, & non pas de le prier. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſtr. 1. ch. 2. ℞. à la 5e. De. p. 6]

Prop. XVI. Dans cet état de *pure nature* l'entendement de l'homme

n'étoit obſcurci par aucune erreur. [Inſtr. Th. & M. ſur le Decal. [Inſtr. 6. de la charité envers ſoi-m. To. 1. ch. 2. R. à la 2e. De. p. 368.]

Prop. XVII. Le libre arbitre des Anges ayant déterminé leur grace, il a eû la principale part dans leurs mérites, qui ont été pour cette raiſon des mérites créés, & des mérites du libre arbitre, & non des dons de la grace. [Inſtr. Th. & M. ſur le Symb. T. 1. ch. 7. de la grace & de la préd. R. à la 4e. De. p. 291.]

Prop. XVIII. La différence entre la grace d'Adam, & celle de J. C. conſiſtoit en ce que la grace d'Adam étoit ſoumiſe à la fléxibilité du libre arbitre; au lieu que la grace de de J. C. arrête & fixe la mutabilité de nôtre volonté... Dieu a bien voulu éprouver une fois les forces du libre arbitre, en lui laiſſant le choix d'accépter ou de rejetter la grace; mais après qu'il s'eſt perdu avec cette grace ſoumiſe à ſon libre arbitre, il a jugé qu'il valoit mieux ne plus expoſer les graces qu'il donne aux hommes pour opérer leur ſalut, à un

événement incertain, & ne s'en fier plus qu'à sa toute-puissance, & à son immutabilité. [Ibid. ch. 5. pagg. 275. 276. R. à la premiere De.]

Prop. XIX. La différence de la grace d'Adam, & de celle de J. C. reconnuë par les Peres Grecs & Latins, consiste en ce que la grace d'Adam laissoit à la créature toute sa mutabilité... au lieu que la grace de l'homme tombé, enchaîne & lie en quelque sorte cette mutabilité... Il (Dieu) avoit voulu éprouver d'abord ce que pouvoit l'homme par la force du libre arbitre ; mais après le mauvais usage que la volonté d'Adam avoit fait de sa grace, il n'a plus voulu qu'il pût arriver que ses conseils sur les hommes, & les secours qu'il leur fournissoit, fussent rendus inutiles il a mieux aimé exécuter son œuvre ; par sa toute-puissance. [Ibid. To. 2. ch. 8. de l'Incarn. p. 47. R. à la 1e. De.]

Prop. XX. Cette grace très-efficace, & très-invincible détruit-elle l'indifférence de nôtre liberté ? Non ; mais. . . . cette grace... lie & assujétit

nôtre liberté. [Inſtr. Theol. & M.T. 1. ch. 8. de l'Incarn. p.49.De. 4e.

Prop. XXI. L'indifférence à faire le bien ou le mal.... peut fort bien être jointe avec une détermination volontaire, qui naiſſe d'un ſecours immuable, lequel ſans détruire l'indifférence, ne laiſſe pas d'attacher la volonté à un des partis oppoſés.[Ibid. ch. 23.p.158. ℞.derniére.

Prop. XXII. (Dieu) eſt le maître des cœurs... Il opére en eux tout ce qu'il veut par une force invincible & toute-puiſſante. [Eſſ. de M. To.3. ch. 4. des maniéres dont ont tente Dieu. p. 209.]

Prop. XXIII. Dieu apprend à ſes élus par le moïen des réprouvés, ce que *peut* le libre arbitre, quand Dieu ne l'aſſiſte pas de ſon ſecours ſpécial... il leur montre par la comparaiſon des réprouvés que c'eſt à lui ſeul qu'ils ſont redevables de leur ſalut. [Inſtr. Th. & M. ſur le Symb. To. 1.ch. 5. de la réprob. p. 385. ℞. à la 2e.De.]

Prop. XXIV. Nous n'avons pas le *pouvoir* de demander à Dieu ſon aſſiſtance, à moins qu'il ne nous

fasse prier. [Instr. Th. & M. sur l'Orais. Dom. Inst. 5e. chap. 3. p. 191. R. à la 7e. De.]

Prop. XXV. Nous *ne sçaurions* ni parler à Dieu, ni le prier, s'il ne parle en nous & ne prie en nous. [Trait. de la Priére, 1. Part. l. 3. ch. 2. p. 210.]

Prop. XXVI. Comment faut-il concevoir cette opération de la grace sur la volonté de l'homme ? Il la faut concevoir comme on conçoit celle de toutes les passions humaines, qui ont des effets infaillibles sur la volonté ; comme l'on conçoit que l'amour de la vie produit infailliblement dans tous les hommes, qui n'ont pas l'esprit troublé par quelque folie, ou par quelque passion extraordinaire, une infinité d'effets; comme par exemple, de ne se faire pas mourir de faim, de ne se pas empoisonner, de ne se pas précipiter, de ne se pas faire briser par un chariot qui court. [Instr. Th. & M. sur le Symb. To. 1. ch. 8. de la grace & de la prédest. p. 296. De. 1e.]

Prop. XXVII. Comment sçait-on que la volonté y peut consentir (aux graces générales) puisqu'elle

n'y consent jamais ? ℟. On le sçait par un sentiment intérieur qui nous en persuade. Chacun sçait qu'il peut se précipiter s'il vouloit ; & personne ne craint en soi ce pouvoir, parcequ'il sçait bien qu'il ne le voudra pas. [Ibid. ch. 3. de la réprob. p. 374. D. derniére.]

Prop. XXVIII. La grace de ceux qui surmontent les tentations est-elle toûjours plus forte que celle de ceux qui ne la surmontent pas ? ℟. elle est toûjours plus forte, *par rapport* à la tentation ; mais elle n'est pas toûjours plus forte en soi... Comment Dieu nous rend-il donc victorieux des tentations ? ℟. Il le fait en deux maniéres. Premiérement, en augmentant l'amour. Secondement, en diminuant la concupiscence. [Ibid. chap. 8. de la grace & de la préd. Des. 12. & 13. p. 301.]

Prop. XXIX. La grace n'étant qu'une impression de cette lumiére & de cette charité qui est Dieu même, elle produit toûjours dans les ames & la lumiére & la charité. [Trait. de la Priére, 2. Part. l. 3. chap. 143.

Prop. X X X. La grace n'est autre chose que l'Amour de Dieu.[Instr. Th. & M. sur le Décal. Tom.2. Instr 8. de la char. envers soi-m. sect. premiére chap.3. pagg.22. 23.℞.à la 8e. De.]

Prop. X X X I. La grace... n'est même autre chose que l'amour de la vérité.[Ibid. ch.9.p.174.℞.à la 5e.De.]

Prop. X X X I I. La grace n'étant autre chose que la charité,il y a plus de grace où il y a plus de charité. [Trait. de la Priére,2. Part. l. 3. ch. 5.p.189.]

Prop. X X X I I I. Quand on parle de graces proprement dites, par lesquelles Dieu agit sur la volonté ; des graces médecinales, des graces libératrices, on n'en doit reconnoître que d'une espéce, qui sont des mouvemens d'amour. [Instr.Th.& M.sur le Symb.ch.12.de la grace & de la predest.To. 1. ℞. à la premiére De. Pag. 338.]

Prop. X X X I V. On ne sçauroit faire aucune action, ni surmonter par conséquent aucune tentation, sans amour. Or il n'y a point

d'autre bon amour que la charité... de ſorte que la charité étant la grace, comme on l'a prouvé, il s'enſuit qu'on ne ſçauroit faire aucune bonne action ſans grace. [Ibid. ch. 11. de la grace & de la préd. p. 332. R. à la premiére De.]

Prop. XXXV. On a donc beſoin de la grace & de l'amour de Dieu pour vaincre toutes les tentations ? R. Cela eſt défini par les Conciles & ne ſe peut nier ſans erreur. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſtr. 2. ch. 8. De. 7e. p. 99.]

Prop. XXXVI. Comment doit-on entendre que toutes les actions de la volonté naiſſent de quelque amour, puiſqu'il y a tant d'autres mouvemens, comme de colére... ? C'eſt que toutes ces paſſions naiſſent de quelque amour, & qu'elles ſont bonnes ou mauvaiſes, ſelon qu'elles naiſſent d'un bon ou d'un mauvais amour... & qu'il n'y a que deux amours; celui de la créature, & celui du Créateur; c'eſt-à-dire la cupidité & la charité. [Inſtr. Th. & M. ſur le Symb. To. I. ch. 11. de la gra-

ce & de la préd. p. 334. De. 2e.].

Prop. XXXVII. Ne parlant & n'agiſſant pas *toûjours* avec charité, il s'enſuit que l'on parle, & que l'on agit quelque fois par cupidité. [Eſſ. de M. To. 8. lettre 64. p. 41.]

Prop. XXXVIII. Nulle action n'eſt exempte de péché, quand elle a la concupiſcence pour principe & non l'*amour* de Dieu. [Ibid. To. 5. Trait. 10. de l'empl. d'une M. des Novices. 2e. point §. 9. p. 260.]

Prop. XXXIX. Il faut que Dieu ou le diable régne en nous. Il n'y a point de milieu... Dieu y régne... quand c'eſt par ſon eſprit que nous agiſſons... Le diable y régne... quand ce n'eſt que la cupidité qui agit en nous... [Ibid. To. 4. Trait. premier des 4. d. fins, l. 1. ch. 13. de la mort. p. 84.]

Prop. XL. Il paroît par cette doctrine de S. Paul... qu'il ne reconnoît que deux principes de nos actions, le vieil homme, ou l'homme renouvellé... Toutes les actions du vieil homme ſont mauvaiſes... toutes celles du nouveau ſont bonnes... il n'y en a

point par conséquent qui tiennent le milieu entre ces deux ſortes d'actions, parcequ'elles portent toutes le caractére du principe qui les produit. [Ibid. To.13. ſur l'Ep. du 19e. Dim. après la Pent. n.1. pagg. 151. 152.]

Prop. XLI. Il ne faut donc pas demander ſi on eſt obligé de rapporter toutes ſes actions à Dieu par charité & par amour. La queſtion eſt décidée par S. Paul... Qui doute donc qu'il ne faille qu'elles ayent la charité pour principe, puiſqu'on ne rend le culte à Dieu que par la charité? [Ibid. To. 9. ſur l'Ep. du Dim. dans l'Octave de l'Epiph. n. 4. p. 314.]

Prop. XLII. Dieu qui n'eſt que charité eſt incapable d'approuver autre choſe que la charité. [Ibid. To. 10. ſur l'Ep. du Dim. de la Quinquag. n.6. p.75.]

Prop. XLIII. Rien de mercénaire & d'intéreſſé ne peut avoir lieu (dans le temple que Dieu veut avoir dans nos ames) puiſque Dieu eſt charité & qu'il ne peut approuver que la charité. [Ibid. ſur l'Ev. du Mardi de la premiere Sem. de Carêm. n. 8. p. 203.]

Prop. XLIV. Le motif de charité étant néceſſaire dans toutes les actions, l'eſt par par conſéquent dans la pratique de tous les Commandemens... Il n'y a point d'autre principe légitime que l'amour de Dieu. [Ibid. To. 13. ſur l'Ev. du 17. Dim. aprés la Pent. n. 8. p. 118.]

Prop. XLV. Comme elle (la Priére) auroit un autre principe que la charité ; elle ſeroit incapable de toucher le cœur de Dieu, qui ne ſe tient honoré que par la charité. [Trait. de la Priére, 1. Part. l. 3. ch. 1. vers la fin. p. 206.]

Prop. XLVI. Il (Dieu) ne ſe tient honoré que par la charité. [Ibid. 2. Part. l. 1. ch. 7. p. 53.]

Prop. XLVII. Toutes les vertus ne ſont que divers mouvemens de l'amour de Dieu. [Ibid. l. 2. ch. 5. p. 101.]

Prop. XLVIII. Les vertus ne ſont que l'amour de Dieu. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſtr. 6. R. à la 4e. De. p. 248.]

Prop. XLIX. On ne ſçauroit... l'adorer (Dieu) ſans l'aimer : ce qui

fait dire à S. Auguſtin, que Dieu n'eſt honoré que par l'amour. [Ibid. Inſtr. 7. c. 3. R/. à la premiére D[e]. p. 265.]

Prop. L. Il n'y a que l'amour de Dieu, qui puiſſe plaire à Dieu. [Inſt. Th. & M. ſur le Symb. To. 2. ch. 31. de l'Incarn. p. 205. R/. à la 13[e]. De.]

Prop. L I. Comme Dieu n'approuve que ce qui eſt réglé par la vérité & qui a pour principe la charité ; la Vierge ne peut approuver dans qui que ce ſoit, que ce qui eſt fait par l'eſprit de charité. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſtr. 7. ch. 7. R/. à la 2[e]. D[e]. p. 305.]

Prop. L I I. Si ces dévotions (des pecheurs envers la S[te]. Vierge) n'ont pas la charité pour principe, elles ſont mauvaiſes. [Ibid. 308. R/. à la 6[e]. D[e].]

Prop. L I I I. On péche... en y aſſiſtant (au ſacrifice de la Meſſe) ſans les diſpoſitions qui y ſont eſſentielles, qui conſiſtent dans l'amour & le deſir des biens éternels pour leſquels il eſt offert. [Eſſ. de M. Tom. I I. ſur l'Ep du Dim. de la Paſſion, n. 2. p. 136.]

Prop. LIV. La Foi... enferme toûjours quelque amour & quelque desir des biens éternels qu'elle nous propose. [Trait. de la Priére, I. Part. p. 2. de la Préface.]

Prop. LV. Il doit donc y avoir toûjours quelque amour renfermé dans toute Foi chrêtienne même informe? ℟. Oüi, il doit toûjours y avoir quelque sorte d'amour dans la Foi, lors même qu'elle n'est pas jointe à l'amour de Dieu sur toutes choses... & c'est dans cet état qu'elle s'appelle une Foi informe. [Instr. Th. & M. sur le Décal. ch. 1. de la Foi, To. I. p. 32. De. 4e.]

Prop. LVI. L'Esperance enferme donc l'amour de Dieu, puisqu'elle produit le desir sincére d'être uni à lui, & qu'elle nous fait gémir d'en être séparé? ℟. Oüi, sans doute, & un amour très-gratuit. [Ibid. ch. 2. de l'Esper. p. 75. De. 5e.]

Prop. LVII. *Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles.* (v. 24.)... Il ne les garde pas, parce qu'il est nécessairement dominé par la cupidité dont il préfére toûjours les desirs

aux Commandemens de Dieu. [Eff. de M. To. 12. sur l'Evan. du jour de la Pentec. n. 5. p. 113.]

Prop. LVIII. Celui qui n'aime point Dieu, n'appartient point à la Loi nouvelle. [Ibid. To. 4. Trait. 1. des 4. d. fins, l. 3. ch. 3. du Paradis. p. 206.]

Prop. LIX. Le seul défaut de cet amour intérieur qui rapporte tout à Dieu, fait qu'ils (les Chrêtiens) ne sont dans le fond que des esclaves & des enfans de l'ancien Testament, qui n'ont point de part à la Loi nouvelle. [Ibid. To. 11. sur l'Ep. du 4e. Dim. de Car. n. 8. p. 15.]

Prop. LX. Tous ceux qui sont dominés par quelque amour plus fort que celui de Dieu... sont de vrais Idolâtres. [Trait de la Priér. I. Part. l. 1. ch. 4. n. 7. p. 27.]

Prop. LXI. L'état du péché mortel... est toûjours joint à la domination du démon, non sur l'imagination & sur le corps; mais sur l'ame même; par laquelle il devient *le principe* de ses actions, il la remuë, il l'agite comme il veut; il la précipite en mille péchés, il assouvit pleine-

ment sa rage sur elle; & la traite comme un vil animal dont il dispose, & qui lui sert de joüet. [Ess. de M. To. 8. lettre 95. p. 283.]

Prop. LXII. Ils (les méchans) sont privés de tous les vrais biens. . . . ils sont le joüet des démons qui les dominent, qui les remuënt, qui les conduisent en enfer, & ils n'en voyent & n'en sentent rien. [Ibid. To. 4. Trait. 1. des 4. d.fins, l. 3. du Parad. ch. 6. p. 238.]

Prop. LXIII. Qu'est-ce donc qu'un pécheur, & un homme sans Dieu aux yeux de la foi, c'est-à-dire, dans la vérité?... C'est un homme réduit à l'extrémité de la pauvreté, puis qu'il est dépoüillé de toutes les vraies richesses, qui sont les spirituelles; qu'il a perdu tout ce que Dieu lui avoit donné dans son Baptême... C'est un esclave, non seulement de ses passions qui le dominent, mais du diable qui le possède, qui habite en lui, qui le remuë, l'agite, le secouë, le fait agir à sa fantaisie. [Ibid. To. 2. ch. 7. Danger des entret. des hommes. 2. P. p. 107. 108.]

Prop. LXIV. Nous devons toûjours nous considerer à l'égard du

bien, comme de purs instrumens qui ne peuvent rien faire d'eux-mêmes, s'ils ne sont appliqués & remués de Dieu. Toute nôtre activité propre ne peut être que mauvaise. [Ess. de M. To. 12. p. 71. n. 8. sur l'Ep. du Dim. dans l'Octave de l'Ascension.

Prop LXV. Que doit-on connoître touchant l'impuissance de l'homme à tout bien? ℞. On doit reconnoître que par nous-mêmes nous ne sçaurions faire autre chose que pécher. [Instr. Th. & M. sur le Décal. To. 1. de l'amour de Dieu comme justice, art. 8. §. 7. p. 332. De. 6e.]

Prop. LXVI. L'état du péché où nous sommes nés, enferme une corruption en quelque sorte infinie... Elle renferme une incapacité de tout bien. [Trait. de la Priére, I. Part. l. 3. ch. 2. pag. 208.]

Prop. LXVII. Ce néant de mérites propres, qui subsiste dans l'homme regeneré, même avec l'abondance des graces & des dons de Dieu, l'oblige de se regarder toûjours comme pauvre & dépourvû de tout bien. [Ess. de M. To. 9. sur l'Ep. de

la Messe du point du jour, n. 4. p. 175.]

Prop. LXVIII. Il (Dieu) ne nous vivifie pas en nous-mêmes. [Trait. de la Priére, I. Part. l. 3. ch. 9. p. 274.]

Prop. LXIX. La seconde sorte de Chrêtiens sont ceux, qui n'observent la Loi de Dieu que par crainte... Ces Chrêtiens ne sont point distingués des Juifs, & doivent plûtôt passer pour Juifs que pour Chrêtiens. [Ess. de M. To. 9. sur le Dim. dans l'Octave de Noël, n. 2. p. 243.]

Prop. LXX. Ceux d'entre les Chrêtiens déchus qui observent extérieurement les Loix du Christianisme, mais par un esprit de crainte & par des motifs intéressés, sont effectivement de ces Juifs charnels qui n'appartenoient qu'à l'ancien Testament... Ainsi la division de l'ancien & du nouveau Testament... n'est pas tant une division de tems qu'une division de disposition. [Ibid. pagg. 245. 246. n. 4.]

Prop. LXXI. Celui qui observe quelque Commandement de Dieu par un autre motif que par celui de l'a-

mour de Dieu, péche-t'il...? ℞... Il péche contre le Commandement d'aimer Dieu, qui oblige de lui rapporter toutes ses actions. [Instr. Th. & M. sur le Décal. ch. 5. du Décal. en général. pagg. 23. 24. De. derniére, Tom. I.]

Prop. LXXII. Ceux qui s'abstiennent de faire quelque péché par la seule crainte de la damnation sans aucun amour de Dieu, sont-ils exempts de péché dans cette action? ℞. Ils ne sont pas exempts du péché qu'il y a à ne rapporter pas toutes ses actions à Dieu, & à n'agir pas par principe d'amour de Dieu actuel ou virtuel; car une action faite par la crainte des peines, n'a pas l'amour de Dieu pour principe, & par conséquent est défectueuse: [Ibid. ch. 2. de la crainte p. 100. De. premiére.]

Prop. LXXIII. Mais cette crainte de Dieu quoique servile, n'est-elle point bonne absolument, & n'a-t-elle point quelques utilités? ℞... Elle empêche l'œuvre extérieure du péché, & par-là elle rend le péché moindre. [Ibid. p. 102. 103. De. 3e.]

Juin 1732.

Prop. LXXIV. Si un homme obſervoit tout le reſte du Décalogue, ſans aimer Dieu... on ne pourroit pas dire pour cela qu'il fût exempt de péché. Car il faudroit qu'il fît tout cela par quelque amour; & cet amour n'étant pas celui de Dieu, ſeroit néceſſairement celui de la créature ſans rapport à Dieu, & par conſéquent ce ſeroit un amour vicieux & déréglé. Il feroit tout cela, dit-on, pour éviter la damnation dont Dieu le menace... Il eſt facile de répondre que... qui ne craint que cette peine... n'aime que ſoi-même, & qui n'aime que ſoi-même, commet la plus grande de toutes les injuſtices qui eſt de n'aimer pas Dieu. [Eſſ. de M. To. 13. ſur l'Ev. du 17. Dim. après la Pent. n. 8. & 9. pagg. 118. 119.]

Prop. LXXV. Ceux en particulier qui ne ſont éloignés des actions criminelles que par la crainte, ſont néceſſairement *Hypocrites* en cette maniére. Car n'ayant point d'amour de Dieu, ils ne ſçauroient aimer que la créature... ainſi ils ſont bien éloignés de pouvoir être juſtifiés dans cet état;

puiſque c'eſt celui que Jeſus-Chriſt reproche aux Phariſiens, & pour lequel il les condamne comme *Hypocrites*. [Ibid. To. 10. ſur l'Ev. du Mercr. de la 3e. Semain. de Car. n. 5. pagg. 440. 441.]

Prop. LXXVI. Une diſpoſition ne peut être ſuffiſante pour un Sacrement de la Loi nouvelle, tel qu'eſt la Pénitence, ſi elle n'appartient point à cette même Loi. Or il n'y a que l'amour qui appartienne à la Loi nouvelle. [Inſtr. Th. & M. ſur les Sacremens, To. I. ch. 12. Inſtr. 4e. de la Pénitence, p. 185. ℞. 1. à la 4e. De.

Prop. LXXVII. Il eſt néceſſaire que la contrition naiſſe de l'amour de Dieu, afin que les œuvres qu'elle produit, ne ſoient pas des œuvres de ténébres. [Ibid. p. 187. ℞. 9e. à la 4e. De.].

Prop. LXXVIII. Les péchés de commiſſion ſont, par exemple... de recevoir volontairement l'abſolution, lors qu'on ne ſe ſent touché que par de purs ſentimens de crainte, & de ne déclarer pas à ſon Confeſſeur cette diſpoſition. [Ibid. ch. 40. pagg. 382. 383. ℞. à la 7e. De.]

Prop. LXXIX. Elle (la vérité] n'est que Loi ancienne, lors qu'elle n'est que dans l'esprit ; mais elle devient Loi nouvelle & Evangelique, lors qu'elle est gravée dans le cœur. Nous ne sommes que Juifs en la connoissant; mais nous sommes Chrêtiens en l'aimant.[Trait.de la Priére, I.Part. l. 2.p. 161.n. 14.]

Prop. LXXX. Les Juifs n'ont point adoré Dieu véritablement, par ce qu'ils ne le servoient que pour des récompenses charnelles. [Ibid. p. 26. n. 6.]

Prop. LXXXI. La Synagogue comme Synagogue, & avec l'appareil de toutes ses cérémonies, *n'étoit qu'un* Peuple d'esclaves destinés *simplement* à figurer la véritable Eglise ... dont elle (la Synagogue) enfermoit déja quelques membres, qui appartenoient à la véritable Eglise. [Ess. de M. To. II. sur l'Ep. du 4e. Dim. de Car. p. 2. & 3. n. 1.]

Prop. LXXXII. Le chant est propre à la Loi nouvelle, & les Juifs ne l'ont pratiqué que comme figure des Chrêtiens. Il ne leur appartenoit

pas de chanter comme Juifs; parce-qu'en cette qualité ils étoient vuides de la charité, qui doit être le principe des Priéres que l'on offre à Dieu en chantant. [Instr. Th. & M. sur l'Oraiſ. Dom. Instr. 5. ch. 3. R. à la 15e. De. p. 198.]

Prop. LXXXIII. Cette grande & heureuse nouvelle du Royaume des Cieux.... qu'il (Dieu) avoit tenuë cachée l'espace de quatre mille ans à toute la terre. [Ess. de M. To. 4. Trait. 1. des 4. d. fins, l. 3. du Parad. ch. 2. p. 196.]

Prop. LXXXIV. Les hommes avant Jesus-Chrît.... n'avoient point la science du salut. [Ibid. To. 6. pensées div. n. 86. p. 289.]

Prop. LXXXV. Dieu n'a fait l'ancien monde que pour faire loüer sa puissance & sa justice ; & il n'a créé le monde nouveau que pour faire loüer sa miséricorde. [Ibid. To. 10. sur l'Evang. du 3e. Dim. de Carêm. n. 2. p. 394.

Prop. LXXXVI. Selon l'usage Ecclésiastique, ce mot (Eglise) signifie la société des Saints, qui servent

Dieu ſous un ſeul Chef, qui eſt Jeſus-Chrît. [Inſtr. Th. & M. ſur le Symb. To. 2. ch. 1. de l'Egliſe. ℟. à la première De. p. 410.]

Prop. LXXXVII. Cette même ſainteté intérieure & véritable n'eſt-elle pas néceſſaire à tous les particuliers, pour être membres de l'Egliſe ? ℟... C'eſt comme j'ai dit, une queſtion de nom, qui dépend uniquement du ſens qu'on enferme ſous le nom de membres de l'Egliſe. Car, ſi on n'y veut renfermer qu'une union extérieure ; tous ceux qui ſont intérieurement dans la communion de l'Egliſe, ſont membres de l'Egliſe en ce ſens ; mais ſi on y renferme une union *intérieure*, ils n'en ſont pas membres. [Ibid. ch. 3. p. 421. & 422.]

Prop. LXXXVIII. Dieu veut ſauver *les élus*, mais il ne les veut pas ſauver ſéparément, il les veut ſauver, comme faiſant tous enſemble un corps & une ſociété qui eſt l'Egliſe. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſtr. 7. ch. 6. ℟. à la 7e. De. p. 299.]

Prop. LXXXIX. Dieu les eſſuyera

toutes quelque jour (les larmes de l'Eglise) lors qu'il l'aura transportée dans le Ciel. Elle n'y pleurera plus, parceque *tous* ses enfans seront sauvés. [Ess. de M. To. II. sur l'Ev. du Jeudi de la 4e. Sem. de Car. n. 5. p. 91.]

Prop. XC. Il n'y aura que ce jour (du Jugement dernier) qui délivrera parfaitement *toute l'Eglise*, & qui la mettra en une parfaite sûreté. [Ibid. To. 13. n. 7. sur l'Ep. du 18e. Dim. après la Pent. p. 133.]

Prop. XCI. L'Eglise en effet n'est presque plus composée que de monceaux de sable, c'est-à-dire, de membres secs qui ne sont point unis entre eux par l'union intérieure de l'esprit de Dieu, mais par un assemblage extérieur qui forme une espéce de société, qui s'entretient peu; & qui est prête de se désunir au moindre souffle. [Ess. de M. To. 4. trait. 1. des 4. d. fins l. 3. du Parad. ch. 6. p. 236.]

Prop. XCII. Les Conciles Œcuméniques sont-ils infaillibles dans la décision des points de fait? ℞. Le sentiment *ordinaire* des Théologiens jus-

ques-ici, eſt que les Conciles, même Œcuméniques, ſe pouvoient tromper dans la déciſion des points de fait, non révélés, tels qu'eſt, par exemple, celui de ſçavoir ſi les Lettres d'Honorius doivent être priſes au ſens hérétique des Monothélites, ou en un ſens orthodoxe & catholique. [Inſt. Th. & M. ſur le ſymb. To. 2. ch. 8. de l'Egliſe. De. 10. p. 466.]

Prop. XCIII. Doit-on conſeiller à tout le monde la lecture de l'Ecriture ſainte? ℟. Dieu, ſelon la remarque des Péres, a fait écrire ſon Ecriture dans la vûë qu'elle pût ſervir de nourriture, & aux petits & aux grands. . . Dieu . . . a abaiſſé l'Ecriture juſqu'à la capacité des enfans qui ſont encore à la mamelle. [Inſtr. Th. & M. ſur le Décal. To. 2. Inſtr. 8. de la char. envers ſoi-m. ſect. 2. ch. 3. §. 1. art. 3. De. 2e. p. 227.]

Prop. XCIV. N'eſt-il point utile de ſe ſervir de la lumiére de quelque Directeur, pour choiſir les livres de l'Ecriture, qui nous ſont les plus propres? ℟. . . C'eſt la pratique de tous les Monaſtéres bien réglés, de

ne faire point la lecture que par l'avis & l'ordre des Supérieurs, qui cependant ne doivent pas ... ôter aux enfans le pain de la parole, que le Seigneur veut au contraire qu'ils leur mettent à la main... User d'une telle autorité, & exiger que les inférieurs y déférent, c'est vouloir dominer sur leur foi, & se servir de leur déference... pour leur ruïne. [Ibid. De. 3e. pag. 228.]

Prop. XCV. Quiconque souffre sur la terre, a mérité par le péché du premier homme les afflictions que Dieu lui envoie. [Ibid. To. I. de l'amour de Dieu comme justice. §. 3. ch. 2. R℟. à la 6e. De. p. 284.]

Prop. XCVI. On ne souffre rien en ce monde, que l'on n'ait mérité par ses péchés, & qui ne soit le reméde de ces mêmes péchés. [Ibid. To. 2. sect. 1. ch. 6. §. 3. de la char. envers soi-m. art. 1. p. 116. R℟. à la 4e. De.]

Prop. XCVII. JESUS-CHRÎT a été le seul qui a souffert comme innocent; aucun des autres ne peut s'attribüer ce privilége. [Ibid. p. 117.]

Prop. XCVIII. Quelque grande que ſoit l'utilité d'un Confeſſeur, elle n'eſt pas telle que ſans ce ſecours on ne puiſſe ſe ſanctifier dans les Monaſtéres. Car pendant les premiers ſiécles de l'Egliſe, non ſeulement les Religieuſes n'avoient pas de bons Confeſſeurs, mais elles n'en avoient point du tout, ſi-non pour les crimes qui ſont rares dans les Religieuſes bien réglées, & pour leſquels les bonnes Religieuſes n'en ont jamais beſoin, parcequ'elles n'en commettent point. [Eſſ. de M. To. 7. Lettre 17. p. 128.]

Prop. XCIX. Quoiqu'en général les actions d'un juſtifié ſoient plus méritoires, que celles d'un homme non juſtifié, il n'eſt pas vrai qu'elles ſoient toûjours plus propres à obtenir certaines ſortes de grace. . . . Or la converſion ferme & durable . . . s'obtient par l'humiliation d'une ame qui porte devant Dieu la confuſion de ſon péché. [Inſtr. Th. & M. ſur les Sacrem. To. 1. Inſtr. 4e. de la Pénit. ch. 31. dans la ℟. à la 3e. De. pp. 319. 320.]

Prop. C. Sur quelle raiſon eſt établie cette pratique de différer la Communion, après même qu'on a ſujet de croire qu'on a recouvré la grace ? ℞. 1^mt, c'eſt pour s'en aſſûrer encore davantage... 2^mt, afin d'*acquerir plus de force* & de fermeté dans l'état de grace. [Inſtr. Th. & M. ſur les Sacrem. To. 2. ch. 9. De. 7e. p. 75. Inſtr. 5.]

En réfléchiſſant ſur ce grand nombre de Propoſitions fidellement extraites des Ouvrages de Morale du plus célébre des Ecrivains de P. R. on connoîtra aiſément qu'il a toûjours été très-attaché à la doctrine de l'Auteur des cinq fameuſes Propoſitions, & qu'il en a ſi bien pénétré le ſyſtême, qu'il l'a ſçu faire entrer juſque dans les matiéres les plus indifférentes. Ces Meſſieurs néanmoins n'ont pas toûjours eû pour lui la même conſidération, & il s'en plaint dans une de ſes Lettres. (1) *Depuis la paix de l'Egliſe*, dit-il, *j'ai été un certain Saint, à qui l'on offroit fort peu*

(1) Eſſ. de M. Tom. 7. Lettre 24. p. 168.

de chandelle. C'eſt que ſa conſtante amitié pour Meſſieurs de P. R. ne lui fit point approuver aveuglément tous leurs ſentimens particuliers ; on le voit par une Lettre qu'il écrit à M. *Varet* (1) où il dit : „ Je viens d'ap-
„ prendre de M. *de Brienne* une Hiſ-
„ toire bien affligeante : c'eſt que
„ M***. entretenant un jeune hom-
„ me d'eſprit qu'il n'avoit jamais vû ,
„ & qu'il ne connoiſſoit point, lui a dé-
„ bité ſes ſentimens philoſophiques
„ ſur l'*Euchariſtie* , ce qui a fait con-
„ clure à ce jeune homme qu'il étoit
„ purement *Luthérien*..... Il eſt vrai
„ (continuë M. *Nicole*) que l'entê-
„ tement de ces Meſſieurs à publier
„ leurs ſentimens eſt la choſe du mon-
„ de la plus ſurprenante. Leurs opi-
„ nions particuliéres peuvent bien
„ leur ôter le ſcrupule , & leur per-
„ mettre d'embraſſer une Doctrine
„ condamnée par toute l'Egliſe ; mais
„ il eſt étrange qu'elles leur ôtent la
„ vûë des inconvéniens horribles où
„ ils s'expoſent, & où ils expoſent tous

(1) Ibid. To. 8. Lettre 84. p. 215.

„ leurs amis... Il eſt impoſſible qu'ils „ ne ſoient bien-tôt découverts en ſe „ conduiſant de cette ſorte, & alors „ jugés vous-même de l'éclat que cette „ découverte ſera ; du triomphe de „ ceux qui n'aiment pas la pureté de „ leurs ſentimens ſur d'autres points... „ En mettant à part la fauſſeté de ces „ opinions, il n'y a rien de plus viſi- „ ble qu'elles ne peuvent faire autre „ choſe, que de faire opprimer toutes „ les vérités & de la Grace, & de la „ Pénitence, & de la Morale, par la „ haine qu'elle attirera contre des per- „ ſonnes qui s'en diſent défenſeurs... „ On tâchera d'obtenir que le jeune „ homme n'en parle pas ; quoiqu'il „ ſoit bien difficile de retenir ſa lan- „ gue. Je ſçais auſſi d'autres perſonnes „ qui ſont ſcandaliſées au dernier point „ du P. N.. En vérité ces Meſſieurs „ en juſtifiant un peu les calomnies „ qu'on a répanduës contre leurs „ amis, ſe chargent étrangement, „ puiſqu'ils ſe rendent coupables en „ partie de toutes les ſuites qu'elles „ ont eûës „.

Le titre de la Lettre 83. apprend au

Lecteur que cette *opinion Philosophique de ces Messieurs* consiste à *expliquer la transubstantiation dans l'Eucharistie par l'union de l'ame de Jesus-Chrit ; avec la matiére du pain & du vin.* Je suis, &c.

FICHANT, *Prêtre du Diocése de Quimper.*

ARTICLE LV.

NOUVELLES LITTERAIRES

RELIGION. THÉOLOGIE. PIÉTÉ.

DE LONDRES. M. *Guillaume* BOWMAN, Maître ès Arts & Vicaire de Dewsbury, a publié un *Sermon* anglois qu'il a prêché le 15. Juin 1731. à la visite du Clergé faite à Vokcfield dans la Province d'YORCK. Le sujet est que „ les traditions du „ Clergé détruisent la Réligion „ ; ce qu'il traite par beaucoup de recherches sur les fondemens & les raisons de ces traditions. Ce discours fait beaucoup de bruit : M. *Bovvman* prétend que ceux de l'Eglise Anglicane

opposent leurs traditions à la Loi de Dieu. Entre les prérogatives que leur ambition fonde selon lui sur les traditions humaines, il met leur mission & leur autorité : il avance que l'Episcopat, auquel il ne donne qu'une Institution Apostolique, n'est pas essentiel à l'Eglise de J. C. ; vû qu'il n'est pas nécessaire au salut, & qu'il ne confére pas les qualités nécessaires pour en remplir les fonctions. M. *Bovvman* trouve encore que le Clergé Anglican oppose ses traditions à la parole de Dieu, en ce qu'il s'attribuë un pouvoir législatif, & celui d'absoudre & d'excommunier : il soutient que depuis que les Souvérains sont chrêtiens, le pouvoir de porter des Loix leur est revenu comme à sa source ; & que de le laisser à l'Eglise, c'est détruire le fondement du gouvernement civil. Enfin il montre par les procédures Ecclésiastiques d'Angleterre, que le pouvoir d'absoudre & d'excommunier, émane de l'autorité civile.

DE MILAN. M. SAXI justifie dans une Dissertation ce mot du Ca-

non de la Meſſe Ambroſienne, *Corpus tuum frangitur Chriſte.*

D'ANSPACH. Mr. *Jean Guillaume* DELITH a publié, avec deux Sermons faits à l'occaſion du Jubilé de la Confeſſion d'Ausbourg, un *Mémoire* ſur les articles de *Schvvabach*, qui ſervirent de fonds à l'Ordonnance Eccléſiaſtique *d'Anspach* & de *Nuremberg*. Il a achevé une hiſtoire de la Réformation en ce païs.

DE LONDRES. M. DE LA PILLONNIERE avertit dans un avant-propos de ſa traduction de la *République de Platon, ou du Juſte & de l'Injuſte*, qu'il travaille à démontrer la vérité & la néceſſité de la Religion chrêtienne, par le *mal* qui ſe rencontre par-tout dans l'Univers.

Le Docteur SYKES a publié une réponſe à l'apoſtille de la ſeconde partie de la *défenſe de l'Ecriture* : il tâche de montrer que ſi la raiſon n'eſt pas un guide ſuffiſant dans les matiéres de Religion, le gros du genre humain n'a eu pendant 4000. ans aucun guide ſuffiſant en ces matiéres. In 8°. & en Anglois.

Il y a ſous le titre d'*Alciphron* ou *le petit Philoſophe*, une Apologie de la Religion chrêtienne en ſept Dialogues, contre ceux qu'on appelle eſprits forts. *Alciphron : or the minute Philòſopher.* In 8°. 2. voll. 1732. chés *Tonſon.*

M. WATERLAND, Docteur en Théologie, a donné contre le livre de M. TINDAL du *Chriſtianiſme auſſi ancien que la création*, la 3^e^, *défenſe de l'Ecriture.* Il y achéve de répondre à ſon adverſaire ſur les paſſages de l'Ancien Teſtament, pour paſſer dans une autre brochure à ceux que le Docteur avoit tirés du Nouveau. Le même Auteur a publié un *Inſtruction au Clergé de Middleſex* dont il eſt Archidiacre, par laquelle il les exhorte à attaquer les eſprits forts, qui oppoſent & preférent la raiſon à la révélation, en leur faiſant voir que ce que les Philoſophes païens ont enſeigné ou connu de meilleur ſur la Religion & la Morale. ils l'ont pris des Juifs, & le doivent par conſéquent à la révélation.

Une Dame a donné au Public en Anglois ſes *recherches ſur l'évidence de*

la Religion chrêtienne. In 8o. 1732.

Un Particulier, qui ne se nomme pas, fatigué d'entendre toûjours disputer sur les premiers points & le fondement même de la Religion, a donné un traité Anglois de l'*abus que l'on* fait du Christianisme, afin d'essayer, ajoûte-t'il, de mettre fin à toutes les disputes.

Les Sermons, que le Docteur TRAPP a prêchés en 1729. & en 1730. dans la Cathédrale de S. Paul, en conséquence d'une somme leguée à cette intention par Madame MOYER, sont imprimés in 8o. sous le titre, *The doctrine*, &c. c'est-à-dire, „ la „doctrine de la très-Sainte Trinité ex„ pliquée & prouvée, avec une répon„ se aux objections que l'on fait „ contre cette doctrine „.

DE GENEVE. Les dix-huit volumes théologiques *in folio* de SUAREZ ont été mis en abregé par le P. NOËL de la même Compagnie que le sçavant Auteur. Il les a rédigés en deux volumes *in folio*, dans lesquels il comprend pour supplément à ce que *Suarez* n'avoit point traité; prémiere-

ment, l'abregé du traité du P. LESSIUS *de justitiâ & jure*; secondement, celui du traité du P. SANCHEZ *de matrimonio*. Cet Ouvrage du P NOËL paroît pour la premiére fois chés les Fréres DE TOURNES.

DE NAPLES. Le R P. *Thomas Marie* ALFANI, de l'Ordre des Fréres Prêcheurs, a fait imprimer ici un livre de piété intitulé: *Il celeste principato di san Michele Arcangiolo come segnifero della croce potente in tutte le nostre occorenze, con un appendice di varii modi di venerarlo contro il tremuoto e le tempeste.*

DE PARIS. On a publié des *Instructions chrêtiennes sur les souffrances*, par M. l'Abbé ***. *Des considérations chrêtiennes d'un homme qui veut sérieusement travailler à son salut.* Un dixiéme tome de *Sermons choisis sur les Mystéres, la vérité de la Religion, différens sujets de Morale Chrêtienne.* Chés les Libraires de ruë S. Jacques, *Alix* au Griffon; *Babuty* à S. Jean Chrysostome; & *Lottin* à S. Yves.

DE LYON. *La voye étroite qui conduit à la vie marquée dans les huit Béa-*

titudes, avec les moyens pour les acquerir, & les priéres pour les demander à Dieu. Par le R. P. BARBAZA, Religieux de l'obſervance de S. François. In 12. 1731. chés Claude *Journet*. On voit par le tître de cet Ouvrage, quels ſont les avantages que l'Auteur s'eſt propoſé de procurer à ſes Lecteurs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

D'ANGERS le 6. de Février 1732. „Le P. DUFROU de l'Oratoire, Pro„feſſeur de Rhétorique au Collége „de cette ville, prononça lundi der„nier une Oraiſon, qui mérite peut„être que vous en faſſiés mention dans „les *Mémoires de Trevoux*. Le ſujet „fut expliqué dans un programme en „ces termes : *cur nullum Scriptorem* „*optimæ notæ Hiſtoria Gallica habeat,* „*dicet Orator Andegavenſis.* Je ne fais „aucune réflexion ſur ce tître : les „idées qu'il fait naître à l'eſprit, ſont „trop naturelles ; & je croirois faire „tort à vôtre pénétration, en m'arrê„tant à vous les expoſer. L'Orateur „qui a véritablement du goût pour la „belle latinité, & qui penſe effective-

„ment avec eſprit, débuta par la cri-
„tique de *Philippe de Comines*, de M.
„*de Thou*, de *Mezerai*, & du P. *Da-*
„*niel*. Il n'eut pas plûtôt relevé quel-
„ques défauts de *Mezerai*, qu'il ajoû-
„ta : mais à Dieu ne plaiſe que je
„veüille ôter la couronne de deſſus la
„tête de cet illuſtre Hiſtorien, pour
„en orner le front de ſon miſérable
„plagiaire le P. *Daniel* Jéſuite, qui
„a plûtôt corrompu nôtre hiſtoire qu'-
„il ne l'a écrite. Voici comme il an-
„nonça la diviſion de ſon diſcours.
„Quand je fais réflexion que tous les
„bons Hiſtoriens ont vêcu dans un
„Etat populaire ou Républicain, j'ai
„cru entrevoir la cauſe pourquoi nô-
„tre hiſtoire avoit été écrite d'une ma-
„niére ſi imparfaite. Deux qualités
„ſont abſolument néceſſaires à un bon
„Hiſtorien, l'éloquence & la ſincéri-
„té, *eloquentiam & fidem* : or dans
„un Etat monarchique tel que celui
„de la France, l'éloquence & la ſin-
„cérité manquent abſolument à un
„Hiſtorien. Tel eſt le champ que l'O-
„rateur s'eſt ouvert : jugés, M., s'il
„n'eſt pas juſte & judicieux. Il a dit

„de fort jolies choſes ſur le premier „point, mais peu ſolides comme vous „le pouvés croire, & fort deshono- „rantes pour l'Etat. Le ſecond point „a été plus détaillé. Selon lui trois „obſtacles inſurmontables empêchent „un François d'écrire l'hiſtoire de ſon „Païs avec la fidélité & la ſincérité „néceſſaire. Le premier, l'ignorance „où il eſt de ce qui ſe paſſe dans le „cabinet du Prince: le ſecond, la „flatterie ou la haine aux quelles il ſe „trouve néceſſairement livré, ſelon „qu'il eſt bien ou mal affecté envers le „Gouvernement: le troiſiéme, la „Religion chrêtienne dont il fait pro- „feſſion. Vous aurés de la peine, M., „à croire ce que j'ai l'honneur de „vous mander: rien cependant n'eſt „plus véritable. Pour vous dire un mot „de la concluſion de ſon diſcours, il „a fini bruſquement par un éloge ou- „tré de l'Hiſtoire de *Mezerai*, & par „un ſouvérain mépris pour celle du P. „*Daniel*. Tandis que l'on aura le cœur „François (ce ſont ſes propres paro- „les que je ne fais que traduire) tan- „dis que l'on conſervera quelque zéle

„pour l'amour de la vérité, & pour le
„maintien de nos libertés, on lira toû-
„jours avec plaisir l'Ouvrage de *Me-*
„*zerai* : au lieu que l'on n'aura que
„du mépris pour celui du P. *Daniel*,
„homme aveuglément livré aux pré-
„ventions ultramontaines, & indigne-
„ment attaché à l'intérêt de sa Socié-
„té. Après quoi est venu tout de suite
„le *Dixi* „.

„ Messieurs de cette Université
„ n'ont pu s'empêcher de censurer le
„ Discours du Professeur de Rhétori-
„ que. Je suis persuadé que vous trou-
„ verés que l'Auteur a été trop ména-
„ gé dans la censure que je vous en-
„ vois. *Existimamus aliquas proposi-*
„ *tiones, si disjungantur à sermonis con-*
„ *textu, suspicionem mali animi injice-*
„ *re potuisse : verùm si eædem pensentur*
„ *prout in orationis serie jacent, ma-*
„ *litiæ suspicio diluitur : Orator tamen*
„ *monendus est ut cautior sit.*

DE PARIS. Le *Mémoire de M.* MEYNIER *touchant la meilleure métho-de d'observer sur mer la déclinaison de l'aiguille aimantée, ou la variation de la boussole ;* n'ayant point concouru

pour le prix proposé en 1629. par l'Académie Royale des Sciences, par un contretems fort innocent; le sçavant Auteur, Ingénieur du Roi pour la Marine, & ci-devant Professeur Royal d'Hydrographie au Havre, pour tout réparer, l'a fait imprimer. In 4o. chés *Guerin* 1732.

D'AMSTERDAM. *Petri* BURMANNI *Oratio pro Grammaticis*. Le paradoxe est un peu violent : M. *Burmann* prétend *prouver que les Critiques sont les meilleurs chrêtiens, & les plus honnêtes gens du monde*. C'est dommage que cette Piéce pleine d'esprit soit gâtée par les injures, qu'il vomit contre des Nations entiéres, & qu'elle serve par-là de preuve contre la proposition qu'il falloit établir.

DE PARIS. Messieurs de l'Académie Royale des Sciences proposent pour le prix d'Astronomie Physique de 1734. le même sujet qui avoit été proposé pour 1732; parceque les compositions qui lui ont été adressées sur la matiére, & qu'ils loüent d'ailleurs, n'avoient rien d'assés précis, ni d'assés clair sur l'objet, pour que le prix dût

être adjugé à aucune. Le ſujet eſt : „ Quelle eſt la cauſe Phyſique de l'inclinaiſon des plans des orbites des „ planétes , par rapport au plan de „ l'Équateur de la révolution du Soleil „ au tour de ſon axe ; & d'où vient „ que les inclinaiſons de ces orbites „ ſont différentes entre elles „ ? Le prix ſera cette fois de 5000. liv. ſuivant les diſpoſitions du fondateur feu M. *Roüillé de Meſlay*, ancien Conſeiller au Parlement de Paris. Les compoſitions déja venuës concourront, ſoit que les Auteurs les retouchent, ou les renvoyent telles que l'on vient de dire qu'elles ſont. On en reçevra juſqu'au premier Septembre 1733. & l'on proclamera la Piéce qui aura remporté le prix, dans l'Aſſemblée publique d'après Pâques 1734.

Histoire Naturelle.

De Londres. *L'Hiſtoire naturelle des Oiſeaux. In* 4°. Ce ſont 101. planches gravées, où les figures ſont deſſinées & enluminées d'après des Oiſeaux vivants : le nom de chaque Oi-

ſeau eſt marqué en Anglois & en Latin, & l'on y a joint des remarques & des explications. L'Auteur eſt M. *Eleazar* ALBIN, qui a donné ci-devant une *hiſtoire naturelle des Inſectes.* Chés *Innys*, *Clarke*, & *Brindley*.

DE PARIS. Le Pere LE BRETON, Miſſionnaire D. L. C. D. J. fait part aux curieux en Botanique, des deſcriptions d'un bon nombre de plantes de l'Amérique les plus dignes d'être connuës par les excellentes vertus, qui en font éprouver l'utilité par une expérience journaliére. L'Auteur, toûjours mécontent des premiers Botaniſtes, qui „ ſans ordre, ſans ré„ gle, ſans principes ſûrs & autoriſés, „ ont tracé de pure fantaiſie les por„ traits des Plantes „ a ſuivi pour modéle „ l'incomparable M. *Pitton Tour„ nefort*, en travaillant d'après natu„ re ſur des originaux, dont la plû„ part ſont à peine connus aujour„ hui de bien peu de curieux „. Il parle au reſte aux perſonnes initiées dans la Botanique, & c'eſt pour cela qu'il ne rappelle point ſon Lecteur aux premiers élémens. Nous préſen-

terons ſes deſcriptions dans l'ordre alphabétique, afin qu'il ſoit plus facile à chacun de rencontrer ce qu'il cherche, & d'herboriſer dans ce champ.

Abel Moſch. La tige de cette plante eſt ronde, tendre, moëlleuſe en dedans, & veluë par tout en dehors, ſans excepter ni ſes feüilles, ni ſes fleurs, ni ſes fruits : elle s'éléve juſqu'à la hauteur de trois à quatre piés, lorſqu'elle n'a point d'appui ; mais quand elle eſt ſoutenuë par quelque lienne ou arbriſſeau, elle peut monter juſqu'à 7. ou 8. piés.

Sa feüille eſt aſſés large à l'endroit, où ſon pédicule, qui eſt au moins de 3. à 4. pouces de longueur, commence à la nourrir ; car c'eſt-là qu'elle ſe recourbe des deux côtés, pour y former deux coudes ou pointes ; & de-là elle diminuë juſqu'au bout qui eſt fort pointu, en façon de fer à lance. Tout ſon contour eſt tant ſoit peu dentelé.

Sa fleur eſt faite en forme de calice évaſé, & composé de cinq feüilles arrondies dans leurs extrémités, &

rangées en volute, dont les parties d'en haut ſont d'un jaune pâle, mais gai. Le bas ou le fond eſt d'un rouge foncé, liſſe & purpurin des plus beaux qu'on puiſſe voir. Du milieu appellé *culièr*, s'éléve un piſtile ou piſtil, dont le ſommet eſt blanc, chargé de quantité de bouquets poudreux, ou grainés de jaune. Deux pellicules enveloppent cette fleur: l'une eſt découpée par languétes; l'autre eſt d'abord entiére pour contenir ſa fleur en état; mais elle ſe déchire enſuite en un ſeul endroit, lorſque la fleur eſt entiérement épanoüie.

Son fruit eſt de figure pyramidale, à cinq angles ſaillants, dont les faces ſont rentrantes, & couvertes de poils roides & piquants, lors qu'ils ſont ſecs. Sa baſe, qui appuïe ſur la queüe, s'y retreſſit en s'y arrondiſſant: il contient beaucoup de graines faites en façon de rognon, applaties de deux côtés, qui exhalent une odeur douce & agréable, à peu près ſemblable à celle du muſc. C'eſt pour cela qu'on lui a donné le ſurnom d'herbe ou d'arbriſſeau au

muſc, ou d'ambréte.

Au reſte cette admirable qualité ſe perd avec le tems, ſi on na pas le ſoin de les bien envelopper. Pour les faire ſentir, il faut les frotter rudement entre les mains : on perce les graines pour en faire des chapelets de ſenteur; ce Simple eſt une eſpéce d'Alcée.

Abrus alpini, eſpéce de Régliſſe. Quoique les tiges de cette plante ſoient foibles & naturellement rampantes; cependant à la faveur de certains filets ou tenons, qui s'attachent aux arbres voiſins, elles s'élévent bien haut.

Ses feüilles ſont petites, ovales-allongées, & poſées deux à deux alternativement le long de leurs vergétes : elles reſſemblent fort à celles du Tamarind, à cela près qu'elles ſont moins épaiſſes.

Sa fleur eſt papillonnée comme celle des pois ordinaires, de couleur blanche avec une legére teinture de rouge. On trouve toûjours beaucoup de fruit ſur ce Simple: ce ſont des gouſſes moins longues que celles des pois de France, & leur coſſe eſt de couleur gris-blanc.

Juin 1732.

Quand elles ont acquis leur maturité, elles s'ouvrent d'elles-mêmes, & alors elles montrent des graines admirables par l'éclat vif de leurs couleurs, mi-parties rouge & noire.

Si on machicote les feüilles de cette plante, le ſuc qu'on en tire eſt doux comme celui de la Regliſſe commune : elles déſaltérent beaucoup, & l'on en fait des ptiſanes excellentes pour la poitrine. Ses ſemences fort dures ſont propres à faire des Roſaires, des Colliers, & des Braſſelets.

Acacie Poincyade. C'eſt avec beaucoup de raiſon que les curieux eſtiment la fleur que porte cet arbiſſeau, qui pour avoir fait les délices de feu M. *de Poincy*, ſi fameux dans l'un & l'autre monde par la conduite admirable, qu'il a tenuë lorſqu'il étoit Général dans l'iſle de S. Chriſtophle, en a reçû le nom.

Rien en effet de plus joli que ſa conformation, ni de plus beau que ſes couleurs diverſifiées : voici comment elle eſt faite. Sur un long pédicule s'éléve un gros bouton, qui en s'épanoüiſſant offre à la vûë une eſpéce de

Rose, composée de dix feüilles, & d'une aigréte ou floccon d'étamines rouges très allongées. Les cinq premiéres feüilles, qui appuient sur le calice, sont ovales, à peu près égales, & semblables en tout : leur couleur est un mêlange agréable de rouge & de jaune. Quatre autres feüilles posées en croix, dont les queües sont étroites, & qui s'élargissant ressemblent à des palétes, forment la Rose avec une cinquiéme feüille bien plus petite, qui s'éléve en l'air à l'opposite du pistile accompagné de ses filets ou étamines. Toutes sont frisées à leur contour; leur couleur fonciére est d'un jaune de citron, semée de veines d'un rouge de feu vif & éclatant.

Son fruit est une silique applâtie, séche, tanée, dans les cloisons de laquelle il y a des semences, ou espéces de faisoles à flancs comprimés, de couleur brune ou fauve, dures comme de la corne.

A parler à la rigueur, ce Simple ne doit point être mis au rang des vrais *Acacies*; quoique M. *de Surian*, Docteur en Médecine de Marseille, ait

jugé à propos de l'y mettre, parcequ'il eſt épineux. Ses feüilles reſſemblent à celles du *Tamarind*, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont ovales-oblongues ; & il faut beaucoup d'attention pour ne pas y être trompé. On doit éviter de dormir à l'ombre de cette plante, parceque ſon odeur forte & déſagréable cauſe mal à la tête.

Acacie Acouoüa. C'eſt le véritable Acacie dont les anciens Auteurs parlent tant, & qui eſt ſi peu connu aujourd'hui. Il s'éléve en buiſſon ou arbriſſeau juſqu'à la hauteur de 8 ou 10 piés. Son bois eſt dur, peſant, jaunâtre, à écorce brune : ſes feüilles ſont extrêmement petites, rangées deux à deux ſur des côteléтes. Sa fleur eſt d'un beau jaune & d'une odeur charmante ; on en tire par l'alembic une eſſence très eſtimée en Europe.

Pour ce qui eſt de ſa figure, c'eſt une ſorte d'entonnoir orné d'étamines ; & pluſieurs ſont joints enſemble en ombel. Le piſtile produit un fruit en ſilique ; l'entre-deux des coſſes contient un ſuc ou gomme qui teint en noir. Ses ſemences ſont en façon de

pois aussi durs que la corne. De son tronc & de ses branches sortent des larmes styptitiques ou astringeantes, qui entrent dans la composition de la thériaque, & qui guérissent du flus de ventre.

Acacie, *Acouoüa*, *Amoroua*. Les François appellent ce Simple par antiphrase *Amourette*, soit par corruption du mot Indien *Amoroua*; soit parceque ses tiges sont hérissées d'épines, qui se font sentir vivement à ceux qui s'en approchent de trop près. Cette plante n'a point d'autre usage, que de préserver les terres cultivées du ravage des Bestiaux. Ses feüilles souffrent durant la nuit & aux tems pluvieux, les mouvemens de systole & de diastole, c'est-à-dire, qu'elles ont coûtume de s'approcher & de s'éloigner les unes des autres réciproquement.

Sa fleur tire sur le jaune-pâle : elle est de même figure que la précédente, & son odeur est fort musquée. Ses siliques sont très minces, larges de plus d'un pouce, & longues d'un demi-pié & davantage. Ses graines lustrées & applaties sont de couleur d'ardoise.

Acacie, Tobocora. Quoique M. *de Surian* n'ait pas reconnu cet arbrisseau pour un vrai *Acacie*, il le place pourtant hors de rang à la fin de son catalogue. Ce Simple ctoît sur les bords des falaises qui régnent le long de la mer. Dés le pié ou la souche il se partage en plusieurs branchages très-feüillus ; son écorce est roussâtre, le bois en est dur. Ses feüilles sont attachées sur un pédicule quatre à quatre, & non pas deux à deux, comme le dit M. *de Surian :* leurs queües sont courtes, & leur figure tire sur l'ovale, de telle sorte que la principale nervure est cintrée exprès, pour produire alternativement les mouvemens de diastole & de systole.

Sa fleur est de couleur gris de lin, de la tournure des autres ; son fruit est une silique ondulée, lisse & teinte en dehors d'un rouge foncé ; en s'ouvrant elle se contourne en volute ou vis irréguliéres, & offre aux yeux des graines très noires & luisantes, de figure approchante d'un cœur, & attachées à leurs cosses par une espéce de toque molasse, succulente, d'un rouge de

eu très-beau. Cette plante est vénimeuse, & l'on doit s'en défier comme d'un poison.

Acajou. Voici le meilleur de tous les arbres des Isles occidentales de l'Amérique, pour faire des Canots ou Pirogues propres à naviguer sur mer & dans les riviéres ; parcequ'il n'en est point qui croisse plus gros, plus droit, plus haut, & dont le bois soit plus aisé à travailler : outre que flottant de sa nature sur l'eau, il met par-là hors de danger ceux qui l'emploient à cet usage. Ce qui le fait encore estimer beaucoup & rechercher avec soin, c'est qu'il est excellent pour faire des meubles. Comme il est amer, il n'est point sujet aux vers ou insectes, qui gâtent & mangent les autres bois. Il a encore cette qualité, qu'étant sec il exhale une odeur qui fait plaisir.

Ses feüilles sont médiocres, une fois plus longues que larges, terminées en pointe, & attachées deux à deux à des vergétes. Si on les manie un peu fortement, elles rendent aussi-tôt une odeur d'ail très désagréable, le fruit sent de la même maniére.

Ses fleurs croiſſent en grape : ce ſont des roſétes blanches à cinq feüilles oblongues. Le piſtile devient un fruit ovale, dur, & à coque ligneuſe, rouſſâtre, ſemée de points blancs : il s'ouvre en cinq parties, & forme comme une étoile, dont le centre eſt occupé par un *placenta* à cinq angles aigus. Les ſemences ſont poſées les unes ſur les autres dans les rainures : ce ſont de petites amandes aplaties, & enveloppées dans une pellicule mince, plate, & allongée.

On trouve ſouvent attachés à ſon tronc & à ſes groſſes branches, des grumeaux ou larmes de gomme, claire, nette, tranſparente, & de différentes couleurs, ſelon que ces grumeaux ſont plus ou moins cuits par le ſoleil.

Acajou, Pommier. De l'aveu de tout le monde, le fruit que porte cet arbre, eſt l'un des plus beaux & des meilleurs de l'Amérique : c'eſt une eſpéce de pomme au langage du Public; mais ſelon les Botaniſtes modernes, il doit être mis dans un genre particulier, dont il y a pluſieurs ſortes. Son

 écorce

écorce unie & liſſe eſt teinte de verd, de jaune, de vermillon, avec un éclat merveilleux. Sa ſubſtance eſt molaſſe, aqueuſe, ou pleine d'un jus aigrelet, très rafraichiſſant, & bon pour l'eſtomac : on en fait d'excellentes confitures pour les malades. Ce fruit a cela de particulier, que ſa ſemence, qui eſt une noix faite en façon de rognon, n'eſt point renfermée en dedans, comme aux autres fruits, mais attachée en dehors au nombril ou bout d'en bas. On eſtime fort ſon amande à cauſe de ſon goût fin ; on la mange après l'avoir fait griller comme un maron, ou ſimplement telle qu'elle eſt en guiſe de cerneau. Entre les cloiſons qui compoſent la coque & qui l'enveloppent, on trouve une huile ſi cauſtique, qu'en moins de 24 heures elle conſume l'acier du couteau qui l'a entamée. Les habiles gens s'en ſervent avec des correctifs, pour ôter les taches ou rouſſeurs du viſage.

Il coule de cet arbre une gomme très tranſparente & fort abondante, qui prend pluſieurs couleurs : elle eſt anodine & pectorale. Sa feüille eſt

grande, ferme, & ovale, empreinte de couleurs variées, vives & éclatantes. Sa fleur a la figure d'un calice découpé en laniéres à l'orifice : elle répand une odeur très ſuave. Les Indiens écraſent ſa pomme, & en font un breuvage délicieux à boire, qu'ils nomment *Oüikou.* Sa racine boüillie avec du capillaire & un peu de ſucre, eſt bonne pour une toux ſéche, ou pour une oppreſſion d'eſtomac ; on en doit prendre un grand verre le ſoir, & autant le matin à jeun.

Achourou, bois d'Inde. Entre les arbres de l'Amérique, celui que les Karaybes appellent *Achourou*, & les François *bois d'Inde*, eſt l'un des plus beaux, ſoit pour ſa grandeur, car il y en a de 40 à 50 piés de haut; ſoit pour ſon ombrage, ſe dépoüillant rarement de ſes feüilles très ſucculentes, & fortement attachées à ſes branches. On peut ajoûter qu'il eſt un des meilleurs, tant à cauſe que ſon bois étant dur, aiſé à polir, preſque incorruptible, & d'une couleur rouge très agréable, ſert admirablement à toutes ſortes d'ouvrages de menuiſerie & de charpente, que parceque ſes feüilles

& ſes fruits ayant un goût & une odeur aromatique, entrent dans tous les aſſaiſonnemens des viandes, & leur donnent beaucoup d'agrément. La décoction de ſes feüilles eſt bonne auſſi pour les nerfs, ſoulage les paralytiques, & fait déſenfler les hydropiques.

Sa fleur eſt petite, blanche, à cinq fleurons qui ſe replient en dedans : elles ſont poſées ſur un calice, qui eſt attaché à un court pédicule. Son fruit eſt une eſpéce de baye, plus ovale que ronde, de la groſſeur d'un médiocre grain de raiſin. Sa couleur eſt d'un violet ſombre, tirant ſur le noir; l'écorce en eſt unie. Sa ſubſtance eſt molaſſe, aqueuſe, d'un goût fin, & qui remplit la bouche d'une odeur de girofle & de canelle; il aiguiſe l'appétit. Sa graine eſt faite en rognon. Sa coque eſt mince & verdâtre; le dedans eſt une matiére fort odoriferante, d'un violet obſcur.

On diſtingue aiſément par leur port & leurs feüilles, deux ſortes de bois d'Inde qu'on nomme auſſi laurier. Le premier s'éléve en pyramide; toutes

ſes branches ne s'écartent pas beaucoup de leur tronc, & ſe tiennent preſque perpendiculaires à l'horiſon, ce qui produit un bel effet. Ses feüilles ſont grandes, fermes, luiſantes par le deſſus; ayant les nervures de deſſous paralléles entre elles, & pointuës aux deux extrémités. Le ſecond étend, ou pour parler ainſi, éparpille de-çà & de-là ſes branchages, ce qui l'empêche de croître ſi haut à beaucoup près que l'autre. Ses feüilles ſont auſſi plus petites, de figure ronde ou ovale, & de même tiſſure. Ses fleurs & ſes fruits ſont tout ſemblables au précédent. Lorſque les Perroquets, les Ramiers, & autres oiſeaux vont manger ſes bayes; alors ils ont la chair violéte, & ſont d'un goût amer.

Acomas. Les Iſles produiſent pluſieurs ſortes d'*Acomas*, qui ont tous leur mérite; mais le plus eſtimé eſt celui qu'on ſurnomme de *S. Chriſtophle*, parceque cette Iſle en portoit autrefois une eſpéce, qui excelloit en grandeur & en bonté par-deſſus tous les autres. Je ne décris ici que celui-là.

Cet arbre croît d'une prodigieuſe

hauteur & groſſeur : ſouvent ſon tronc eſt unique, & d'un jet ſans branches juſqu'à la cime, qui eſt extrêmement touffuë.

Ses feüilles ſont grandes, très-liſſes, d'un verd naiſſant clair, gai & luiſant, legérement dentelées le long des bords, pointuës par les deux bouts, ridées en quelques endroits à cauſe des nervures. Son bois eſt jaune-pâle en dedans, dur, liant, à l'épreuve des fourmis blancs, ou inſectes de bois, qui rongent entiérement & d'une maniére ſurprenante, toutes les maiſons de charpente faites de pluſieurs autres ſortes d'arbres; mais qui ne font que leur ſimple trace ſur la ſuperficie de celui-ci, ſans pouvoir l'endommager davantage. C'eſt pour cette raiſon qu'on le recherche avec grand ſoin, & qu'on l'employe plus volontiers dans tous les Ouvrages, qu'on ſouhaite être de durée : il ſe travaille d'ailleurs aiſément, & il eſt rare qu'il ſe fende.

Sa fleur eſt une roſe ſimple, aſſés blanche, dont le piſtile avec le calice produit un fruit en façon de prune,

d'une moïenne groſſeur ; ſa pelure ou écorce en ſa maturité eſt jaune-orangée : ſa chair eſt molaſſe, d'un goût doucereux & mêlé d'amertume. Son noïau eſt gros-ovale : la coque en eſt dure, caſſante ou bruſque, luiſante d'un brun tirant ſur le fauve ; le nombril eſt en cœur, d'un blanc ſale, chagriné : l'amande en eſt huileuſe.

Acoulérou. Cierge. *Melocactus*. Le premier nom eſt *Karaïbe*, le ſecond François, & le troiſiéme Latin. Cette plante eſt très-épineuſe, & croît dans les rochers ou falaiſes du bord de la mer. Sa tige eſt de la groſſeur du bras, canellée, ou à pluſieurs angles hériſſés d'étoiles ou floccons de fines épines caſſantes : ſouvent elle s'éléve toute droite juſqu'à la hauteur de 12. ou 15. piés ; ſa figure lui a fait donner le nom de *Cierge* ou de *Torche*.

Sa fleur eſt une belle roſe à fleurons blancs, dont le calice devient un fruit en façon de figue commune, de couleur mêlée de jaune & de violet. Sa chair eſt bonne à manger, elle arrête le flus de ventre. Ses ſemences ſont petites, noires & luiſantes. La ſubſ-

tance molasse de ce Simple, mondée de ses épines, & appliquée en cataplame, dissipe les tumeurs ou enflûres.

Adiantum, Capillaire. Ce Capillaire croît jusqu'à la hauteur de trois piés; il est fort branchu; ses tiges sont rondes, lisses, d'un beau noir luisant, fort grêles, c'est-à-dire, formées de filets en forme de cheveux; & c'est de-là que lui vient son surnom. Ses feüilles sont assés grandes, d'une figure carrée irréguliére: deux de ses côtés sont tirés en lignes droites, les deux autres sont frangés ou dentelés. Elles sont minces, fermes, sans aucune grosse nervure, toutes composées de filets allongés: on les fait infuser dans de l'eau chaude pour en tirer le suc, ou bien on en fait un syrop fort ami de la poitrine & fort rafraichissant.

Cette Plante se trouve attachée aux falaises ou rochers, qui régnent le long des ravines arrosées de ruisseaux ou de fontaines. Comme ce Capillaire croît en abondance dans les forêts de Canada; pour le distinguer

des autres eſpéces, les Marchands qui le débitent, l'appellent communé- *Capillaire de Canada.*

Ahiphy. Corallodendron. Ceratia, Bois immortel. La facilité ſurprenante avec laquelle cet arbre ou arbriſſeau reprend en terre, ou de bouture, ou même de ſimples tronçons coupés ſans façon, lui a fait mériter cet éloge de *Bois immortel.* Il croît juſqu'à la hauteur de douze ou quinze piés : ſon tronc & ſes branches ſont clair-ſemés d'épines, ſon écorce eſt blanchâtre ; ſon bois poreux, & la moëlle remplit ſon cœur.

Ses feüilles viennent trois à trois attachées à de longs pédicules ; elles reſſemblent fort au fer d'une pique, étant arrondies vers la quëue, & terminées en pointe par l'autre bout ; elles ſont fermes & liſſes. La groſſe nervure paſſe juſtement par le centre de celle du milieu, & la diviſe également ; les deux autres étant partagées inégalement ont un côté plus grand.

A l'extrémité des branches il porte des bouquets de fleurs, qui frappent extraordinairement les yeux par leur

éclat : chacune n'eſt qu'une membrane aſſés épaiſſe, longue de deux bons pouces, large de trois à quatre lignes, formée en façon de foureau d'épée, je veux dire, enflée un peu par les côtés, avec un dos arrondi, retrouſſé par l'extrémité de la pointe, les deux lévres ſe reſſerrant de l'autre part en trenchant, de la figure à peu près d'un ſabre. Dans cette membrane enveloppée dans un calice ſolide teint de couleur verte & rouge, on remarque dix étamines groſſes comme une moïenne épingle, droites, fermes, blanches par en bas, & rouſſes par en haut, aïant chacune un ſommet double qui exprime au naturel le bout d'une hallebarde : ce qui fait toute la beauté de cette membrane, c'eſt ſa couleur vive d'un rouge de feu, ou de vermillon merveilleux.

Le Piſtile devient une ſilique longue de plus d'un demi pié, dans laquelle ſont contenuës des graines toutes ſemblables à des faiſoles. Il y a deux ſortes de *Bois immortel* : l'une porte des ſemences toutes rouges, l'autre mi-parti de rouge & de noir ; les

unes & les autres ſont très-belles, dures comme de la corne. On ſe ſert très-avantageuſement de ces arbres pour fixer les bornes des habitations voiſines; on en fait auſſi d'excellentes liſiéres le long des terres qu'on cultive, parceque croiſſant bien vîte, ils les mettent à couvert des beſtiaux qui pourroient ſans cela les endommager beaucoup.

Corallodendron, c'eſt ainſi que quelques Auteurs le nomment à cauſe de ſon fruit ou ſemence rouge comme du Coral. A ſaint Domingue on l'appelle *Glaſſier*. M. *de Surian* le décrit ainſi : *Ceratia ſpinoſa & ſiliquoſa, arbor trifolia flore coccineo. An coral arbor Cluſii ?* . . . . . . *Glaſſier*.

Ahoüai. Ce nom d'*Ahoüai* eſt Indien : il ſignifie un arbriſſeau qui croît de la hauteur de 8. à 10. piés, & qui pouſſe pluſieurs branches, qui ſont couvertes d'une infinité de feüilles étroites & longues, c'eſt-à-dire, de trois à quatre lignes de largeur ſur près d'un demi pié de longueur, très-vertes, liſſes, & luiſantes par le deſſus, moins colorées en deſſous, ter-

minées en pointe par les deux bouts, posées ensemble en forme de touffe à l'extrémité des branchages.

Cette plante a l'écorce unie, blanchâtre; son bois est cassant; elle est pleine de lait. Sa fleur est une espéce de clochéte longue d'environ trois pouces, de couleur jaune, gaye & orangée, dont l'orifice est découpé en cinq parties égales, presque jusqu'au tiers de sa longueur; de sorte qu'étant épanoüie elle est de la largeur de la main, & figure une très-belle étoile: sa base est emboëtée dans un calice; le pistile en occupe le fond; son chapiteau est environné de cinq étamines duvetées, qui conservent le fruit qui succéde à la chûte de cette fleur: il devient gros comme un œuf de poule, arrondi d'un côté, & ovale de l'autre. Son écorce est semblable à celle d'une pomme; sa chair est de la même consistence, sous laquelle il y a un noïau rond par le milieu, & allongé en façon de cône des deux côtés opposés. La coque en est dure, séche & grisâtre: elle renferme deux amandes succulentes d'un goût amer.

On l'écraſe pour l'appliquer en façon de cataplame ſur la morſure vénimeuſe du ſerpent ; ce qui fixe & arrête le poiſon, tandis qu'on en machicote une autre pour en avaler le ſuc, qui préſerve les parties nobles & le cœur du venin.

Alkekingi. Camaru. Morelle. Ce Simple croît dans les Magnioks des Iſles, de la hauteur de deux à trois piés : ſes racines ſont fibreuſes, en touffe ; ſes tiges aſſés groſſes, creuſes en dedans, anguleuſes en dehors, ſont unies, d'un verd gai. Ses feüilles ont quelque air de celles de la Morelle des Jardins, ſucculentes, à longs pédicules, dont les bords ont quelques dentelures. Ses fleurs ſont d'un jaune-pâle, monopétales, profondément fenduës en cinq parties égales ; les onglets du dedans ſont teints de violet, l'orifice eſt raïonné. Cinq groſſes étamines couvrent l'embryon, qui occupe le centre du calice : celui-ci devient une follicule pentagonale, qui enveloppe le fruit qui eſt moû, arrondi, à écorce mince, unie, & jaunâtre en ſa maturité, plein de ſemences,

petites, applaties, & ſemblables à celles de la Morelle. Il eſt bon à manger, il purifie le ſang, excite les urines, modére la néphrétique ; & ſoulage les graveleux. Les Aſiatiques nomment cette plante, *Alkekingi* ; *Piſon* l'a décrite ſous le terme *Camaru*, & les François l'appellent *Coqueret.*

Aloes. Cette plante aime un terroir ſec,maigre & ſablonneux. Elle eſt pleine d'un ſuc ou huile d'un jaune tirant ſur le verd, gluant, froid, amer, & conſolidant : rien de plus propre à calmer les ardeurs cauſées par la brûlure.Quoique ce Simple ſoit excellent, & qu'il ait des qualités très-eſtimées dans la Médecine, comme celle de purger, &c. cependant on ne s'applique guéres dans les Iſles à le cultiver ; on ſe contente d'en avoir quelques piés, qu'on réſerve exprès pour s'en ſervir au beſoin ; mais on n'en retire aucun autre émolument. C'eſt une pure fiction que ce qu'ont écrit les Auteurs touchant ſa fleur, qui produit un fort grand bruit en s'épanoüiſſant.

Amandier, ou plûtôt, *Laurier. Indicé. Ibiraé. Ivouraée.* On a donné ce

nom à un fort grand arbre, qui croît dans les forêts; parceque ſi on inciſe ſon tronc & ſes branches, il en ſortira auſſi-tôt une eau claire, très-douce, bonne à boire, d'un goût d'amande; mais c'eſt une eſpéce de Laurier ſelon les principes de la botanique. Sa feüille eſt ferme, unie, luiſante par le deſſus, d'un verd pâle en deſſous, legérement dentelée en ſes bords, allongée en pointe par les deux bouts.

Ses branchages ſont couverts de quantité de floccons de fleurs, qui exhalent aſſés loin une odeur très-douce, muſquée ou aromatique. La couleur eſt d'un très-beau blanc; la figure de chaque bouton ouvert eſt d'abord oblongue en godet, mais enſuite en s'épanoüiſſant il ſe diviſe en cinq parties, ou fleurons fendus juſqu'au milieu, leſquels ſe replient en ſe recoquillant en dehors, & forment ainſi une eſpéce de roſéte, dont la baſe eſt faite en calice qui ſe ſoutient ferme tout droit: une couronne d'étamines larges, applaties, & ſurmontées de chapiteaux dorés, s'éléve du limbe de ce calice replié, afin de couvrir & d'orner le piſtile allongé juſques-là,

lequel par la base appuïe sur la tête de l'embryon, qui en croissant devient un fruit en façon de baye couronnée, de la grosseur d'une mérise, dont l'écorce est unie & mince. Avant sa maturité, sa couleur est jaune-pâle, il devient ensuite violet. Son noïau est assés dur; on fait infuser dans de l'eau de vie son amande amére, pour en faire une espéce de Persico, qui est un nouveau breuvage estimé dans les Isles.

On donnera la suite de ces Descriptions dans les autres mois.

TABLE
DES AUTEURS,
Pour les mois d'Avril, Mai, & Juin, 1732.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. 1078.
ACAD. ROYALE DES INSCRIPTIONS, &c. 686. 803.
M. *Eleazar* Albin. 1080.
Le P. Alfani. 1073
M. Amelot de la Houssaie. 731.
M. L'*Abbé* Banier. 812. 814.
Le P. Barbaza. 1074.
Barclay. 556.

M. *Jean-Josse* Beck.	727
M. Bedford.	918
M. Boehmer *pére.*	729
M. Boehmer *fils.*	728
M. de Boulainvilliers.	735
M. *Guill.* Bowman.	1068
Le P. le Breton. *	1080
M. de Briquet.	606
M. Buckley.	732
Le P. Buffier. *	888. 957
M. *Pierre* Burmann.	1078
M. Cambden.	732
Mylord Carteret.	*Ibid.*
M. *Jean-Frid.* Christius.	736
M. L'*Abbé* le Clerc.	921
M. Collier.	741. 927
M. Colonne.	998
M. L'*Abbé* Corgne.	764
Le P. de Courbeville. *	621
M. Dale.	734
Danet.	724
M. *Jean-Guill.* Delith.	1070
M. Dickmann.	734
M. Dithmar.	729
M. Doria.	657. 672
M. Dorville.	926
Le P. Dufrou.	1074
M Duker.	731
Dom *Toussaints* Duplessis.	784. 924
M Durand.	735
M. Eckardt.	734
M. Ehrenreich Gerard Coldewey.	728
M. D'Exileg, *ci-devant*, le P. Prévôt.	733
M. Facciolati.	724
Le P. Fauque. *	866

M. *Le Comte* de Feuquieres. 606
M. L'*Abbé* Fichant. 1068
M. de Foncemagne. 824
Mgr. Fontanini *Archevêque.* 1011
M. Fourmont. 814
M. L'Abbé Fraguier. 811
M. Gaertner. 729
M. *Daniel* Gerdes. 919
M. Gibert. 724
M. Gordon. 730
Balthasar Gracien. * 621
M. de la Hire. 580
M. L'*Abbé* Josse. 556
M. Kappius. 725
M. Kohlius. *Ibid.*
M. Kress. 727
M Kreysig. 734
M. Kuster. *Ibid.*
M. Antoine Laisné. 875
M. Lauterbach. 727
Le P. Lavit. * 867
M Liewig. 737
M. Lintrup, *Evêque.* 920
Le P. Lombard. * 866
Le P. Longueval. * 972
M. Ludewig. 730
M. *Paul-Alex.* Maffei. 1011
Le P. J. M. Mahoudeau. * 580
Le P. Margat. * 868
Martial. 875
M. Meynier. 1077
M. Moivre. 827
Le P. de Montfaucon. 817
M Morisson. 714
M. Moser. 725

M. *Jean-Christ.* Muller. 734
M. Nicole. 1032
Le P. Noël. * 1072
Le P. Le Petit. * 862
M. De la Pillonniére. 1070
M. De Poüilly. 691. 705
M. Racine. 805
M. Rigault. 732
M. Ritter. 714
M. Des Roches. 733
M. Rollin. 724
M. Roper. 736
M. L'*Abbé* Sallier. 696. 702. 710
M. Saxi. 1069
M. Schoettgen. 734
M. Schultens. 735
Le P. Simplicien. 711
M. Smalbroke. 920
Société Palatine de Milan. 738
M. Spon. 1017
M. Starke. 919
M. Sturm. 728
Le P. Suarez. * 1072
M. Sykes. 1070
Tacite. 730. 731
M. de Thou. 732
Thucydide. 731
M. Trapp. 1072
M. L'*Abbé* de Vertot. 825
M. De Voltaire. 736
M. Wal. 919
M. Waſſe. 731
M. Waterland. 1071
M. Weſſeling. 920
M. Wiſton. 740

Juin 1732.

TABLE

DES MATIERES,

Pour les mois d'Avril, Mai, & Juin, 1732.

A

ARgenis de Barclay. Clef de ce Roman allégorique. 559. Plan des deux premiers Livres. 560. à 580

B

Jean Barclay. Sa naissance, ses études, ses Ouvrages, sa mort. 556. 557

Jacques-Bénigne Bossuet, *Evêque de Meaux*. Abrégé de sa Vie. 795. à 802

Guillaume Briçonnet, *Evêque de Meaux*. Son amour pour les Lettres, son zéle pour la Religion, sa mort. 786. à 789

C

M. Colonne. Occasion de sa funeste mort. 999. Systême général de ce Sçavant. 1002. à 100 . Catalogue de ses Ouvrages. 1008

D

Déniers Romains, ou, Médailles d'argent. Leur valeur, combien en faloit-il pour une piéce d'or? 880. à 888

E

Epreuves, dites *Jugemens de Dieu*. Epreuve du duel, 984. de la Croix, 986. de l'eau froide, 987. de l'eau chaude, 988. du fer chaud, 990. du serment, 991. de l'Eucharistie. 992

F

François. Leur origine. 974. Leur Religion avant la converſion au Chriſtianiſme. 975. Leurs mœurs & caractére. *Ib. & ſuiv.* Leurs Loix. 977. Leur maniére d'adminiſtrer la juſtice. 978. Officiers de leurs Rois. 980. Diſtinction du noble & du roturier. 981. Leurs noms & ſurnoms. 983

G.

Genéve. Confirmation de ſes priviléges par Charlemagne. 1020. Souvéraineté de cette Ville accordée à l'Evêque ſeul par l'Empereur Frederic *Barberouſſe*. 1022. Ceſſion de cette ſouvéraineté faite à *Charles* III. Duc de Savoie par l'Evêque *Jean*. 1023. Entrepriſes de ce Duc ſur cette Ville. 1024. à 1026. Etabliſſement de la Religion prétendué Réformée à Genéve. 1027. *& ſuiv.*

H.

M. de la Hire. Analyſe aſtronomique de ſon hypothéſe lunaire. 580. Durée du mois lunaire. 581. 582. Révolutions du mois lunaire. 584. Epactes lunaires des mois Juliens. 585. à 587. Table de ces épactes. 588. Maniére de déterminer les épactes lunaires des années Juliennes. 589. Table des épactes des années Juliennes. 591. 592. Fautes & correctinns des épactes de M. *de la Hire*. 595. *& ſuiv.* De combien le mois lunaire, dont M. *de la Hire* a repréſenté les révolutions, ſurpaſſe ſa véritable racine ? 598. *& ſuiv.*

L.

Dominique de Ligni, *Evêque de Meaux*. Son zéle contre les nouveautés en matiére de foi. 793. Sa mort. 794

Juin 1732.

M.

Méléagride. V. *Pintade.*

N.

Natchez. Religion, mœurs, & coûtumes de ces Sauvages. 862. à 865

M. Nevvton. Son épitaphe. 737

M. Nicole. Propoſitions extraites de ſes Ouvrages de morale. 1032

P.

Papier de coton. Epoque de ſon invention. 822

Papyrus. Etymologie de ce mot. 818. Deſcription de cette plante. *Ibid.* Maniére de la préparer pour en faire du papier. 819. Noms différens donnés à ce papier. 820

Pareſſeux. Deſcription de cet animal. 866

Pillavoine. Preuves contre le P. *Simplicien* que *Martin de Pillavoine* étoit de la maiſon de *Trie.* 711. à 713

Pintade. Examen critique du ſentiment de M^gr^. *Fontanini* ſur cet oiſeau. 868. à 874

Plantes de l'Amérique. Deſcription des plus curieuſes. 1080. *& ſuiv.*

Poëſie. En quoi conſiſte ſon eſſence ſelon M. *Racine* ? 805. *& ſuiv.* Obſervations ſur ſon ſentiment. 809

R.

Religion. Preuves les plus ſenſibles de la véritable. 889. à 901. Réponſe aux difficultés avec de nouvelles preuves. 902. *& ſuiv.*

Rimini. Etat de l'Egliſe avant le Concile de *Rimini.* 767. Ce Concile & celui de *Seleucie* n'ont pas été légitimement convoqués : preuves. 769. Que ces deux Conciles n'ont pas erré dans la Foi. 771. à 778.

Juin 1732.

De combien d'Evêques étoient-ils composés ? 779 Que les Evêques, qui résidoient dans leurs Siéges, l'emportoient en nombre sur ceux, qui se trouvoient à ces deux Conciles. 780

Rome. Incertitude de son Histoire dans ses quatre premiers siécles, preuves. 691. à 696. & 705. à 710. Preuves de sa certitude. 696 à 705. & 710.

S.

Dominique Seguier, *Evêque de Meaux.* Il est le premier, qui ait établi les Conférences Ecclésiastiques de chaque mois. 791. Il publie la Bulle d'Innocent X. pour la souscription du Formulaire, &c. 792. Sa mort. 793

Sethos. Critique de ce Roman. 838. à 861

T.

Théatre. Raisons pour lesquelles les Peres de l'Eglise en défendoient les spectacles aux nouveaux Chrêtiens. 745. *& suiv.* Ce qu'ont pensé sur les spectacles, S. Augustin, 747. Clément d'Alexandrie, 750. Théophile d'Antioche, 755. Tertullien, 756. les Anciens Péres en général. 758. Sentiment de Platon sur lemême sujet, 928. de Xenophon, 930. d'Aristote, 932. de Ciceron, 935. de Tite-Live, 941. de Valére-Maxime, 944. de Senéque, 945. d'Ovide, 946. Loix de divers Etats contre les spectacles : d'Athénes, 948. de Sparte, 950. de Rome. 951

V.

Jean de Vieupont, *Evêque de Meaux.* Ses travaux pour la Religion, sa mort. 790. 791

Juin 1732.

TABLE
DES ARTICLES.

Art. XLVIII. A Defence.... *La défense de la Critique du Théatre Anglois, &c.* p. 927

Art. XLIX. *Addition au Traité du P. Buffier sur les preuves les plus sensibles de la Religion, &c.* p. 957

Art. L. *Histoire de l'Eglise Gallicane, &c.* p. 972

Discours sur la Religion & sur les mœurs des François, avant l'établissement de la Monarchie, &c. p. 973

Discours sur les épreuves qu'on nommoit Jugemens de Dieu. p. 984

Extrait du Procès verbal de la derniére Assemblée du Clergé au sujet de cette Histoire. p. 995

Art. LI. *De la nature, ou, de la génération des choses, &c.* p. 998

Art. LII. La Vita... *La Vie de la Princesse D. Camille Orsini Borghese, &c.* p. 1010

Article LIII. *Histoire de Genéve, &c.* p. 1017

Art. LIV. *Propositions extraites de 22 Volumes des Ouvrages de Morale de M. Nicole, &c.* p. 1032

Description des principales plantes de l'Amérique, &c. p. 1080

Juin 1732.

TABLE DES ARTICLES.

Art. LV. *Nouvelles Littéraires.* p. 1068

D'ITALIE. *De Naples.* p. 1073

De Milan. p. 1069

D'ALLEMAGNE. *D'Anspach.* p. 1070

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 1068. 1070. 1079

DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* p. 1078

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1073. 1077. 1078. 1080

De Lyon. p. 1073

D'Angers. p. 1074

DE GENÉVE. p. 1072

FIN DE LA TABLE.

Juin 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4049